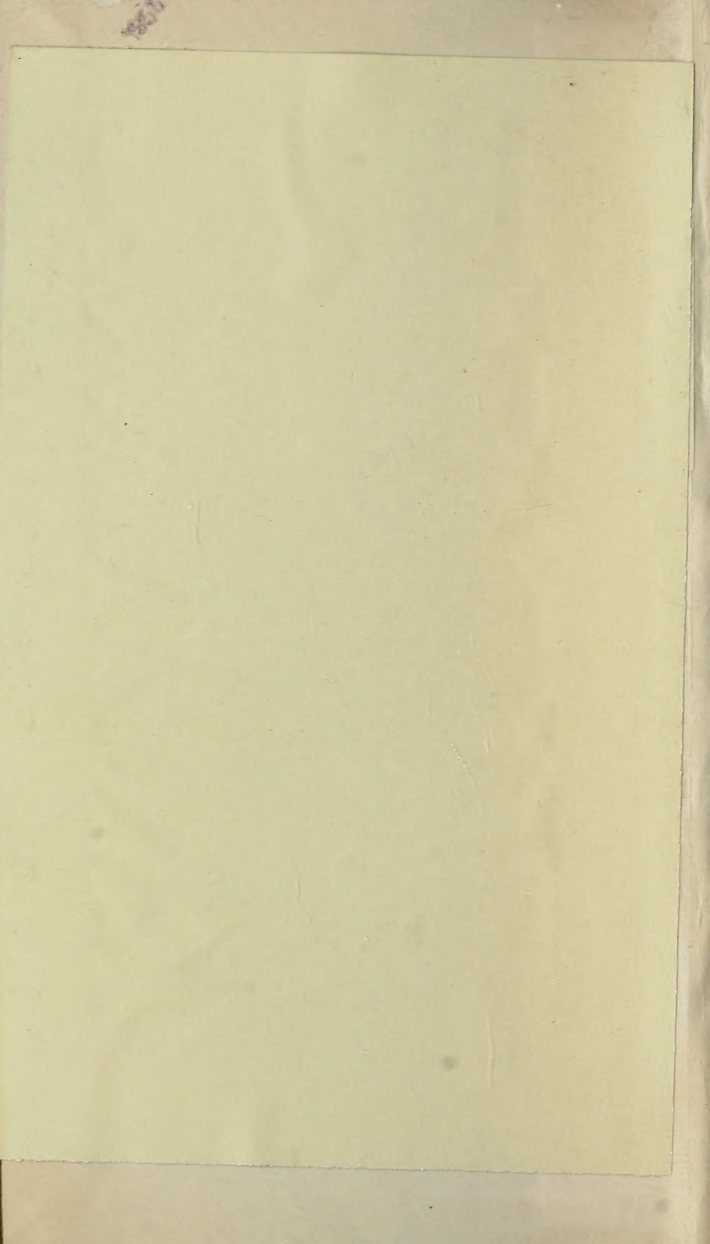
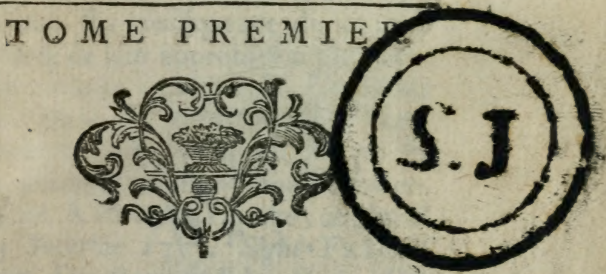


Join 7/1956

HISTOIRE
DU
BAS-EMPIRE,
EN COMMENÇANT
A CONSTANTIN LE GRAND.

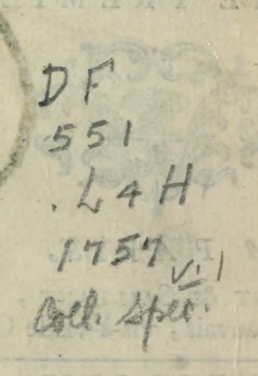
Par Monsieur LE BEAU,
*Professeur Émérite, en l'*UNIVERSITÉ *de Paris; Professeur d'Éloquence au* COLLÉGE ROYAL; *Secrétaire ordinaire de* MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, *& Secrétaire perpétuel de l'*ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége.

M. DCC. LVII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.



EXTRAIT DES REGISTRES

de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Du Mardi 15 Février 1757.

M. l'Abbé SALLIER & M. MELOT, Commissaires nommés par l'Académie pour l'examen d'un Ouvrage manuscrit de M. LE BEAU, Secrétaire Perpétuel de ladite Académie, intitulé : *Histoire du Bas Empire* ; en ont fait leur rapport, & ont dit qu'ayant examiné cet Ouvrage, ils n'y ont rien trouvé qui ne fasse honneur à l'Auteur & à l'Académie. En conséquence de ce rapport & de leur approbation par écrit, l'Académie a cédé à M. LE BEAU son Droit de Privilége pour l'Impression dudit Ouvrage. En foi de quoi nous avons signé le présent Certificat. A Paris, au Louvre, ce Mardi 15 Février 1757. *Signé* FALCONET, Directeur de l'Académie : DU RESNEL, Sous-Directeur.

PRIVILEGE EN COMMANDEMENT pour l'Impression des Ouvrages de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prevôts, Juges, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, Nous a très-humblement fait remontrer qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre Bisayeul, pour la forme de ses Exercices, & pour l'impression des divers Ouvrages, Remarques & Observations journalieres, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la composent, elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de Privilége qui lui furent expédiées en Commandement au mois de Décembre 1701. mais que ces Lettres étant devenues caduques, elle Nous supplie très-humblement de lui en accorder de nouvelles. A ces causes, & notre intention étant de procurer à l'Académie en Corps, & à chaque Académi-

cien en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent de plus en plus rendre leur travail utile au Public, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes signées de de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choisir, les Remarques ou Observations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans les Assemblées de ladite Académie, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en son nom: comme aussi les Ouvrages, Mémoires, Traités ou Livres des Particuliers qui la composent, lorsqu'après les avoir examinés & approuvés aux termes de l'article 44. dudit Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés; pour jouir de ladite Permission par le Libraire que l'Académie aura choisi, pendant le temps & espace de trente ans, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à toute sorte de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs que celui ou ceux que l'Académie aura choisis, d'imprimer, vendre & débiter aucun desdits Ouvrages, en tout ou en partie, & sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine contre les Contrevenans de confiscation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous,

l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où là contravention aura été faite, & l'autre tiers au Dénonciateur : à la charge qu'il sera mis deux exemplaires de chacun desdits Ouvrages dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin, avant que de les exposer en vente; & à la charge aussi, que lesdits Ouvrages seront imprimés sur beau & bon papier, & en beaux caractères, suivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire registrer ces Présentes sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons faire jouir & user ladite Académie & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens. Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour dûement signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Sécretaires foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution des Présentes tous exploits, saisies, & autres actes nécessaires, sans autre permission; Car tel est notre bon plaisir. Donné à Marli le quinzieme jour de Février, l'an de grace

mil ſept cens trente-cinq, & de notre Regne le vingtieme. *Signé* LOUIS : *Et plus bas* ; Par le Roi, PHELYPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre IX. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 66. fol. 57, conformément au Réglement de 1723. qui fait défenſe, Art. IV. à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs, ou autrement, à la charge de fournir les Exemplaires preſcrits par l'Art. CVIII. du même Réglement. A Paris, le 5 Mars 1735.

Signé MARTIN, Syndic.

FAUTES A CORRIGER.

PAGE 20. l. 1. *le*, lisez, *les*.
P. 49. l. ult. *Saramates*, lisez, *Sarmates*.
Ibid. en haut à la marge, ôtez, *An.* 306.
P. 65. l. 25. *nommme*, lisez, *nomme*.
P. 92. l. 19. *tous momens*, lisez, *à tous momens*.
P. 137. l. ult. *abuât*, lisez, *abusât*.
P. 167. l. 3. *par ses meilleurs capitaines*, lisez, *par les meilleurs capitaines de ce Prince*.
P. 174. à la 3e. citation du 12e. Article, *Noris de num. l. 1. c. 2.* lisez, *Noris de num. Lic. c. 2.*
P. 237. au haut de la marge, au lieu de 311, lisez, 313.
P. 280. l. 11. *coutumace*, lisez, *contumace*.
P. 339. l. 7. *coutumaces*, lisez, *contumaces*.
P. 344. l. penult. *ce ux-c*, lisez, *ceux-ci*.
P. 445. l. ult. *donn*, lisez, *donné*.
P. 543. l. 19. *trois mille*, lisez, *trois cens mille*.
P. 563. ligne 8. otez les deux points, & ne mettez qu'une virgule.



INTRODUCTION.



INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU BAS-EMPIRE.



E ME propose d'écrire l'histoire de Constantin & de ses successeurs, jusqu'au tems où leur puissance, ébranlée au-dehors par les attaques des Barbares, affoiblie au-dedans par l'incapacité des Princes, succomba enfin sous les armes des Ottomans. L'Empire Romain, le mieux établi qui fut jamais, fut aussi le plus régulier dans ses dégrés d'accroissement & de décadence. Ses différens périodes ont un rapport exact avec les différens âges de la vie humaine. Gouverné dans ses commen-

INTRODUCTION.

INTRODUCTION.

cemens par des Rois, qui lui form[erent] une constitution durable; tou[jours] agissant sous les Consuls, & for[tifié] par l'exercice continuel des combats, il parvint sous Auguste à sa juste grandeur, & soutint sa fortune pendant trois siecles, malgré les désordres d'un Gouvernement tout militaire.

L'Ouvrage que j'entreprends, est l'histoire de sa vieillesse : elle fut d'abord vigoureuse, & le dépérissement de l'Etat ne se déclara sensiblement que sous les fils de Théodose. De-là à la chûte entiere, il y a plus de mille ans. La puissance des Romains avoit la même consistence que leurs Ouvrages : il fallut bien des siécles & des coups réïtérés pour l'ébranler & pour l'abbattre; & quand je considere d'un côté la foiblesse des Empereurs, de l'autre les efforts de tant de Peuples qui entament successivement l'Empire, & qui sur ses débris établissent tous les Royaumes de l'Europe en-deça du Rhin & du Danube, je crois voir un ancien palais, qui se soutient encore par sa masse & par la

INTRODUCTION.

ſtabilité de ſa ſtructure, mais qu'on ne répare plus, & que des mains étrangeres démoliſſent peu à peu & détruiſent à la longue, pour profiter de ſes ruines.

Il eſt vrai que les ſiécles antérieurs préſentent une ſcène plus vive & plus brillante. On y voit des actions plus héroïques, & des crimes plus éclatans : les vertus & les vices étoient des effets ou des excès de vigueur & de force. Ici les uns & les autres portent un caractère de foibleſſe : la politique eſt plus timide ; les intrigues de Cour ſuccedent à l'audace ; le courage militaire n'eſt plus dirigé par la diſcipline ; les Romains de ces derniers tems ne ſongent qu'à ſe défendre, quand leurs ancêtres oſoient attaquer ; la ſcélérateſſe devient moins entreprenante, mais plus ſombre ; la haine & l'ambition employent le poiſon plus ſouvent que le fer ; cet eſprit général, cette ame de l'Etat, qu'on appelloit amour de la Patrie, & qui en tenoit toutes les parties liées enſemble, s'anéantit & fait place à l'intérêt per-

INTRODUCTION.

ſonnel ; tout ſe déſunit, & les Barbares pénétrent juſque dans le cœur de l'Empire.

Ces objets, quoique plus obſcurs, n'en méritent pas moins l'attention d'un Lecteur judicieux. L'Hiſtoire de la décadence de l'Empire Romain eſt la meilleure école des Etats, qui parvenus à un haut dégré de puiſſance, n'ont plus à combattre que les vices qui peuvent altérer leur conſtitution. Il a fallu pour le détruire, toutes les maladies dont une ſeule peut renverſer des Gouvernemens moins ſolidement affermis.

Un tableau ſi ſombre ſera pourtant éclairé par des traits de lumiere. Lors même que toute vertu paroîtra éteinte, & que tout l'Empire ſemblera ſans action & ſans ame, on verra quelquefois, pour ainſi dire, du milieu de ces tombeaux s'élever des héros ; & ce qui pourra encore entretenir la curioſité des Lecteurs, & donner quelque chaleur à cette Hiſtoire, c'eſt qu'ils verront de tems en tems ſortir des ruines de l'Empire de puiſſans Etats, dont les uns ſont aujour-

d'hui déja détruits, & les autres ſubſiſtent encore avec gloire, quoi qu'ils n'occupent qu'une petite portion de la vaſte étendue que rempliſſoit la domination Romaine.

INTRODUCTION.

Le regne de Conſtantin eſt une époque fameuſe. La Religion Chrétienne arrachée des mains des bourreaux, pour être revêtue de la pourpre impériale, & le ſiége des Céſars transferé de Rome à Byzance, donnent à l'Empire une face toute nouvelle. Mais avant que de raconter ces grands événemens, je dois expoſer quel étoit alors l'état des affaires.

Depuis la bataille d'Actium, qui fixa la ſouveraineté ſur la tête d'Auguſte, juſqu'au regne de Dioclétien, dans l'eſpace de trois cens quatorze ans, Rome avoit vû une ſuite de trente-neuf Empereurs. Pluſieurs de ces Princes ne firent que paroître, & ne regnerent que le tems qu'il fallut à leurs rivaux, pour monter en leur place, & leur enlever la couronne & la vie. La ſucceſſion n'ayant point été reglée par une Loi expreſſe & fon-

INTRODUCTION.

damentale, chaque Prince s'efforçoit de rendre l'Empire héréditaire dans sa famille : l'autorité de ceux qui mouroient paisiblement, leur survivoit & passoit à leurs enfans, ou à ceux qu'ils avoient adoptés. Mais dans les révolutions violentes, le Sénat & les Armées prétendoient au droit d'élection ; & les Armes qui parlent plus haut que les Loix, lors même que celles-ci s'expliquent clairement, décidoient toujours. L'approbation du Sénat n'étoit qu'une formalité, qui ne manquoit jamais à ceux à qui la supériorité des forces donnoit un titre redoutable.

Ce fut par le suffrage des soldats, qu'après la mort de Carus & de son fils Numérien, Dioclétien fut élevé à l'Empire, l'an de J.C. 284. C'étoit un Dalmate né dans l'obscurité ; mais qui s'étant formé au métier de la guerre sous Aurélien & sous Probus, étoit parvenu aux premiers emplois. Grand homme d'Etat & grand Capitaine ; intrépide dans les combats, mais timide dans les conseils par un excès de circonspection & de prudence ;

d'un génie étendu, pénétrant, prompt à trouver des expédiens, & habile à les mettre en œuvre; doux par tempérament, cruel par politique, & quelquefois par foibleſſe; avare & aimant le faſte; raviſſant le bien d'autrui pour fournir à ſon luxe, ſans diminuer ſes tréſors; adroit à déguiſer ſes vices & à rejetter ſur les autres tout ce qu'il faiſoit d'odieux; & ce qui marque davantage ſon habileté, c'eſt qu'ayant communiqué ſa puiſſance à Maximien & à Galere, qui, féroces & audacieux, sembloient être de caractère à ne reſpecter perſonne, il demeura le maître du premier après en avoir fait ſon collegue, & ſçut long-tems tenir l'autre dans une juſte ſubordination.

INTRODUCTION.

Auſſi-tôt que par la défaite & par la mort de Carin il vit ſa puiſſance affermie, il porta ſes regards ſur toutes les parties de ce vaſte domaine. L'Empire avoit alors à peu près les mêmes limites dans leſquelles Auguſte avoit voulu le renfermer. Il s'étendoit d'Occident en Orient depuis l'Ocean Atlantique juſqu'aux

INTRODUCTION.

frontieres de la Perse, toujours aussi impénétrables aux Romains que l'Océan même : le Rhin, le Danube, le Pont Euxin & le Caucase le séparoient des peuples du Nord : du côté du Midi il avoit pour bornes le Mont-Atlas, les déserts de la Libye, & les extrémités de l'Egypte vers l'Ethiopie.

Les Barbares depuis près d'un siécle tentoient de franchir ces limites : ils les avoient même quelquefois forcées ; mais ce n'étoit que par des incursions passagères, & on les avoit bien-tôt repoussés. Au tems de Dioclétien des essains nombreux, sortis des glaces du Nord, & la plûpart inconnus jusqu'alors, commençoient à se montrer sur les bords du Danube : les Perses & les Sarrasins insultoient la Mésopotamie & la Syrie : les Blemmyes & les Nubiens attaquoient l'Egypte ; & les barrieres de l'Empire trembloient de toutes parts.

A la vûe de tant d'orages prêts à éclater, Dioclétien sentit qu'il étoit difficile à une seule tête de mettre tout à couvert. L'expérience du passé

lui montroit le danger de multiplier les Généraux & les Armées. Plusieurs de ses prédécesseurs avoient été détruits par ces chefs de Légions, qui ayant éprouvé le charme flatteur du commandement, tournoient contre l'Empereur les armes qu'ils avoient reçues de lui pour la défense de l'Empire; & les soldats des frontieres perdant le respect pour le Prince, à mesure qu'ils le perdoient de vûe, ne vouloient plus avoir pour maître, que celui qui les avoit accoutumés à obéir. Il falloit donc pour la sûreté de l'Empereur, qu'il confiât ses armées à un chef, qui lui fût attaché par un intérêt plus vif que le devoir; qui défendît l'Empire comme son propre bien, & qui servît à assurer la puissance de son bienfaiteur, en maintenant la sienne. Pour remplir toutes ces vûes, Dioclétien cherchoit un collegue qui voulût bien se tenir au second rang, & sur qui la supériorité de son génie lui conservât toujours une autorité insensible.

INTRODUCTION.

Il le trouva dans Maximien. C'étoit un esprit subalterne, en qui il ne se

INTRODUCTION.

rencontroit d'autres qualités éminentes, que celles que Dioclétien désiroit dans celui qu'il associeroit à l'Empire, l'expérience militaire & la valeur. Vain & présomptueux, mais d'une vanité de soldat, il étoit très-propre à suivre, sans s'en appercevoir, les impressions d'un homme habile. Né en Pannonie près de Sirmich, dans une extrême pauvreté, nourri & élevé au milieu des alarmes, & des courses des Barbares, il n'avoit fait d'autre étude que celle de la guerre, dont il avoit partagé toutes les fatigues & tous les périls avec Dioclétien. La conformité de condition & plus encore l'égalité de bravoure les avoit unis. La fortune ne les sépara pas; elle les fit monter également aux premiers grades dans les armées, jusqu'au moment où Dioclétien prenant l'essor s'éleva au rang suprême. Il y appella bien-tôt son ami, qu'il sçavoit capable de le seconder, sans lui donner de jalousie. Maximien honoré du titre d'Auguste, conserva la rudesse de son pays & de sa premiere profession. Soldat jusque

ſur le trône, il étoit à la vérité plus franc & plus ſincère que ſon collegue, mais auſſi plus dur & plus groſſier. Prodigue plutôt que libéral, il pilloit ſans ménagement pour répandre ſans meſure : hardi, mais dépourvû de jugement & de prudence : brutal dans ſes débauches ; raviſſeur, & ſans égard aux Loix ni à l'honnêteté publique. Avec ce caractère ſauvage, il fut pourtant toujours gouverné par Dioclétien, qui mit en œuvre ſa valeur, & ſçut même profiter de ſes défauts. Les vices découverts de l'un donnoient du luſtre aux fauſſes vertus de l'autre : Maximien ſe prêtoit de grand cœur à l'éxécution de toutes les cruautés que Dioclétien jugeoit néceſſaires ; & la comparaiſon qu'on faiſoit des deux Princes tournoit toute entiere à l'avantage du dernier : on diſoit que Dioclétien ramenoit le ſiécle d'or, & Maximien le ſiécle de fer.

INTRODUCTION.

Les deux Empereurs ſoutinrent par leurs victoires les forces & la réputation de l'Empire. Tandis que Dioclétien arrêtoit les Perſes & les

INTRODUCTION.

Sarrasins ; qu'il terrassoit les Gots & les Sarmates, & qu'il étendoit la puissance Romaine du côté de la Germanie ; Maximien chargé de la défense de l'Occident & du Midi, réduisoit dans les Gaules les paysans révoltés, repoussoit au-delà du Rhin les Germains & les Francs, & veilloit à la sureté de l'Italie, de l'Espagne & de l'Afrique.

Ces deux Princes infatigables, qui comme des éclairs couroient d'une frontiere à l'autre avec une rapidité que l'Histoire même a peine à suivre, auroient peut-être suffi à défendre l'Empire, s'il n'eût pas été troublé au-dedans par des révoltes, en même tems qu'il étoit attaqué de tous côtés au-dehors. Pendant que les Perses menaçoient les bords de l'Euphrate, & les Peuples Septentrionaux ceux du Rhin & du Danube ; Carause de simple matelot, devenu maître de l'Océan, s'étoit emparé de de la Grande-Bretagne ; & ayant battu Maximien, qui n'entendoit pas la guerre de mer, il avoit forcé les deux Empereurs à le reconnoître pour

leur collégue. Julien en Afrique, Achillée en Egypte avoient tous deux usurpé le titre d'Auguste ; & les habitans de la Libye Pentapolitaine s'étoient soulevés.

INTRODUCTION.

Pour calmer tous ces mouvemens, il falloit partager les forces, & leur donner plusieurs chefs. Dioclétien, suivant son système politique, ne vouloit mettre à la tête de ses troupes, que des Commandans personnellement intéressés à la prospérité de l'Etat. Dans ce dessein il songea à créer deux Césars, qui fussent attachés aux deux Augustes, dont ils seroient les Lieutenans. Il n'avoit qu'une fille de sa femme Prisca, & Maximien avoit de sa sienne appellée Eutropie un fils nommé Maxence. Mais c'étoit encore un enfant, qui ne pouvoit être d'aucun secours. Ils jetterent donc les yeux hors de leurs familles. Deux Officiers avoient alors une haute réputation dans les armées : tous deux avoient appris le métier des armes dans la même école que Dioclétien & Maximien, & s'y étoient signalés par mille actions de valeur. Le premier étoit Constance

INTRODUCTION.

Chlore, fils d'Eutrope noble Dardanien, & de Claudia, fille de Crispus, frere de Claude le Gothique: ainsi Constance étoit, par sa mere, petit neveu de cet Empereur. Il avoit d'abord servi dans un corps distingué, qu'on appeloit les Protecteurs; c'étoient les gardes du Prince. Il parvint ensuite à l'emploi de Tribun. Aussi heureux que vaillant, il fut honoré par Carus du Gouvernement de la Dalmatie. On dit même que ce Prince, charmé de son amour pour la justice, de sa douceur, de son désinteressement, de la régularité de ses mœurs & de ses autres belles qualités, relevées par la bonne mine & par une bravoure éclatante, eut quelque envie de le déclarer César au lieu de son fils Carin, dont il détestoit les débauches.

L'autre Guerrier qui fixa l'attention de Dioclétien, se nommoit Galere: il étoit fils d'un paysan d'auprès de Sardique dans la Dace d'Aurélien: son pere l'avoit occupé dans sa premiere jeunesse à conduire des troupeaux; ce qui lui fit donner dans son élévation le surnom d'*Armentarius*.

Rien ne démentoit dans sa personne sa naissance & son éducation. Ses vices laissoient pourtant entrevoir un certain fond d'équité, mais aveugle & grossiere : haïssant les lettres dont il n'avoit aucune teinture ; fier & intraitable ; ignorant les loix & n'en connoissant point d'autres que son épée ; il n'avoit de grace que dans le maniement des armes. Sa taille étoit haute & d'abord assez bien proportionnée ; mais les excès de table lui donnerent un embonpoint qui le défiguroit. Ses paroles, le son de sa voix, son air, son regard, tout étoit farouche & terrible.

La prudence de Dioclétien fut cette fois trompée ; & en donnant à Galere le titre de César, en même tems qu'il le donna à Constance Chlore l'an de J. C. 292, il ne prévit pas que sa créature le feroit trembler un jour, & deviendroit le fléau de sa vieillesse. Dans le partage même qu'il fit des deux Césars, il laissa Constance à son collégue, & prit pour Lieutenant Galere, à qui il donna le nom de Maximien, comme un présa-

INTRODUCTION.

ge de concorde & de déférence à ses volontés. Les deux Empereurs par un orgueil frivole avoient pris le surnom, Dioclétien de Jovius; Maximien d'Herculius: chacun d'eux communiqua le sien au César qu'il adoptoit. Constance soit pour son âge, soit à cause de sa naissance, fut toujours regardé comme le premier, & il est nommé avant Galere dans les monumens publics.

Pour se les attacher davantage, les deux Augustes les obligerent de répudier leurs femmes. Constance quitta à regret Hélene qu'il aimoit, & dont il avoit un fils âgé de dix-huit ans, qui fut le Grand Constantin, pour épouser Théodore, fille d'Eutropie & d'un premier mari qu'elle avoit eu avant Maximien. Galere épousa Valerie fille de Dioclétien.

On avoit déja vû plusieurs fois deux Empereurs en même tems: mais ils avoient toujours gouverné solidairement & sans partage. On croyoit même que diviser l'Empire, c'étoit l'affoiblir & le deshonorer. La raison qui avoit déterminé Dioclétien à se don-

INTRODUCTION.

ner un collégue & à nommer deux Céſars, l'obligeoit bien à partager ſes forces, mais non pas à ſéparer les parties de la Souvéraineté. Juſqu'à l'abdication de Dioclétien il n'y eut point de diviſion : l'autorité de chacun des deux Empereurs & des deux Céſars s'étendoit ſur tout l'Empire : mais ils l'exerçoient immédiatement & par eux-mêmes ſur un certain nombre de Provinces, dans leſquelles ils fixoient ordinairement leur ſéjour. Conſtance particulierement attaché à Maximien, ſe chargea de veiller ſur la Grande-Bretagne, les Gaules, l'Eſpagne & la Mauritanie Tingitane; Maximien gouverna la haute Pannonie, le Norique & tous les pays juſqu'aux Alpes, l'Italie & l'Afrique, avec les Iſles qui ſont entre deux: Dioclétien laiſſa à Galere le ſoin de la baſſe Pannonie, de l'Illyrie & de la Thrace, peut-être encore de la Macédoine & de la Grece : il ſe réſerva l'Aſie, la Syrie & l'Egypte. Il établit ſa réſidence à Nicomédie, & répara avec magnificence cette ville que les Scythes avoient pillée & brulée ſous

INTRODUC-TION.

Valerien : Galere fit ſon ſéjour ordinaire à Sirmich, Maximien à Milan, & Conſtance à Treves.

La multiplication des Souverains ſoulageoit Dioclétien, mais elle ſurchargeoit l'Empire. Chacun de ces Princes voulant avoir autant de troupes qu'en avoient eu avant eux les Empereurs qui régnoient ſeuls, tout devint ſoldat : ceux qui recevoient la paye ſurpaſſerent en nombre ceux qui contribuoient à la fournir : les impoſitions épuiſerent la ſource d'où elles étoient tirées, & firent abandonner la culture des terres. Dans le gouvernement civil, chaque Province ayant été diviſée en pluſieurs parties, la multitude des Tribunaux de Judicature, & des Bureaux de Finances ne fit pas moins de mal. Tant de Préſidens, d'Officiers, de Receveurs & de Commis de toute eſpéce dévoroient la ſubſtance des peuples ; & les ſujets de l'Empire, à force de voir multiplier leurs défenſeurs & leurs juges, parvinrent à ne trouver ni ſûreté ni juſtice.

Il eſt vrai que les Barbares furent

répouſſés & les révoltes étouffées. Conſtance qui par ſa bonté adouciſſoit les miſeres de ſes ſujets, réduiſit les Cauques & les Friſons, bâtit des forts ſur la frontiere, ravagea la Germanie depuis le Rhin juſqu'au Danube, rétablit Autun, ruinée ſous le regne de Claude ſon grand-oncle, reconquit la Grande-Bretagne par la défaite & la mort du tyran Allectus qui avoit ſuccédé à Carauſe, tranſplanta des colonies de Francs dans la Belgique, battit les Allemans toutes les fois qu'ils oſerent paſſer le Rhin; & ſa valeur fut pour l'Empire du côté de l'Occident une barriere impénétrable.

Maximien rétablit la paix dans l'Afrique: il fit rentrer dans le devoir les habitans de la Pentapole; il réduiſit au déſeſpoir l'uſurpateur Julien, & força les Maures dans leurs montagnes inacceſſibles.

Cependant Diocletien & Galere ſe prêtoient la main pour défendre les frontieres du Septentrion & de l'Orient. Vainqueurs des Barbares d'au-delà du Danube, ils partagerent en-

INTRODUCTION.

tre eux les deux expéditions le plus importantes, celle de Perse & celle d'Egypte. Galere battu d'abord par les Perses, battit à son tour leur Roi Narsès, & l'obligea de céder aux Romains cinq Provinces vers la source du Tigre. Ce fleuve devint dans tout son cours la borne des deux Empires, & la paix qui fut le fruit de cette victoire subsista quarante ans.

Dioclétien reprit Alexandrie, fit mourir Achillée, qui depuis cinq ans jouïssoit du nom d'Empereur; remit dans l'obéïssance toute l'Egypte, dont il punit la révolte par des pillages, des massacres, des destructions de villes entieres. Il donna alors à ses successeurs un exemple qui ne fut que trop imité : il traita avec les Nubiens & les Blemmyes, dont les courses fréquentes infestoient les frontieres de l'Egypte : il leur céda sept journées de pays le long du Nil au-delà d'Eléphantine, & s'engagea à leur payer une pension qui flétrissoit l'Empire, sans faire cesser leurs hostilités.

Jusques-là Diocletien n'avoit vû que de beaux jours. Adoré, disent

INTRODUCTION.

les Auteurs, par son collégue & par les deux Césars, il étoit l'ame de l'Etat. Il les traitoit de son côté comme ses égaux, & en adoucissant la subordination, il la rendoit plus entiére. Mais ayant reconnu l'humeur hautaine de Galere, Dioclétien pour rabattre sa fierté, profita de la confusion que lui causa la victoire remportée sur lui par les Perses; & la premiere fois que le vaincu se présenta devant lui, il le laissa courir à pied près de mille pas à côté de son char avec sa robbe de pourpre. Bientôt Galere ayant effacé sa honte par un succès éclatant, sçut se relever de cette humiliation: il s'enorgueillit jusqu'à prendre le titre de fils de Mars: il échappa tout-à-fait à Dioclétien; & s'ennuyant de rester si long-tems dans un rang inférieur, il songea à dépouiller de l'Empire celui à qui il devoit toute sa puissance.

Son caractère turbulent le porta d'abord à troubler le dedans de l'Etat. La Religion Chrétienne s'étoit affermie par tous les efforts que les Empereurs précédens avoient faits pour la détruire: les supplices les

INTRODUCTION.

plus cruels ne l'avoient rendue que plus féconde, & les Chrétiens s'étoient multipliés au grand avantage de leurs propres persécuteurs. Obligés par une loi intérieure à obéir aux loix civiles, & accoutumés par le péril de leur profession à mépriser la vie, c'étoient les sujets les plus fidéles & les meilleurs soldats des armées. Depuis la mort d'Aurélien, arrivée en 275, il n'y avoit point eu de persécution générale : mais leur vie restoit abandonnée au caprice des Gouverneurs, qui faisoient revivre à leur gré & exécutoient contre eux les Edits des Empereurs précédens. Maximien se livrant à son humeur sanguinaire, avoit dès les commencemens de son regne, fait massacrer une légion entiere, & laissé un libre cours à la cruauté de Rictius Varus Gouverneur de la Belgique. Constance Chlore au contraire, rempli de douceur & d'humanité, avoit épargné le sang des Chrétiens; & tout Payen qu'il étoit, il les avoit même par préférence approchés de sa personne, admirant leur constance inébranlable

dans le service de leur Dieu, comme un gage certain de leur fidélité à l'égard de leur Prince. Dioclétien tout occupé de politique & de guerre, ne jettoit sur la religion qu'un regard indifférent : il craignoit pourtant le grand nombre des Chrétiens, & les avoit exclus de son Palais & des armées.

INTRODUCTION.

Mais Galere, fils d'une Prêtresse fanatique, & envenimée contre les ennemis des Idoles, joignoit ensemble deux vices très compatibles, la barbarie & la superstition. Il fut longtems à déterminer Dioclétien, qui cherchoit le repos : il fallut faire parler les esclaves de Cour & les Oracles, également aisés à corrompre. Enfin au mois de Février 303, la persécution s'ouvrit par un Edit qui annonçoit aux Chrétiens les traitemens les plus inhumains & les plus injustes. Il est très vraisemblable que Galere peu capable de concevoir jusqu'où alloit leur fidélité, s'attendoit à des révoltes qui fatigueroient Dioclétien, & le dégouteroient du gouvernement. Mais les Chrétiens persécutés ne sça-

INTRODUCTION.

voient que mourir ; & quoique leur multitude pût balancer les forces de tout l'Empire, ils ne connoissoient contre leurs maîtres, quelque durs qu'ils fussent, d'autres armes que la patience. Pour les pousser au désespoir en aigrissant la cruauté de l'Empereur, Galere fit deux fois mettre le feu au Palais de Nicomédie, où étoit alors Dioclétien : il les accusa d'être les auteurs de l'incendie, & se sauva lui-même en Syrie, pour éviter, disoit-il, d'être brulé vif par cette race ennemie des Dieux & de ses Princes.

L'effroi de ces embrasemens produisit pour les Chrétiens & pour l'Empereur même des effets funestes. Dioclétien résolut d'exterminer le Christianisme, & fit couler des flots de sang : mais son esprit commença dès lors à s'affoiblir ; & étant allé à Rome, où il entra en triomphe avec Maximien, il n'y put soutenir les railleries du peuple qui se mocquoit de l'esprit d'œconomie qu'il fit paroître dans l'appareil de cette fête : il en sortit au mois de Décembre, pour aller, contre l'usage, celébrer à Ravenne la céré-

monie

monie de ſon entrée dans le Conſulat. Le froid & les pluies qu'il eſſuya pendant ce voyage, altérerent ſa ſanté. Il paſſa dans un état de langueur toute l'année ſuivante, renfermé dans ſon palais, ſoit à Ravenne, ſoit à Nicomédie, où il arriva à la fin de l'été. Le treize Décembre on le crut mort; & il ne revint de cette léthargie, que pour tomber de tems en tems dans des accès de démence qui durerent juſqu'à la fin de ſa vie.

Introduction.

Il n'étoit pas difficile à Galere de ſubjuguer un vieillard réduit à cet état de foibleſſe. Bien aſſuré d'y réuſſir, il courut d'abord en Italie pour engager Maximien à quitter volontairement la couronne, plutôt que de ſe la voir arracher par une guerre civile. Après l'avoir épouvanté par les plus terribles menaces, il revient à Nicomédie : il repréſente d'abord avec douceur à Dioclétien ſon âge, ſes infirmités, le beſoin qu'il avoit de repos après des travaux ſi glorieux, mais ſi pénibles : & comme Dioclétien ne paroiſſoit pas aſſez ſentir la force de ces raiſons, il hauſſe le ton, & lui

Introduction. déclare nettement qu'il s'ennuie de se voir depuis treize ans relegué sur les bords du Danube, occupé sans cesse à lutter contre des nations Barbares, tandis que ses collégues jouissoient tranquillement des plus belles provinces de l'Empire ; & que si l'on s'obstine à ne lui pas céder enfin la premiere place, il saura bien s'en emparer.

Le foible vieillard, intimidé d'ailleurs par les lettres de Maximien qui lui avoit communiqué sa terreur, & par les préparatifs de guerre qu'il savoit que faisoit Galere, versa des larmes, & se rendit enfin. Pour remplacer les deux Césars qui alloient devenir Augustes, il proposa Maxence fils de Maximien, & Constantin fils de Constance. Mais Galere les rejetta tous deux : le premier, qui étoit pourtant son gendre, parce qu'il n'étoit pas digne de la couronne ; l'autre, parce qu'il en étoit trop digne, & qu'il ne seroit pas assez souple & assez soumis à ses volontés. Il mit sur les rangs en leur place deux hommes sans nom & sans hon-

neur ; mais dont il s'attendoit bien d'être le maître : l'un s'appelloit Sévere, né en Illyrie, d'une famille obſcure, ſans mœurs & ſans autre talent que celui d'être infatigable dans la débauche, & de paſſer les nuits à danſer & à boire : ce mérite le faiſoit eſtimer de Galere, qui, ſans attendre même le conſentement de Dioclétien, l'avoit déja envoyé à Maximien pour recevoir la pourpre. L'autre n'étoit connu que de Galere ſeul, dont il étoit neveu, fils de ſa ſœur : il ſe nommoit Daia ou Daza : il avoit d'abord été berger comme ſon oncle, à qui il reſſembloit aſſez par les mœurs, mais non pas en courage ni en capacité pour le métier des armes. Galere qui le crut propre à remplir ſes vûes, l'avoit depuis peu ennobli en lui donnant le nom de Maximin, & le faiſant rapidement paſſer par divers emplois de la milice juſqu'au Tribunat. Dioclétien ne put entendre ſans gémir un choix ſi indigne ; mais comme Galere y paroiſſoit obſtiné, il fallut y conſentir.

Introduction.

Le premier jour de Mai de l'an-

Introduction. née 305, Dioclétien ayant assemblé ses soldats près de Nicomédie, leur déclare en pleurant, que ses infirmités l'obligent à remettre le fardeau de l'empire à des princes plus capables de le soutenir : il nomme Augustes Constance & Galere ; & donne le titre de Césars à Sévere & à Maximin. On s'étonne qu'il préfere à Constantin, chéri & estimé des troupes, deux hommes inconnus ; mais la surprise même d'une promotion si bisarre ferme la bouche à tous les assistans : aucun ne réclame : Dioclétien quitte son manteau de pourpre, le jette sur les épaules de Maximin qui étoit présent ; & cet Empereur dépouillé, traversant dans son char Nicomédie, prend le chemin de Salone sa patrie, où malgré son affoiblissement, il trouva encore dans son esprit assez de force pour étouffer, pendant plus de huit ans, des regrets, qui n'éclaterent que dans les derniers momens de sa vie.

Maximien fit le même jour à Milan la même cérémonie en faveur de Sévere. Mais moins capable que Dio-

clétien de ſe contraindre, ne perdant jamais de vûe la puiſſance ſouveraine, dont l'éclat l'avoit ébloui, il alla gémir de ſon abdication forcée, dans les lieux les plus agréables de la Lucanie.

Introduction.

Conſtance empereur ſe contenta des provinces dont il avoit pris ſoin en qualité de Céſar : il laiſſa à Sévere le commandement de tous les pays que Maximien avoit gouvernés. Mais l'ambitieux Galere mit l'Aſie dans ſon département, & ne donna à Maximin que l'Orient. C'eſt ainſi qu'on appelloit alors toute l'étendue des provinces depuis le mont Amanus juſqu'à l'Egypte, qui y étoit même quelquefois compriſe, & qui fut auſſi dans le partage de Maximin.

Galere ſe regardoit comme le maître abſolu de l'empire : les Céſars étoient ſes créatures ; il comptoit pour rien Conſtance Chlore, à cauſe de ſon humeur douce & pacifique. D'ailleurs il croyoit voir dans la mauvaiſe ſanté de ce prince les annonces d'une mort prochaine ; & ſi la nature tardoit trop à ſervir ſes

Introduction.

desirs, il étoit sûr de trouver dans son audace & dans celle de ses deux amis assez de ressources, pour se défaire d'un collegue qu'il haïssoit comme un rival.

Il n'eut pas besoin d'avoir recours au crime. Constance Chlore mourut bientôt; mais il vécut assez pour faire connoître que l'autorité absolue ne l'avoit pas changé. N'étant que César il avoit osé être vertueux, & courir le risque de paroître censurer par sa vie celle des empereurs, à qui il avoit intérêt de plaire: devenu Auguste il n'eut pas de peine à sauver sa vertu de la séduction du pouvoir suprême. Egalement affable, tempéré, modeste & encore plus libéral, il se soucioit peu d'enrichir son épargne; il regardoit le cœur de ses peuples comme son véritable trésor. Ce n'est pas qu'il fût ennemi de la magnificence; il aimoit à donner des fêtes publiques: mais la sage œconomie dont il usoit dans sa dépense ordinaire, le mettoit en état, sans charger ses sujets, de représenter avec dignité, & de soutenir la majesté de l'empire.

Il voulut l'étendre par de nouvelles conquêtes. La Grande-Bretagne appartenoit aux Romains jusqu'au mur bâti par Sévere entre les deux golfes de Clyd & de Forth: mais ce qu'on nomme aujourd'hui l'Ecosse Septentrionale servoit de retraite aux Pictes, anciens habitans du pays, dont les Calédoniens faisoient partie. Constance résolut de les réduire & d'achever la conquête de l'île. Sa flotte sortoit à pleines voiles du port de Boulogne, lorsque son fils Constantin, qu'il souhaitoit ardemment de revoir, s'étant échapé des mains de Galere, comme je le raconterai dans la suite, parut sur le rivage & s'embarqua avec son pere, pour l'accompagner dans cette expédition périlleuse. Les Pictes furent défaits; mais Constance ne survéquit que peu de jours à sa victoire: il termina sa vie à York, un an & près de trois mois après avoir été déclaré Auguste. Je vais entrer dans mon Ouvrage par l'histoire de son successeur.

Introduction.



SOMMAIRE
DU
PREMIER LIVRE.

I. *Date de la naiſſance de Conſtantin.* II. *Sa patrie.* III. *Son origine.* IV. *Qualité de ſa mere.* V. *Noms de Conſtantin.* VI. *Ses premieres années.* VII. *Portrait de ce Prince.* VIII. *Sa chaſteté.* IX. *Son ſavoir.* X. *Galere eſt jaloux de Conſtantin.* XI. *Il cherche à le perdre.* XII. *Conſtantin s'échappe des mains de Galere.* XIII. *Il joint ſon pere.* XIV. *Il lui ſuccède.* XV. *Proclamation de Conſtantin.* XVI. *Sépulture de Conſtance.* XVII. *Projets de Galere.* XVIII. *Ses cruautés.* XIX. *Contre les Chrétiens.* XX. *Contre les*

Payens mêmes. XXI. *Rigueur des impositions.* XXII. *Les crimes de ses Officiers doivent lui être imputés.* XXIII. *Il refuse à Constantin le titre d'Auguste, & le donne à Sévere.* XXIV. *Maxence élevé à l'Empire.* XXV. *Maximien reprend le titre d'Auguste.* XXVI. *Maximin ne prend point de part à ces mouvemens.* XXVII. *Occupations de Constantin.* XXVIII. *Sa victoire sur les Francs.* XXIX. *Il acheve de les dompter.* XXX. *Il met à couvert les terres de la Gaule.* XXXI. *Sévere trahi.* XXXII. *Sa mort.* XXXIII. *Mariage de Constantin.* XXXIV. *Galere vient assiéger Rome.* XXXV. *Il est contraint de se retirer.* XXXVI. *Il ruine tout sur son passage.* XXXVII. *Maximien revient à Rome d'où il est chassé.* XXXVIII. *Maxence lui ôte le Consulat.* XXXIX. *Maximien va trouver Constantin & ensuite Galere.* XL. *Portrait de Licinius.* XLI. *Dioclétien refuse l'Empire.* XLII. *Licinius Auguste.* XLIII. *Maximin continue à persécuter les Chrétiens.* XLIV. *Punition d'Urbain & de Firmilien.* XLV. *Maximin*

prend le titre d'Auguſte. XLVI. *Maximien Conſul.* XLVII. *Alexandre eſt nommé Empereur à Carthage.* XLVIII. *Maximien quitte la pourpre pour la ſeconde fois.* XLIX. *Il la reprend.* L. *Conſtantin marche contre lui.* LI. *Il s'aſſure de ſa perſonne.* LII. *Mort de Maximien.* LIII. *Ambition & vanité de Maximien.* LIV. *Conſulats.* LV. *Conſtantin fait des offrandes à Apollon.* LVI. *Il embellit la ville de Treves.* LVII. *Guerre contre les Barbares.* LVIII. *Nouvelles exactions de Galere.* LIX. *Sa maladie.* LX. *Edit de Galere en faveur des Chrétiens.* LXI. *Mort de Galere.* LXII. *Différence de ſentimens au ſujet de Galere.* LXIII. *Conſulats de cette année.* LXIV. *Partage de Maximin & de Licinius.* LXV. *Débauches de Maximin.* LXVI. *Maximin fait ceſſer la perſécution.* LXVII. *Délivrance des Chrétiens.* LXVIII. *Artifices contre les Chrétiens.* LXIX. *Edit de Maximin.* LXX. *La perſécution recommence.* LXXI. *Paſſion de Maximin pour les ſacrifices.* LXXII. *Calomnies contre les Chrétiens.* LXXIII.

Divers Martyrs. LXXIV. *Famine & peste en Orient.* LXXV. *Guerre contre les Arméniens.* LXXVI. *Etat du Christianisme en Italie.* LXXVII. *Guerre contre Alexandre.* LXXVIII. *Défaite d'Alexandre.* LXXIX. *Désolation de l'Afrique.* LXXX. *Massacre dans Rome.* LXXXI. *Avarice de Maxence.* LXXXII. *Ses rapines.* LXXXIII. *Ses débauches.* LXXXIV. *Mort de Sophronie.* LXXXV. *Superstition de Maxence.* LXXXVI. *Constantin se prépare à la guerre.* LXXXVII. *Il soulage la ville d'Autun.* LXXXVIII. *Il retourne à Treves.* LXXXIX. *Outrages qu'il reçoit de Maxence.* XC. *Ils s'appuient tous deux par des alliances.* XCI. *Préparatifs de Maxence.* XCII. *Forces de Constantin.* XCIII. *Inquiétudes de ce Prince.* XCIV. *Réflexions qui le portent au Christianisme.* XCV. *Apparition de la Croix.* XCVI. *Constantin fait faire le Labarum.* CXVII. *Culte de cette enseigne.* XCVIII. *Protection divine attachée au Labarum.* XCIX. *Sur le lieu où parut ce prodige.* C. *Discussion sur la vérité de ce miracle.* CI. *Raisons*

pour le combattre. CII. *Raisons pour l'appuyer.* CIII. *Constantin se fait instruire.* CIV. *Conversion de sa famille.* CV. *Fable de Zosime réfutée.*





HISTOIRE DU BAS-EMPIRE.

LIVRE PREMIER.

CONSTANTIN PREMIER, DIT LE GRAND.



LES commencemens de la vie de Constantin sont mêlés de beaucoup d'incertitude. On ne convient ni du tems, ni du lieu de sa naissance, ni de la condition de sa mere. Les meilleurs auteurs s'accordent à dire qu'il naquit le vingt-

Constantin.

I.
Date de la naissance de Constantin.

Bucheri[illegible] in Cyclis, [illegible] 276 & 28[illegible]

Du Cange, Fam. Byz.

ſept de Février : mais ils ſe partagent ſur l'année. Ce fut, ſelon les uns, en 272, ſelon d'autres, en 274. Cette derniere opinion me paroît la plus probable.

Conſtantin.
Pagi in Baron.
Cupcri, præf. in Lact. de mort. perſec.
Baron. ann. 306. §. 16.
Till. Conſtantin, art. 78.

II.
Sa patrie.

Proc. de Æd. liv. 5. c. 2.
Uſſerius in Britan. Eccl. anticuit.
Alford. Annal. Brit.
Stillingfleet in orig. Brit.
Aldhelm. de laud. virginitatis.
Incerti Paneg. Max. & Conſt. n. 4.
Eumenii paneg. Conſtantino, n. 9.
Cuper. præf. in Lact. de mort. perſec.
Mém. d'Anglet. p. 61.
Firmicus, l. 1. c. 4.
Anony. Valeſ.

Sa patrie n'eſt pas moins conteſtée. Dès le tems de Juſtinien c'étoit une tradition, qu'Hélene mere de Conſtantin étoit née à Drépane bourgade de Bithynie, & que ce Prince y avoit été nourri : c'eſt ce que nous apprenons de Procope. Mais il y a apparence que cette tradition ne doit ſon origine, qu'à l'honneur que Conſtantin fit à cette bourgade de lui donner le nom d'Hélénopolis avec le titre de ville, pour les raiſons que je dirai dans la ſuite. Les auteurs Anglois, ſuivis en ce point par Baronius, veulent faire croire que leur ile a vû naître ce grand Prince : les uns diſent que ce fut à York réſidence des gouverneurs Romains ; les autres à Colcheſter où regnoit Coël pere d'Hélene : on y voit encore les ruines d'un vieux château, dans lequel on prétend que naquirent Hélene & ſon fils. Cette opinion adoptée par une foule d'auteurs, & mal appuyée ſur quelques paſſages de pa-

négyriſtes qui peuvent recevoir un tout autre ſens, ne s'eſt accréditée que par le concours des hiſtoriens d'une nation illuſtre. L'Angleterre s'eſt fait gloire d'avoir donné au chriſtianiſme & à l'empire un prince qui a tant honoré l'un & l'autre. Mais cette prétention eſt détruite par tous les hiſtoriens qui ont écrit avant le ſeptieme ſiécle, dont aucun, malgré la diverſité de leurs opinions, ne fait naître Conſtantin dans la Grande-Bretagne; & le château de Colcheſter ne fut bâti que vers le commencement du dixiéme ſiécle, par le roi Edouard fils d'Alfred. Le ſentiment le plus univerſellement reçu aujourd'hui, parce qu'il eſt fondé ſur les auteurs les plus anciens & les plus ſûrs, c'eſt que Conſtantin eſt né à Naïſſe en Dardanie. On voit en effet que ce prince prit plaiſir à embellir cette ville dont il eſt, pour cette raiſon, appellé le fondateur; qu'il la rendit beaucoup plus conſidérable, & qu'il étoit bien aiſe d'y faire ſon ſéjour & d'y reſpirer l'air de ſa premiere jeuneſſe, comme il paroît par la date

Conſtantin.

Steph. Byz. Conſt. Porph. l. 2. them. 9. Cedrenus, &c.
Till. note 3. ſur Conſtantin.

de plusieurs de ses loix.

Constantin. III. Son origine. *Eumenii, paneg. Constant. c. 2. Anony. Vales. Pollio in Claud. c. 13. Du Cange, Fam. Biz.*

Pour ce qui regarde sa famille, on ne doute point de sa noblesse du côté de son pere. Mais, selon le témoignage d'un auteur contemporain, dans les premieres années de l'Empire de Constantin, son origine étoit presque universellement ignorée. Les révolutions fréquentes de ces tems-là, comme des vents impétueux, en avoient effacé la trace; & l'intervalle de quatre regnes, courts à la verité, mais finis par des évenemens tragiques, avoit déja, sous Dioclétien, presque fait oublier Claude le Gothique, malgré ses vertus & ses victoires. Aussi n'avoit-il regné que deux ans. C'étoit du pere de cet empereur que descendoit Constance Chlore par sa mere Claudia, fille de Crispe & niéce de Claude. Cette généalogie ne remonte pas plus haut: le pere de Claude & de Crispe est resté dans l'obscurité; & tout ce qu'on sait de leur mere, c'est qu'elle étoit de Dalmatie.

IV. Qualité de sa mere. *Zos. l. 2.*

On en sçait encore moins de l'origine d'Hélene mere de Constantin. On la fait naître dans la Grande-Bretagne,

à Treves, à Naïsse, à Drépane en Bithynie, à Tarse, à Edesse. Le plus sûr est de dire qu'on ignore absolument la patrie & les parens de cette princesse. La condition de son alliance avec Constance Chlore, forme une question plus importante & moins difficile à résoudre. Des auteurs anciens, & même des Peres de l'Eglise, ne laissent à Hélene que le nom de concubine, & la font sortir de la plus basse naissance. Mais des écrivains encore plus sûrs en matiere d'histoire, lui donnent le titre de femme légitime, & leur témoignage est confirmé par plusieurs raisons. Les panégyristes de ce tems-là, malgré le le caractère de flatterie attaché dans tous les siécles aux orateurs de ce genre, auroient-ils osé louer en face Constantin d'avoir imité la chasteté de son pere, en s'éloignant dès sa premiere jeunesse des amusemens de l'amour, pour contracter un engagement sérieux & légitime; si la naissance même du prince devant qui ils parloient eût dementi cet éloge? Une contreverité si grossiere n'eût-elle pas

Constantin.

Chron. Alex. p. 278. Hieron. in Chronico. Ambros. orat. in fun. Theod. Eutrope. Les deux Victors. Anony. Vales. Inscript. Grut. Theophanes. Zonaras. Cedrenus. Incerti. panegyr. Max. & Const. c. 3. & 4. L. præf. ff. de ritu nupt. L. eos qui eod. tit. Till. note 1. sur Constantin.

Constantin.

eu toute l'apparence d'une ſatyre? Dioclétien auroit-il traité Conſtantin comme le ſujet le plus diſtingué de ſa cour? Seroit-ce le premier qu'il auroit propoſé, quand il fut queſtion de nommer des Céſars? & Galere qui cherchoit à écarter ce jeune prince auroit-il manqué alors de faire valoir le défaut de ſa naiſſance? ce qu'il ne fit pourtant pas, comme nous le voyons par le récit de Lactance. De plus, tous les auteurs qui parlent de la ſéparation de Conſtance & d'Hélene, quand il fut obligé d'épouſer Théodore, diſent qu'il la répudia. Elle étoit donc ſon épouſe. Ce qui peut avoir donné cours au ſentiment contraire, c'eſt que Conſtance épouſa Hélene dans une province où il avoit un commandement: or les loix Romaines n'autoriſoient pas un mariage contracté par un Officier dans la province où il étoit employé: mais une autre loi ajoutoit, que ſi cet Officier, après ſa commiſſion expirée, continuoit à traiter comme ſon épouſe la femme qu'il avoit priſe dans la province, le mariage devenoit légitime,

D'ailleurs l'obscurité de la famille d'Hélene devoit lui ôter beaucoup de considération avant l'élévation de son fils : la grandeur & la fierté de Théodore, belle-fille de Maximien, qui entroit dans la maison de Constance avec tout l'éclat de la pourpre impériale, éclipserent cette femme répudiée ; & les flatteurs de Cour ne manquerent pas sans doute de servir l'orgueil & la jalousie de la seconde épouse, en rabaissant la premiere, que la politique seule avoit enlevée à la tendresse de Constance.

Constantin.

V. Noms de Constantin.

Le fils de ce Prince & d'Hélene se nomma *Caius Flavius Valerius Aurelius Claudius Constantinus*. Une inscription lui donne le prénom de *Marcus*. Il tenoit de son pere les noms de *Flavius-Valerius* : les trois autres retraçoient la mémoire de Claude II, dit le Gothique. Cet empereur avoit porté le nom d'*Aurelius* ; & celui de *Constantinus* venoit encore de sa famille, où l'on voit une de ses sœurs appellée Constantine. Le nom de Flavius devint célebre : quelques-uns prétendent que Claude II l'avoit dé-

Till. Constantin, art. 4.
Buch. belg. l. 8. *c.* 2.
Numism. Mezzab.
Poll. Claud. c. 13 & 3.
Du Cange, diss. de infer. ævi. numism. c. 36.

Conſtantin. ja porté, comme une marque qu'il tiroit ſon origine de la famille de Veſpaſien: mais cette deſcendance a bien l'air d'une fable, & je ne trouve pas dans l'hiſtoire aſſez de fondement pour attribuer à ce bon prince la vanité d'emprunter d'illuſtres ancêtres, dont ſa vertu n'avoit pas beſoin. Le texte de Pollion ſur lequel on ſe fonde, pourroit bien ſignifier ſeulement que Claude fit donner à ſon petit neveu Conſtance le nom de Flavius, parce qu'il prévoyoit que les deſcendans de ce prince feroient revivre les vertus de Veſpaſien & de Tite; & ce ne ſeroit qu'une flatterie d'un auteur qui écrivoit ſous l'empire de la famille de Claude. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la gloire de Conſtantin fit paſſer ce nom de Flave à ſes ſucceſſeurs: il devint comme ceux de Céſar & d'Auguſte un titre de ſouveraineté. Cependant il ne fut pas réſervé aux ſeuls empereurs; pluſieurs familles illuſtres eurent l'ambition de le prendre, & les rois Barbares eux-mêmes, tels que ceux des Lombards en Italie, & ceux des Gots

en Eſpagne s'en firent honneur.

Conſtantin.

VI. Ses premieres années.

Anony. Valeſ.
Euſ. vit. l. 1. c. 19
Theoph. p. 6.
Hiſt. Miſc. l. 11.
Lact. de mort. perſec. c. 18.

Lorſque Conſtance Chlore fut fait Céſar en 292, & envoyé dans les Gaules pour la défenſe de l'Occident, Conſtantin entroit dans ſa dix-neuviéme année. Dioclétien le retint auprès de lui comme en ôtage, pour s'aſſurer de la fidélité de ſon pere, & il lui fit trouver à ſa Cour tous les honneurs & toutes les diſtinctions qui pouvoient le flatter. Il le mena avec lui en Egypte : & dans la guerre contre Achillée, Conſtantin également propre à obéir & à commander, ſe fit eſtimer de l'empereur & chérir des troupes par ſa bravoure, par ſon intelligence, par ſa générosité, & par une force de corps qui réſiſtoit à toutes les fatigues. Ce fut apparemment dans cette expédition qu'il fut fait Tribun du premier ordre.

VII. Portrait de ce Prince.

Euſébe.
Panegyriſtes.
Lactance.
Eutrope.
Les deux Victors.
Hiſt. Miſc.

Sa gloire naiſſante attiroit ſur lui tous les regards. A ſon retour d'Egypte on accouroit ſur ſon paſſage, on s'empreſſoit de le voir : tout annonçoit un prince né pour l'empire. Il marchoit à la droite de Dioclétien : ſa bonne mine le diſtinguoit de tous

Constantin.

Cedrenus. Niceph. Call.

les autres. Une noble fierté & un caractere de force & de vigueur marqué dans toute sa personne, imprimoit d'abord un sentiment de crainte. Mais cette physionomie guerriere étoit adoucie par une agréable sérénité répandue sur son visage. Il avoit le cœur grand, libéral & porté à la magnificence ; plein de courage, de probité, & d'un amour pour la justice qui tempéroit son ambition naturelle : sans ce contrepoids il eût été capable de tout entreprendre & de tout exécuter. Son esprit étoit vif & ardent sans être précipité ; pénétrant sans défiance & sans jalousie ; prudent, & tout à la fois prompt à se déterminer : enfin pour achever ici son portrait, il avoit le visage large & haut en couleur, peu de cheveux & de barbe, les yeux grands, le regard vif, mais gracieux, le col un peu gros, le nez aquilin ; un tempérament délicat & assez mal-sain, mais qu'il sçut ménager par une vie sobre & frugale, & par la modération dans l'usage des plaisirs.

VIII. Sa chasteté.

Ses mœurs étoient chastes. Sa jeu-

nesse toute occupée de grandes & de nobles pensées fut exemte des foiblesses de cet âge. Il se maria jeune, & ce dut être vers le tems de son voyage d'Egypte. La naissance de Minervine sa premiere femme est aussi inconnue que celle d'Hélene, & sa condition ne partage pas moins les Auteurs. Des raisons tout-à-fait semblables à celles que nous avons apportées en faveur d'Hélene, prouvent que cette alliance fut un mariage légitime. Il en sortit un Prince nommé Crispe, célebre par ses belles qualités & par ses malheurs. Il naquit vers l'an 300, & ce fut par conséquent en Orient, où son pere séjournoit alors, & non pas à Arles, comme certains auteurs l'ont prétendu.

Constantin. *Vict. epit. Zos. l. 2. Zonar. l. 13. Eus. Vit. Paneg. Till. art. 4. Hist. Misc. Du Cange Fam. Byz.*

IX. Son savoir.

On ne s'accorde pas au sujet du savoir de Constantin & de son goût pour les Lettres : les uns ne lui en donnent qu'une teinture légere ; d'autres le font tout-à-fait ignorant ; quelques-uns le représentent comme très instruit. Eusebe son panégyriste éleve bien haut sa science & son éloquence, & prouve assez mal ces grands éloges

Cedren. t. 1. p. 269. Anony. Vales. Eus. Vit. l. 4. c. 55. Eutrope. Vict. Epit. Niceph. Cal. l. 7. c. 18. Orati. ad S. Cætum.

Constantin. par un discours fort long & fort ennuyeux, qu'il met dans la bouche de Constantin. Il est vrai qu'étant Empereur, il fit pour les sciences & pour les lettres plus même qu'elles n'exigent d'un grand prince : non content de les protéger, de les regarder comme un des plus grands ornemens de son empire, de les encourager par des bienfaits, il aimoit à composer, à prononcer lui-même des discours. Mais outre que le goût des lettres n'étoit pas celui de la cour où il avoit été élevé, & que tous les princes de ce tems-là, excepté Maximin, ne se piquoient pas d'être sçavans, nous voyons par le peu qui nous reste de ses écrits, qu'il n'avoit guere plus de sçavoir ni d'éloquence qu'il ne lui en falloit pour se faire applaudir de ses courtisans, & se persuader à lui-même que ces qualités ne lui manquoient pas.

X. Galere est jaloux de Constantin.

Theoph. p. 6. Niceph. Cal. l. 7. c. 19.

Je ne puis croire ce que disent quelques historiens, que Dioclétien jaloux du mérite de Constantin, voulut le faire périr. Un dessein si noir convient mieux au caractère de Galere, à qui

qui d'autres l'attribuent. Il paroît qu'après l'expédition d'Egypte Constantin ſuivit celui-ci dans pluſieurs guerres : ſa valeur éclatante donna de l'ombrage à cette ame baſſe & orgueilleuſe : Galere réſolu de le perdre, l'écarta d'abord du rang de Céſar, qui lui étoit dû par ſon mérite, par la qualité de fils de Conſtance, par l'eſtime des Empereurs & par l'amour des peuples : il le retint pourtant à ſa Cour, où la vie de ce jeune Prince couroit plus de riſques, qu'au milieu des batailles. CONSTANTIN. An. 306. *Lact. c. 18.*

XI. Il cherche à le perdre. *Anony. Valeſ. Zonar. t. 1. p. 645. Lact. c. 24. Praxag. apud Photium.*

Sous prétexte de lui procurer de la gloire, Galere l'expoſa aux plus grands périls. Dans une guerre contre les Sarmates, les deux armées étant en préſence, il lui commanda d'aller attaquer un Capitaine, qui par ſa grande taille paroiſſoit le plus redoutable de tous les Barbares. Conſtantin court droit à l'ennemi, le terraſſe, & le traînant par les cheveux, l'amene tout tremblant aux pieds de ſon Général. Il reçut ordre une autre fois, de ſe jetter à cheval dans un marais derriere lequel étoient poſtés les Sarma-

CONSTANTIN.

tes, & dont on ne connoiſſoit pas la profondeur : il le traverſe, montre le paſſage aux troupes Romaines, renverſe les ennemis, & ne revient qu'après avoir remporté une glorieuſe victoire. On rapporte même, que le Tyran l'ayant obligé de combattre un lion furieux, Conſtantin ſortit encore de ce combat, vainqueur de ce terrible animal & des mauvais deſſeins de Galere.

An. 306.

XII. Conſtantin s'échappe des mains de Galere.

Lact. c. 24. Anony. Valeſ. Zoſ. l. 2.

Conſtance avoit pluſieurs fois redemandé ſon fils, ſans pouvoir le retirer des mains de ſon collégue. Enfin étant ſur le point de paſſer dans la Grande-Bretagne pour aller faire la guerre aux Pictes, le mauvais état de ſa ſanté lui fit craindre de le laiſſer en mourant à la merci d'un tyran ambitieux & ſanguinaire. Il parla d'un ton plus ferme : le fils de ſon côté ſollicitoit vivement la permiſſion d'aller rejoindre ſon pere ; & Galere qui n'oſoit rompre ouvertement avec Conſtance, conſentit enfin au départ de Conſtantin. Il lui donna ſur le ſoir le brevet néceſſaire pour prendre des chevaux de poſte,

en lui enjoignant expressément de ne partir, le lendemain matin, qu'après avoir reçu de lui de nouveaux ordres. Il ne laissoit échapper sa proie qu'à regret, & il n'apportoit ce délai que pour chercher encore quelque prétexte de l'arrêter, ou pour avoir le tems de mander à Sévere qu'il eût à le retenir lorsqu'il passeroit par l'Italie. Le lendemain Galere affecta de rester au lit jusqu'à midi; & ayant fait appeler Constantin, il fut étonné d'apprendre qu'il étoit parti dès le commencement de la nuit. Frémissant de colere, il ordonne de courir après lui & de le ramener: mais la poursuite devenoit impossible: Constantin fuyant à toute bride avoit eu la précaution de faire couper les jarrets à tous les chevaux de poste qu'il laissoit sur son passage; & la rage impuissante du Tyran ne lui laissa que le regret de n'avoir pas osé faire le dernier crime.

XIII. Il joint son per.

Eumen. paneg. c. 7 & 8.

Constantin traverse comme un éclair l'Illyrie & les Alpes, avant que Sévere puisse en avoir des nouvelles, & arrive au port de Boulogne

CONSTANTIN.
An. 306.
Anony. Valef.
Till. note 5. fur Conftant.

lorfque la flotte mettoit à la voile. A cette vûe inefpérée on ne peut exprimer la joie de Conftance : il reçoit entre fes bras ce fils que tant de périls lui rendoient encore plus cher ; & mêlant enfemble leurs larmes & toutes les marques de leur tendreffe, ils arrivent dans la Grande-Bretagne, où Conftance, après avoir vaincu les Pictes, mourut de maladie le vingt-cinq de Juillet de l'an 306.

XIV.
Il lui fuccede.
Liban. in Bafilico.
Euf. Vit. l. 1. c. 21.

Il avoit eu de fon mariage avec Théodore trois fils, Delmace, Jule-Conftance, Hanniballien ; & trois filles, Conftancie qui fut femme de Licinius, Anaftafie qui époufa Baffien, & Eutropie mere de Népotien, dont je parlerai ailleurs. Mais il refpectoit trop la puiffance fouveraine, pour l'abandonner comme une proie à difputer entre fes enfans ; & il étoit trop prudent pour affoiblir fes États par un partage. Le droit d'aîneffe, foutenu d'une capacité fupérieure, appeloit à l'empire Conftantin, qui étoit déja dans fa trente-troifiéme année. Le pere mourant couvert de gloire, au milieu de fes enfans qui

fondoient en larmes & qui révéroient ses volontés comme des oracles, embrassa tendrement Constantin & le nomma son successeur; il le recommanda aux troupes, & ordonna à ses autres fils de lui obéir.

CONSTANTIN. An. 306.

XV. Proclamation de Constantin.

Eumen. Paneg. c. 8. Eus. Vit. l. 1. c. 22. Vict. epit. Zos. l. 2. Hist. Misc. l. 11.

Toute l'armée s'empressa d'exécuter ces dernieres dispositions de Constance : à peine eut-il les yeux fermés, que les officiers & les soldats, excités encore par Eroc, roi des Allemands auxiliaires, proclamerent Constantin Auguste. Ce Prince s'efforça d'abord d'arrêter l'ardeur des troupes; il craignoit une guerre civile; & pour ne pas irriter Galere, il vouloit obtenir son agrément, avant que de prendre le titre d'Empereur. L'impatience des soldats se refusa à ces ménagemens politiques : au premier moment que Constantin, encore tout en larmes, sortit de la tente de son pere, tous l'environnerent avec de grands cris : envain voulut-il leur échapper à course de cheval; on l'atteignit, on le revêtit de la pourpre malgré sa résistance; tout le camp retentissoit d'acclamations & d'éloges;

CONSTANTIN. An. 306.

XVI. Sepulture de Constance.

Euf. Hift. l. 8. c. 13 & Vit. l. 1. c. 22.

Numifm. Mezzab.

Till. art. 7.

Alford, Ann. Brit. an. 306. §. 6.

Uffer. Brit. Eccl. Antiq. p. 60.

Conftance revivoit dans fon fils, & l'armée n'y voyoit de différence que l'avantage de la jeuneffe.

Le premier foin du nouvel Empereur fut de rendre à fon pere les derniers devoirs : il lui fit faire de magnifiques funérailles, & marcha lui-même à la tête avec un grand cortege. On décerna à Conftance, felon la coutume, les honneurs divins. M. de Tillemont rapporte, fur le témoignage d'Alford & d'Ufferius, qu'on montre fon tombeau en divers endroits de l'Angleterre, & particulierement en un lieu appelé *Caïr-Segeint* ou *Sejont*, quelquefois *Caïr-Cufteint*, c'eft-à-dire, *Ville de Conftance* ou *de Conftantin*; & qu'en 1283, comme on prétendit avoir trouvé fon corps dans un autre lieu qui n'eft pas loin de-là, Edouard I. qui regnoit alors, le fit tranfporter dans une Eglife, fans fe mettre beaucoup en peine fi les Canons permettoient d'y placer un Prince payen. Il ajoute que Cambden raconte que peu de tems avant lui, c'eft-à-dire, au commencement du feiziéme fiécle, en fouillant à York dans une grotte

où l'on tenoit qu'étoit le tombeau de Constance, on y avoit trouvé une lampe qui bruloit encore ; & Alford juge que selon les preuves les plus solides, c'étoit en effet le lieu de la sépulture de ce Prince.

XVII. Projets de Galere

Lact. c. 20 & seq.

Sa mort sembloit favoriser les desseins de Galere : elle entroit dans le plan qu'il avoit dressé pour se rendre le seul Monarque ; mais elle étoit arrivée trop tôt, & ce contre-tems rompoit toutes ses mesures. Son projet avoit été de substituer à Constance, Licinius son ancien ami : il s'aidoit de ses conseils, & comptoit sur une obéïssance aveugle de sa part. Il lui destinoit le titre d'Auguste, & c'étoit dans cette vûe qu'il ne lui avoit pas fait donner celui de César. Alors maître de tout & ne laissant à Licinius qu'une ombre d'autorité, il auroit disposé à son gré de toutes les richesses de l'Empire ; & après avoir accumulé d'immenses trésors, il auroit quitté, comme Dioclétien, au bout de vingt ans la puissance souveraine, & se seroit ménagé une retraitte assurée & tranquille pour une

CONSTANTIN. An. 306.

vieilleſſe voluptueuſe; en laiſſant pour Empereurs Sévere avec Licinius, & pour Céſars Maximin & Candidien ſon fils naturel, qui n'avoit encore que neuf ans, & qu'il avoit fait adopter par ſa femme Valérie, quoique cet enfant ne fût né que depuis le mariage de cette Princeſſe.

XVIII. Ses cruauté

Pour réuſſir dans ces projets, il falloit exclure Conſtantin; mais Galere s'étoit rendu trop odieux par ſa cruauté & par ſon avarice. Depuis ſa victoire ſur les Perſes, il avoit adopté le gouvernement deſpotique établi de tout tems dans ce riche & malheureux pays; & ſans pudeur, ſans égard pour les ſentimens d'une honnête ſoumiſſion, à laquelle une longue habitude avoit plié les Romains, il diſoit hautement que le meilleur uſage auquel on pouvoit employer des ſujets, c'étoit d'en faire des eſclaves. Ce fut ſur ces principes qu'il régla ſa conduite. Nulle dignité, nul privilége n'exemtoit ni des coups de fouets, ni des plus horribles tortures les magiſtrats des villes : des croix toujours dreſſées attendoient ceux qu'il condamnoit à

mort ; les autres étoient chargés de chaines & resserrés dans des entraves. Il faisoit traîner dans des maisons de force des Dames illustres par leur naissance : il avoit fait chercher par tout l'Empire des ours d'une énorme grosseur, & leur avoit donné des noms : quand il étoit en belle humeur il en faisoit appeler quelqu'un, & se divertissoit à les voir non pas dévorer sur le champ des hommes, mais sucer tout leur sang & déchirer ensuite leurs membres : il ne falloit rien moins pour faire rire ce tyran sombre & farouche. Il ne prenoit guere de repas sans voir répandre du sang humain. Les supplices des gens du peuple n'étoient pas si recherchés ; il les faisoit bruler vifs.

XIX. Contre les Chrétiens.

Galère avoit d'abord fait sur les chrétiens l'essai de toutes ces horreurs, ordonnant par Edit, qu'après la torture ils seroient brulés à petit feu. Ces ordres inhumains ne manquoient pas d'exécuteurs fidéles, qui se faisoient un mérite d'enchérir encore sur la barbarie du Prince. On attachoit les Chrétiens à un poteau ; on leur gril-

CONSTANTIN. An. 306.

loit la plante des pieds, jusqu'à ce que la peau se détachât des os; on appliquoit ensuite sur toutes les parties de leur corps des flambeaux qu'on venoit d'éteindre; & pour prolonger leurs souffrances avec leur vie, on leur rafraîchissoit de tems en tems d'eau froide la bouche & le visage; ce n'étoit qu'après de longues douleurs, que toute leur chair étant rotie, le feu pénétroit jusqu'aux entrailles, & jusqu'aux sources de la vie. Alors on achevoit de bruler ces corps déja presque consumés, & on en jettoit les cendres dans un fleuve ou dans la mer.

XX. Contre les Payens mêmes.

Le sang des Chrétiens ne fit qu'irriter la soif de Galere. Bientôt il n'épargna pas les Payens mêmes. Il ne connoissoit point de dégré dans les punitions: reléguer, mettre en prison, condamner aux mines, étoient des peines hors d'usage: il ne parloit que de feux, de croix, de bêtes féroces: c'étoit à coups de lance qu'il châtioit ceux qui formoient sa maison: il falloit aux Sénateurs d'anciens services & des titres bien favorables, pour

obtenir la grace d'avoir la tête tranchée. Alors tous les talens, qui déja fort affoiblis respiroient encore, furent entiérement étouffés : on bannit, on fit mourir les Avocats & les Jurisconsultes ; les Lettres passerent pour des secrets dangereux, & les sçavans pour des ennemis de l'Etat. Le Tyran faisant taire toutes les loix, se permit de tout faire, & donna la même licence aux juges qu'il envoyoit dans les provinces : c'étoient des gens qui ne connoissoient que la guerre, sans étude & sans principes, adorateurs aveugles du despotisme, dont ils étoient les instrumens.

XXI.
Rigueur des impositions.

Mais ce qui porta dans les provinces une désolation universelle, ce fut le dénombrement qu'il fit faire de tous les habitans de ses Etats, & l'estimation de toutes les fortunes. Les Commissaires répandoient partout, la même inquiétude & le même effroi que des ennemis auroient pu causer ; & l'Empire de Galere d'une extrémité à l'autre ne sembloit plus être peuplé que de captifs. On mesuroit les campagnes,

CONSTANTIN. An. 306.

on comptoit les seps de vignes, les arbres, & pour ainsi dire, les mottes de terre; on faisoit registre des hommes & des animaux; la nécessité des déclarations remplissoit les villes d'une multitude de paysans & d'esclaves; les peres y traînoient leurs enfans. La justice d'une imposition proportionnelle auroit rendu ces contraintes excusables, si l'humanité les eut adoucies, & si les impositions en elles-mêmes eussent été tolérables; mais tout retentissoit de coups de fouets & de gémissemens; on mettoit les enfans, les esclaves, les femmes à la torture, pour vérifier les déclarations des peres, des maîtres, des maris: on tourmentoit les possesseurs eux-mêmes, & on les forçoit, par la douleur, de déclarer plus qu'ils ne possédoient: la vieillesse ni la maladie ne dispensoient personne de se rendre au lieu ordonné; on fixoit arbitrairement l'âge de chacun; & comme, selon les loix, l'obligation de payer la capitation devoit commencer & finir à un certain âge, on ajoutoit des années aux enfans & on en ôtoit aux

vieillards. Les premiers Commissaires avoient travaillé à satisfaire l'avidité du Prince par les rigueurs les plus outrées : cependant Galere, pour presser encore davantage ses malheureux sujets, en envoya d'autres, à plusieurs reprises, faire de nouvelles recherches; & les derniers venus, pour enchérir sur leurs prédécesseurs, surchargeoient à leur fantaisie, & ajoutoient à leur rolle beaucoup plus qu'ils ne trouvoient ni dans les biens ni dans le nombre des habitans. Cependant les animaux périssoient, les hommes mouroient; & après la mort on les faisoitre vivre sur les rolles, on exigeoit encore la taxe des uns & des autres. Il ne restoit d'exemts que les mendians : leur indigence les sauvoit de l'imposition, mais non pas de la barbarie de Galere; on les rassembla par son ordre au bord de la mer, & on les jetta dans des barques qu'on fit couler à fonds.

CONSTANTIN.
An. 306.

XXII.
Les crimes de ses Officiers doivent lui être imputés.

Telle est l'idée qu'un Auteur contemporain, très instruit & très digne de foi, nous a laissé du gouvernement de Galere. Quelque méchant que fût ce Prince, une partie de ces

CONSTANTIN. An. 306.

vexations doit sans doute être imputée à ses Officiers. Mais telle est la condition de ceux qui gouvernent; ils prennent sur leur compte les injustices de ceux qu'ils employent: ce sont les crimes de leurs mains. Les noms de ces hommes obscurs périssent avec eux; mais leurs iniquités survivent & restent attachées au supérieur, dont le portrait se compose en grande partie des vertus & des vices de ceux qui ont agi sous ses ordres.

XXIII. Il refuse à Constantin le titre d'Auguste, & le donne à Severe.

Lact. c. 25. Till. art. 8.

Galere étoit occupé de ces rapines & de ces violences, quand il apprit la mort de Constance: bientôt après on lui présenta l'image de Constantin couronnée de laurier. Le nouvel Empereur la lui envoyoit, selon la coutume, pour lui notifier son avenement à l'Empire. Il balança long-tems s'il la recevroit: son premier mouvement fut de la jetter au feu avec celui qui l'avoit apportée; mais on lui représenta ce qu'il avoit à craindre de ses propres soldats, déja mécontens du choix des deux Césars, & tout disposés à se déclarer pour Constantin, qui viendroit sans doute lui arra-

cher son consentement à main armée. Plus susceptible de crainte que de sentiment de justice, il reçut à regret cette image ; & pour paroître donner ce qu'il ne pouvoit ôter, il envoya la pourpre à Constantin. Ses vûes sur Licinius se trouvoient trompées ; mais afin d'abaisser du moins le nouveau Prince, autant qu'il pourroit le faire, il s'avisa de donner le titre d'Auguste à Sévere qui étoit le plus âgé, & de ne laisser à Constantin que le rang de César après Maximin, le faisant ainsi descendre du second dégré au quatriéme. Le jeune Prince, dont l'ame étoit élevée & l'esprit solide, parut se contenter de ce qu'on lui accordoit, & ne jugea pas à propos de troubler la paix de l'Empire, pour conserver le titre d'un pouvoir dont il possedoit toute la réalité. En effet c'est de cette année qu'on commença à compter celles de sa puissance Tribunitienne.

CONSTANTIN.
An. 306.

XXIV.
Maxence élevé à l'Empire.

Incert. Paneg. c. 4.

Sévere qui commandoit en Italie, fort satisfait de cette nouvelle disposition, ne différa pas d'envoyer à Rome l'image de Constantin, pour

CONSTANTIN.
An. 306.
Lact. c. 18 & 26.
Anony Vales.
Eutrope.
Till. note 12 & 13.

l'y faire reconnoître en qualité de César. Mais le dépit d'un rival méprisé jusques alors, & qui prétendoit avoir plus de droit à l'Empire que tous ces nouveaux Souverains, renversa l'ordre établi par Galere. M. Aurelius-Valerius-Maxentius étoit fils de Maximien. Ses mauvaises qualités, & peut être ses malheurs ont fait dire qu'il étoit supposé ; on prétend même que sa mere Eutropie avoua qu'elle l'avoit eu d'un Syrien. C'étoit un Prince mal fait de corps & d'esprit, d'une ame basse & plein d'arrogance, débauché & superstitieux, brutal jusqu'à refuser le respect à son pere. Galere lui avoit donné en mariage une fille qu'il avoit eue de sa premiere femme; mais ne voyant en lui que des vices dont il ne pouvoit faire usage, il avoit empêché Dioclétien de le nommer César. Ainsi Maxence oublié de son pere, haï de son beau-pere, avoit jusqu'à ce tems mené une vie obscure, enveloppé dans les ténebres de la débauche, tantôt à Rome, tantôt en Lucanie. Le bruit de l'élévation de Constantin le réveilla : il crut devoir

ſauver une partie de ſon héritage, qu'il ſe voyoit enlever par tant de mains étrangeres. La diſpoſition des eſprits lui donnoit de grandes facilités : l'inſatiable avidité de Galere allarmoit la ville de Rome ; on y attendoit des Commiſſaires chargés d'exercer les mêmes vexations qui faiſoient déja gémir les provinces ; & comme Galere craignoit la milice Prétorienne, il en avoit caſſé une partie : c'étoit donner à Maxence ceux qui reſtoient. Auſſi les gagna-t-il aiſément par le moyen de deux Tribuns nommés Marcellien & Marcel ; & les intrigues de Lucien, préposé à la diſtribution des viandes qui ſe faiſoit aux dépens du fiſc, firent déclarer le peuple en ſa faveur. La révolution fut prompte ; elle ne couta la vie qu'à un petit nombre de Magiſtrats inſtruits de leur devoir, même à l'égard d'un prince odieux ; entre leſquels l'hiſtoire ne nommme qu'Abellius, dont la qualité n'eſt pas bien connue. Maxence qui s'étoit arrêté à deux ou trois lieues de Rome ſur le chemin de Lavicum,

fut proclamé Auguste le vingt-huit d'Octobre.

CONSTANTIN. An. 306.

XXV. Maximien reprend le titre d'Auguste.

Lact. c. 26. Baluze in Lact. p. 315. Eutrope. Incert. Pan. Maxim. & Constan. c. 10.

Galere qui étoit en Illyrie ne fut pas fort allarmé de cette nouvelle. Il faisoit trop peu de cas de Maxence pour le regarder comme un rival redoutable. Il écrit à Sévere qui résidoit à Milan, & l'exhorte à se mettre lui-même à la tête de ses troupes & à marcher contre l'Usurpateur. Maxence aussi timide que Sévere, n'osoit s'exposer seul à l'orage dont il étoit menacé. Il eut recours à son pere Maximien, qui peut-être étoit d'intelligence avec lui, & qui se trouvoit alors en Campanie. Celui-ci, qui ne pouvoit s'accoutumer à la vie privée, accourt à Rome; rassure les esprits; écrit à Dioclétien pour l'engager à reprendre avec lui le gouvernement de l'Empire; & sur le refus de ce Prince, il se fait prier par son fils, par le Sénat & par le peuple, d'accepter de nouveau le titre d'Auguste.

XXVI. Maximin ne prend point de part à ces mouvemens.

Maximin ne prit point de part à ces premieres agitations. Tranquille en Orient & livré à ses plaisirs, il

goutoit un repos dont il ne laiſſoit pas jouir les Chrétiens. Etant à Céſarée de Paleſtine le vingtiéme de Novembre jour de ſa naiſſance, qu'il célébroit avec grand appareil, après les divertiſſemens ordinaires, il voulut embellir la fête par un ſpectacle, dont les Payens étoient toujours fort avides. Le Chrétien Agapius étoit depuis deux ans condamné aux bêtes. La compaſſion du Magiſtrat ou l'eſpérance de vaincre ſa fermeté, avoit fait différer ſon ſupplice. Maximin le fait traîner ſur l'arêne avec un eſclave qu'on diſoit avoir aſſaſſiné ſon maître. Le Céſar fait grace au meurtrier, & tout l'amphithéatre retentit d'acclamations ſur la clémence du Prince. Ayant fait enſuite amener le Chrétien devant lui, il lui promet la vie & la liberté, s'il renonce à ſa religion. Mais celui-ci proteſtant à haute voix qu'il eſt prêt à tout ſouffrir avec joie pour une ſi belle cauſe, court lui-même au devant d'une ourſe qu'on avoit lachée ſur lui, & s'abandonne à la férocité de cet animal, qui le déchire. On le reporte à demi-mort

CONSTANTIN.
An. 306.
Euſ. de Mart. Palæſt. c. 6.

CONSTANTIN. An. 306.

dans la priſon, & le lendemain comme il reſpiroit encore ; on le jette dans la mer avec des groſſes pierres attachées à ſes pieds. Tels étoient les amuſemens de Maximin.

XXVII. Occupations de Conſtantin.

Lact. c. 24. Lamprid. in Heliag. c. 34.

Conſtantin ſignaloit les commencemens de ſon Empire par des actions plus dignes d'un Souverain. Quoiqu'il fût encore dans les ténebres du Paganiſme, il ne ſe contenta pas comme ſon pere de laiſſer aux Chrétiens, par une permiſſion tacite, le libre exercice de leur Religion, il l'autoriſa par un Edit. Comme il avoit ſouvent dans la bouche cette belle maxime : Que c'eſt la Fortune qui fait les Empereurs, mais que c'eſt aux Empereurs à juſtifier le choix de la Fortune, il s'occupoit du ſoin de rendre ſes ſujets heureux. Il s'appliqua d'abord à régler l'intérieur de ſes Etats, & ſongea enſuite à en aſſurer les frontieres.

XXVIII. Sa victoire ſur les Francs.

Euſ. Vict. l. 1. c. 25. Eumen. Paneg. c. 10.

Après avoir viſité les Provinces de ſon obéiſſance, en rétabliſſant partout le bon ordre, il marcha contre les Francs. Ces peuples, les plus belliqueux des Barbares, profitant de

l'abſence de Conſtance pour violer les traités de paix, avoient paſſé le Rhin, & faiſoient de grands ravages. Conſtantin les vainquit, fit priſonniers deux de leurs rois, Aſcaric & Ragaiſe; & pour punir ces Princes de leur perfidie, il les fit dévorer par les bêtes dans l'amphithéâtre: action barbare, qui deshonoroit ſa victoire, & à laquelle la poſtérité doit d'autant plus d'horreur, que la baſſe flatterie des Orateurs du tems s'eſt efforcée d'en faire plus d'éloge.

CONSTANTIN. An. 306.

Nazar. Paneg. c. 16 & 17.

Incert. Paneg. c. 4 & 23.

Ayant forcé les Francs à repaſſer le fleuve, il le paſſa lui-même ſans être-attendu, fondit ſur leur pays, & les ſurprit avant qu'ils euſſent eu le tems de ſe ſauver, comme c'étoit leur coutume, dans leurs bois & leurs marais. On en maſſacra, on en prit un nombre prodigieux. Tous les troupeaux furent égorgés ou enlevés: tous les villages brûlés. Les priſonniers qui avoient l'âge de puberté, trop ſuſpects pour être enrollés dans les troupes, trop féroces pour ſouffrir l'eſclavage, furent tous livrés aux bêtes à Treves, dans les jeux qui

XXIX. Il acheva de les dompter.

Eumen Paneg. c. 12.

Vorburg. l. 2. *p.* 112.

Incerti Paneg. c. 23.

CONSTANTIN. An. 306.

furent célébrés après la victoire. Le courage de ces braves gens effraya leurs vainqueurs, qui s'amusoient de leur supplice : on les vit courir au-devant de la mort, & conserver encore un air intrépide entre les dents & sous les ongles des bêtes farouches, qui les déchiroient sans leur arracher un soupir. Quoi qu'on puisse dire pour excuser Constantin, il faut avouer qu'on retrouve dans son caractere des traits de cette férocité commune aux Princes de son siécle, & qui s'échappa encore en plusieurs rencontres, lors même que le Christianisme eut adouci ses mœurs.

XXX. Il met à couvert les terres de la Gaule.

Eumen. Paneg. c. 13. Vorb. t. 2. p. 170. Till. art. 10.

Pour ôter aux Barbares l'envie de passer le Rhin, & pour se procurer à lui-même une libre entrée sur leurs terres, il entretint le long du fleuve les forts déja bâtis & garnis de troupes, & sur le fleuve même une flotte bien armée. Il commença à Cologne un pont de pierre qui ne fut achevé qu'au bout de dix ans, & qui, selon quelques-uns, subsista jusqu'en 955. On dit aussi que ce fut pour défendre ce pont qu'il bâtit ou répara le châ-

teau de Duitz vis-à-vis de Cologne. Ces grands ouvrages acheverent d'intimider les Francs ; ils demanderent la paix & donnerent pour ôtages les plus nobles de leur nation. Le vainqueur, pour couronner ces glorieux succès, institua les Jeux Franciques, qui continuerent long-tems de se célébrer tous les ans depuis le quatorziéme de Juillet jusqu'au vingtiéme.

CONSTANTIN.
An. 306.

Tout étoit en mouvement en Italie. Sévere parti de Milan au milieu de l'hiver de l'an 307, marcha vers Rome avec une grande armée, composée de Romains & de soldats Maures, qui tous avoient servi sous Maximien, & lui étoient encore affectionnés. Ces troupes accoutumées aux délices de Rome avoient plus d'envie de vivre dans cette ville que de la ruiner. Maxence ayant d'abord gagné Anullin, préfet du Prétoire, n'eut pas de peine à les corrompre. Dès qu'elles furent à la vue de Rome, elles quitterent leur Empereur & se donnerent à son ennemi. Sévere abandonné prend la fuite, & rencontrant Maximien à la tête d'un corps qu'il

An. 307.
XXXI.
Sévere trahi.
Incert. Paneg. c. 3.
Lact. c. 26.
Anony. Vales.
Zos. l. 2.
Vict. Epit.
Eutrope.

CONSTANTIN. An. 603.

venoit de rassembler, il se sauve à Ravenne, où il se renferme avec le petit nombre de ceux qui lui étoient demeurés fideles. Cette ville étoit forte, peuplée, & assez bien pourvûe de vivres pour donner à Galere le tems de venir au secours. Mais Sévere manquoit de la principale ressource: il n'avoit ni bon sens ni courage. Maximien pressé par la crainte qu'il avoit de Galere, prodiguoit les promesses & les sermens pour engager Sévere à se rendre: celui-ci plus pressé encore par sa propre timidité, & menacé d'une nouvelle désertion, ne songeoit qu'à sauver sa vie; il consentit à tout, se remit entre les mains de son ennemi, & rendit la pourpre à celui qui la lui avoit donnée deux ans auparavant.

XXXII. Sa mort. *Anony. Vales. Zos. l. 2.*

Réduit à la condition privée, il revenoit à Rome, où Maximien lui avoit juré qu'il seroit traité avec honneur. Mais Maxence, pour dégager son pere de sa parole, fit dresser à Sévere une embuscade sur le chemin. Il le prit, l'amena à Rome comme un captif, & l'envoya à trente milles

un

ſur la voie Appienne, dans un lieu nommé les trois Hôtelleries, où ce Prince infortuné ayant été retenu priſonnier pendant quelques jours, fut forcé de ſe faire ouvrir les veines. On porta ſon corps dans le tombeau de Gallien, à huit ou neuf milles de Rome. Il laiſſa un fils nommé Sévérien, qui ne fut héritier que de ſes malheurs.

CONSTANTIN. An. 307.

XXXIII. Mariage de Conſtantin.

Lact. c. 27. Du Cange in numm. Byz. Till. Art. 11. Incert. Paneg. c. 6. Baluze in Lact. c. 25.

Maximien s'attendoit bien que Galere ne tarderoit pas de venir en Italie pour venger la mort de Sévere. Il craignoit même que cet ennemi violent & irrité n'amenât avec lui Maximin; & quelles forces pourroient réſiſter aux armées réunies de ces deux Princes? Il ſongea donc de ſon côté à ſe procurer une alliance capable de le ſoutenir au milieu d'une ſi violente tempête. Il met Rome en état de défenſe, & court en Gaule pour s'attacher Conſtantin en lui faiſant épouſer ſa fille Flavia-Maximiana-Fauſta, qu'il avoit eue d'Eutropie, & qui du côté de ſa mere étoit ſœur cadette de Théodore, belle-mere de Conſtantin. Elle étoit née & avoit

CONSTANTIN. An. 307.

été élevée à Rome. Son pere l'avoit destinée au fils de Constance dès l'enfance de l'un & de l'autre : on voyoit dans son palais d'Aquilée un tableau, où la jeune princesse présentoit à Constantin un casque d'or. Le mariage de Minervine rompit ce projet : mais sa mort arrivée avant celle de Constance donna lieu de le reprendre, & il semble que ce Prince avoit consenti à cette alliance. L'état où se trouvoit alors Maximien la fit promptement conclurre : le mariage fut fait à Treves le trente & un de Mars. Nous avons encore un Panégyrique qui fut alors prononcé en présence des deux princes. Pour la dot de sa fille, Maximien donna à son gendre le titre d'Auguste, sans s'embarrasser de l'approbation de Galere.

XXXIV. Galére vient assiéger Rome.

Incert. Paneg. c. 3. Lact. c. 27. Anony. Vales.

Ce Prince étoit bien éloigné de l'accorder. Plein de courroux & ne respirant que vengeance, il étoit déja entré en Italie avec une armée plus forte que celle de Sévere, & ne menaçoit de rien moins que d'égorger le Sénat, d'exterminer le peuple, & de ruiner la ville. Il n'avoit jamais vû

Rome & n'en connoissoit ni la grandeur ni la force : il la trouva hors d'insulte : l'attaque & la circonvallation lui paroissant également impraticables, il fut contraint d'avoir recours aux voies de négociation. Il alla camper à Terni en Ombrie, d'où il députa à Maxence deux de ses principaux officiers, Licinius & Probus, pour lui proposer de mettre bas les armes, & de s'en rapporter à la bienveillance d'un beau-pere, prêt à lui accorder tout ce qu'il ne prétendroit pas emporter par violence.

CONSTANTIN. An. 307.

Maxence n'avoit garde de donner dans ce piége. Il attaqua Galere avec les mêmes armes qui lui avoient si bien réussi contre Sévere ; & profita de ces entrevues pour lui débaucher par argent une grande partie de ses troupes, déja mécontentes d'être employées contre Rome & par un beau-pere contre son gendre. Des corps entiers quitterent Galere & s'allerent jetter dans Rome. Cet exemple ébranloit déja le reste de l'armée, & Galere étoit à la veille d'éprouver le même sort que celui qu'il venoit venger,

XXXV. Il est contraint de se retirer.

CONSTANTIN. An. 307.

lorsque ce Prince superbe, humilié par la nécessité, se prosternant aux pieds des soldats & les suppliant avec larmes de ne les pas livrer à son ennemi, vint à bout à force de prieres & de promesses d'en retenir une partie. Il décampa aussitôt & s'enfuit en diligence.

XXXVI. Il ruine tout sur son passage.

Il ne falloit qu'un chef avec une poignée de bonnes troupes, pour l'accabler dans cette fuite précipitée. Il le sentit; & pour ôter à l'ennemi le moyen de le poursuivre, & payer en même tems ses soldats de leur fidélité, il leur ordonna de ruiner toutes les campagnes & de détruire toutes les subsistances. Jamais il ne fut mieux obéi. La plus belle contrée de l'Italie éprouva tous les excès de l'avarice, de la licence & de la rage la plus effrénée. Ce fut au travers de ces horribles ravages que l'Empereur ou plutôt le fléau de l'Empire regagna la Pannonie; & la malheureuse Italie eut lieu de se ressouvenir alors, que Galere recevant deux ans auparavant le titre d'Empereur s'étoit déclaré l'ennemi du nom Romain, & qu'il

avoit projetté de changer la dénomination de l'empire, en l'appellant l'Empire des Daces, parce que presque tous ceux qui gouvernoient alors tiroient, comme lui, leur origine de ces Barbares.

CONSTANTIN. An. 307.

XXXVII. Maximien revient à Rome d'où il est chassé.

Lact. c. 28. Incert. Paneg. c. 3. Zos. l. 2. Eutrope. Zonar. t. 1. p. 644.

Maximien étoit encore en Gaule. Indigné contre son fils, dont la lâcheté avoit laissé échapper Galere, il résolut de lui ôter la puissance souveraine. Il sollicita son gendre de poursuivre Galere, & de se joindre à lui pour dépouiller Maxence. Constantin s'y trouvoit assez disposé, mais il ne put se résoudre à quitter la Gaule, où sa présence étoit nécessaire pour contenir les Barbares. Rien n'est plus équivoque que la conduite de Maximien. Cependant, quand on suit avec attention toutes ses démarches, il paroît qu'il n'avoit rien d'arrêté que le désir de se rendre le maître. Sans affection comme sans scrupule, également ennemi de son fils & de son gendre, il cherchoit à les détruire l'un par l'autre, pour les faire périr tous deux. Il retourne à Rome : le dépit d'y voir Maxence plus honoré & plus

CONSTANTIN. An. 307.

obéi, & de n'être lui-même regardé que comme la créature de son fils, joignit à son ambition une amere jalousie. Il pratiqua sous main les soldats de Sévere, qui avoient été les siens : avant même que d'en être bien assuré, il assemble le peuple & les gens de guerre, monte avec Maxence sur le tribunal ; & après avoir gémi sur les maux de l'Etat, tout-à-coup il se tourne d'un air menaçant vers son fils, l'accuse d'être la cause de ces malheurs, & comme emporté par sa véhémence il lui arrache le manteau de pourpre. Maxence effrayé se jette entre les bras des soldats, qui, touchés de ses larmes & plus encore de ses promesses, accablent Maximien d'injures & de menaces. En vain celui-ci veut leur persuader que cette violence de sa part n'est qu'une feinte, pour éprouver leur zéle à l'égard de son fils ; il est obligé de sortir de Rome.

XXXVIII. Maxence lui ôte le Consulat.

Buch. Cycl. p. 238.

Galere avoit donné le Consulat de cette année à Sévere & à Maximin : le premier n'avoit pas été reconnu dans les Etats de Maxence, qui avoit

nommé son pere Consul pour la neuviéme fois : & Maximien en donnant à Constantin la qualité d'Auguste, l'avoit fait Consul avec lui, sans s'embarrasser du titre de Maximin. Maxence ayant chassé son pere, lui abrogea le Consulat, sans lui substituer personne. Il cessa même alors de reconnoître Constantin pour consul, & fit dater les actes par les consulats de l'année précédente, en ces termes : *Après le sixieme Consulat* ; c'étoit celui de Constance Chlore & de Galere, qui tous deux avoient été consuls pour la sixiéme fois en 306.

CONSTANTIN.
An. 307.
Till. note 15 sur Constantin.
Idace.

XXXIX.
Maximien va trouver Constantin & ensuite Galere.
Lact. c. 29.

Maximien se retira en Gaule, soit pour armer Constantin contre Maxence, soit pour le perdre lui-même. N'ayant pu réussir dans l'un ni dans l'autre projet, il se hasarda d'aller trouver Galere, l'ennemi mortel de son fils, sous prétexte de se réconcilier avec lui, & de prendre de concert les moyens de rétablir les affaires de l'Empire : mais en effet pour chercher l'occasion de lui ôter la vie, & de regner en sa place, croyant ne pouvoir trouver du repos que sur le trône.

CONSTANTIN.
An. 307.
XI.
[illegible] de Licinius.
Lact. c. 29. Zos. l. 2. Eutrope. Aurel. Vict. Vict. Epit.

Galere étoit à Carnunte en Pannonie. Déſeſpéré du peu de ſuccès qu'il avoit eu contre Maxence, & craignant d'être attaqué à ſon tour, il ſongea à ſe donner un appui dans Licinius, en le mettant à la place de Sévere. C'étoit un Dace, d'une famille auſſi obſcure que celle de Galere; il ſe vantoit pourtant de deſcendre de l'Empereur Philippe. On ne ſait pas préciſement ſon âge, mais il étoit plus âgé que Galere; & c'étoit une des raiſons qui avoient empêché celui-ci de le créer Céſar, ſelon la coutume, avant que de l'élever à la dignité d'Auguſte. Ils avoient formé enſemble une liaiſon intime, dès le tems qu'ils ſervoient dans les armées. Licinius s'étoit enſuite attaché à la fortune de ſon ami, & avoit beaucoup contribué, par ſa valeur, à la célébre victoire remportée ſur Narsès. Il avoit la réputation d'un grand homme de guerre, & il ſe piqua toujours d'une ſévere exactitude dans la diſcipline. Ses vices, plus grands que ſes vertus, n'avoient rien de rebutant pour un homme tel que Galere;

il étoit dur, colere, cruel, dissolu, d'une avarice sordide, ignorant, ennemi des lettres, des loix & de la morale; il appelloit les lettres le poison de l'État; il detestoit la science du barreau, & il prit plaisir étant Empereur à persécuter les philosophes les plus renommés, & à leur faire souffrir, par haine & par caprice, les supplices réservés aux esclaves. Il y eut pourtant deux sortes de personnes qu'il sut traiter avec assez d'équité; il se montra favorable aux laboureurs & aux gens de la campagne; & retint dans une étroite contrainte les eunuques & les officiers du palais, qu'il aimoit à comparer à ces insectes qui rongent sans cesse les choses auxquelles ils s'attachent.

CONSTANTIN.
An. 307.

XLI.
Dioclétien refuse l'Empire.
Vict. Epit.

Pour rendre l'élection de Licinius plus éclatante, Galere invita Dioclétien à s'y trouver. Le vieillard y consentit: il partit de sa paisible retraite de Salone, & reparut à la cour avec une douce majesté, qui attiroit les regards sans les éblouir, & les respects sans mélange de crainte. Maximien toujours agité du désir de

CONSTANTIN. An. 307.

regner, comme d'une fiévre ardente, voulut encore exciter en ſecret ſon ancien collégue, devenu philoſophe, à reprendre la pourpre & à rendre le calme à l'Empire, qui dans les mains de tant de jeunes Souverains, n'étoit que le jouet de leurs paſſions. Ce fut alors que Dioclétien lui fit cette belle réponſe : *Ah ! ſi vous pouviez voir à Salone ces fruits & ces légumes que je cultive de mes propres mains, jamais vous ne me parleriez de l'Empire !* Quelques auteurs ont dit que Galere ſe joignit à Maximien, pour faire à Dioclétien cette propoſition : ſi le fait eſt vrai, ce ne pouvoit être qu'une feinte & un pur compliment de la part de ce prince, qui n'étoit pas d'humeur à reculer d'un degré : mais l'ambition de Maximien nous répond ici de ſa ſincérité.

XLII. Licinius Auguſte. *Chron. Alex. Noris, de num. Licinii. Till. note 19. ſur Conſtant.*

Ce fut donc en préſence & du conſentement des deux anciens Empereurs, que Galere honora Licinius du titre d'Auguſte, le onziéme Novembre 307, lui donnant, à ce qu'on croit, pour département la Pannonie & la Rhétie, en attendant qu'il

pût lui donner, comme il eſpéroit le faire bientôt, toute la dépouille de Maxence. Licinius prit les noms de C. Flavius-Valerius-Licinianus-Licinius: il y joignit le ſurnom de Jovius, que Galere avoit emprunté de Dioclétien.

CONSTANTIN. An. 307.

XLIII. Maximin continue à perſécuter les Chrétiens.

Baronius, ann. 307.

Conſtantin qui n'avoit pas été conſulté garda ſur cette élection un profond ſilence. Maxence de ſon côté créa Céſar ſon fils M. Aurélius-Romulus. Mais le dépit de Maximin ne tarda pas à éclatter. Pour faire ſa cour à Galere, & pour gagner dans ſon eſprit l'avantage ſur Licinius, qui commençoit à lui donner de la jalouſie, il avoit redoublé de fureur & de cruauté contre les Chrétiens. Mennas Préfet d'Egypte étoit Chrétien : Maximin l'ayant appris envoye Hermogenes pour prendre ſa place & pour le punir. Le nouveau Préfet exécute ſes ordres & fait cruellement tourmenter ſon prédéceſſeur. Mais ébranlé d'abord par ſa conſtance, éclairé enſuite par pluſieurs miracles dont il fut témoin, il ſe convertit & embraſſe le Chriſtianiſme. Maximin outré de

CONSTANTIN. An. 307.

colere vient à Alexandrie ; il leur fait à tous deux trancher la tête ; & pour tremper lui-même ses mains dans le sang des martyrs, il tue d'un coup d'épée Eugraphus domestique de Mennas, & qui osoit devant l'Empereur professer la religion proscrite. Mon dessein n'est pas de mettre sous les yeux de mes lecteurs tous les triomphes des Martyrs : ce détail appartient à l'histoire de l'église, dont ils furent l'honneur & la défense. Je me propose seulement de rendre compte des principaux faits de ce genre, auxquels les Empereurs ont eu part immédiatement & par eux-mêmes.

XLIV. Punition d'Urbain & de Firmilien.

Euf. Hist Mart. Pal. c. 7. & c. 11.

Les Edits de Maximin remplissoient tout l'Orient de gibets, de feux & de carnage. Les gouverneurs s'empressoient à l'envi à servir l'inhumanité du prince. Urbain préfet de Palestine se signaloit entre les autres, & la ville de Césarée étoit teinte de sang. Aussi possédoit-il toute la faveur du tyran : sa complaisance barbare couvroit tous ses autres crimes, dont il espéroit acheter l'impunité aux dépens des chrétiens. Mais le Dieu qu'il atta-

quoit dans ses serviteurs, ouvrit les yeux du Prince sur les rapines & les injustices du Préfet. Urbain fut convaincu devant Maximin, qui devint pour lui à son tour un juge inexorable, & qui l'ayant condamné à la mort, vengea, sans le vouloir, les martyrs sur celui qui avoit prononcé tant de condamnations injustes. Firmilien qui succéda à Urbain, ayant été comme lui le fidéle ministre des ordres sanguinaires du tyran, fut comme lui la victime de la vengeance divine, & eut quelques années après la tête tranchée.

CONSTANTIN. An. 307.

Quoique les rigueurs que Maximin exerçoit contre les chrétiens ne coutassent rien à sa cruauté, cependant plus il s'étoit étudié à se conformer aux volontés de Galere, plus il se sentit piqué de la préférence que ce prince donnoit à Licinius. Après s'être regardé comme tenant la seconde place dans l'empire, il ne vouloit pas reculer à la troisiéme. Il en fit des plaintes mêlées de menaces. Pour l'adoucir Galere lui envoie plusieurs fois des députés; il lui

An. 308.
XLV.
Maximin prend le titre d'Auguste.

Lact. c. 32. Eus. Hist. l. 8. c. 13. Numis. Mezzab. & Bandury. Toinard & Cuper in Lact.

CONSTANTIN. An. 308.

rappelle ſes bienfaits paſſés ; il le prie même d'entrer dans ſes vûes & de déférer aux cheveux blancs de Licinius. Maximin que ces ménagemens rendoient plus fier & plus hardi, proteſte qu'étant depuis trois ans revêtu de la pourpre des Céſars, il ne conſentita jamais à laiſſer à un autre le rang qui lui eſt dû à lui-même. Galere qui ſe croyoit en droit d'en exiger une ſoumiſſion entiére, lui reproche en vain ſon ingratitude : il lui fallut céder à l'opiniâtreté de ſon neveu. D'abord pour eſſayer de le ſatisfaire, il abolit le nom de Céſar ; il déclare que lui-même & Licinius ſeront appellés Auguſtes, & que Maximin & Conſtantin auront le titre non plus de Céſars, mais de fils des Auguſtes. Il paroît par les médailles de ces deux Princes, qu'ils adopterent d'abord cette nouvelle dénomination. Mais Maximin ne la garda pas long-tems ; il ſe fit proclamer Auguſte par ſon armée, & manda enſuite à ſon oncle la prétendue violence que ſes ſoldats lui avoient faite. Galere forcé avec chagrin d'y conſentir, abandonna le

plan qu'il avoit formé, & ordonna que les quatre Princes feroient tous reconnus pour Auguftes. Galere tenoit fans contredit le premier rang : l'ordre des trois autres étoit contefté : Licinius étoit le fecond felon Galere, qui ne donnoit que le dernier rang à Conftantin : mais Maximin fe nommoit lui-même avant Licinius ; & felon toute apparence Conftantin dans fes États étoit nommé avant les deux autres. D'un autre côté Maxence ne reconnoiffoit d'abord que lui feul pour Augufte ; il voulut bien enfuite faire part de ce titre à Maximin. Mais enfin toutes ces difputes de prééminences fe terminerent par la mort funefte de chacun de ces Princes, qui céderent l'un après l'autre au bonheur & au mérite de Conftantin.

XLVI. Maximien, Conful.

Till. note 21, fur Conftantin.

Maximien, empereur honoraire, puifqu'il n'avoit ni fujets ni fonctions, que celles que lui impofoit fon humeur turbulente, avoit été compté pour rien dans ces nouvelles difpofitions. Il étoit dès lors brouillé avec Galere : il paroît qu'au commencement de cette année ils avoient vécu en bonne

CONSTANTIN. An. 308.

intelligence ; puiſqu'on voit dans les faſtes le dixiéme conſulat de Maximien, joint au ſeptiéme de Galere. Maxence qui ne reconnoiſſoit ni l'un ni l'autre, après avoir paſſé près de quatre mois ſans nommer de conſuls, ſe nomma lui-même le vingtiéme d'Avril avec ſon fils Romulus, & ſe continua avec lui l'année ſuivante.

XLVII. Alexandre eſt nommé Empereur à Carthage.

Zoſ. l. 2. Aur. l. Vict. Vict. Epit.

Comme il ſe voyoit tranquile en Italie, il envoya ſes images en Afrique, pour s'y faire reconnoître. Il s'attribuoit cette province : c'étoit une partie de la dépouille de Sévere. Les troupes de Carthage regardant Maxence comme un uſurpateur, refuſerent de lui obéir ; & craignant que le tyran ne vînt les y contraindre à main armée, elles prirent le long du rivage la route d'Alexandrie, pour ſe retirer dans les états de Maximin. Mais ayant rencontré en chemin des troupes ſupérieures, elles ſe jetterent dans des vaiſſeaux & retournerent à Carthage. Maxence irrité de cette réſiſtance, réſolut d'abord de paſſer en Afrique & d'aller en perſonne punir les chefs de ces rebelles ; mais il fut

CONSTANTIN. An. 308.

retenu à Rome par les aruſpices, qui l'aſſurerent que les entrailles des victimes ne lui promettoient rien de favorable. Une autre raiſon plus ſolide, c'eſt qu'il craignoit l'oppoſition du vicaire d'Afrique, nommé Aléxandre, qui avoit un grand crédit dans le pays. Il voulut donc s'aſſurer de ſa fidélité, & lui demanda ſon fils pour ôtage : c'étoit un jeune homme fort beau ; & le pere informé des infames débauches de Maxence, refuſa de le haſarder entre ſes mains. Bientôt des aſſaſſins envoyés pour tuer Alexandre, ayant été découverts, les ſoldats plus indignés encore proclamerent Alexandre Empereur. Il étoit Phrygien ſelon les uns, Pannonien ſelon les autres ; peut-être étoit-il né dans une de ces provinces, & originaire de l'autre : tous conviennent qu'il étoit fils d'un payſan ; ce qui ne le rendoit pas moins digne de l'Empire que Galere, Maximin & Licinius. Mais il ne rachetoit ce défaut par aucune bonne qualité : naturellement timide & pareſſeux, il l'étoit devenu encore davantage par

CONSTANTIN. An. 308.

la vieilleſſe. Cependant il n'eut pas beſoin d'un plus grand mérite pour ſe ſoutenir plus de trois ans contre Maxence, comme nous le verrons dans la ſuite.

XLVIII. Maximien quitte la pourpre pour la ſeconde fois.

Lact. c. 29. Eumen. Paneg. c. 14 & 15.

Deux caractères tels que ceux de Maximien & de Galere ne pouvoient demeurer long-tems unis. Le premier chaſſé de Rome, exclus de l'Italie, obligé enfin à quitter l'Illyrie, n'avoit plus d'aſyle qu'auprès de Conſtantin. Mais en perdant toute autre reſſource, il n'avoit pas perdu l'envie de regner, quelque crime qu'il fallût commettre. Ainſi en ſe jettant entre les bras de ſon gendre, il y porta le noir deſſein de lui ravir la couronne avec la vie. Pour mieux cacher ſes perfides projets, il quitte encore une fois la pourpre. La générosité de ſon gendre lui en conſerva tous les honneurs & tous les avantages : Conſtantin le logea dans ſon palais, il l'entretint avec magnificence; il lui donnoit la droite partout où il ſe trouvoit avec lui; il exigeoit qu'on lui obéît avec plus de reſpect & de promptitude qu'à ſa propre

personne; il s'empressoit lui-même à lui obéir: on eût dit que Maximien étoit l'Empereur, & que Constantin n'étoit que le Ministre.

CONSTANTIN. An. 309.

XLIX. Il la reprend.

Eumen. Paneg. c. 16. *Lact. c.* 29.

Le pont que ce Prince faisoit construire à Cologne, donnoit de la crainte aux Barbares d'au-delà du Rhin, & cette crainte produisoit chez eux des effets contraires. Les uns trembloient & demandoient la paix; les autres s'effarouchoient & couroient aux armes. Constantin qui étoit à Treves rassembla ses troupes; & suivant le conseil de son beau-pere, dont l'âge & l'expérience lui imposoient, & dont sa propre franchise ne lui permettoit pas de se défier, il ne mena pour cette expédition qu'un détachement de son armée. L'intention du perfide vieillard étoit de débaucher les troupes qu'on lui laisseroit, tandis que son gendre, avec le reste en petit nombre, succomberoit sous la multitude des Barbares. Quand après quelques jours il crut Constantin déja engagé bien avant dans le pays ennemi, il reprend une troisiéme fois la pourpre, s'empare des trésors, ré-

CONSTANTIN. An. 309.

pand l'argent à pleines mains, écrit à toutes les Légions, & leur fait de grandes promesses. En même tems pour mettre toute la Gaule entre lui & Constantin, il marche vers Arles à petites journées en consumant les vivres & les fourages, afin d'empêcher la poursuite ; & fait courir partout le bruit de la mort de Constantin.

I. Constantin marche contre lui.

Eumen. Paneg. c. 18. Lact. c. 29.

Cette nouvelle n'eut pas le tems de prendre crédit. Constantin averti de la trahison de son beau-pere, retourne sur ses pas avec une incroyable diligence. Le zéle de ses soldats surpasse encore ses désirs. A peine veulent-ils s'arrêter pour prendre quelque nourriture; l'ardeur de la vengeance leur prête tous momens de nouvelles forces ; ils volent sans prendre de repos des bords du Rhin à ceux de la Saône. L'Empereur pour les soulager les fait embarquer à Châlon ; ils s'impatientent de la lenteur de ce fleuve tranquile ; ils se saisissent des rames, & le Rhône même ne leur semble pas assez rapide. Arrivés à Arles ils n'y trouvent plus Maxi-

mien, qui n'avoit pas eu le tems de mettre la ville en défenſe, & s'étoit ſauvé à Marſeille. Mais ils y rejoignent la plupart de leurs compagnons, qui n'ayant pas voulu ſuivre l'uſurpateur, ſe jettent aux pieds de Conſtantin & rentrent dans leur devoir. Tous enſemble courent vers Marſeille, & quoiqu'ils connoiſſent la force de la ville, ils ſe promettent bien de l'emporter d'emblée.

CONSTANTIN. An. 309.

II. Il s'aſſure de ſa perſonne.

Eumen. Paneg. c. 19 & 20. *Lact. c.* 29.

En effet dès que Conſtantin parut, il ſe rendit maître du port, & fit donner l'aſſaut à la ville : elle étoit priſe, ſi les échelles ne ſe fuſſent trouvées trop courtes. Malgré cet inconvénient, grand nombre de ſoldats s'élançant de toutes leurs forces, & ſe faiſant ſoulever par leurs camarades, s'attachoient aux crénaux & s'empreſſoient de gagner le haut du mur, lorſque l'Empereur pour épargner le ſang de ſes troupes & celui des habitans, fit ſonner la retraite. Maximien s'étant montré ſur la muraille, Conſtantin s'en approche, & lui repréſente avec douceur l'indécence & l'injuſtice de ſon procédé. Tandis que le vieil-

CONSTANTIN. An. 309.

lard se répand en invectives outrageantes, on ouvre à son insçu une porte de la ville, & on introduit les soldats ennemis. Ils se saisissent de Maximien & l'amenent devant l'Empereur, qui après lui avoir reproché ses crimes, crut assez le punir en le dépouillant de la pourpre, & voulut bien lui laisser la vie.

An. 310. LII. Mort de Maximien.

Lact. c. 30. Eus. Hist. l. 8. c. 18. Eutrope. Vict. Epit. Idace. Orose, l. 7. c. 28. Till. art. 17. Médailles.

Cet esprit altier & remuant, qui n'avoit pu se contenter ni du titre d'Empereur sans états, ni des honneurs de l'Empire sans le titre d'Empereur, s'accommodoit bien moins encore de l'anéantissement où il se voyoit réduit. Par un dernier trait de désespoir, il forma le dessein de tuer son gendre; & par un effet de cette imprudence, que Dieu attache ordinairement au crime pour en empêcher le succès ou pour en assurer la punition, il s'en ouvrit à sa fille Fausta femme de Constantin : il met en usage les prieres & les larmes ; il lui promet un époux plus digne d'elle ; il lui demande pour toute grace, de laisser ouverte la chambre où couchoit Constantin, & de faire enforte

qu'elle fût mal gardée. Fausta feint d'être touchée de ses pleurs, elle lui promet tout, & va aussi-tôt avertir son mari. On prend toutes les mesures qui pouvoient produire une conviction pleine & entiere. On met dans le lit un eunuque, pour y recevoir le coup destiné à l'Empereur. Au milieu de la nuit Maximien approche ; il trouve tout dans l'état qu'il désiroit : les gardes restés en petit nombre s'étoient éloignés ; il leur dit en passant qu'il vient d'avoir un songe intéressant pour son fils & qu'il va lui en faire part : il entre, il poignarde l'Eunuque & sort plein de joie, en se vantant du coup qu'il vient de faire. L'empereur se montre aussi-tôt, environné de ses gardes ; on tire du lit le misérable, dont la vie avoit été sacrifiée : Maximien reste glacé d'effroi ; on lui reproche sa barbarie meurtriere, & on ne lui laisse que le choix du genre de mort : il se détermine à s'étrangler de ses propres mains ; supplice honteux, dont il méritoit bien d'être lui-même l'exécuteur & la victime. Il ne fut pour-

CONSTANTIN. An. 310.

tant pas privé d'une ſépulture honorable. Selon une ancienne chronique, on crut, vers l'an 1054, avoir trouvé ſon corps à Marſeille, encore tout entier, dans un cercueil de plomb enfermé dans un tombeau de marbre. Mais Raimbaud, alors archevêque d'Arles, fit jetter dans la mer le corps de ce perſécuteur, le cercueil, & même le tombeau. Conſtantin aſſez généreux pour ne pas refuſer les derniers honneurs à un beau-pere ſi perfide, voulut en même tems punir ſes crimes par une flétriſſure ſouvent miſe en uſage dans l'Empire Romain à l'égard des Princes déteſtés: il fit abattre ſes ſtatuës, effacer ſes inſcriptions, ſans épargner les monumens mêmes qui lui étoient communs avec Dioclétien. Maxence qui n'avoit jamais reſpecté ſon pere pendant ſa vie, en fit un Dieu après ſa mort.

LIII. Ambition & vanité de Maximien. *Vict. Epit. Mamertini, Pan. c. 1. Incert. Pan. c. 8.*

Maximien, ſelon le jeune Victor, ne vécut que ſoixante ans. Il avoit été près de vingt ans collégue de Dioclétien. Pendant les cinq dernieres années de ſa vie, il fut ſans ceſſe le jouet de ſon ambition, tour à tour

tenté

tenté de reprendre & forcé de quitter la puiſſance Souveraine ; plus malheureux après en avoir gouté les douceurs, qu'il ne l'avoit été dans la pouſſiere de ſa naiſſance, que ſon orgueil lui fit oublier dès qu'il en fut ſorti. Les panégyriſtes, corrupteurs des Princes quand ni l'orateur ni le héros ne ſont philoſophes, s'entendirent avec lui-même pour le ſéduire. Il avoit pris le nom d'Herculius ; ce fut pour la flatterie des uns & pour la vanité de l'autre un titre inconteſtable d'une nobleſſe qui remontoit à Hercule. Pour effacer la trace de ſa vraie origine, il fit conſtruire un palais dans un lieu près de Sirmium, à la place d'une cabane où ſon pere & ſa mere avoient gagné leur vie du travail de leurs mains.

CONSTANTIN. An. 310.

LIV. Conſulats. Idace. Till. art. 14. & note 25. ſur Conſtantin. Pagi in Baron.

Il mourut à Marſeille au commencement de l'an 310, qui eſt marqué dans les faſtes en ces termes, *la ſeconde année après le dixiéme & le ſeptiéme Conſulat :* c'étoit celui de Maximien & de Galere en 308. Galere n'ayant point nommé de Conſuls pour les deux années ſuivantes, elles

CONSTANTIN. An. 310.

prirent pour date ce consulat. Quoi qu'en dise M. de Tillemont, je soupçonne qu'Andronicus & Probus marqués pour Consuls en 310 dans les fastes de Théon, ne furent nommés par Galere qu'après la mort de Maximien. Il ne voulut pas qu'on continuât de dater les actes publics par le consulat d'un prince, qui venoit de subir une mort si ignominieuse. En Italie Maxence s'étoit fait seul consul pour la troisiéme fois, sans prendre pour collégue son fils Romulus, comme dans les deux années précédentes: ce qui donne à quelques-uns lieu de croire que ce jeune prince étoit mort en 309. Son pere le mit au nombre des Dieux.

IV. Constantin fait des offrandes à Apollon.

Eumen. Paneg. c. 21.

La révolte de Maximien avoit reveillé l'humeur guerriere des Barbares; son malheureux succès leur fit mettre bas les armes. Sur la nouvelle de leurs mouvemens, Constantin se mit en marche vers le Rhin: mais dès le second jour, comme il approchoit d'un fameux temple d'Apollon, dont l'histoire ne marque pas le lieu, il apprit que tout étoit calmé,

Il prit cette occasion de rendre hommage de ses victoires à ce Dieu, qu'il honoroit d'un culte particulier, comme il paroît par ses médailles, & de lui faire de magnifiques offrandes.

CONSTANTIN. An. 310.

LVI. Il embellit la ville de Tréves.

Eumen. Paneg. c. 22.

Il continua sa marche jusqu'à Tréves, & s'occupa à réparer & à embellir cette ville, où il faisoit sa résidence ordinaire. Il en releva les murailles ruinées depuis long-tems : il y fit un cirque presque aussi grand que celui de Rome, des basiliques, une place publique, un palais de Justice ; édifices magnifiques, si l'on en croit Eumene, qui prononça en cette occasion l'éloge du Prince restaurateur.

LVII. Guerre contre les Barbares.

Nazar. Paneg. c. 18. Eus. Vit. l. 1. c. 25. *Médailles.*

Le repos de Constantin étoit pour les Barbares d'au-delà du Rhin le signal de la guerre. Dès qu'ils le voyent occupé de ces ouvrages, ils reprennent les armes, d'abord séparément ; ensuite ils forment une ligue redoutable & réunissent leurs troupes. C'étoient les Bructeres, les Chamaves, les Chérusques, les Vangions, les Allemands, les Tubantes. Ces peuples occupoient la plus grande

CONSTANTIN. An. 310.

partie des pays compris entre le Rhin, l'Océan, le Véser & les sources du Danube. L'Empereur toujours préparé à la guerre dans le sein même de la paix, marche contre eux dès la premiere allarme; & fait en cette occasion ce qu'il avoit vû pratiquer à Galere dans la guerre contre les Perses. Il se déguise, & s'étant approché du camp ennemi avec deux de ses officiers, il s'entretient avec les Barbares & leur fait accroire que Constantin est absent. Aussi-tôt il rejoint son armée, fond sur eux lorsqu'ils ne s'y attendoient pas, en fait un grand carnage, & les oblige de regagner leurs retraites. Peut-être fut-ce pour cette victoire qu'on commença cette année à lui donner sur ses monnoies le titre de *Maximus*, que la postérité lui a conservé. Rappelé dans la Grande-Bretagne par quelques mouvemens des Pictes & des Calédoniens, il y rétablit la tranquilité.

LVIII. Nouvelles exactions de Galere. *Lact. c.* 31.

Tandis que Dieu récompensoit par ces heureux succès les vertus morales de Constantin, il punissoit les fureurs de Galere, qui avoit le premier al-

ſumé les feux de la perſécution, & qui la continuoit avec la même violence. Ce Prince après l'élection de Licinius s'étoit retiré à Sardique. Honteux d'avoir fui devant un ennemi qu'il ſe croyoit en droit de mépriſer, plein de rage & de vengeance, il ſongeoit à rentrer en Italie, & à raſſembler toutes ſes forces pour écraſer Maxence. Un autre deſſein occupoit encore ſa vanité. La vingtiéme année depuis qu'il avoit été fait Céſar, devoit expirer au premier de Mars 312. Les Princes ſe piquoient de magnificence dans cette ſolemnité, qu'on appeloit les Vicennales; & l'altier Galere, qui ſe mettoit fort au-deſſus des trois autres Auguſtes, ſe préparoit de loin à donner à cette cérémonie toute la ſplendeur qu'il croyoit convenir au chef de tant de ſouverains. Pour remplir ces deux objets, il avoit beſoin de lever des ſommes immenſes, & de faire de prodigieux amas de bled, de vin, d'étoffes de toute eſpece, qu'on diſtribuoit au peuple avec profuſion dans les ſpectacles de ces fêtes. Sa dureté naturelle

CONSTANTIN.
An. 311.

CONSTANTIN. An. 310.

& la patience de ſes ſujets étoit pour lui une reſſource qu'il croyoit inépuiſable. Un nouvel eſſain d'exacteurs ſe répandit dans ſes états; ils raviſſoient ſans pitié ce qu'on avoit ſauvé des vexations précédentes : on pilloit les maiſons; on dépouilloit les habitans; on ſaiſiſſoit toutes les récoltes, toutes les vendanges; on enlevoit juſqu'à l'eſpérance de la récolte prochaine, en ne laiſſant pas aux laboureurs de quoi enſemencer leurs campagnes; on vouloit même exiger d'eux à force de tourmens ce que la terre ne leur avoit pas donné : ces malheureux pour fournir aux largeſſes du Prince, mouroient de faim & de miſere. Tout retentiſſoit de plaintes, lorſque les cris affreux de Galere arrêterent tout à-coup les violences de ſes officiers, & les gémiſſemens de ſes ſujets.

LIX. Sa maladie. *Lact. c. 33. Euſ. l. 8. c. 16. Anony. Valeſ. Aur l. Vict. Zoſ. l. 2.*

Il étoit tourmenté d'une cruelle maladie : c'étoit un ulcere aû périnée, qui réſiſtoit à tous les remedes, à toutes les opérations. Deux fois les médecins vinrent à bout de fermer la playe; deux fois la cicatrice s'étant

rompue, il perdit tant de ſang qu'il fut prêt d'expirer. On avoit beau couper les chairs, ce mal incurable gagnoit de proche en proche ; & après avoir dévoré toutes les parties externes, il pénétra dans les entrailles & y engendra des vers, qui ſortoient comme d'une ſource intariſſable. Son lit ſembloit être l'échaffaut d'un criminel : ſes cris effroyables, l'odeur infecte qu'il exhaloit, la vûe de ce cadavre vivant, tout inſpiroit l'horreur. Il avoit perdu la figure humaine : toute la maſſe de ſon corps venant à ſe corrompre & à ſe diſſoudre, la partie ſupérieure reſtoit décharnée ; ce n'étoit qu'un ſquélette pâle & deſſéché ; l'inférieure étoit enflée comme un outre ; on n'y diſtinguoit plus la forme des jambes ni des pieds. Il y avoit un an entier qu'il étoit en proye à ces horribles tourmens : n'eſpérant plus rien de ſes médecins, il eut recours à ſes dieux ; il implora l'aſſiſtance d'Apollon & d'Eſculape ; & comme les victimes ſe trouvoient auſſi impuiſſantes que les remedes employés juſqu'alors, il ſe fit amener par force

CONSTANTIN.
An. 310.
Ruffin. l. 8. c. 18.
Oroſe. l. 7. c. 28.

CONSTANTIN. AN. 310.

tout ce qu'il y avoit de médecins renommés dans ſon empire ; & ſe vengeant ſur eux de l'excès de ſes douleurs, il faiſoit égorger les uns, parce que ne pouvant ſupporter l'infection, ils n'oſoient approcher de ſon lit ; les autres, parce qu'après bien des ſoins & des peines, ils ne lui procuroient aucun ſoulagement. Un de ces infortunés qu'il alloit faire maſſacrer, devenu hardi par le déſeſpoir : « Prince, » s'écria-t-il, vous vous abuſez, ſi » vous eſpérez que les hommes gué» riſſent une playe dont Dieu vous a » frappé lui-même : cette maladie ne » vient pas d'une cauſe humaine ; elle » n'eſt point ſujette aux loix de notre » art ; ſouvenez-vous des maux que » vous avez faits aux ſerviteurs de » Dieu, & de la guerre que vous » avez déclarée à une religion di» vine, & vous ſentirez à qui vous » devez demander des remedes. Je » puis bien mourir avec mes ſembla» bles, mais aucun de mes ſemblables » ne pourra vous guérir. »

AN. 311.

Ces paroles pénétrerent le cœur de Galere, mais ſans le changer. Au

lieu de se condamner lui-même, de confesser le Dieu qu'il avoit persécuté dans ses serviteurs, & de désarmer sa colere en se soumettant à sa justice, il le regarda comme un ennemi puissant & cruel avec qui il falloit composer. Dans les nouveaux accès de ses douleurs, il s'écrioit qu'il étoit prêt à rebâtir les églises, & à satisfaire le Dieu des Chrétiens. Enfin plongé dans les noires vapeurs d'un affreux repentir, il fait assembler autour de son lit les grands de sa cour; il leur ordonne de faire sans délai cesser la persécution, & dicte en même tems un édit dont Lactance nous a conservé l'original: en voici la traduction.

CONSTANTIN. An. 311.

IX. Edit de Galere en faveur des Chrétiens.

Lact. c. 33, 34. *Eus. Hist. l.* 8. *c.* 17.

» Entre les autres dispositions dont » nous sommes sans cesse occupés pour » l'intérêt de l'Etat, nous nous étions » proposé de réformer tous les abus » contraires aux loix & à la discipline Romaine, & de ramener à la » raison les Chrétiens qui ont abandonné les usages de leurs peres. » Nous étions affligés de les voir » comme de concert tellement emportés par leur caprice & leur folie,

Constantin. An. 311.

» qu'au lieu de ſuivre les pratiques
» anciennes, établies peut-être par
» leurs ancêtres mêmes, ils ſe faiſoient
» des loix à leur fantaiſie, & ſédui-
» ſoient les peuples en formant des
» aſſemblées en différens lieux. Pour
» remédier à ces déſordres nous leur
» ordonnâmes de revenir aux an-
» ciennes inſtitutions : pluſieurs ont
» obéi par crainte ; pluſieurs auſſi
» ayant refuſé d'obéir ont été punis.
» Enfin comme nous avons reconnu
» que la plûpart perſévérant dans leur
» opiniâtreté, ne rendent pas aux
» dieux le culte qui leur eſt dû, &
» n'adorent plus même le Dieu des
» Chrétiens, par un mouvement de
» notre très grande clémence & ſelon
» notre coutume conſtante de don-
» ner à tous les hommes des marques
» de notre douceur, nous avons bien
» voulu étendre juſque ſur eux les
» effets de notre indulgence, & leur
» permettre de reprendre les exerci-
» ces du Chriſtianiſme, & de tenir
» leurs aſſemblées, à condition qu'il
» ne s'y paſſera rien qui ſoit contraire
» à la diſcipline. Nous preſcrirons

» aux Magiſtrats par une autre lettre la conduite qu'ils doivent tenir. » En reconnoiſſance de cette indulgence que nous avons pour les » Chrétiens, il ſera de leur devoir de » prier leur Dieu pour notre conſervation, pour le ſalut de l'état, & » pour le leur, afin que l'empire ſoit » de toute part en ſureté, & qu'ils » puiſſent eux-mêmes vivre ſans péril » & ſans crainte. »

CONSTANTIN. An. 311.

LXI. Mort de Galere.

Lact. c. 35. Euſ. Hiſt. 8. c. 17. Hiſt. Miſc. l. 11. Aurel. Vict.

Cet édit biſarre & contradictoire, plus capable d'irriter Dieu que de l'appaiſer, fut publié dans l'empire, & affiché le dernier d'Avril de l'an 311 à Nicomédie, où la perſécution s'étoit ouverte huit ans auparavant par la deſtruction de la grande égliſe. Quinze jours après on y apprit la mort de ce prince. Il avoit enfin expiré à Sardique après un ſupplice d'un an & demi, ayant été Céſar treize ans & deux mois, Auguſte ſix ans & quelques jours. Licinius reçut ſes derniers ſoupirs, & Galere en mourant lui recommanda ſa femme Valérie & Candidien ſon fils naturel, dont nous raconterons dans la ſuite les triſtes

CONSTANTIN. An. 311.

avantures. Il fut enterré en Dace, où il étoit né, dans un lieu qu'il avoit nommé Romuliane, du nom de sa mere Romula. Par une vanité pareille à celle d'Alexandre le Grand, il se vantoit d'avoir eu pour pere un serpent monstrueux. On ignore le nom de sa premiere femme, dont il eut une fille qu'il donna en mariage à Maxence. Malgré ses débauches il avoit respecté Valérie, & lui avoit fait l'honneur de donner son nom à une partie de la Pannonie. Il avoit auparavant procuré à cette province une grande étendue de terres labourables, en faisant abattre de vastes forêts, & dessécher un lac nommé *Pelso* dont il avoit fait écouler les eaux dans le Danube. Maxence qui se plaisoit à peupler le ciel de nouvelles divinités, en fit un Dieu, quoiqu'ils eussent été mortels ennemis; & ce ne fut qu'après la mort de Galere qu'il se ressouvint que ce prince étoit son beau-pere, titre qu'il lui donna alors avec celui de *Divus* sur ses propres monnoies.

XXII. Différence

Je ne dois pas dissimuler que plu-

ſieurs auteurs payens ont parlé aſſez avantageuſement de Galere : ils lui donnent de la juſtice & même de bonnes mœurs. Mais outre que ce ſont des abbréviateurs qui n'entrent dans aucun détail, & qu'il faut croire ſur leur parole, le zele de ce Prince pour la religion que ces auteurs profeſſoient, peut bien dans leur eſprit lui avoir tenu lieu de mérite. Peut être auſſi les auteurs Chrétiens, par un motif contraire, ont-ils un peu exagéré ſes vices. Mais il n'eſt pas croyable que des hommes célébres, tels que Lactance & Euſebe, qui écrivoient ſous les yeux des contemporains de Galere, & qui développent toute ſa conduite, ayent voulu s'expoſer à être démentis par tant de témoins ſur des faits récens & publics. Or à juger de ce Prince non pas par les qualités qu'ils lui donnent, mais par les actions qu'ils en racontent, parmi une foule de vices on ne lui trouve guere d'autre vertu que la valeur guerriere.

CONSTANTIN. An. 311.

de ſentiment au ſujet de Galere.

Eutrope. Aurel. Vict. Vict. Epit.

LXIII. Conſulats de cette année

Il étoit quand il mourut conſul pour la huitieme fois. Les faſtes ſont

CONSTANTIN. An. 311. *Lact. c. 35. Till. note 28 sur Constantin.*

fort peu d'acord ſur les conſulats de cette année : les uns donnent pour collegue à Galere, Maximin pour la ſeconde fois ; d'autres Licinius ; & il eſt conſtant que celui-ci avoit été conſul avant l'année ſuivante : quelques-uns nomment Galere ſeul conſul. Maxence laiſſa Rome & l'Italie ſans conſuls juſqu'au mois de Septembre, qu'il nomma Rufin & Euſebe Voluſien.

LXIV. Partage de Maximin & de Licinius. *Lact. c. 36.*

A la premiere nouvelle de la mort de Galere, Maximin qui avoit pris d'avance ſes meſures, accourt en diligence pour prévenir Licinius & ſe ſaiſir de l'Aſie juſqu'à la Propontide & au détroit de Chalcédoine. Il ſignale ſon arrivée en Bithynie par le ſoulagement des peuples, en faiſant ceſſer toutes les rigueurs des exactions. Cette générosité politique lui gagna tous les cœurs, & lui fit bien-tôt trouver plus de ſoldats qu'il n'en voulut. Licinius approche de ſon coté ; déja les armées bordoient les deux rivages ; mais au lieu d'en venir aux mains, les Empereurs s'abouchent dans le détroit même, ſe jurent

une amitié ſincere, & conviennent par un traité que toute l'Aſie reſtera à Maximin, & que le détroit ſervira de borne aux deux Empires.

CONSTANTIN. An. 311.

LXV. Débauches de Maximin.

Vict. epit. Lact. c. 38. Euſ. Hiſt. l. 8. c. 14.

Après une concluſion ſi favorable, il ne tenoit qu'à Maximin de vivre heureux & tranquile. Ce prince ſorti ainſi que Galere & Licinius des forêts de l'Illyrie, n'avoit pourtant pas l'eſprit auſſi groſſier. Il aimoit les lettres, il honoroit les ſavans & les philoſophes: peut-être ne lui avoit-il manqué qu'une bonne éducation & de meilleurs modeles, pour adoucir l'humeur barbare qu'il tiroit de ſa naiſſance. Mais enivré du pouvoir ſuprême pour lequel il n'étoit pas né, emporté par l'exemple des autres princes, enfin devenu féroce par l'habitude de verſer le ſang des Chrétiens, il n'épargna plus ſes provinces; il accabla les peuples d'impoſitions, il ſe livra ſans réſerve à tous les déſordres. Il ne ſe levoit guere de table ſans être ivre, & le vin le rendoit furieux. Ayant obſervé qu'il avoit alors pluſieurs fois donné des ordres dont il ſe repentoit enſuite, il commanda que ce qu'il

CONSTANTIN. An. 311.

ordonneroit après son repas, ne fût exécuté que le lendemain : précaution honteuse, qui prouvoit l'intempérance dont elle prévenoit les effets. Dans ses voyages il portoit par tout la corruption & la débauche, & sa cour fidele à l'imiter flétrissoit tout sur son passage. Avec ses fourriers couroit devant lui une troupe d'eunuques & de ministres de ses plaisirs, pour préparer de quoi le satisfaire. Plusieurs femmes trop chastes pour se prêter à ses desirs, furent noyées par ses ordres : plusieurs maris se donnerent la mort. Il abandonnoit à ses esclaves des filles de condition, après les avoir deshonorées : celles du commun étoient la proye du premier ravisseur ; il donnoit lui-même par brévet & comme une récompense celles dont la noblesse étoit distinguée ; & malheur au pere, qui après la concession de l'Empereur, auroit refusé sa fille au dernier de ses gardes, qui presque tous étoient des Barbares & des Gots chassés de leur pays.

LXVI. Maxumin.

L'édit de Galere en faveur des

Chrétiens avoit été publié dans les états de Constantin & de Licinius, & il devoit l'être dans tout l'empire. Mais Maximin, à qui il ne pouvoit manquer de déplaire, le supprima, & prit grand soin d'empêcher qu'il ne devînt public dans ses états. Cependant comme il n'osoit contredire ouvertement ses collegues, il ordonna de vive voix à Sabinus son préfet du Prétoire de faire cesser la persécution. Celui-ci écrivit à tous les gouverneurs des provinces une lettre circulaire; il leur mandoit, que l'intention des empereurs n'ayant jamais été de faire périr des hommes pour cause de religion, mais seulement de les ramener à l'uniformité du culte établi de tout tems, & l'opiniâtreté des Chrétiens étant invincible, ils eussent à cesser toute contrainte, & à n'inquiéter personne qui fît profession de Christianisme.

CONSTANTIN. An. 311.

fait cesser la persécution.

Eus. Hist. l. 9. c. 1.

LXVII. Délivrance des Chrétiens.

Maximin fut mieux obéï qu'il ne désiroit. On mit en liberté ceux qui étoient détenus en prison ou condamnés aux mines pour avoir confessé le nom de Jesus-Christ. Les eglises se

CONSTANTIN. An. 311.

repeuploient, l'office divin s'y célébroit ſans trouble : c'étoit une nouvelle aurore, dont les Payens même étoient frappés & réjouis : ils s'écrioient que le Dieu des Chrétiens étoit le ſeul grand, le ſeul véritable. Ceux d'entre les fideles qui avoient courageuſement combattu pendant la perſécution, étoient honorés comme des athletes couronnés de gloire ; ceux qui avoient ſuccombé, ſe relevoient & embraſſoient avec joie une auſtere pénitence. On voyoit les rues des villes & les chemins des campagnes remplis d'une foule de Confeſſeurs, qui couverts de glorieuſes cicatrices retournoient, comme en triomphe, dans leur patrie, chantant à la louange de Dieu des cantiques de victoire. Tous les peuples applaudiſſoient à leur délivrance, & leurs bourreaux mêmes les félicitoient.

LXVIII. Artifices contre les Chrétiens. *Euſ. Hiſt. l. 9. c. 2 & 3. Lact. c. 36.*

L'Empereur dont les ordres avoient procuré cette joie univerſelle, étoit le ſeul qui ne la goutoit pas ; elle faiſoit ſon ſupplice ; il ne put l'endurer plus de ſix mois. Afin de la troubler,

CONSTANTIN. An. 311.

il saisit un prétexte pour défendre les assemblées auprès de la sépulture des martyrs. Ensuite il se fit envoyer des députés par les magistrats des villes, pour lui demander avec instance la permission de chasser les Chrétiens & de détruire leurs églises. Dans ces pratiques secrettes il s'aida des artifices d'un certain Théotecne magistrat d'Antioche. C'étoit un homme qui joignoit à un esprit violent une malice consommée. Ennemi juré des Chrétiens, il les avoit attaqués par toutes sortes de moyens, décriés par les calomnies les plus atroces, poursuivis dans leurs retraites les plus cachées, & il en avoit fait périr un grand nombre. Maximin étoit adonné aux affreux mysteres de la magie ; il ne faisoit rien sans consulter les devins & les oracles : aussi donnoit-il de grandes dignités & des priviléges considérables aux magiciens. Théotecne pour autoriser par un ordre du ciel une nouvelle persécution, consacra avec de grandes cérémonies une statue de Jupiter *Philius*, titre sous lequel ce Dieu étoit depuis long-tems

CONSTANTIN. An. 311.

adoré à Antioche; & après un ridicule appareil d'impostures magiques & de superstitions exécrables, il fit parler l'oracle, & lui fit prononcer contre les chrétiens une sentence de bannissement hors de la ville & du territoire.

LXIX. Edit de Maximin. *Euf. l. 9. c. 7.*

A ce signal, tous les magistrats des autres villes répondirent par un semblable arrêt, & les gouverneurs pour faire leur cour, les y excitoient sous main. Alors l'empereur feignant de vouloir satisfaire aux instances des députés, fit graver sur des tables d'airain un rescrit, dans lequel après avoir félicité ses peuples en termes magnifiques de leur zele pour le culte des dieux, & de l'horreur qu'ils manifestoient contre une race impie & criminelle, il attribuoit aux Chrétiens tous les maux qui dans les tems passés avoient affligé la terre, & à la protection des dieux de l'empire tous les biens dont on jouissoit alors, la paix, l'heureuse température de l'air, la fertilité des campagnes: il permettoit aux villes, conformément à leur requête, & leur ordonnoit

même de bannir tous ceux qui resteroient obstinés dans l'erreur : il leur offroit de récompenser leur piété en leur accordant sur le champ telle grace qu'elles voudroient demander.

CONSTANTIN. An. 312.

LXX. La persécution recommence.

Il n'en falloit pas tant pour renouveller les fureurs de la persécution. On vit aussi-tôt rallumer tous les feux, lâcher sur les Chrétiens toutes les bêtes féroces. Jamais il n'y avoit eu plus de martyrs ni plus de bourreaux. Maximin choisit en chaque ville, entre les principaux habitans, des prêtres d'un ordre supérieur, qu'il chargea de faire tous les jours des sacrifices à tous leurs dieux, d'empêcher que les chrétiens ne fissent ni en public ni en particulier aucun acte de leur religion, de se saisir de leurs personnes, & de les forcer à sacrifier ou de les mettre entre les mains des juges. Pour veiller à l'exécution de ces ordres, il établit dans chaque province un Pontife suprême, tiré des magistrats déja éprouvés dans les fonctions publiques : ou plutôt, comme l'institution en étoit ancienne, il augmenta la puis

Eus. l. 9. c. 4 & 6. Lact. c. 36. Vales. in Eus. p. 169.

CONSTANTIN. An. 311.

ſance de ces Pontifes, en leur donnant une compagnie de gardes, & des priviléges très honorables : ils étoient au-deſſus de tous les magiſtrats ; ils avoient droit d'entrer dans le conſeil des juges, & de prendre ſéance avec eux.

LXXI. Paſſion de Maximin pour les ſacrifices. *Lact. c. 37.*

Comme la ſuperſtition s'allie avec tous les crimes, Maximin étoit paſſionné pour les ſacrifices. Il ne paſſoit point de jour ſans en offrir dans ſon Palais. Pour y fournir, on enlevoit les troupeaux dans les campagnes. Ses courtiſans & ſes officiers n'étoient nourris que de la chair des victimes. Il avoit même imaginé de ne faire ſervir ſur ſa table que des viandes d'animaux égorgés aux pieds des autels & déja offerts aux dieux, pour ſouiller tous ſes convives par la participation de ſon idolâtrie.

LXXII. Calomnies contre les Chrétiens.

Tous ceux qui aſpiroient à la faveur, s'efforçoient à l'envi de nuire aux Chrétiens : c'étoit à qui inventeroit contre eux de nouvelles calomnies. On forgea de faux actes de Pilate, remplis de blaſphêmes contre Jeſus-Chriſt, & par ordre de Maxi-

min on les répandit par toutes les provinces ; on enjoignit aux maîtres d'école de les mettre entre les mains des enfans, & de les faire apprendre par cœur : on suborna des femmes perdues, pour venir dépoſer devant les juges qu'elles étoient Chrétiennes, & pour s'avouer complices des plus horribles abominations, pratiquées, diſoient-elles, par les Chrétiens dans leurs temples. Ces dépoſitions inſérées dans les actes publics étoient auſſi-tôt envoyées par tout l'Empire.

CONSTANTIN.
An. 311.

LXXIII. Divers Martyrs.

Euſ. l. 9. c. 6, & l. 8. c. 14.
Lact c. 36. Euſ. Mart. Pal. c. 8.

Le théâtre le plus ordinaire des cruautés de Maximin étoit Céſarée de Paleſtine. Mais par-tout où il alloit, ſon paſſage étoit tracé par le ſang des martyrs. A Nicomédie il fit mourir entre autres Lucien célébre prêtre de l'égliſe d'Antioche : à Alexandrie où il paroît qu'il alla pluſieurs fois, il fit trancher la tête à Pierre, évêque de cette ville, à un grand nombre d'évêques d'Egypte, & à une multitude de fideles. Il ôta la vie à pluſieurs femmes Chrétiennes, à qui il n'avoit pû ôter l'honneur. Euſebe en remarque

CONSTANTIN. An. 311.

entre les autres une qu'il ne nomme pas; c'eſt, ſelon Baronius, celle que l'Egliſe honore ſous le nom de Sainte Catherine, quoique Rufin la nomme Dorothée. Elle étoit diſtinguée par ſa beauté, ſa naiſſance, ſes richeſſes, & plus encore par ſa ſcience; ce qui n'étoit pas ſans exemple entre les femmes d'Alexandrie. Le tyran épris d'amour avoit inutilement tenté de la ſéduire. Comme elle ſe montroit prête à mourir, mais non pas à le ſatisfaire, il ne put ſe réſoudre à la livrer au ſupplice; il ſe contenta de confiſquer ſes biens & de la bannir d'Alexandrie; & ce trait fut regardé dans le tyran comme un effort de clémence, que l'amour ſeul pouvoit produire. Enfin las de carnage & de maſſacres, par un autre effet de cette même clémence qui lui étoit particuliere, il ordonna qu'on ne feroit plus mourir les Chrétiens, mais qu'on ſe contenteroit de les mutiler. Ainſi on arrachoit les yeux aux confeſſeurs, on leur coupoit les mains, les pieds, le nez & les oreilles; on leur brûloit avec un fer rouge l'œil droit & les nerfs du jar-

ret

ret gauche, & on les envoyoit en cet état travailler aux mines.

CONSTANTIN. An. 311.

LXXIV. Famine & peste en Orient. *Euf. Hist. l. 9. c. 8.*

La vengeance divine ne tarda pas à éclater. Maximin dans son édit contre les Chrétiens faisoit honneur à ses dieux de la paix, de la santé, de l'abondance qui rendoient les peuples heureux sous son regne. Les commissaires chargés de porter cet édit dans toutes les provinces, n'avoient pas encore achevé leur voyage, que le Dieu jaloux, pour démentir ce Prince impie, envoya tout à la fois la famine, la peste & la guerre. Le ciel ayant refusé pendant l'hiver ces pluies qui fertilisent la terre, les fruits & les moissons manquerent, & la famine fut bientôt suivie de la peste. Aux symptômes ordinaires de cette maladie s'en joignit un nouveau: c'étoit un ulcere enflammé, qu'on appelle charbon, qui se répandant par tout le corps, s'attachoit surtout aux yeux, & qui fit perdre la vûe à un nombre infini de personnes de tout âge & de tout sexe, comme pour les punir par le même supplice qu'on avoit fait endurer à tant

CONSTANTIN. An. 311.

de Confesseurs. Ces deux calamités réunies dépeuploient les villes, désoloient les campagnes : le boisseau de bled se vendoit plus de deux cent francs de notre monnoie : on rencontroit à chaque pas des femmes recommandables par leur naissance, qui réduites à mendier n'avoient d'autres marques de leur ancienne fortune, que la honte de leur misere. On vit des peres & des meres traîner dans les campagnes leur famille, pour y manger comme les bêtes le foin & les herbes, même malfaisantes & qui leur donnoient la mort : on en vit d'autres vendre leurs enfans pour la misérable nourriture d'une journée. Dans les rues, dans les places publiques chanceloient & tomboient les uns sur les autres des fantômes secs & décharnés, qui n'avoient de force que pour demander en expirant un morceau de pain. La peste faisoit en même tems d'horribles ravages; mais il sembloit qu'elle s'attachoit sur-tout aux maisons que l'opulence sauvoit de la famine. La mort, armée de ces deux fléaux, courut en peu de tems

tous les Etats de Maximin ; elle abbatit des familles entieres ; & rien n'étoit si commun, dit un témoin oculaire, que de voir sortir à la fois d'une seule maison deux ou trois convois funebres : on n'entendoit dans toutes les villes qu'un affreux concert de gémissemens, de cris lugubres, & d'instrumens alors employés dans les funérailles. La pitié se lassa bientôt : la multitude des indigens, l'habitude de voir des mourans, l'attente prochaine d'une mort semblable avoit endurci tous les cœurs : on laissoit au milieu des rues les cadavres étendus sans sépulture & servant de pâture aux chiens. Les Chrétiens seuls, que ces maux vengeoient, montrerent de l'humanité pour leurs persécuteurs : eux seuls bravoient la faim & la contagion, pour nourrir les misérables, pour soulager les mourans, pour ensevelir les morts. Cette charité généreuse étonnoit & attendrissoit les infideles ; ils ne pouvoient s'empêcher de louer le Dieu des Chrétiens, & de convenir qu'il savoit inspirer à ses adorateurs la plus belle qualité,

CONSTANTIN.
An. 311.

CONSTANTIN.
An. 311.

qu'ils puſſent eux-mêmes attribuer à leurs dieux, celle de bienfaiteurs des hommes.

LXXV.
Guerre contre les Arméniens.

A tant de déſaſtres, Maximin ajouta le ſeul qui manquoit encore pour achever de perdre ſes ſujets. Il entreprit contre les Arméniens une guerre inſenſée. Ces peuples, depuis pluſieurs ſiécles, amis & alliés des Romains, avoient embraſſé le Chriſtianiſme, dont ils pratiquoient tranquilement les exercices. Le tyran ſe mit à la tête de ſes troupes pour aller les forcer dans leurs montagnes, & relever les idoles qu'ils avoient abbatues. Les hiſtoriens ne nous ont point inſtruit du détail de cette expédition : ils nous apprennent ſeulement, que l'Empereur & l'armée, après avoir beaucoup ſouffert, n'en rapporterent que la honte & le repentir. Si on excepte ces querelles ſanglantes qu'une ridicule ſuperſtition avoit quelquefois excitées en Egypte entre deux villes voiſines, c'eſt ici la premiere guerre de religion dont parle l'hiſtoire. J'ai raſſemblé tout ce que nous ſavons de Maximin pour cette année & la ſui-

Juvenal Sat. 15.

vante, afin de n'être pas obligé d'interrompre ce qui reste de l'histoire de Maxence jusqu'à sa mort.

CONSTANTIN. An. 311.

LXXVI. Etat du Christianisme en Italie.

Eus. Hist. l. 8. c. 14. Anastas. Vit. Marcel. Platina in Marcel. Sigon. de Imp. Occ. p. 43. & seq. Baron. Ann.

Ce Prince en montant sur le trône avoit trouvé grand nombre de Chrétiens à Rome & en Italie. Comme il savoit qu'ils étoient portés d'affection pour Constantin, qui imitoit à leur égard la douceur de son pere ; pour se les attacher il fit cesser la persécution, leur fit rendre leurs églises, & feignit même pendant quelque tems de professer leur religion. Le Christianisme reprenoit haleine en Italie ; & pour suffire au baptême & à la nourriture spirituelle des fidéles, qui se multiplioient tous les jours, le Pape Marcel avoit augmenté jusqu'à vingt-cinq le nombre des titres de la ville de Rome : c'étoient des départemens pour autant de prêtres & comme autant de paroisses. Il avoit engagé deux femmes pieuses & riches, nommées Priscille & Lucine, l'une à bâtir un cimetiere dans la voie Salaria, l'autre à laisser par testament à l'Eglise l'héritage de tous ses biens. Ces donations ne furent pas heureuses. Maxence

CONSTANTIN. An. 311.

jaloux de la pieuse adresse de ce saint Pape, leva le masque, se déclara ennemi des Chrétiens, voulut contraindre Marcel à sacrifier aux idoles; & sur son refus il le fit enfermer dans une de ses écuries pour y panser les chevaux. Marcel y mourut de misere après cinq ans, d'autres disent deux ans de pontificat, dont la plus grande partie s'étoit passée, comme celui de presque tous ses prédécesseurs, ou dans l'attente continuelle de la mort, ou dans les souffrances. Eusebe, Grec de naissance qui lui succéda, ne resta sur le S. Siége que quelques mois, & fut remplacé par Miltiade, dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

LXXVII. Guerre contre Alexandre. *Zos. l. 2. Aurel. Vict.*

Tandis que Maxence faisoit aux Chrétiens en Italie une guerre, où il ne couroit aucun risque, il en terminoit en Afrique une autre qui auroit été dangereuse, s'il avoit eu un ennemi plus courageux. Résolu d'aller attaquer Constantin sous prétexte de venger la mort de son pere, qu'il ne regrettoit pas, mais en effet pour s'enrichir des dépouilles d'un prince qu'il haïssoit, il avoit dessein de mar-

cher en Rhétie, d'où il pourroit également ſe porter en Gaule & en Illyrie : il ſe flattoit de s'emparer d'abord de cette derniere province & de la Dalmatie, à l'aide des troupes & des généraux qu'il tenoit ſur la frontiere, & de ſe jetter enſuite dans la Gaule, dont il ſe rendroit aiſément le maître. Mais avant que d'en venir à l'exécution de ces chimériques projets, il crut devoir s'aſſurer de l'Afrique, où Alexandre ſe maintenoit depuis trois ans. Ce tyran y avoit étendu ſa puiſſance, & il paroît qu'il avoit ruiné la ville de Cirthe capitale de la Numidie. Maxence aſſembla donc un petit nombre de cohortes; il mit à leur tête Rufius-Voluſianus ſon préfet du Prétoire, & Zénas capitaine renommé pour ſa ſcience militaire, & chéri des troupes pour ſa probité & ſa douceur.

CONSTANTIN. An. 311.

LXXVIII. Défaite d'Alexandre. *Til. art.* 16. *Génebrier.*

Il ne leur en couta que la peine de paſſer la mer. Alexandre caſſé de vieilleſſe, & qui n'avoit pas plus de capacité que de force, traînant après lui des ſoldats levés à la hâte & dont la moitié étoient ſans armes, vint à

CONSTANTIN. An. 311.

leur rencontre: mais ce ne fut que pour prendre la fuite dès le premier choc. A peine quelques bataillons firent-ils une foible résistance, tout fut renversé en un moment; il fut lui-même pris & étranglé sur le champ. On a cru pendant quelque tems, que Nigrinien dont on a deux médailles qui lui donnent le titre de *Divus*, étoit le fils de cet Alexandre, mort avant son pere & mis au rang des dieux. Mais on a depuis reconnu, que ces médailles ont été frappées entre le regne de Claude & celui de Dioclétien.

LXXIX. Désolation de l'Afrique. *Incerti Pan. c. 16.*

La guerre étoit finie, mais les suites de la victoire furent plus funestes que la guerre. Maxence avoit ordonné de saccager & de bruler Carthage, qui étoit redevenue une des plus florissantes villes du monde, d'enlever ou de détruire tout ce qu'il y avoit de beau dans la province, & d'en transporter à Rome tous les bleds. Les habitans de l'Afrique souffrirent les dernieres rigueurs. De ceux qui étoient remarquables par la noblesse ou par les richesses, nul ne

CONSTANTIN. An. 311.

fut épargné : tous furent traînés devant les tribunaux, comme ayant été partisans d'Alexandre; tous furent dépouillés de leurs biens : plusieurs perdirent la vie; & après ces violences Maxence triompha dans Rome, beaucoup moins des ennemis vaincus, que de ses malheureux sujets qu'il avoit ruinés.

LXXX. Massacre dans Rome. *Eus. Hist. l. 8. c. 14. Zos. l. 2. Aurel. Vict.*

Il ne traitoit pas les Romains avec plus d'humanité. Dès avant la guerre d'Afrique, le feu ayant pris au temple de la Fortune à Rome, comme on s'empressoit de l'éteindre, un soldat laissa échapper un mot de raillerie sur la déesse : le peuple indigné se jette sur lui & le met en piéces. Aussi-tôt les soldats & sur-tout les Prétoriens fondent sur le peuple ; ils frappent, ils massacrent, ils égorgent sans distinction d'âge ni de sexe; Rome nageoit dans le sang, & cette sanglante querelle pensa détruire la capitale de l'Empire. Selon Zosime, Maxence appaisa les soldats; selon Eusebe, il abandonna le peuple à leur fureur: ces deux témoignages se balancent; mais celui d'Aurélius-Victor décide

CONSTANTIN. An. 311.

en faveur d'Eusebe, & rend Maxence coupable du meurtre de ses sujets.

LXXXI. Avarice de Maxence. *Aurel. Vict.*

Devenu plus insolent il ne mit plus de bornes à ses rapines, à ses débauches, à ses cruelles superstitions. Il obligeoit tous les ordres depuis les sénateurs jusqu'aux laboureurs de lui donner par forme de présent des sommes considérables : institution odieuse, mais attrayante pour des successeurs; qui semble perdre de sa bassesse à proportion qu'elle s'éloigne de son origine, & dont les Empereurs suivans crurent pouvoir profiter, sans en partager la honte.

LXXXII. Ses rapines. *Eus. Vit. l. 1. c. 35. Incert. Pan. c. 3 & 4. Nazar. Pan. c. 8. Hist. Misc. l. 11.*

Non content de cette contribution, qui n'étoit volontaire qu'en apparence, il fit mourir sous de faux prétextes un grand nombre de Sénateurs, pour s'emparer de leurs biens. Il regardoit comme son patrimoine celui de tous ses sujets; il n'épargnoit pas même les temples de ses dieux : c'étoit un abyme qui engloutissoit toutes les richesses de l'univers, que près de onze siécles avoient accumulées dans Rome : l'Italie étoit remplie de délateurs & d'assassins dévoués à ses

fureurs, & qu'il repaiſſoit d'une part de ſa proie : une parole, un geſte innocent décéloient un complot contre le Prince ; un ſoupir paſſoit pour un regret de la liberté. Cette tyrannie faiſoit déſerter les villes & les campagnes : on cherchoit les retraites les plus profondes : les terres demeuroient ſans ſemence & ſans culture ; & la famine fut ſi grande, qu'on ne ſe ſouvenoit point à Rome d'en avoir éprouvé de ſemblable.

CONSTANTIN. An. 311.

LXXXIII. Ses débauches.

Incert. Pan. c. 14 & c. 3. Euſ. Vit. l. 1. c. 33 & 34. Prud. in Symm. l. 1. v. 470. Hiſt. Miſc. l. 11.

Le tyran ſembloit triompher de la miſere publique. Il affectoit de paroître heureux, puiſſant, au-deſſus de toute crainte : il aſſembloit quelquefois ſes ſoldats pour leur dire, qu'il étoit le ſeul Empereur ; que les autres qui prenoient cette qualité, n'étoient que ſes Lieutenans qui gardoient ſes frontieres : Pour vous, leur diſoit-il, jouïſſez, diſſipez, prodiguez : c'étoit-là toute ſa harangue. Quoiqu'il feignît d'être occupé de grands projets de guerre, il paſſoit ſes jours dans l'ombre & dans les délices : tous ſes voyages, toutes ſes expéditions ſe bornoient à ſe faire tranſporter de

CONSTANTIN. An. 311.

ſon palais aux jardins de Salluſte. Endormi dans le ſein de la molleſſe, il ne ſe réveilloit que pour ſe livrer aux excès de la débauche : il enlevoit les femmes à leurs maris, pour les leur renvoyer deshonorées, ou les livrer à ſes ſatellites : il n'épargnoit pas l'honneur même des premiers du Sénat ; faire cet outrage à la principale nobleſſe, c'étoit pour lui un raffinement de volupté : inſatiable dans ſes infames déſirs, ſa paſſion changeoit ſans ceſſe d'objet, ſans ſe fixer ni s'éteindre : les priſons étoient remplies de peres & de maris, qu'une plainte, un gémiſſement avoient rendus dignes de mort.

LXXXIV. Mort de Sophronie.

Euſ. ibid. Ruffin. c. 17.

Mais ni ſes artifices ni ſes menaces ne triomphoient de la chaſteté des femmes chrétiennes, parce qu'elles ſavoient mépriſer la vie. On raconte qu'une d'entre elles, nommée Sophronie, épouſe du préfet de la ville, ayant appris que les miniſtres des débauches du tyran la venoient chercher de ſa part, & que ſon mari par crainte & par foibleſſe la leur avoit abandonnée, elle leur fit demander quelques momens pour ſe parer ; & que l'ayant obtenu, ſeule & retirée

dans ſon appartement, après une courte priere, elle ſe plongea un poignard dans le ſein, & ne laiſſa à ces miſérables que ſon corps ſans vie. Pluſieurs auteurs écclésiaſtiques louent cette action ; elle ne porte cependant pas le ſceau de l'approbation de l'Egliſe, qui n'a pas mis cette femme au nombre des Saintes. Les Payens devoient admirer cette chaſteté héroïque, & la mettre fort au-deſſus de celle de Lucrece.

LXXXV. Superſtitions de Maxence. *Euſ. Vit. l. 1. c. 36.*

Quoique Maxence affectât une entiere ſécurité, il craignoit Conſtantin ; & ne pouvant ſe diſſimuler qu'il ne trouvoit pas en lui-même aſſez de reſſources, il en chercha dans la magie. Pour ſe rendre les démons favorables, & pour pénétrer dans les ſecrets de l'avenir, il faiſoit ouvrir le ventre à des femmes enceintes, fouiller dans les entrailles des enfans tirés de leur ſein. On égorgeoit des lions ; & par des ſacrifices & des formules de prieres abominables il ſe flattoit d'évoquer les puiſſances de l'enfer, & de détourner les malheurs dont il étoit menacé.

CONSTANTIN.
An. 311.

LXXXVI. Constantin se prépare à la guerre.

Euf. Vit. l. 1. c. 26. Incerti Pan. c. 2 & 3. Cedren. t. 1. p. 270. Zonar. t. 2. p. 2.

Mais il avoit en tête un ennemi plus puissant que ses dieux. Constantin soit de son propre mouvement, comme le dit Eusebe, soit qu'il en fût secrettement sollicité par les habitans de Rome, comme le rapportent d'autres auteurs, songeoit à délivrer cette ville de l'oppression sous laquelle elle gémissoit; & les projets d'un Prince plein de prudence & d'activité étoient plus sûrs & mieux concertés que ceux de Maxence. Pour ne laisser derriere lui aucun sujet d'inquiétude, il visita au commencement de cette année toute la partie de la Gaule voisine du Rhin & des Barbares. Il assura cette frontiere par des flottes sur le fleuve, & par des corps de troupes qui servoient de barriere.

LXXXVII. Il soulage la ville d'Autun.

Eumen. Grat. Act. passim.

Il s'avança jusqu'à Autun. Cette ville signalée par son zéle pour Rome dès avant le tems de Jule-César, dont les peuples avoient reçu du sénat le nom de *Freres du peuple Romain*, fameuse par ses écoles publiques, presque détruite par Tétricus sous l'empire de Claude II, relevée par les successeurs de ce Prince, honorée

depuis peu des bienfaits de Constance Chlore, étoit alors réduite à une misere déplorable. Quoique son territoire ne fût pas plus chargé de tailles que le reste de la Gaule, toutefois les ravages des guerres passées ayant détruit toute culture, & ruiné un terrein naturellement assez ingrat, elle étoit hors d'état de supporter sa part de l'imposition générale. Le découragement des laboureurs rendoit le mal irrémédiable. Comme leur travail ne pouvoit fournir à la fois au payement des tailles & à leur nourriture, ils avoient pris le parti de mourir de faim sans travailler. Les moins abbatus par le désespoir se retiroient dans les bois ou désertoient le pays. Lorsque Constantin entra dans la ville, qu'il croyoit trouver abandonnée, il fut étonné de la multitude de peuple qui s'empressoit à le voir & à lui témoigner sa joie. A la nouvelle de son approche, on étoit accouru en foule de tout le voisinage; on avoit paré les rues jusqu'au palais, de tout ce que la misere peut appeler des ornemens: toutes les compa-

CONSTANTIN.
An. 311.

CONSTANTIN. An. 311.

gnies ſous leur drapeau, tous les prêtres avec les ſtatues de leurs dieux, tous les inſtrumens de muſique honoroient ſon arrivée. Le ſénat de la ville ſe proſterna à ſes pieds à la porte du palais dans un profond ſilence: l'Empereur verſant des larmes de pitié & de tendreſſe, tendit la main aux ſénateurs, les releva, prévint leur demande; leur remit le tribut de cinq années qu'ils devoient au tréſor; ſur les vingt-cinq mille taillables du territoire d'Autun, il fit grace pour l'avenir de ſept mille capitaux. Cette faveur fit renaître l'eſpoir & l'induſtrie: Autun ſe repeupla, les terres furent miſes en valeur; la ville regardant Conſtantin comme ſon pere & ſon fondateur, prit le nom de Flavia; & le prince retourna à Treves, triomphant dans le cœur des peuples; & plus glorieux d'avoir rendu la vie à vingt-cinq mille familles, que s'il eût terraſſé la plus nombreuſe armée.

LXXXVIII. Il retourne à Treves.

Eumen. grat. act. c. 2. &

Il trouva à Treves un grand nombre d'habitans de preſque toutes les autres villes de ſes états, qui venoient honorer la célébration de ſa cinquié-

me année, & lui demander des graces soit pour leur pays, soit pour leurs propres personnes. Il renvoya satisfaits ceux-mêmes à qui il ne pouvoit accorder leurs demandes. Ce fut en présence du prince & au milieu de cette nombreuse assemblée, qu'Eumene établi, par Constance Chlore, chef des études d'Autun, avec une pension de plus de soixante mille livres, prononça un discours de remerciment que nous avons encore, pour les bienfaits dont l'empereur avoit comblé sa patrie.

CONSTANTIN. An. 311.

pro rest. schol. c. 11 & 14.

LXXXIX. Outrages qu'il reçoit de Maxence.

Nazar. Pan. c. 9. & seq. Lact. c. 43.

Tout se disposoit à la guerre. Constantin balançoit encore ; il craignoit qu'elle ne fût pas assez juste. Auprès des autres souverains la justice n'étoit qu'une couleur, qu'ils comptoient bien que la victoire ne manqueroit pas de donner à leurs entreprises : pour Constantin c'étoit un motif sans lequel il ne se croyoit en droit de rien entreprendre. Malgré la compassion qu'il avoit de la ville de Rome, malgré les cris de ceux qui l'appeloient, il doutoit avec raison qu'il lui fût permis de détrôner un Prince qui n'étoit pas son vassal, quoiqu'il abusât

CONSTANTIN. An. 311.

de ſon pouvoir. Il prit donc les voies de douceur : il envoya propoſer à Maxence une entrevûe. Celui-ci loin de l'accepter, entra dans une eſpece de fureur ; il fit abbatre ce qu'il y avoit à Rome de ſtatues de Conſtantin, & les fit traîner dans la boue : c'étoit une déclaration de guerre, & Maxence en effet publia qu'il alloit venger la mort de ſon pere.

XC. Ils s'appuyent tous deux par des alliances.

Lact. c. 43 & 44. *Euſ. Hiſt. l.* 8. *c.* 14. *Incert. Paneg. c.* 2. *Zoſ. l.* 2.

Licinius pouvoit traverſer Conſtantin & jetter des troupes en Italie par l'Iſtrie & par le Norique, qui confinoient avec ſes états. Conſtantin réuſſit à ſe l'attacher en lui promettant ſa ſœur Conſtantia en mariage. Maximin prit ombrage de cette promeſſe ; il crut que cette alliance ſe formoit contre lui : & pour la balancer, il s'appuya de celle de Maxence, à qui il envoya demander ſon amitié, mais ſécrettement ; car il vouloit conſerver avec Conſtantin les dehors d'une bonne intelligence. Ses offres furent acceptées avec la même joie qu'un ſecours envoyé du ciel : Maxence lui fit dreſſer des ſtatues à côté des ſiennes. Cependant Conſtantin ne fut inſtruit

de cette intrigue & de la perfidie de Maximin, que par la vûe même de ces statues, quand il fut maître de Rome. Au reste ces deux alliances ne produisirent d'autre effet que la neutralité des deux Princes, qui ne prirent aucune part à cette guerre.

CONSTANTIN. An. 311.

XCI. Préparatifs de Maxence.

Lact. c. 44. Zos. l. 2.

Jamais l'Occident n'avoit mis sur pied de si nombreuses armées. Maxence assembla cent soixante & dix mille hommes d'infanterie, & dix-huit mille chevaux. C'étoient des soldats qui avoient autrefois servi son pere; Maxence les avoit enlevés à Sévere, & il y avoit joint de nouvelles levées. Les troupes de Rome & d'Italie faisoient quatre-vingt mille hommes; Carthage en avoit fourni quarante mille: tous les habitans des côtes maritimes de la Toscane s'étoient enrollés & formoient à part un corps considérable: le reste étoit des Siciliens & des Maures. Il employa une partie de ces troupes à garnir les places qui pouvoient défendre l'entrée de l'Italie, & tint la campagne par ses généraux avec cent mille hommes. Il avoit des chefs expérimentés, de l'argent & des

CONSTANTIN. An. 311.

vivres : Rome en avoit été pourvûe pour long-tems aux dépens de l'Afrique & des isles, dont on avoit enlevé tous les bleds. Sa principale confiance étoit dans les soldats Prétoriens, qui l'ayant élevé à l'empire, s'étoient prêtés à toutes ses violences, & ne pouvoient espérer de grace que d'un prince, dont ils avoient partagé tous les crimes.

XCII. Forces de Constantin. *Incert. Paneg. c. 2, 3, 5, 25. Zos. l. 2.*

Constantin avoit une armée de quatre-vingt-dix mille hommes de pied & de huit mille chevaux. Elle étoit composée de Germains, de Bretons & de Gaulois. Mais la nécessité où il étoit de border le Rhin de soldats pour la sureté de la Gaule, ne lui laissa que vingt-cinq mille hommes à conduire au-delà des Alpes. Un mot qui ne se trouve que dans un panégyriste, suppose qu'il avoit une flotte avec laquelle il s'empara de plusieurs ports en Italie. Mais on ne sait sur ce point aucun détail.

XCIII. Inquiétudes de ce Prince. *Incert. Pan. ibid.*

C'étoit peu de troupes contre des forces aussi grandes que celles de Maxence : mais au nombre suppléoit une bravoure éprouvée, & la capa-

cité de leur chef, qui ne les avoit jamais ramenées du combat qu'avec la victoire. Il y eut pourtant d'abord quelques murmures dans l'armée; les officiers mêmes sembloient intimidés & blâmoient sourdement une entreprise qui paroissoit téméraire; les aruspices ne promettoient rien d'heureux; & Constantin qui n'étoit pas encore affranchi des superstitions, redoutoit non pas les armes de son ennemi, mais les maléfices & les secrets magiques qu'il mettoit en œuvre.

CONSTANTIN. An. 311.

Eus. Vit. l. I. *c.* 37. *Hist. Misc. l.* II.

XCIV. Réflexions qui le portent au Christianisme.

Eus. Vit. l. I. *c.* 27.

Il crut devoir y opposer de son côté un secours plus puissant; & l'enfer étant déclaré pour Maxence, il chercha dans le ciel un appui supérieur à toutes les forces des hommes & des démons. Il fit réflexion qu'entre les empereurs précédens, ceux qui avoient mis leur confiance dans la multitude des dieux, & qui, avec le tribut de tant de victimes & d'offrandes, leur avoient encore sacrifié tant de chrétiens, n'en avoient reçu d'autre récompense, que des oracles trompeurs & une mort funeste; qu'ils

CONSTANTIN. An. 311.

avoient disparu de dessus la terre, sans laisser de postérité ni aucune trace de leur passage; que Sévere & Galere, soutenus de tant de soldats & de tant de dieux, avoient terminé leur entreprise contre Maxence l'un par une mort cruelle, l'autre par une fuite honteuse; que son pere seul, favorable aux chrétiens, & plus zélé pour la conservation de ses sujets, que pour le culte de ces Dieux meurtriers, avoit couronné par une fin heureuse une vie tranquile & pleine de gloire. Occupé de ces pensées, qui ne lui donnoient que du mépris pour ses divinités, il invoquoit ce Dieu unique, que les chrétiens adoroient, & qu'il ne connoissoit pas; il le prioit avec ardeur de l'éclairer de sa lumiere & de l'aider de son secours.

CXV. Apparition de la Croix.

Eus. Vit. l. 1. c. 28. Socrat. l. 1. c. 1. Philost. l. 1. c. 6. Politia SS. Men. & Alex. apud

Un jour que, pénétré de ces sentimens, il marchoit à la tête de ses troupes, un peu après l'heure de midi, par un tems calme & serein, comme il levoit souvent les yeux vers le ciel, il apperçut au-dessus du soleil du côté de l'orient, une croix éclatante, autour de laquelle étoient tra-

cés en caracteres de lumiere ces trois mots latins : *In hoc vince : Vainquez par ceci.* Ce prodige frappa les yeux & les esprits de toute l'armée. L'Empereur n'étoit pas encore sorti de son étonnement, lorsque la nuit étant venue il vit en songe le fils de Dieu, qui tenoit en main ce signe dont il venoit de voir la figure dans le ciel, & qui lui ordonna d'en faire faire un semblable, & de s'en servir comme d'une enseigne dans les batailles.

CONSTANTIN.
An. 311.

Phot. art. 256.
Hist. Misc. l. 11.
Theoph. p. 11.
Chron. Alex. p. 280.
Cedren. t. 1. p. 270.
Zonar. t. 2. p. 2.

XCVI.
Constantin fait faire le Labarum.

Eus. Vit. l. 1. c. 30 & 31.

Le Prince à son réveil assemble ses amis, leur raconte ce qu'il vient de voir & d'entendre, mande des ouvriers, leur dépeint la forme de ce signe céleste, & leur commande d'en faire un pareil d'or & de pierreries. Eusebe qui atteste l'avoir vû plusieurs fois, le décrit ainsi : C'étoit une longue pique revêtue d'or, ayant une traverse en forme de croix : au haut de la pique s'élevoit une couronne d'or enrichie de pierreries, qui enfermoit le monogramme de Christ ☧, que l'Empereur voulut aussi dans la suite porter gravé sur son casque. De la traverse pendoit une piece

CONSTANTIN. An. 311.

d'étoffe de pourpre, quarrée, couverte d'une broderie d'or & de pierres précieuses, dont l'éclat éblouissoit les regards. Au-dessous de la couronne, mais au-dessus du drapeau étoit le buste de l'empereur & de ses enfans représentés en or; soit que ces images fussent placées sur la traverse de la croix, soit qu'elles fussent brodées sur la partie supérieure du drapeau même; car l'expression d'Eusebe ne donne pas une idée nette de cette position. Il semble même, à l'inspection de plusieurs médailles, que ces images étoient quelquefois dans des médaillons le long du bois de la pique, & que le monogramme de Christ étoit brodé sur le drapeau.

XCVII. Culte de cette enseigne.

Soz. l. 1. c. 4.
Du Cange Gloss.
Soc. l. 1. c. 1.
Theoph. p. 11.
Cedren. t. 1. p. 270.

Ce fut dans la suite le principal étendart de l'armée de Constantin & de ses successeurs. On l'appella *Labarum* ou *Laborum*. Le nom étoit nouveau; mais, selon quelques auteurs, la forme en étoit ancienne. Les Romains l'avoient empruntée des Barbares, & c'étoit la premiere enseigne des armées; elle marchoit toujours devant les Empereurs; les images

ges des Dieux y étoient représentées, & les soldats l'adoroient aussi bien que leurs aigles. Ce culte ancien, appliqué alors au nom de J. C. accoutuma les soldats à n'adorer que le Dieu de l'Empereur, & contribua à les détacher peu à peu de l'idolatrie. Socrate, Theophane & Cedrenus attestent que ce premier *Labarum* se voyoit encore de leur tems dans le palais de Constantinople : le dernier de ces auteurs vivoit dans le onziéme siécle.

XCVIII. Protection divine attachée au Labarum.

Euf. Vita l. 2. c. 7, 8, 9. Cod. Theod. l. 6. t. 25. de prap. Lab. & ibi Godefr.

Constantin fit faire plusieurs étendarts sur le même modele, pour être portés à la tête de toutes ses armées. Il s'en servoit comme d'une ressource assurée dans tous les endroits, où il voyoit plier ses troupes. Il sembloit qu'il en sortît une vertu divine, qui inspiroit la confiance à ses soldats, & la terreur aux ennemis. L'empereur choisit entre ses gardes cinquante des plus braves, des plus vigoureux & des plus attachés au christianisme, pour garder ce précieux gage de la victoire. Chacun d'eux le portoit tour à tour. Eusebe rapporte d'après Constantin même, un fait qui seroit

incroyable ſans un auſſi bon garant. Au milieu d'une bataille, celui qui portoit le *Labarum* ayant pris l'épouvante, le remit entre les mains d'un autre & s'enfuit. A peine l'eut-il quitté, qu'il fut percé d'un trait mortel, qui lui ôta ſur le champ la vie. Les ennemis s'efforçant de concert d'abbatre cette redoutable enſeigne, celui qui en étoit chargé, ſe vit bientôt le but d'une grêle de javelots: pas un ne porta ſur lui; tous s'enfoncerent dans le bois de la pique: c'étoit une défenſe plus ſure que le bouclier le plus impénétrable; & jamais celui qui faiſoit cette fonction dans les armées, ne reçut aucune atteinte. Théodoſe le jeune par une loi de l'an 416, donne à ceux qui ſont prépoſés à la garde du *Labarum* des titres honorables & de grands priviléges.

CONSTANTIN. An. 311.

XCIX. Sur le lieu où parut ce prodige.

Niceph. Call. l. 7. c. 29.

Acta Artemii apud Metaphr.

On ne ſait rien de certain ſur le lieu où étoit Conſtantin, quand il vit cette croix miraculeuſe. Quelques-uns prétendent qu'il étoit déja aux portes de Rome: mais, ſelon l'opinion la plus vraiſemblable & la plus ſui-

vie, il n'avoit pas encore paſſé les Alpes : c'eſt ce qui ſemble réſulter du récit d'Euſebe, de Socrate & de Sozomene, qui ſont ici les trois auteurs originaux. Divers endroits de la Gaule ſe diſputent l'honneur d'avoir vû ce prodige : les uns diſent qu'il parut à Numagen ſur la droite de la Moſelle à trois milles au-deſſous de Treves ; d'autres à Sintzic au confluent du Rhin & de l'Aar ; quelques-uns entre Autun & S. Jean de Lône. Selon la tradition de l'Egliſe de Beſançon, ce fut ſur la rive du Danube, lorſque Conſtantin faiſoit la guerre aux Barbares, qui vouloient paſſer ce fleuve : d'où un ſavant moderne conjecture que ce fut entre le Rhin & le Danube près de Briſach, & que ces Barbares étoient alliés de Maxence. Il croit que Conſtantin attendit en Franche-Comté la ſaiſon de paſſer les Alpes, & que ce fut alors qu'il fit percer le rocher nommé aujourd'hui *Pierre-Pertuis*, *Petra pertuſa*, à une journée de Bâle. Ce pertuis eſt long de quarante-ſix pieds, & large de ſeize ou dix-ſept. Sur le roc eſt gravée

CONSTANTIN.
An. 311.

Baluze in Lact. p. 337.
Euſ. l. 1. Vit. c. 37.
Soc. l. 1. c. 1.
Soz. l. 1. c. 5.
Buch. in Belg. l. 8. c. 6.
Gelenius in Colon. magnit. l. 1. ſynt. 4.
Morin de la délivr. de l'Egliſe, part. 2. c. 12.
Chifflet de converſ. Conſtant. c. 6.

CONSTANTIN.
An. 311.

une inſcription *, qui marque que ce chemin eſt l'ouvrage d'un Empereur : c'étoit pour donner un paſſage des Gaules en Germanie.

C.
Diſcuſſion ſur la vérité de ce miracle.

Act. Conc. Nic.
Gelaſii Cyzic. l. 1. c. 4.
Oiſel. Theſ. numiſ. antiq. p. 463.
Tollius apud Baudri in Lact. p. 735.

Nous avons rapporté ce miracle d'après Euſebe, qui atteſte qu'il le tient de la bouche même de Conſtantin & que ce Prince lui en avoit confirmé la vérité par ſon ſerment. Mais il faut avouer qu'entre les auteurs anciens, quelques-uns ne parlent pas de cette apparition de la Croix, d'autres ne la racontent que comme un ſonge : ce qui a donné lieu aux Infideles dès le cinquieme ſiecle de décréditer ce prodige, comme nous l'apprenons de Gelaſe de Cyzique ; & à quelques écrivains modernes de le rejetter comme un pieux ſtratagême de Conſtantin. La vérité de la Religion Chrétienne ne dépend pas de celle de ce miracle ; elle poſe ſur des principes inébranlables : c'eſt un édifice, élevé juſqu'au ciel, établi dans le même tems & par la même main que les fondemens de la terre, qu'il doit ſur-

* Numinis Auguſti via ducta per ardua montis
Fecit iter, petram ſcindens in margine fontis.

passer en durée ; ce miracle n'en est tout au plus qu'un ornement, qui pourroit tomber, sans lui rien ôter de sa solidité. Je me crois donc, comme historien, en droit de rapporter en peu de mots, sans préjugé ni décision, ce qu'on a dit pour détruire ou pour autoriser la réalité de cet événement.

CONSTANTIN. An. 311.

CI. Raisons pour le combattre.

Ceux qui le combattent, s'appuient sur l'incertitude du lieu où il s'est passé ; ce qui leur semble affoiblir l'autenticité du fait en lui-même ; sur la narration de Lactance & de Sozomene, qui ne parlent de cette apparition de la Croix que comme d'un songe de Constantin, sur le silence des panégyristes, de Porphyrius Optatianus, poëte contemporain de Constantin, d'Eusebe même qui n'en dit rien dans son histoire ecclésiastique, & de S. Grégoire de Nazianze, qui racontant un miracle pareil arrivé du tems de Julien, ne dit pas un mot de celui-ci, qu'il auroit dû naturellement citer, s'il y eût donné quelque croyance. Le serment même de Constantin leur rend la

Lact. c. 44. Soz. l. 1. c. 3. Columbus in Lact. p. 388. Greg. Naz. invect. 1a. in Jul. t. 1. p. 112. Gothof. in Philost. diss. ad. l. 1. c. 6.

CONSTANTIN.
An. 311.

CII.
Raifons pour l'appuyer.

Incerti Paneg. c. 2.
Nazar. Paneg. c. 14.

chofe plus fufpecte : qu'étoit-il befoin de jurer pour prouver un fait, dont il devoit y avoir tant de témoins ?

Les autres répondent, qu'il y a dans l'hiftoire une infinité de faits, dont la vérité n'eft pas moins conftatée, quoiqu'on ne fache ni le lieu, ni quelquefois le tems même où ils font arrivés : que Lactance n'écrivant pas une hiftoire ne détruit rien par fon filence, & qu'il ne parle que de l'ordre que Conftantin reçut en fonge la veille du combat contre Maxence, de faire graver fur les boucliers de fon armée le monogramme de Chrift ; parce qu'ayant pour objet la mort des perfécuteurs, il omet tout ce qui étoit arrivé depuis le commencement de la guerre jufqu'à la mort du tyran : que le récit de Sozomene, qui vivoit au cinquieme fiécle & qui a été copié par beaucoup d'autres, prouve feulement que ce miracle étoit contredit dès-lors ; & que fon témoignage ne doit être compté pour rien, puifqu'après avoir raconté la chofe comme un fonge, il rapporte enfuite le récit d'Eufebe avec fa preuve, c'eft-à-

dire, avec le ſerment de Conſtantin, ſans donner aucune marque de défiance : que les panégyriſtes étant idolâtres, n'avoient garde de relever cette apparition de la Croix, qui faiſoit horreur aux payens comme le ſigne le plus malheureux : qu'on trouve cependant dans leurs diſcours même de quoi appuyer la verité de cette hiſtoire : que c'eſt-là ſans doute ce mauvais préſage, dont ils parlent, qui effraya les aruſpices & les ſoldats : que c'eſt ce même phénomene, qui déguiſé ſous des idées plus favorables & plus aſſorties à la ſuperſtition payenne, donna, comme ils le diſent, occaſion au bruit qui courut par toute la Gaule, qu'on avoit vû en l'air des armées éclatantes de lumiere, & qu'on avoit entendu ces mots: *Nous allons au ſecours de Conſtantin*. Quant au ſilence d'Optatianus, d'Euſebe dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique & de ſaint Grégoire, le premier étoit payen ſelon toute apparence, & d'ailleurs ſes acroſtiches biſarres ne méritent aucune conſidération ; Euſebe dans ſon hiſtoire n'a fait que parcourir ſuccinc-

CONSTANTIN. An. 311.

tement toute cette guerre ; il en a réservé le détail pour la vie de Constantin ; saint Grégoire dans l'endroit dont il s'agit ne parlant que des prodiges qui empêcherent les Juifs de rebâtir le temple de Jérusalem, n'avoit pas besoin de s'écarter de son sujet pour citer des exemples semblables ; & jamais a-t-on douté d'un fait historique, parce qu'il n'est pas rappellé par les auteurs toutes les fois qu'ils racontent d'autres faits qui y sont conformes ? Pour ce qui est du serment de Constantin, il est étrange, disent-ils, que ce qu'on regarde comme une preuve de vérité dans la bouche du commun des hommes, soit converti en preuve de mensonge dans celle d'un si grand Prince : est-il donc étonnant, que l'Empereur s'entretenant en particulier avec Eusebe d'un fait aussi extraordinaire, que celui-ci n'avoit pas vû quoique tant d'autres en eussent été témoins, il ait voulu déterminer sa croyance par un serment ? Après tout, ou les adversaires accusent Constantin d'un parjure ; ce qui est un attentat à la mémoire d'un

si grand Prince : ou ils imputent à Eusebe d'avoir outragé la majesté impériale par une imposture criminelle, qui démentie par un seul de tant de témoins oculaires, lui auroit attiré l'indignation de tout l'empire, & la juste colere des fils de Constantin sous les yeux desquels il écrivoit. Sur ces raisons & d'autres semblables, ceux qui défendent la réalité de ce miracle, s'en tiennent à l'autorité d'Eusebe, dont la fidélité dans le récit des faits, du moins de ceux qui n'intéressent point l'Arianisme, n'a jamais été contestée.

CONSTANTIN. An. 311.

CIII. Constantin se fait instruire.

Constantin résolu de ne plus reconnoître d'autre Dieu que celui qui le favorisoit d'une protection si éclatante, s'empressa de s'instruire. Il s'adressa aux ministres les plus saints & les plus éclairés. Eusebe ne les nomme pas : ils lui développerent les vérités du Christianisme ; & sans chercher à ménager la délicatesse du Prince, ils commencerent, comme avoient fait les Apôtres, par les mysteres les plus capables de révolter la raison humaine, tels que la divinité de Jesus-

Eus. Vit. l. 1. c. 32. Codin. Orig. de C. P. p. 10.

CONSTANTIN. An. 311.

Christ, son incarnation, & ce que saint Paul appelle par rapport aux Gentils *la folie de la Croix*. Le Prince touché de la grace, les écouta avec docilité : il conçut dès lors pour les ministres Evangéliques un respect qu'il conserva toute sa vie : il commença même à se nourrir de la lecture des livres saints. Les Grecs modernes font l'honneur à Euphrate, chambellan de l'Empereur, d'avoir beaucoup contribué à sa conversion : l'antiquité ne dit rien de cet Euphrate.

CIV. Conversion de sa famille. *Eus. vit. l. 3. c. 47 & 52. l. 4. c. 38. Soz. l. 1. c. 5. Baron. an. 324. §. 13. Vorb. t. 2. p. 136. S. Paulin Epist. ad Sever. 11.*

L'exemple de Constantin attira toute sa famille. Hélene sa mere, sa sœur Constantia promise à Licinius, Eutropie sa belle-mere & veuve de Maximien, Crispe son fils, alors âgé de douze ou treize ans renoncerent au culte des idoles. On n'a point de preuve certaine de la conversion de sa femme Fausta. Quelques auteurs supposent qu'Hélene étoit déja chrétienne, ce qui peut être vrai. Mais pour ceux qui prétendent qu'elle avoit élevé son fils dans la foi, & que Constantin chrétien dès son enfance ne fit que manifester sa religion après le mi-

racle de l'apparition céleste, ils sont démentis par des faits que nous avons déja rapportés.

CONSTANTIN.

An. 311.

CV.
Fable de Zozime réfutée.
Zos. l. 2.
Soz. l. 1. c. 5.

Zosime ennemi mortel du christianisme, & par cette raison de Constantin même, a voulu jetter du ridicule sur la conversion de ce prince. Il raconte que l'empereur ayant fait cruellement mourir sa femme Fausta & Crispe son fils, tourmenté par ses remords, s'adressa d'abord aux prêtres de ses dieux, pour obtenir d'eux l'expiation de ces crimes: que ceux-ci lui ayant répondu qu'ils n'en connoissoient point pour des forfaits si atroces, on lui présenta un Egyptien venu d'Espagne, qui se trouva pour lors à Rome, & qui s'étoit insinué auprès des femmes de la cour; que cet imposteur lui assura que la religion des Chrétiens avoit des secrets pour laver tous les crimes quels qu'ils fussent, & que le plus grand scélérat, dès qu'il en faisoit profession, étoit aussi-tôt purifié: que l'Empereur saisit avidement cette doctrine, & qu'ayant renoncé aux dieux de ses peres, il devint la duppe

CONSTANTIN. An. 311.

du charlatan Egyptien. Sozomene plus sensé que Zosime, dont il étoit presque contemporain réfute solidement cette fable & quelques autres mensonges que les payens débitoient par un aveugle désespoir. Fausta & Crispe ne moururent que la vingtiéme année du regne de Constantin, & d'ailleurs les prêtres payens se seroient bien gardés d'avouer que leur religion ne leur fournissoit aucun moyen d'expier les crimes, eux qui enseignoient que plusieurs de leurs anciens héros, après les plus horribles meurtres, avoient été purifiés par de prétendues expiations.

Fin du Livre premier.





SOMMAIRE

DU

SECOND LIVRE.

I. *Triomphe de la Religion Chrétienne.* II. *Prise de Suze.* III. *Bataille de Turin.* IV. *Suites de la Victoire.* V. *Siége de Vérone.* VI. *Bataille de Vérone.* VII. *Prise de Vérone.* VIII. *Constantin devant Rome.* IX. *Maxence se tient enfermé dans Rome.* X. *Pont de batteaux.* XI. *Songe de Constantin.* XII. *Sentiment de Lactance.* XIII. *Bataille contre Maxence.* XIV. *Fuite de Maxence.* XV. *Suites de la victoire.* XVI. *Entrée de Constantin dans Rome.* XVII. *Fêtes,*

réjouiſſances, honneurs rendus à Conſtantin. XVIII. *Diſpoſitions de Maximin.* XIX. *Précautions de Conſtantin.* XX. *Conduite ſage & modérée après la victoire.* XXI. *Loix contre les délateurs.* XXII. *Il répare les maux qu'avoit fait Maxence.* XXIII. *Libéralités de Conſtantin.* XXIV. *Embelliſſemens & réparations des villes.* XXV. *Etabliſſement des Indictions.* XXVI. *Raiſons de cet établiſſement.* XXVII. *Conduite de Conſtantin par rapport au Chriſtianiſme.* XXVIII. *Progrès du Chriſtianiſme.* XXIX. *Honneurs que Conſtantin rend à la Religion.* XXX. *Egliſes bâties & ornées.* XXXI. *Conſtantin arrête la perſécution de Maximin.* XXXII. *Conſulats de cette année.* XXXIII. *Mariage de Licinius.* XXXIV. *Mort de Dioclétien.* XXXV. *Edit de Milan.* XXXVI. *Guerre contre les Francs.* XXXVII. *Conſtantin comble de bienfaits l'Egliſe d'Afrique.* XXXVIII. *Exemption des fonctions municipales accordée aux Clercs.* XXXIX. *Abus occaſionnés par ces exemtions & corrigés par Conſtantin.*

cation du Concile d'Arles. LXIV. *Concile d'Arles.* LXV. *Les Donatistes appellent du Concile à l'Empereur.*





HISTOIRE
DU
BAS-EMPIRE.

LIVRE SECOND.



EPUIS près de trois siécles la Religion Chrétienne toujours prêchée & toujours proscrite, croissant au milieu des supplices, & tirant de nouvelles forces de ses propres pertes, avoit passé par toutes les épreuves qui pouvoient en constater la divinité. Elle s'étoit affermie par les moyens les plus surs que les hommes puissent employer pour détruire ce qui n'est que leur ouvrage : & son établissement étoit un prodige, dont Dieu avoit prolongé la durée, afin de

CONSTANTIN.
An. 312.

I.
Triomphe de la Religion Chrétienne.

CONSTANTIN.
An. 312.

le rendre visible aux siécles avenir les plus éloignés. Quand le Christianisme n'eut plus besoin de persécutions pour prouver sa céleste origine, les persécuteurs devinrent chrétiens, les Princes se soumirent au joug de l'Evangile ; & l'on peut dire que le miracle de la conversion de Constantin fit cesser sur la terre un plus grand miracle. Nous allons voir la Croix placée sur la tête des Empereurs, & révérée de tout l'Empire ; l'Eglise appellant à haute voix & sans crainte tous les peuples de la terre ; le Paganisme détruit sans être persécuté. Ces grands changemens furent les fruits de la victoire de Constantin.

II.
Prise de Suze.

Idace.
Libell. præf. urb. apud Buch. in Cycl. p. 238.
Noris de Num. Diocl. c. 5.
Incert. Pan. c. 5.
Nazar. Pan. c. 17 & 21.

Au commencement de l'an 312 Maxence s'étoit déclaré Consul pour la quatrieme fois sans collegue. Constantin ayant pris pour la seconde fois le même titre avec Licinius, passa promptement les Alpes, & parut devant Suze, lorsqu'on le croyoit encore fort éloigné. Cette place ouvroit l'entrée de l'Italie. Située au pied de ces hautes montagnes, elle étoit forte

CONSTANTIN. An. 312.

d'assiette, défendue par de bonnes murailles, par des habitans guerriers & par une nombreuse garnison. Le Prince, pour n'être pas arrêté dès le premier pas, offrit la paix aux habitans. Ils la refuserent & s'en repentirent le jour même. Constantin fait mettre le feu aux portes & planter les échelles contre les murs. Tandis qu'une partie de ses soldats lance une grêle de pierres & de traits sur ceux qui bordent la muraille, les autres montent à l'escalade & abbatent à coup de piques & d'épées tous ceux qui osent les attendre. En un moment la ville est prise; & le vainqueur, à ce premier exemple de valeur, capable d'effrayer l'Italie, en voulut joindre un de clémence propre à la charmer. Il fit grace aux habitans. Mais le feu plus opiniâtre que sa colere s'étoit déja répandu bien loin; tout ce que l'épée épargnoit, alloit être la proye des flammes. Constantin allarmé pour des ennemis dont cet instant lui faisoit des sujets, fait travailler tous ses soldats, & travaille lui-même à éteindre l'incendie. Sa

CONSTANTIN. An. 312.

bonté paroît encore plus active que sa bravoure ; & les habitans de Suze, doublement sauvés en même tems que vaincus, pleins d'admiration & de reconnoissance, lui donnent leur cœur, & achevent la conquête.

III. Bataille de Turin.

Incert. Paneg. c. 6 & 7. Nazar. Pan. c. 22, 23, 24.

Il marche vers Turin. Dans la plaine de cette ville se présente un grand corps de troupes, dont la cavalerie toute couverte de fer, hommes & chevaux, sembloit invulnérable. Cette vûe loin d'intimider le Prince & les soldats, les anime en leur montrant un péril digne de leur courage. La bataille des ennemis étoit triangulaire. La cavalerie formoit la pointe : les deux aîles composées d'infanterie, se replioient en arriere & se prolongeoient à une grande profondeur. Les Cavaliers devoient donner tête baissée dans le centre de l'armée ennemie, la percer toute entiere, & tournant bride ensuite marcher sur le ventre à tout ce qu'ils rencontreroient. En même tems les deux aîles d'infanterie devoient se déployer & envelopper l'armée de Constantin, déja rompue par la cavalerie. Le Prin-

ce qui avoit le coup d'œil militaire, comprit le dessein des ennemis à l'ordre de leur bataille. Il place des corps à droite & à gauche pour faire face à l'infanterie & arrêter ses mouvemens. Pour lui, il se met au centre en tête de cette redoutable cavalerie. Quand il la voit sur le point de heurter le front de son armée, au lieu de lui résister, il ordonne à ses troupes de s'ouvrir: c'étoit un torrent qui n'avoit de force qu'en ligne droite: le fer dont elle étoit revêtue ôtoit toute souplesse aux hommes & aux chevaux. Mais dès qu'il la voit engagée entre ses escadrons, il la fait enfermer & attaquer de toutes parts, non pas à coups de lances & d'épée, on ne pouvoit percer de tels ennemis; mais à grands coups de masses d'armes. On les assommoit, on les écrasoit sur la selle de leurs chevaux, on les renversoit, sans qu'ils pussent ni se mouvoir pour se défendre, ni se relever quand ils étoient abbatus. Bien-tôt ce ne fut plus qu'une horrible confusion d'hommes, de chevaux, d'armes, amoncelés les uns sur les autres. Ceux qui

CONSTANTIN.
An. 312.

Constantin. An. 312.

échapperent à ce maſſacre voulurent ſe ſauver à Turin avec l'infanterie : mais ils en trouverent les portes fermées : & Conſtantin qui les pourſuivit l'épée dans les reins, acheva de les tailler en pieces au pied des murailles.

IV. Suites de la victoire.

Incert. Pan. c. 7.
Sigon. Imp. Occ. p. 52.
Hieron. Epiſt. ad Innocentium.

Cette victoire, qui ne couta point de ſang au vainqueur, lui ouvrit les portes de Turin. La plûpart des autres places entre le Pô & les Alpes lui envoyerent des députés pour l'aſſurer de leur ſoumiſſion ; toutes s'empreſſoient de lui offrir des vivres. Sigonius ſur un paſſage de S. Jerôme conjecture que Verceil fit quelque réſiſtance, & que cette ville fut alors preſque détruite. Il n'en eſt point parlé ailleurs. Conſtantin alla à Milan, & ſon entrée devint une eſpece de triomphe par la joie & les acclamations des habitans, qui ne pouvoient ſe laſſer de le voir & de lui applaudir comme au libérateur de l'Italie.

V. Siége de Vérone.

Incert. Pan.

Au ſortir de Milan, où il étoit reſté quelques jours pour donner du repos à ſes troupes, il prit la route de Vé-

rone. Il ſavoit qu'il y trouveroit raſſemblées les plus grandes forces de Maxence, commandées par ſes meilleurs capitaines & par ſon préfet du prétoire, Ruricius Pompeianus, le plus brave & le plus habile général que le tyran eût à ſon ſervice. En paſſant auprès de Breſce, Conſtantin rencontra un gros corps de cavalerie, qui prit la fuite au premier choc & alla rejoindre l'armée de Vérone. Ruricius n'oſa tenir la campagne; il ſe renferma avec ſes troupes dans la ville. Le ſiége en étoit difficile: il falloit paſſer l'Adige, & ſe rendre maître du cours de ce fleuve qui portoit l'abondance à Vérone: il étoit rapide, plein de gouffres & de rochers, & les ennemis en gardoient les bords. Conſtantin trompa pourtant leur vigilance; étant remonté fort au-deſſus de la ville, jusqu'à un endroit où le trajet étoit praticable, il y fit paſſer à leur inſçu une partie de ſon armée. A peine le ſiége fut-il formé, que les aſſiégés firent une vigoureuſe ſortie, & furent repouſſés avec tant de carnage, que Ruricius ſe vit obligé de ſortir ſecre-

CONSTANTIN.
An. 312.
c. 8. & *ſeq.*
Nazar. Pan.
c. 26.

tement de la ville pour aller chercher de nouveaux ſecours.

CONSTANTIN.
An. 312.

VI.
Bataille de Vérone.

Incert. Pan. c. 9, 10.
Nazar. Pan. c. 26.

Il revint bien-tôt avec une plus groſſe armée, réſolu de faire lever le ſiége ou de périr. L'Empereur pour ne pas donner aux aſſiégés la liberté de s'échapper, ou même de l'attaquer en queue pendant le combat, laiſſe devant la ville une partie de ſes troupes, & marche avec l'autre à la rencontre de Ruricius. Il range d'abord ſon armée ſur deux lignes; mais ayant obſervé que celle des ennemis étoit plus nombreuſe, il met la ſienne ſur une ſeule ligne, & fait un grand front de peur d'être enveloppé. Le combat commença ſur le déclin du jour & dura fort avant dans la nuit. Conſtantin y fit le devoir de général & de ſoldat. Il ſe jette au plus fort de la mêlée, & profitant des ténébres pour courir, ſans être retenu, où l'emportoit ſa valeur, il perce, il abbat, il terraſſe; on ne le reconnoît qu'à la peſanteur de ſon bras: le ſon des inſtrumens de guerre, le cri des ſoldats, le cliquetis des armes, les gémiſſemens des bleſſés, les coups guidés

CONSTANTIN. AN. 312.

VII. Prise de Verone, d'Aquilée & de Modene.

Incert. Pan. c. 11. & seq. Nazar. c. 27.

guidés par le hasard, tant d'horreurs augmentées par celle d'une nuit épaisse, ne troublent point son courage. L'armée de secours est entierement défaite; Ruricius y perd la vie: Constantin hors d'haleine, couvert de sang & de poussiere va rejoindre les troupes du siége; & reçoit de ses principaux officiers, qui s'empressent avec des larmes de joie de baiser ses mains sanglantes, des reproches d'autant plus flatteurs, qu'ils sont mieux mérités.

Pendant le siége de Vérone, Aquilée & Modene furent attaquées: elles se rendirent avec plusieurs autres villes en même tems que Vérone. L'Empereur accorda la vie aux habitans; mais il les obligea de rendre leurs armes; & pour s'assurer de leurs personnes, il les mit sous la garde de ses soldats. Comme ils étoient en plus grand nombre que les vainqueurs, on crut nécessaire de les enchaîner, & on manquoit de chaînes; Constantin leur en fit faire de leurs propres épées, qui forgées pour leur défense, devinrent les instrumens de leur servitude.

CONSTANTIN. An. 312.

VIII. Constantin devant Rome.

Lact. c. 44. Fabric. descript. urb. Rom. c. 16. & alii passim.

Après tant d'heureux succès rien n'arrêta sa marche jusqu'à la vûe de Rome. Il paroît seulement par un mot de Lactance, qu'aux approches de cette ville il éprouva quelque revers ; mais que sans perdre courage, & déterminé à tout événement, il marcha en avant & vint camper vis-à-vis du *Ponte-Mole*, nommé alors le Pont Milvius. C'est un pont de pierre de huit arches sur le Tibre à deux milles au-dessus de Rome dans la voie Flaminia, par laquelle venoit Constantin. Il avoit été construit en bois dès les premiers siécles de la République ; il fut rebâti en pierres par le censeur Emilius Scaurus, & rétabli par Auguste. Il subsiste encore aujourd'hui, ayant été réparé par le Pape Nicolas V, au milieu du quinzieme siécle.

IX. Maxence se tient enfermé dans Rome.

Incert. Pan. c. 14. & seq. Lact. c. 44. Noris in num. Diocl. c. 5.

Tout ce que craignoit Constantin, c'étoit d'être obligé d'assiéger Rome, bien pourvûe de troupes & de toutes sortes de munitions ; & de faire ressentir les calamités de la guerre à un peuple dont il vouloit se faire aimer. Maxence soit par lâcheté, soit par

une crainte superstitieuse, se tenoit renfermé; on lui avoit prédit qu'il périroit, s'il sortoit hors des portes de la ville : il n'osoit même quitter son palais, que pour se transporter aux jardins délicieux de Salluste. Cependant affectant une fausse confiance, il n'avoit rien retranché de ses débauches ordinaires. Par une précaution frivole, il avoit supprimé toutes les lettres qui annonçoient ses infortunes; il supposoit même des victoires pour amuser le peuple; & ce fut apparemment dans ce tems-là qu'il se fit décorer tant de fois du titre d'*Imperator*, qui lui est donné pour la onziéme fois sur un marbre antique : vanité ridicule, qui donne à la postérité plus exactement que l'histoire même, le calcul de ses pertes. Quelquefois il protestoit hautement que tous ses désirs étoient de voir son rival au pied des murs de Rome, se flattant sans doute de lui débaucher son armée, & peu capable de sentir la différence qu'il devoit y avoir entre les troupes de Sévere ou de Galere, & des soldats conduits

CONSTANTIN. An. 312.

CONSTANTIN. An. 312.

par Constantin & par la victoire. Il s'en falloit bien qu'il fût aussi tranquile, qu'il affectoit de le paroître. Deux jours avant la bataille, effrayé par des présages & par des songes, que sa timidité interprétoit d'une maniere funeste, il quitta son palais, & alla s'établir avec sa femme & ses enfans dans une maison particuliere. Cependant son armée sortit de Rome, & se posta vis-à-vis de celle de Constantin, le *Ponte-Mole* entre deux.

X. Pont de batteaux. *Euf. l. 1. Vit. c. 38. Zof. l. 2. Aurel. Vict. Vict. epit. Lact. c. 44. Libanius or. 3. Praxag. apud Phot. Acta Metr. & Alex. apud Phot. Incert. Pan. c. 27. Prud. ad Sym. l. 1. vers. 448. Till. note 31.*

Ce dut être alors que Maxence fit jetter un pont de batteaux sur le fleuve, au-dessus du *Ponte-Mole*, apparemment vers l'endroit appellé les *Roches rouges*, à neuf milles de Rome. C'étoit le lieu qu'il avoit choisi pour combattre, soit que le poste lui parût plus avantageux, soit pour obliger ses troupes à faire de plus grands efforts en leur rendant la retraite plus difficile, soit que se défiant des Romains il voulût livrer la bataille hors de leur vûe. Ce pont étoit construit de maniere qu'il pouvoit s'ouvrir ou se rompre en un moment, n'étant

lié par le milieu qu'avec des crampons de fer, qu'il étoit aiſé de détacher. C'étoit en cas de défaite un moyen de faire périr l'armée victorieuſe dans le tems même de la pourſuite. Des ouvriers cachés dans les batteaux devoient ouvrir le pont, dès que Conſtantin & ſes troupes ſeroient deſſus, pour les précipiter dans le fleuve. Quelques modernes fondés ſur le récit que Lactance, les panégyriſtes & Prudence font de cette bataille, nient l'exiſtence de ce pont; ils prétendent que ce fut du pont Milvius que Maxence dans ſa déroute tomba dans le Tibre, ſoit qu'il l'eût lui-même fait rompre avant l'action, comme Lactance ſemble le dire, ſoit que la foule des fuyards l'en ait précipité. Mais nous ſuivrons ici Euſebe & Zoſime, qui décrivent en termes précis ce pont de batteaux, & dont le témoignage très-conſidérable en lui-même, ſurtout quand ils s'accordent enſemble, eſt ici appuyé par le plus grand nombre d'anciens auteurs.

CONSTANTIN. An. 312.

ſur Conſtantin. *Vorb. t. 2. p. 138.*

XI. Songe de Conſtantin.

La nuit qui précéda la bataille, Conſtantin fut averti en ſonge de

CONSTANTIN. An. 312. *Lact. c. 44. Prud. ad Sym. l. 1. v. 488.*

faire marquer les boucliers de ses soldats du monogramme de Christ. Il obéit, & dès le point du jour ce victorieux caractere, imprimé par son ordre, parut sur les boucliers, sur les casques, & fit passer dans le cœur des soldats une confiance toute nouvelle.

XII. Sentiment de Lactance. *Lact. c. 44. Calend. Buch. in cycl. p. 286. Noris de num. l. 1. c. 2. Till. note 32. sur Constantin.*

Le vingt-huitiéme d'Octobre Maxence entroit dans la septieme année de son regne. Si l'on en veut croire Lactance, tandis que les deux armées étoient aux mains, ce Prince encore renfermé dans Rome célébroit l'anniversaire de son avénement à l'Empire, en donnant des jeux dans le cirque; & il ne fallut rien moins que les clameurs & les reproches injurieux du peuple pour le forcer à s'aller mettre à la tête de ses troupes. Mais les deux panégyristes, dont l'un parloit l'année suivante en présence de Constantin, & qui tous deux ne négligent rien de ce qui peut flétrir la mémoire du vaincu, ne lui imputent pas cet excès de lâcheté; Zosime s'accorde ici avec eux. Je vais donc suivre leur récit, comme le plus vraisemblable.

CONSTANTIN.
An. 312.

XII.
Bataille contre Maxence.

Incert. Pan. c. 16. & seq. Nazar. Pan. c. 28. & seq. Zos. l. 2.

Maxence qui ne se lassoit pas d'immoler des victimes & d'interroger les aruspices, voulut enfin consulter l'oracle le plus respecté : c'étoit les livres des Sibylles. Il y trouva que ce jour-là même l'ennemi des Romains devoit périr. Il ne douta pas que ce ne fût Constantin ; & sur la foi de cette prédiction, il va joindre son armée & lui fait passer le pont de bateaux. Pour ôter à ses troupes tout moyen de reculer, il les range au bord du Tibre. C'étoit un spectacle effrayant, & la vûe d'une armée si belle & si nombreuse annonçoit bien la décision d'une importante querelle. Quoique le front s'étendît à perte de vûe, les files serrées, les rangs multipliés, les lignes redoublées & soutenues de corps de réserve, présentoient un mur épais qui sembloit impénétrable. Constantin beaucoup plus foible en nombre, mais plus fort par la valeur & par l'amour de ses troupes, fait charger la cavalerie ennemie par la sienne, & en même tems fait avancer l'infanterie en bon ordre. Le choc fut terrible : les Prétoriens sur-

CONSTANTIN. An. 312.

tout se battirent en désespérés. Les soldats étrangers firent aussi une vigoureuse résistance ; il en périt une multitude innombrable, massacrés ou foulés aux pieds des chevaux. Mais les Romains & les Italiens fatigués de la tyrannie & du tyran, ne tinrent pas long-tems contre un Prince qu'ils désiroient d'avoir pour maître, & Constantin se montroit plus que jamais digne de l'être. Après avoir donné ses ordres, voyant que la cavalerie ennemie disputoit opiniâtrément la victoire, il se met à la tête de la sienne ; il s'élance dans les plus épais escadrons ; les pierreries de son casque, l'or de son bouclier & de ses armes le montrent aux ennemis & les effrayent : au milieu d'une nuée de javelots, il se couvre, il attaque, il renverse : son exemple donne aux siens des forces extraordinaires. Chaque soldat combat comme si le succès dépendoit de lui seul, & qu'il dût seul recueillir tout le fruit de la victoire.

XIV. Fuite de Maxence.

Déja toute l'infanterie étoit rompue & en déroute : les bords du fleuve

n'étoient plus couverts que de morts & de mourans ; le fleuve même en étoit comblé & ne rouloit que du sang & des cadavres. Maxence ne perdit point l'espérance, tant qu'il vit combattre ses cavaliers : mais ceux-ci étant enfin obligés de céder, il prit la fuite avec eux & gagna le pont de batteaux. Ce pont n'étoit ni assez large pour contenir la multitude des fuyards qui s'entassoient les uns sur les autres, ni assez solide pour les soutenir. Dans cet affreux désordre il se rompit, & Maxence enveloppé d'une foule de ses gens, tomba, fut englouti, & disparut avec eux.

CONSTANTIN. An. 312.

XV. Suites de la victoire.

Incert. Pan. c. 13. Zos. l. 2. Anony. Vales.

La nouvelle de ce grand évenement vola aussi-tôt à Rome. On n'osa d'abord la croire : on craignoit qu'elle ne fût démentie, & que la joie qu'elle auroit donnée, ne devînt un crime. Ce ne fut que la vûe même de la tête du tyran qui assura les Romains de leur délivrance. Le corps de ce malheureux prince, chargé d'une pesante cuirasse, fut trouvé le lendemain enfoncé dans le limon du Tibre ; on lui coupa la tête ; on la planta au bout

d'une pique pour la montrer aux Romains.

CONSTANTIN. An. 312.

XVI. Entrée de Conſtantin dans Rome.

Euſ. vit. l. I. *c.* 39. *Incer. pan. c.* 18 *& ſeq. Nazar. pan. c.* 30 *& ſeq. Baron. an.* 312. §. 75.

Ce ſpectacle donna un libre cours à la joie publique, & fit ouvrir au vainqueur toutes les portes de la ville. Laiſſant à gauche la voie Flaminia, il traverſa les prés de Néron, paſſa près du tombeau de ſaint Pierre au Vatican & entra par la porte triomphale. Il étoit monté ſur un char. Tous les ordres de l'état, ſénateurs, chevaliers, peuple, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs eſclaves, accouroient au-devant de lui: leurs tranſports ne connoiſſoient aucun rang: tout retentiſſoit d'acclamations; c'étoit leur ſauveur, leur libérateur, leur pere: on eût dit que Rome entiere n'eût été auparavant qu'une vaſte priſon, dont Conſtantin ouvroit les portes. Chacun s'efforçoit d'approcher de ſon char, qui avoit peine à fendre la foule. Jamais triomphe n'avoit été ſi éclatant. On n'y voyoit pas, dit un orateur de ce tems-là, des dépouilles des vaincus, des repréſentations de villes priſes de force; mais la nobleſſe délivrée d'af-

fronts & d'allarmes, le peuple affranchi des vexations les plus cruelles, Rome devenue libre, & qui se recouvroit elle-même, faisoient au vainqueur un plus beau cortege, où l'allégresse étoit pure & où la compassion ne déroboit rien à la joie. Et si pour rendre un triomphe complet, il y falloit voir des captifs chargés de fers, on se représentoit l'avarice, la tyrannie, la cruauté, la débauche enchaînées à son char. Toutes ces horreurs sembloient respirer encore sur le visage de Maxence, dont la tête, haut élevée derriere le vainqueur, étoit l'objet de toutes les insultes du peuple. C'étoit la coutume que la pompe du triomphe montât au Capitole, pour rendre graces à Jupiter & pour lui immoler des victimes : Constantin qui connoissoit mieux l'auteur de sa victoire, se dispensa de cette cérémonie Payenne. Il alla droit au mont Palatin, où il choisit sa demeure dans le palais que Maxence avoit trois jours auparavant abandonné. Il envoya aussi-tôt la tête du tyran en Afrique ; & cette pro-

vince, dont les plaies saignoient encore, reçut avec la même joye que Rome ce gage de sa délivrance; elle se soumit de bon cœur à un prince de qui elle espéroit des traitemens plus humains.

CONSTANTIN. An. 312.

XVII. Fêtes, réjouissances, honneurs rendus à Constantin.

Incert. pan. c. 19 & 25. Nazar. pan. c. 32. Euf. vit. l. 1. c. 40. Aurel. Vict. Prud. in Sym. l. 1. v. 491. Theoph. chr. p. 11. Hist. Misc. l. 11. Grut. inscript. CCLXXXII. 2.

Ce ne fut dans Rome pendant sept jours que fêtes & que spectacles, dans lesquels la présence du prince, auteur de la felicité publique, occupoit presque seule les yeux de tous les spectateurs. On accouroit de toutes les villes de l'Italie pour le voir & pour prendre part à la joie universelle. Prudence dit qu'à l'arrivée de Constantin les sénateurs sortis des cachots, & encore chargés de leurs chaînes, embrassoient ses genoux en pleurant, qu'ils se prosternoient devant ses étendars, & adoroient la croix & le nom de Jesus-Christ. Si ce fait n'est pas embelli par les couleurs de la poësie, il faut dire que ces hommes encore payens ne rendoient cet hommage qu'aux enseignes du prince, qu'on avoit coutume d'adorer. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle conquête s'efforça de combler Constantin de toutes sortes d'hon-

neurs. L'Italie lui consacra un bouclier & une couronne d'or : l'Afrique par une flatterie payenne, que le prince rejetta sans doute, établit des prêtres pour le culte de la famille Flavia : le sénat Romain après lui avoir élevé une statue d'or, dédia sous son nom plusieurs édifices magnifiques que Maxence avoit fait faire; entre autres une basilique & le temple de la ville de Rome, bâti par Hadrien & rétabli par Maxence. Mais le monument le plus considérable construit en son honneur fut l'arc de triomphe, qui porte encore son nom. Il ne fut achevé qu'en 315 ou 316. On le voit au pied du mont Palatin, près de l'amphithéatre de Vespasien, à l'occident. Il fut bâti en grande partie des débris d'anciens ouvrages & sur-tout de l'arc de Trajan, dont on y transporta plusieurs bas reliefs & plusieurs statues. La comparaison qu'on y peut faire des figures enlevées des anciens monumens avec celles qui furent alors travaillées, fait connoître combien le gout des arts avoit déja dégénéré. L'inscription annonce aussi par son

CONSTANTIN. An. 312.

emphase le déclin des lettres; elle porte: *Que le sénat & le peuple Romain ont consacré cet arc de triomphe à l'honneur de Constantin, qui par l'inspiration de la Divinité & par la grandeur de son génie, à la tête de son armée, a su, par une juste vengeance, délivrer la république & du tyran & de toute sa faction.* Il est à remarquer que le paganisme employe ici le terme général & équivoque de *Divinité*, pour accorder les sentimens du prince avec ses propres idées; car Constantin ne masquoit pas son attachement à la religion qu'il venoit d'embrasser: il déclara même par un monument public à quel Dieu il se croyoit redevable de ses succès. Dès qu'il se vit maître de Rome, comme on lui eut érigé une statue dans la place publique, ce prince qui n'étoit pas enivré de tant d'illustres témoignages de sa force & de sa valeur, fit mettre une longue croix dans la main de sa figure avec cette inscription: *C'est par ce signe salutaire, vrai symbole de force & de courage, que j'ai délivré votre ville du joug des tyrans, & que j'ai*

rétabli le sénat & le peuple dans leur ancienne splendeur.

CONSTANTIN. An. 312.

XVIII. Dispositions de Maximin. *Lact. c. 44.*

Les statuës de Maximin élevées au milieu de Rome à côté de celles de Maxence, annonçoient à Constantin la ligue secrette formée entre les deux princes. Il trouva même des lettres qui lui en fournissoient une preuve assurée. Le sénat le vengea de cette perfidie par un arrêt, qui lui conferoit à cause de la supériorité de son mérite, le premier rang entre les empereurs, malgré les prétentions de Maximin. Celui-ci avoit reçu la nouvelle de la défaite de Maxence avec autant de dépit que s'il eût été vaincu lui-même; mais quand il apprit l'arrêt rendu par le sénat, il laissa éclater son chagrin, & n'épargna ni les railleries ni les injures.

XIX. Précautions de Constantin. *Pan. incert. c. 21. Nazar. pan. c. 6. Aur. Vict. Zos. l. 2. Till. art. 14.*

Cette impuissante jalousie ne pouvoit donner d'inquiétude à Constantin; cependant il ne s'endormit pas après la victoire. Tandis que les vaincus ne songeoient qu'à se réjouir de leur défaite, le vainqueur s'occupoit sérieusement des moyens d'assurer sa conquête. Pour y reussir il se proposa

CONSTANTIN. An. 312.

deux objets; c'étoit de mettre hors d'état de nuire ceux qu'il ne pouvoit se flatter de gagner, & de s'attacher le cœur des autres par la douceur & par les bienfaits. Les soldats prétoriens établis par Auguste pour être la garde des empereurs, réünis par Séjan dans un même camp près des murs de Rome, s'étoient rendus redoutables même à leurs maîtres. Ils avoient souvent ôté, donné, vendu l'empire; & depuis peu, partisans outrés de la tyrannie de Maxence, qu'ils avoient élevé sur le trône, ils s'étoient baignés dans le sang de leurs concitoyens. Constantin cassa cette milice séditieuse; il leur défendit le port des armes, l'usage de l'habit militaire, & détruisit leur camp. Il désarma aussi les autres soldats qui avoient servi son ennemi; mais il les enrolla de nouveau l'année suivante pour les mener contre les Barbares. Entre les amis du tyran & les complices de ses crimes, il n'en punit qu'un petit nombre des plus coupables. Quelques-uns soupçonnent qu'il ôta la vie à un fils qui restoit encore à Maxence; du moins l'histoire ne parle

plus ni de cet enfant ni de la femme de ce prince, dont on ne ſait pas même le nom. C'eſt ſans fondement que quelques antiquaires l'ont confondue avec Magnia Urbica : les noms de celle-ci ne peuvent convenir à une fille de Galere.

XX. Conduite ſage & moderée après la victoire.

Incert. pan. c. 20. Liban. or. 12. Pagi in Baron. Till. art. 25.

Ces traits de ſéverité coutoient trop à la bonté naturelle de Conſtantin : il trouvoit dans ſon cœur bien plus de plaiſir à pardonner. Il ne refuſa rien au peuple, que la punition de quelques malheureux, dont on demandoit la mort. Il prévint les prieres de ceux qui pouvoient craindre ſon reſſentiment, & leur donna plus que la vie, en les diſpenſant de la demander. Il leur conſerva leurs biens, leurs dignités, & leur en conféra même de nouvelles, quand ils parurent les mériter. Aradius Rufinus avoit été préfet de Rome la derniere année de Maxence : ce prince la veille de ſa défaite en avoit établi un autre, nommé Annius Anulinus. Celui-ci étant ſorti de charge le vingt-neuf de Novembre, peut-être pour être envoyé en Afrique où on le voit pro-

CONSTANTIN. An. 312.

consul en 313, Constantin rétablit dans cette place importante le même Aradius Rufinus, dont il avoit reconnu le mérite. Il lui donna pour successeur l'année suivante Rufius Volusianus qui avoit été préfet du prétoire sous Maxence.

XXI. Loix contre les délateurs.

Cod. Th. lib. 10. tit. 10. leg. 1. 2. 3. & ibi God.

Incert. pan. c. 4.

Nazar. pan. c. 38.

Vict. épit.

La révolution récente devoit produire grand nombre de délateurs, comme on voit une multitude d'insectes après un orage. Constantin avoit toujours eu en horreur ces ames basses & cruelles, qui se repaissent des malheurs de leurs citoyens, & qui feignant de poursuivre le crime, n'en poursuivent que la dépouille. Dès le tems qu'il étoit en Gaule, il leur avoit fermé la bouche. Après sa victoire il fit deux loix par lesquelles il les condamne à la peine capitale. Il les nomme dans ces loix *une peste exécrable, le plus grand fléau de l'humanité*. Il détestoit non-seulement les délateurs qui en vouloient à la vie, mais ceux encore qui n'attaquoient que les biens. L'indignation contre eux prévaloit dans son cœur sur les intérêts du fisc; & vers la fin de sa

vie il ordonna aux juges de punir de mort les dénonciateurs, qui ſous prétexte de ſervir le domaine, auroient troublé par des chicanes injuſtes les légitimes poſſeſſeurs.

CONSTANTIN. An. 312.

XXII. Il répare les maux qu'avoit fait Maxence.

Nazar. pan. c. 33. & ſeq. Euſ. vit. l. 1. c. 41. Soz. l. 1. c. 8.

Dans le ſéjour d'un peu plus de deux mois qu'il fit à Rome, il répara les maux de ſix années de tyrannie. Tout ſembloit reſpirer & reprendre vie. En vertu d'un édit publié par tout ſon empire, ceux qui avoient été dépouillés, rentroient en poſſeſſion de leurs biens; les innocens exilés revoyoient leur patrie; les priſonniers, qui n'avoient d'autre crime que d'avoir déplu au tyran, recouvroient la liberté; les gens de guerre qui avoient été chaſſés du ſervice pour cauſe de religion eurent le choix de reprendre leur premier grade, ou de jouïr d'une exemtion honorable. Les peres ne gémiſſoient plus de la beauté de leurs filles, ni les maris de celle de leurs femmes: la vertu du Prince aſſuroit l'honneur des familles. Un accès facile, ſa patience à écouter, ſa bonté à répondre, la ſérénité de ſon viſage, produi-

CONSTANTIN. AN. 312.

soient dans tous les cœurs le même sentiment, que la vûe d'un beau jour après une nuit orageuse. Il rendit au sénat son ancienne autorité; il parla plusieurs fois dans cette auguste compagnie, qui le devenoit encore davantage par les égards que le prince avoit pour elle. Afin d'en augmenter le lustre, il y fit entrer les personnes les plus distinguées de toutes les provinces, & pour ainsi dire l'élite & la fleur de tout l'empire. Il sut ramener le peuple aux regles du devoir par une autorité douce & insensible, qui sans rien ôter à la liberté, bannissoit la licence, & sembloit n'avoir en main d'autre force que celle de la raison & de l'exemple du prince.

XXIII. Libéralités de Constantin.

Grut. thes. CIIX. 4. *Eus. vit. l. 1. c. 43.* *Zos. l. 2.*

C'étoit au profit de ses sujets que ses revenus augmentoient avec son Empire. Il diminua les tributs ; & la malignité de Zosime qui ose taxer ce Prince d'avarice & d'exactions accablantes, est démentie par des inscriptions. Nous verrons dans la suite d'autres preuves de sa libéralité : elle descendoit dans tous les détails : il se montroit généreux aux

étrangers ; il faisoit distribuer aux pauvres de l'argent, des alimens, des vêtemens même. Pour ceux qui nés dans le sein de l'abondance, se trouvoient par de fâcheux revers réduits à la misere, il les secouroit avec une magnificence qui répondoit à leur premiere fortune : il donnoit aux uns des terres, aux autres les emplois qu'ils étoient capables de remplir. Il étoit le pere des orphelins, le protecteur des veuves. Il marioit à des hommes riches & qui jouissoient de sa faveur, les filles qui avoient perdu leurs peres, & les dotoit d'une maniere proportionnée à la fortune de leurs époux. En un mot, dit Eusebe, c'étoit un soleil bienfaisant, dont la chaleur féconde & universelle diversifioit ses effets selon les différens besoins.

CONSTANTIN.
An. 312.

XXIV.
Embellissemens & réparations des villes.

Nazar. pan. c. 35.
Aurel. Vict.
Grut. thes. CLXXVII. 7.

La ville de Rome fut embellie. Il fit bâtir autour du grand cirque de superbes portiques, dont les colonnes étoient enrichies de dorures. On dressa en plusieurs endroits des statues, dont quelques unes étoient d'or & d'argent. Il répara les anciens édi-

CONSTANTIN. An. 312.

Nard. Rom. ant. & mod. Sigon. de imp. occ. l. 3. p. 58.

fices. Il fit conſtruire ſur le mont Quirinal des thermes qui égaloient en magnificence celles de ſes prédéceſſeurs : ayant été détruites dans le ſaccagement de Rome ſous Honorius, elles furent réparées par Quadratianus, préfet de la ville, ſous Valentinien III ; il en ſubſiſtoit encore une grande partie ſous le pontificat de Paul V ; lorſque le cardinal Borgheſe les fit abbatre, on y trouva les ſtatues de Conſtantin & de ſes deux fils, Conſtantin & Conſtance ; qui furent placées dans le capitole. Non content de donner à Rome un nouveau luſtre, il releva la plûpart des villes que la tyrannie ou la guerre avoient ruinées. Ce fut alors que Modene, Aquilée & les autres villes de l'Emilie, de la Ligurie & de la Vénétie, reprirent leur ancienne ſplendeur. Cirthe capitale de Numidie, détruite, comme nous l'avons dit, par le tyran Alexandre, fut auſſi rétablie par Conſtantin qui lui donna ſon nom. Elle le conſerve encore aujourd'hui avec pluſieurs beaux reſtes d'antiquité.

Tous les ſavans conviennent d'après la chronique d'Alexandrie, que c'eſt de cette année 312, que commencent les Indictions. C'eſt une révolution de quinze ans, dont on s'eſt beaucoup ſervi autrefois pour les dates de tous les actes publics, & dont la Cour de Rome conſerve encore l'uſage. La premiere année de ce cycle s'appelle *Indiction premiere*, & ainſi de ſuite juſqu'à la quinziéme, après laquelle un nouveau cycle recommence. En remontant de l'an 312, on trouve que la premiere année de l'ere chrétienne auroit été la quatriéme indiction, ſi cette maniere de compter les tems eût été alors employée : d'où il s'enſuit que pour trouver l'indiction de quelque année que ce ſoit depuis Jeſus-Chriſt, il faut ajoûter le nombre de trois au nombre donné, & diviſant la ſomme par quinze, s'il ne reſte rien, cette année ſera l'indiction quinziéme ; s'il reſte un nombre, ce nombre donnera l'indiction que l'on cherche. Il faut diſtinguer trois ſortes d'indictions ; celle des Céſars, qui s'appelle auſſi

CONSTANTIN.
An. 312.

XXV.
Etabliſſement des indictions.

Chron. Alex. p. 281.
Till. art. 30.
Baron. an. 312.
Petav. doct. temp. l. 11. *c.* 40.
Riccioli Chron. reform. l. 4. *c.* 16.
Pagi in Baron. an. 312. *ſſ.* 20.
Juſtiniani nov. 47.

CONSTANTIN. AN. 312.

Conſtantinienne du nom de ſon inſtituteur; elle commençoit le vingt-quatre de Septembre ; on s'en eſt long-tems ſervi en France & en Allemagne : celle de Conſtantinople, qui commençoit avec l'année des Grecs au premier de Septembre ; elle fut dans la ſuite la plus univerſellement employée : enfin celle des Papes, qui ſuivirent d'abord le calcul des Empereurs dont ils étoient ſujets;mais depuis Charlemagne ils ſe ſont fait une indiction nouvelle, qu'ils ont commencée d'abord au vingt-cinquiéme de Décembre, enſuite au premier de Janvier. Ce dernier uſage ſubſiſte encore aujourd'hui : ainſi la premiere époque de l'indiction pontificale remonte au premier de Janvier de l'an 313. Juſtinien ordonna en 537 que tous les actes publics ſeroient datés de l'indiction.

XXVI. Raiſons de cet établiſſement.

Cod. Th. lib. 11. tit. de indict. leg. 1. & ibi God.

Ce mot ſignifie dans les loix Romaines, *répartition des tributs, déclaration de ce que doit payer chaque ville ou chaque province.* Il eſt donc preſque certain que ce nom a rapport à quelque taxation. Mais quel étoit ce

ce tribut ? pourquoi ce cercle de quinze années ? c'eſt ſur quoi les plus ſavans avouent qu'ils n'ont rien d'aſſuré. Baronius conjecture que Conſtantin réduiſit à quinze ans le ſervice militaire, & qu'il falloit au bout de ce terme indiquer un tribut extraordinaire pour payer les ſoldats qu'on licentioit. Mais cette origine eſt rejettée de la plûpart des critiques, comme une ſuppoſition ſans fondement & ſujette à des difficultés inſolubles. La raiſon qui a déterminé Conſtantin à fixer le commencement de l'indiction au vingt-quatriéme de Septembre, n'eſt pas moins inconnue. Un grand nombre de modernes n'en trouvent point d'autre que la défaite de Maxence : cet événement étoit pour Conſtantin une époque remarquable ; & pour y attacher la naiſſance de l'indiction, ils ſuppoſent que le vingt-quatriéme de Septembre eſt le jour où Maxence fut vaincu. Mais il eſt prouvé par un calendrier très-autentique, que Maxence ne fut défait que le vingt-huitiéme d'Octobre. S'il m'étoit permis de haſarder

CONSTANTIN.
An. 312.

Baron. in. an. 312.
Buch. cycl. p. 286.
Ludolff. l. 3. c. 6.
Noris epoch. Syro-Mac.

CONSTANTIN. An. 312. mes conjectures après tant de savans, je dirois que Constantin voulant marquer sa victoire & le commencement de son empire à Rome, par une époque nouvelle, la fit remonter à l'équinoxe d'automne, qui tomboit en ce tems-là au vingt-quatriéme de Septembre. Des quatre points cardinaux de l'année solaire, il n'y en a aucun qui n'ait servi à fixer le commencement des années chez les différens peuples. Un grand nombre de villes Grecques, ainsi que les Egyptiens, les Juifs pour le civil, les Grecs de Constantinople commençoient leur année vers l'autonne : c'est encore aujourd'hui la pratique des Abyssins : les Syro-Macédoniens la commençoient précisément au vingt-quatre Septembre. Il est assez naturel de croire que Constantin a choisi celui des quatre points principaux de la révolution solaire, qui se trouvoit le plus proche de l'événement, dont il prenoit occasion d'établir un nouveau cycle.

XXVII. Conduite de Constan- Des soins plus importans occupoient encore le Prince. Il devoit à

Dieu sa conquête, il vouloit la rendre à son Auteur; & par une victoire plus glorieuse & plus salutaire, soumettre ses sujets au maître qu'il commençoit lui-même à servir. Instruit par des Evêques remplis de l'esprit de l'Evangile, il connoissoit déja assez le caractere de la Religion Chrétienne, pour comprendre qu'elle abhorre le sang & la violence, qu'elle ne connoît d'autres armes que l'instruction & une douce persuasion, & qu'elle auroit désavoué une vengeance aveugle, qui arrachant les fouets & les glaives des mains des Payens, les auroit employés sur eux-mêmes. Plein de cette idée, il se garda bien de révolter les esprits par des édits rigoureux; & ceux que lui attribue Théophanes, copié par Cédrénus, ne sont pas moins contraires à la vérité, qu'à l'esprit du Christianisme. Ces écrivains, pieux sans doute, mais de cette piété qu'on ne doit pas souhaiter aux maîtres du monde, font un mérite à Constantin d'avoir déclaré, que ceux qui persisteroient dans le culte des idoles auroient la

CONSTANTIN.

An. 312.

tin par rapport au christianisme.

Lact. inst. l. 1. c. 21.
Theoph. chron. p. 13.
Cedren. t. 1. p. 272.
Anony. Vales.
Prud. in Sym. l. 1. v. 615.
Mem. Acad. inscript. t. 15. p. 75.
Till. art. 28. & note 34. sur Constantin.

CONSTANTIN. An. 312.

tête tranchée. Loin de porter cette loi ſanguinaire, Conſtantin uſa de tous les ménagemens d'une ſage politique. Rome étoit le centre de l'idolatrie ; avant que de faire fermer les temples, il voulut les faire abandonner. Il continua de donner les emplois & les commandemens à ceux que leur naiſſance & leur mérite y appeloient ; il n'ôta la vie ni les biens à perſonne ; il toléra ce qui ne pouvoit être détruit que par une longue patience. Sous ſon empire, & ſous celui de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Théodoſe le grand, on retrouve dans les auteurs & ſur les marbres tous les titres des dignités & des offices de l'idolatrie ; on y voit des réparations de temples & des ſuperſtitions de toute eſpece. Mais on ne doit pas regarder comme un effet de cette tolérance, les ſacrifices humains qui ſe faiſoient encore ſecrettement à Rome du tems de Lactance, & qui échappoient ſans doute à la vigilance de Conſtantin. Il accepta la robbe & le titre de ſouverain pontife, que les prêtres Payens lui offrirent ſelon la

CONSTANTIN. An. 312.

coutume, & ſes ſucceſſeurs juſqu'à Gratien eurent la même condeſcendance. Ils crurent ſans doute que cette dignité, qu'ils réduiſoient à un ſimple titre ſans fonction, les mettoit plus en état de réprimer & d'étouffer peu à peu les ſuperſtitions, en tenant les prêtres Payens dans une dépendance immédiate de leur perſonne. Ce n'eſt pas à moi à décider s'ils ne porterent pas trop loin cette complaiſance politique.

XXVIII. Progrès du Chriſtianiſme.

Baron. in an. 312. Prud. in Sym. l. 1. v. 546.

Les ſupplices auroient produit l'opiniâtreté & la haine du Chriſtianiſme; Conſtantin en ſçut inſpirer l'amour. Son exemple, ſa faveur, ſa douceur même firent plus de Chrétiens, que les tourmens n'en avoient pervertis ſous les princes perſécuteurs. On en vint inſenſiblement à rougir de ces dieux qu'on ſe faiſoit ſoi-même; & ſelon la remarque de Baronius, la chûte de l'idolatrie fit même tomber la ſtatuaire. La religion Chrétienne pénétra juſque dans le ſénat, le plus fort rempart du paganiſme: Anicius illuſtre ſénateur fut le premier qui ſe convertit; & bientôt à

CONSTANTIN. An. 312.

son exemple on vit se prosterner aux pieds de la Croix ce qu'il y avoit de plus distingué à Rome, les Olybres, les Paulins, les Bassus.

XXIX. Honneurs que Constantin rend à la Religion.

Eus. vit. l. 1. c. 42. *Socr. l. 1. c. 1.* *Theoph. p. 11.* *Baron. an. 312.*

L'Empereur remédia à tous les maux, qu'il put guérir sans faire de nouvelles plaies. Il rappella les Chrétiens exilés; il recueillit les reliques des martyrs, & les fit ensévelir avec décence. Le respect qu'il portoit aux ministres de la Religion, la rendoit plus respectable aux peuples. Il traitoit les évêques avec toute sorte d'honneurs; il aimoit à s'en faire accompagner dans ses voyages; il ne craignoit pas d'avilir la majesté impériale en les recevant à sa table, quelque simples qu'ils fussent alors dans leur extérieur. Les évêques de Rome persécutés & cachés jusqu'à ce tems-là, qui ne connoissoient encore que les richesses éternelles & les souffrances temporelles, attirerent la principale attention de ce Prince religieux. Il leur donna le palais de Latran: ç'avoit été autrefois la demeure de Plautius Lateranus, dont Néron avoit confisqué les biens, après l'a-

voir fait mourir. Depuis que Constantin étoit devenu maître de Rome, on appeloit cet édifice le palais de Fausta, parce que cette princesse y faisoit sa demeure. Quoique Baronius place ici cette donation, il y a apparence qu'elle doit être reculée jusqu'après la mort de Fausta en 326. Constantin avoit un palais voisin de celui-là, il en fit une basilique Chrétienne qui fut nommée Constantinienne, ou basilique du Sauveur; & il la donna au pape Miltiade & à ses successeurs. C'est aujourd'hui saint Jean de Latran. Ce fut-là le premier patrimoine des papes. Il n'est plus besoin en France de réfuter l'acte de cette donation fameuse, qui rend les papes maîtres souverains de Rome, de l'Italie & de tout l'Occident.

CONSTANTIN. An. 312.

XXX. Eglises bâties & ornées.

Plein de zèle pour la majesté du culte divin, Constantin en releva l'éclat en faisant part de ses trésors aux églises. Il augmenta celles qui subsistoient déja, & en construisit de nouvelles. Il y en a grand nombre à Rome & dans tout l'Occident qui le reconnoissent pour fondateur. Il est cer-

Eus. vit. l. 1. c. 42. Cod. Th. lib. 16. tit. 2. leg. 14. Anastas. Nard. Rom antic. p. 478

CONSTANTIN. An. 312. tain qu'il fit bâtir celle de saint Pierre au Vatican, sur le même terrain qu'occupe aujourd'hui la plus auguste basilique de l'univers. Celle là étoit d'une architecture grossiere, faite à la hâte, & construite en grande partie, des débris du cirque de Néron. Il bâtit aussi en différens tems l'église de S. Paul, celle de S. Laurent, celle de S. Marcellin & de S. Pierre, celle de Sainte Agnès qu'il fit construire à la sollicitation de sa fille Constantine, & la basilique du palais Sessorien, qui fut ensuite appellée l'église de Sainte Croix, lorsque ce prince y eut déposé une portion de la vraie Croix. Il en fonda plusieurs autres à Ostie, à Albane, à Capoue, à Naples. Il enrichit ces églises de vases précieux & de magnifiques ornemens : il leur donna en propriété des terres & des revenus destinés à leur entretien, & à la subsistance du clergé, à qui il accorda des priviléges & des exemtions.

Martinelli Roma sacra.

XXXI. Constantin arrête la persécution de Maximin.

Cette même année ou au commencement de la suivante, avant que de sortir de Rome, il fit de concert

avec Licinius, un édit très-favorable aux Chrétiens, mais qui limitoit pourtant à certaines conditions la liberté du culte public. C'eſt ce qui paroît par les termes d'un ſecond édit, qui fut fait à Milan au mois de Mars ſuivant, & dont l'original ſe lit dans Lactance : l'antiquité ne nous a pas conſervé le premier. Conſtantin l'envoya à Maximin : il l'inſtruiſit en même-tems des merveilles que Dieu avoit opérées en ſa faveur, & de la défaite de Maxence. Maximin, comme je l'ai dit, avoit déja appris cette nouvelle avec une eſpece de rage. Mais après quelques emportemens, il avoit renfermé ſon dépit, ne ſe croyant pas encore en état de le faire éclater par une guerre ouverte. Il porta même la diſſimulation juſqu'à célébrer ſur ſes monnoyes la victoire de Conſtantin. Il reçut donc la lettre & l'édit; mais il ſe trouva embarraſſé ſur la conduite qu'il devoit tenir. D'un côté il ne vouloit pas paroître céder à ſes collégues; de l'autre il craignoit de les irriter. Il prit le parti d'adreſſer comme de ſon pro-

CONSTANTIN.

An. 312.

Euſ. Hiſt. l. 9. c. 9.
Lact. c. 48.
Notæ in Pagium apud Baron. an. 312.
Banduri. t. 2. pag. 164.

CONSTANTIN. An. 312.

pre mouvement une lettre à Sabinus, ſon préfet du prétoire, avec ordre de dreſſer un édit en conformité, & de le faire publier dans ſes états. Dans cette lettre il fait d'abord l'éloge de Dioclétien & de Maximien, qui n'avoient, dit-il, ſévi contre les Chrétiens, que pour les ramener à la religion de leurs peres ; il prend enſuite avantage de l'édit de tolérance qu'il avoit donné après la mort de Galere, & ne parle de la révocation de cet édit, que d'une maniere ambigue & enveloppée ; il déclare enfin qu'il veut qu'on ne mette en uſage que les moyens de douceur pour rappeller les Chrétiens au culte des dieux, qu'on laiſſe liberté de conſcience à ceux qui perſiſteront dans leur religion ; & il défend à qui que ce ſoit de les maltraiter. Cette ordonnance de Maximin ne donna pas aux Chrétiens la confiance de ſe montrer au grand jour : ils ſentoient qu'elle lui étoit arrachée par la crainte ; & déja une fois trompés, ils ne comptoient plus ſur ces apparences de douceur. D'ailleurs on remarquoit une diffé-

rence sensible entre l'édit de Constantin & celui de Maximin : le premier permettoit expressément aux Chrétiens de s'assembler, de bâtir des églises & de célébrer publiquement toutes les cérémonies de leur religion; Maximin sans dire un mot de cette permission, se contentoit de défendre qu'on leur fît aucun mal. Ainsi ils demeurerent cachés, & attendirent leur liberté du Souverain maître des Empereurs & des Empires.

CONSTANTIN. An. 312.

Maximin depuis la mort de Galere n'avoit reconnu d'autres Consuls que lui-même, & son grand trésorier Peucetius. Il le choisit encore pour collégue au commencement de l'année 313. Constantin se déclara Consul avec Licinius : ils l'étoient tous deux pour la troisiéme fois. Soit qu'il fût encore à Rome le dix-huitiéme de Janvier, soit qu'il en fût parti quelque tems auparavant, il fit une loi très-équitable, donnée ou affichée à Rome ce jour-là : elle remédioit aux injustices des greffiers des tailles, qui déchargeoient les riches aux dépens des pauvres.

An. 313.

XXXII. Consulats de cette année.

Idace. Euf. hist. l. 9. c 11. Cod. Th. l. 13. tit. 10. leg. 1. & ibi God.

CONSTANTIN.
An. 313.

XXXIII.
Mariage de Licinius.

Lact. c. 45. Baluze in Lact. p. 337. Baudri in Lact. p. 739. & 748. Zos. l. 2. Anony. Vales. Vict. epit.

Licinius n'avoit pris aucune part à la guerre contre Maxence. Cependant Constantin se crut obligé d'exécuter la promesse qu'il lui avoit faite, de lui donner sa sœur Constantia en mariage. Les deux Empereurs se rendirent à Milan, où les nôces furent célébrées. Ils y inviterent Dioclétien. Ce prince s'étant excusé sur son grand âge, ils lui écrivirent une lettre menaçante, dans laquelle ils l'accusoient d'avoir été attaché à Maxence, & de l'être encore à Maximin leur ennemi caché.

XXXIV.
Mort de Dioclétien.

Lact. c. 42. Baluze in Lact. p. 334. Cuper in Lact. p. 494. Eus. hist. l. 9. c. 11. Eutr. l. 9. Vict. epit. Spon. voy. t. 1. p. 61. Pagi in Baron. an. 304. Till. note 20. sur Dioclétien.

Ces reproches porterent un coup mortel à Dioclétien, dont les forces déja épuisées par des chagrins amers plus encore que par les accès redoublés de sa maladie, ne se soutenoient qu'à peine. Il avoit vivement ressenti l'affront fait à sa personne, quand on avoit renversé ses statues avec celles de Maximien. Les malheurs de sa fille Valérie, dont il avoit inutilement demandé la liberté à Maximin, obstiné à persécuter cette princesse, aigrirent encore ses douleurs. Enfin les menaces des deux Empereurs ache-

verent de l'abbatre. Il se condamna lui-même à la mort ; & le peu de tems qu'il vécut encore, se passa dans des agitations cruelles. Cette funeste mélancolie ne lui laissoit pas prendre de sommeil : soupirer, gémir, pleurer, se rouler tantôt sur son lit, tantôt sur la terre, c'étoit ainsi qu'il passoit les nuits : les jours n'étoient pas plus tranquiles. Il alla jusqu'à se retrancher la nourriture, & se fit mourir de faim; quelques-uns disent de poison. Telle fut la fin d'un prince, dont la vieillesse eût été plus heureuse, & la mémoire plus honorée, s'il n'eût terni le lustre de ses grandes qualités par le sanglant édit qui fit périr tant de Chrétiens. On ne sait pas au juste le nombre d'années qu'il vécut : Victor ne lui en donne que soixante & huit; on ne peut, comme le font quelques anciens & beaucoup de modernes, prolonger sa vie au-delà de l'an 313, sans démentir Eusebe & Lactance, qui disent en termes exprès, que Maximin, qui mourut en 313, resta le dernier des persécuteurs. Mais il faut

CONSTANTIN.
An. 313.

CONSTANTIN. An. 313.

dire que Dioclétien a passé le premier de Mai, pour trouver les neuf ans du moins commencés, que met Victor entre son abdication & sa mort. Il mourut dans son palais de Spalatro à une lieue de Salone, où M. Spon en 1675, vit encore des restes de la magnificence de ce prince. Il fut mis au nombre des dieux, apparemment par Maximin, peut-être même par Licinius.

XXXV. Edit de Milan.

Lact. c. 48. *Eus. hist. l.* 10. *c.* 5. *Cod. Just. l.* 2. *tit.* 13. *leg.* 21. *Noris de num. Lic. c.* 2 & 5.

Quoique ce dernier prince n'ait jamais fait profession du Christianisme, sa liaison avec Constantin, & sa haine contre Maximin, le disposoit alors à favoriser la religion Chrétienne. Il se joignit donc volontiers à Constantin pour dresser une déclaration qui fut publiée à Milan le douziéme de Mars, & envoyée dans tous les états des deux Empereurs. Elle confirmoit & étendoit l'édit qui avoit été donné à Rome quelques mois auparavant : elle accordoit aux Chrétiens une liberté entiére & absolue pour l'exercice de leur culte public, & levoit toutes les conditions par lesquelles cette permission avoit

été auparavant limitée : elle ordonnoit qu'on leur rendît ſans délai & ſans exiger d'eux aucuns rembourſement ni dédommagement, tous les lieux d'aſſemblées ou autres fonds appartenans aux égliſes, & promettoit d'indemniſer aux dépens des deux Empereurs ceux qui en étoient actuellement poſſeſſeurs à titre légitime. Elle donnoit auſſi ſans exception à tous ceux qui profeſſoient quelque religion que ce fût, la liberté de la ſuivre ſelon leur conſcience, & d'en faire l'exercice public, ſans être inquietés de perſonne. Il n'étoit pas encore tems d'impoſer ſilence à l'idolatrie : révérée depuis tant de ſiecles, ſes cris ſéditieux auroient ſoulevé tout l'empire. C'étoit aſſez d'ouvrir la bouche à la véritable religion, & de la mettre en état de confondre ſa rivale par la ſageſſe de ſes dogmes, & par la pureté de ſa morale. Avant que de ſortir de Milan, Conſtantin, pour ménager la modeſtie d'un ſexe, auquel il ne ſied pas de s'aguerrir au tumulte des affaires & des jugemens, fit une loi qui permet aux maris de

CONSTANTIN.
An. 313.

CONSTANTIN.
An. 313.

XXXVI.
Guerre contre les Francs.

Incert. pan. c. 21. & seq.
Zos. l. 2.
Verb. t. 2. p. 354.

poursuivre en justice les droits de leurs femmes, même sans procuration.

Il partit ensuite, & prit le chemin de la Germanie inférieure. Il avoit appris que les Francs ennuyés de la paix, s'approchoient du Rhin avec l'élite de leur jeunesse, pour se jetter dans les Gaules. Il courut à leur rencontre, & sa présence les empêcha de tenter le passage. Constantin qui vouloit les attirer en-deçà pour les vaincre, fit répandre le bruit que les Allemands faisoient encore de plus grands efforts du côté de la Germanie supérieure, & se mit en marche comme pour aller les repousser. Il laissa en même-tems de bonnes troupes commandées par des officiers expérimentés, qui avoient ordre de se mettre en embuscade, & de charger les Francs dès qu'ils auroient passé le fleuve. Tout réussit selon ses desseins; les Francs furent battus; l'Empereur les poursuivit au-delà du Rhin, & fit un si horrible dégat sur leurs terres, qu'il sembloit que la nation fût exterminée. Il revint à Trèves en

triomphe ; il y entendit un panégyrique que nous avons encore, & dont l'auteur eſt inconnu. La liberté que le prince laiſſoit aux idolâtres, paroît évidemment dans cette piéce ; elle reſpire le paganiſme. La gloire de cette victoire fut encore ternie par le ſpectacle inhumain d'une multitude de priſonniers, qui furent expoſés aux bêtes, & qui périrent avec cette intrépidité naturelle à la nation.

CONSTANTIN. An. 313.

XXXVII. Conſtantin comble de bienfaits l'Egliſe d'Afrique.

Euſ. hiſt. l. 10. c. 6. Optat. l. 3. c. 8.

Conſtantin demeura à Trèves le reſte de cette année & une partie de la ſuivante, occupé principalement à procurer de nouveaux avantages à la religion qu'il avoit embraſſée. Ses premiers regards ſe porterent ſur l'égliſe d'Afrique, qui s'étoit le plus reſſentie des rigueurs de la perſécution, & qui étoit encore déchirée par le nouveau ſchiſme des Donatiſtes. La lettre de l'empereur à Cécilien, évêque de Carthage, mérite d'être rapportée. La voici telle qu'Euſebe nous l'a donnée.

« Conſtantin Auguſte à Cécilien » évêque de Carthage : Dans le deſ» ſein que nous avons de donner à

CONSTANTIN. AN. 313.

» certains ministres de la religion » catholique, cette religion sainte & » légitime, dans les provinces d'A- » frique, de Numidie & de Maurita- » nie, de quoi fournir aux dépenses, » nous avons envoyé ordre à Ursus » receveur général de l'Afrique, de » vous remettre trois mille bourses. » Vous aurez soin de les faire distri- » buer à ceux qui vous seront indi- » qués par le rôle que vous adressera » Osius. Si la somme ne vous paroît » pas suffisante pour satisfaire à notre » zèle, demandez sans hésiter à Hé- » raclide, intendant de nos domai- » nes, tout ce que vous jugerez né- » cessaire : il a ordre de ne vous rien » refuser. Et comme nous avons ap- » pris que des hommes inquiets & » turbulens s'efforcent de corrompre » le peuple de l'église sainte & ca- » tholique, par des insinuations fauf- » ses & perverses; sachez que nous » avons recommandé de vive voix » à Anulin proconsul, & à Patrice » vicaire des préfets, de remédier à » ces désordres avec toute leur vigi- » lance. Si donc vous vous apperce-

» vez que ces gens persistent dans » leur folie, adressez-vous aussi-tôt » aux juges que nous venons de vous » indiquer, & faites-leur votre rap- » port, afin qu'ils les châtient selon » l'ordre que nous leur en avons don- » né. Que le grand Dieu vous conser- » ve pendant longues années. »

CONSTANTIN. An. 313.

Il paroît que cet argent étoit destiné à l'entretien des églises, & à la décoration du culte divin. La somme passoit cent mille écus de notre monnoye. Osius dont il est parlé dans cette lettre, étoit le célébre évêque de Cordouë, qui connoissoit parfaitement les besoins de l'église d'Afrique, & à qui Constantin s'en rapportoit pour la distribution de ses aumônes, & pour les affaires les plus importantes de la religion. On voit ici que ce prince étoit déja instruit des cabales des Donatistes, & qu'il songeoit à étouffer ce schisme naissant. Ce qui mérite encore d'être observé, c'est qu'Annius Anulin, personnage des plus illustres de l'empire, qui sous Dioclétien avoit été un des plus violens persécuteurs de l'église

CONSTANTIN. An. 313.

d'Afrique, est ici employé à donner à cette même église un nouveau lustre; soit qu'il eût changé de religion avec l'empereur; soit qu'étant demeuré Payen, il se vît obligé par obéissance de réparer les maux qu'il avoit faits lui-même.

XXXVIII. Exemtion des fonctions municipales accordée aux clercs.

Eus. hist. l. 10. c. 7. S. Aug. ep. 68. Soz. l. 1. c. 9. Cod. Th. lib. 16. tit. 2. & tit. 5. God. ad cod. Th. lib. 11. tit. 1. leg. 1.

Constantin lui adressa à peu près dans le même-tems une lettre, dans laquelle après avoir relevé le mérite de la religion Chrétienne, il lui déclare qu'il entend que les Ministres de l'église Catholique, dont Cécilien est le chef, & qui sont appellés clercs, soient exemts de toutes fonctions municipales; *de peur*, dit-il, *qu'ils ne soient distraits du service de la Divinité, ce qui seroit une espece de sacrilége : car*, ajoute-t-il, *l'hommage qu'ils rendent à Dieu est la principale source de la prospérité de notre Empire.* Anulin exécuta fidélement ses ordres, & lui en rendit compte par une lettre, où il lui marque, qu'en notifiant à Cécilien & à ses clercs le bienfait de l'Empereur, il en a pris occasion de les exhorter *à réünir tous les esprits pour observer la sainteté de*

leur loi, & s'occuper du culte divin avec le respect convenable. Il lui envoye en même-tems les plaintes des Donatistes, dont je parlerai dans la suite. Ces schismatiques qui ne participoient pas à l'exemtion, & peut-être aussi les autres habitans par un effet de jalousie, s'efforcerent plusieurs fois d'anéantir ce privilége par des chicannes. Les fonctions municipales étoient onéreuses, & l'immunité des uns devenoit une surcharge pour les autres. Aussi dès cette même année Constantin fut obligé de réïtérer ses ordres à ce sujet par une loi du dernier d'Octobre. Sozomene dit que cette exemtion fut ensuite étendue à tous les clercs dans toutes les provinces de l'Empire; & son témoignage est confirmé par une loi faite pour la Lucanie, & le pays des Brutiens. L'empereur lui-même déclare dans une loi de l'an 330, qu'il avoit établi cet usage dans tout l'Orient, sans doute après la défaite de Licinius. Mais ce privilége ne fut nulle part accordé qu'aux Ministres de l'église catholique; les hérétiques & les schismati-

CONSTANTIN.
An. 313.

CONSTANTIN.
An. 313.

ques, qui prétendoient y participer, en sont exclus en termes exprès par une loi de l'an 326. Constantin en exemtant les clercs des charges personnelles, ne les exemta pas des tributs. Ils continuerent de les payer à proportion de leurs biens patrimoniaux. Mais il en déchargea les biens des églises : ce qui ne subsista pas même sous ses successeurs, quand l'église fut devenue assez opulente, pour partager sans incommodité les charges de l'état, dont ses ministres font partie.

XXXIX.
Abus occasionnés par ces exemtions & corrigés par Constantin.

Cod. Th. lib. 16. tit. 2.

Ces avantages accordés aux clercs furent comme un signal, qui appella au service de l'église tous ceux qui vouloient se soustraire à des dépenses auxquelles les particuliers ne se prêtent qu'à regret, quoiqu'ils en recueillent les fruits. On se pressoit d'entrer dans la cléricature ; les fonctions municipales alloient être abandonnées faute de sujets ; la cupidité appauvrissoit l'état sans enrichir l'église qu'elle peuploit de Ministres intéressés. L'Empereur pour empêcher tout à la fois la trop grande multipli-

cation des écclésiastiques, & la désertion des fonctions nécessaires à l'état, ordonna en 320 qu'à l'avenir & sans rien changer pour le passé, on ne feroit des clercs qu'à la place de ceux qui mourroient, & qu'on ne choisiroit que des gens à qui leur pauvreté donnoit déja l'immunité. Il renouvella cette ordonnance six ans après, en déclarant que les riches devoient porter les fardeaux du siecle, & que les biens de l'église ne devoient servir qu'à la subsistance des pauvres. Il ordonnoit même que si entre les clercs déja reçus, il s'en trouvoit quelqu'un qui par sa naissance ou par sa fortune fût propre à soutenir les charges municipales, il seroit retiré du service écclésiastique & rendu à celui de l'état. Mais il paroît que les Donatistes toujours jaloux des avantages de la vraie église, abuserent de cette loi dans la Numidie, où ils étoient les plus puissans; & qu'ils arrachoient à l'église des clercs qui n'étoient pas dans le cas de l'ordonnance. Ce fut apparemment ce qui donna lieu à Cons-

CONSTANTIN. An. 313. tantin d'adresser en 330 à Valentin, gouverneur de Numidie, une autre loi, dont le sens me paroît être que ceux qui seront une fois entrés dans la cléricature, ne seront plus sujets à un second examen de leurs facultés; mais qu'ils jouiront sans trouble de l'immunité cléricale.

XI. Loix sur le gouvernement civil.

Cod. Just. lib. 1. tit. 22. leg. 3. Cod. Th. lib. 9. tit. 40. Ibid. 5. Ibid. lib. 12. tit. 11. Ibid. lib. 3. tit. 19. Ibid. lib. 4. tit. 9. Ibid. lib. 5. tit. 6. Cod. Just. lib. 12. tit. 1. Ibid. lib. 7. tit. 22. Ibid. lib. 6. tit. 1. Ibid. lib. 3. tit. 1.

En s'occupant de l'honneur & de l'avantage de l'église, il ne perdoit pas de vûe le gouvernement civil. Il fit dans son séjour à Treves plusieurs loix fort sages, pour prévenir les surprises qu'on pourroit faire à sa religion, par de faux exposés, & pour empêcher les juges de précipiter la condamnation des accusés avant une conviction pleine & entiere. Voulant décourager les accusations des crimes qu'on appelloit alors de leze-majesté, & qui s'étendoient fort loin; il soumit à la torture les accusateurs qui n'administreroient pas des preuves manifestes, aussi bien que ceux qui les auroient excités à intenter l'accusation; & il ordonna de punir du supplice de la croix, même sans être entendus, les esclaves & les affranchis

chis qui oseroient dénoncer leurs maîtres & leurs patrons. Les villes avoient des fonds qu'elles faisoient valoir entre les mains des particuliers :il fit des réglemens pour assurer ces rentes, & empêcher que les fonds ne fussent dissipés par la négligence des magistrats chargés des recouvremens. Il mit les mineurs à couvert de la mauvaise foi de leurs tuteurs & curateurs. Pour conserver l'honnêteté publique il renouvella l'arrêt du sénat fait du tems de Claude, par lequel une femme de condition libre, qui s'abandonnoit à un esclave, perdoit sa liberté. Il fut pourtant obligé d'adoucir cette loi dans la suite, ce qui prouve la corruption des mœurs de ce siecle. Sous le regne de Maxence beaucoup de sujets indignes étoient parvenus aux charges, & d'honnêtes citoyens avoient perdu leur liberté : dans l'horrible famine qui désola alors la ville de Rome, ils s'étoient vendus eux-mêmes, ou avoient vendu leurs enfans. Il remédia par deux loix à ce double désordre : par l'une il déclara

CONSTANTIN. An. 313. incapables de posséder aucune charge tous les hommes infâmes & notés pour leurs crimes ou leurs déréglemens ; par l'autre il ordonna sous de grosses peines de remettre en liberté, sans attendre la contrainte du magistrat, tous ceux qui étoient devenus esclaves sous la tyrannie de Maxence ; il étendit même cette punition sur ceux qui, bien instruits qu'un homme étoit né libre, dissimuleroient & le laisseroient dans l'esclavage. Il déclara encore qu'il ne pouvoit y avoir de prescription contre la liberté, & qu'un homme libre ne perdoit rien de ses droits, même après soixante ans de servitude ; mais en même-tems il soumit à des peines très sévéres les esclaves fugitifs. Plusieurs réglemens qu'il fit encore dans la suite montrent son inclination à favoriser les droits de la liberté, sans blesser ceux de la justice. Quelques-unes de ses loix renferment de belles maximes de Morale : *Nous pensons*, dit-il dans une, *qu'on doit avoir plus d'égard à l'équité & à la justice naturelle, qu'au droit positif & rigoureux*. Mais il ré-

C. T. *lib.* 4. *tit.* 8.

ſerva au Prince la déciſion des queſtions où le droit poſitif paroîtroit en contradiction avec l'équité. Il déclare ailleurs que la coutume ne doit pas preſcrire contre la raiſon ni contre la loi.

CONSTANTIN.

An. 313.

C. J. lib. I. tit. 14. lib. 8. tit. 53.

XII. Loix pour la perception des tributs.

Cod. Th. lib. 11. tit 1. Ibid. tit. 7. Ibid lib. 8. tit. 10. Ibid. lib. 10. tit. 15.

Dès cette année & dans toute la ſuite de ſon régne, il paroît avoir donné une attention particuliere à deux objets importans : à la perception des impôts, & à l'adminiſtration de la juſtice. Il prit tous les moyens que lui ſuggéra ſa prudence pour aſſurer les contributions qu'exigeoient les beſoins de l'Etat, & pour les rendre moins onéreuſes à ſes ſujets. Il voulut que les rôles des impoſitions fuſſent ſignés de la main des Gouverneurs des provinces. Pour accélérer les payemens il ordonna que les biens de ceux qui par mauvaiſe volonté différeroient de payer, fuſſent vendus ſans retour. Mais auſſi il réprima par des peines rigoureuſes les concuſſions des officiers, & permit de les prendre à partie ; il défendit de dédommager le fiſc des non valeurs, en les reprenant ſur

les gens ſolvables ; de mettre en priſon les débiteurs du fiſc, ou de leur impoſer aucune punition corporelle : *La priſon*, dit-il, *n'eſt faite que pour les criminels ou pour les officiers du fiſc qui excedent leur pouvoir ; quant à ceux qui refuſent de payer leur part des contributions, on ſe contentera de leur envoyer garniſon, ou s'ils perſiſtent, de vendre leurs biens.* Celui qui pourſuivoit les dettes du fiſc, s'appeloit l'Avocat du fiſc : Conſtantin veut que cet emploi ſoit exercé par des gens integres, déſintereſſés, inſtruits ; & il les avertit qu'ils ſeront également punis pour fermer les yeux ſur les dettes qu'ils doivent pourſuivre, & pour les pourſuivre par des chicannes : *L'intérêt de nos ſujets*, dit-il dans une de ſes loix, *nous eſt plus précieux que l'intérêt de notre tréſor.* Il ſuivit exactement cette belle maxime : on voit par pluſieurs de ſes loix qu'il ne donna au fiſc aucun privilége, qu'il le réduiſit au droit commun, & qu'il laiſſa aux particuliers pluſieurs reſſources pour ſe défendre contre les prétentions du domaine.

CONSTANTIN. An. 313.

C. T. *lib.* 10. *tit.* 1. *lib.* 4. *tit.* 13.

Pour ce qui regarde l'administration de la justice, on ne peut assez louer le soin qu'il prit d'en bannir les longueurs, la mauvaise foi & les chicannes tant de la part des juges que de la part des plaideurs. Se regardant comme le lieutenant immédiat de Dieu même dans la fonction de juger ses peuples, il permit aux juges d'avoir recours à lui pour le consulter avant que de prononcer, quand ils seroient embarrassés sur le jugement d'une affaire : mais il les avertit aussi de ne s'adresser à lui que rarement & dans les cas qui n'étoient pas clairement décidés par les loix, pour ne pas interrompre ses autres occupations; d'autant plus que celui qui se trouveroit lésé, avoit la ressource de l'appel. De peur que ces rapports envoyés au Prince ne servissent de prétexte pour prolonger les affaires, il y prescrit un terme fort court ; il en regle la forme & écarte tous les obstacles qui pourroient en retarder l'effet. Comme les juges inférieurs mécontens des appels qu'on interjettoit de leurs sentences,

CONSTANTIN.
An. 313.

XLII.
Loix pour l'administration de la justice.

Cod. Th. lib. 11. tit. 29.
Ibid. tit. 30.
Ibid. tit. 36.
Ibid. lib. 2. tit. 7.
Ibid. lib. 9. tit. 10.

CONSTANTIN. An. 313.

faiſoient quelquefois reſſentir aux appelans leur mauvaiſe humeur, il cenſure par pluſieurs loix ce procédé arrogant, & les menace de punition. Il recommande aux juges des tribunaux ſupérieurs la diligence dans l'expédition des cauſes d'appel. Il prévient les abus qui peuvent ſe gliſſer dans les appels, dans les évocations, dans les délais des jugemens. Il déclare qu'on peut appeler de tous les tribunaux, excepté de celui des préfets du Prétoire, qui ſont proprement les repréſentans du Prince dans l'exercice de la juſtice. Il ne permet pas d'appeler de la condamnation des crimes d'homicide, de maléfice, d'adultere, d'empoiſonnement, quand la conviction eſt complette : à l'occaſion des loix que fit Conſtantin dans ſon ſéjour à Treves, j'ai raſſemblé ſous le même point de vûe toutes celles de ce Prince qui ont eu le même objet, quoiqu'elles ayent été faites enſuite & en différentes années ; & je continuerai d'en uſer de cette maniere pour éviter les longueurs & les répétitions ennuyeuſes, à moins

que quelque circonſtance particuliere ne m'oblige d'interrompre cet ordre.

CONSTANTIN.
An. 313.

XLIII. Maximin commence la guerre contre Licinius.

Euſ. l. 9. c. 10.
Lact. c. 45.

Tandis que Conſtantin à Treves s'appliquoit à régler les affaires de l'état, Maximin profitant de ſon éloignement entreprit d'exécuter le deſſein qu'il méditoit depuis long-tems, de ſe rendre ſeul maître de tout l'empire. Cet homme fier & hautain, plus ancien Céſar que les deux autres Empereurs, ne pouvoit ſouffrir leur ſupériorité qu'il regardoit comme uſurpée : il ſe donnoit le premier rang dans ſes titres ; & comme il reſtoit ſeul des deux Auguſtes & des deux Céſars que Dioclétien & Maximien avoient nommés en quittant l'empire, il ſe portoit pour légitime héritier de toute leur puiſſance. Plein de ces idées ambitieuſes, il prit le tems que les deux Empereurs célébroient à Milan les nôces de Conſtantia, & quoique ce fût dans le fort de l'hiver, il mit ſes troupes en campagne ; & doublant les marches, il arriva bien-tôt de Syrie en Bithynie; mais ce fut aux dépens d'une grande partie de ſes forces : il laiſſa ſur les chemins preſque

CONSTANTIN. An. 313.

toutes ses bêtes de charge, que les pluyes, les neiges, la fange, le froid & les marches forcées faisoient périr. Parvenu au rivage du Bosphore, qui servoit de borne à son empire, il passa le détroit, & s'approcha de Bysance, où il n'y avoit qu'une foible garnison. Ayant envain tenté de la corrompre, il attaqua la ville; elle se rendit après onze jours de résistance. De-là il marcha à Héraclée, autrement nommée Périnthe, qui l'arrêta encore plusieurs jours.

XXIV. Licinius vient à sa rencontre.

Ces délais donnerent le tems de dépêcher des courriers à Licinius, qui s'étant séparé de Constantin au sortir de Milan, étoit revenu en Illyrie. Ce Prince à la tête d'une poignée de soldats accourt en diligence, arrive à Andrinople lorsque Périnthe venoit de se rendre; & ayant rassemblé ce qu'il peut trouver de troupes dans le voisinage, il s'avance jusqu'à dix-huit milles de Maximin campé à une égale distance de Périnthe. L'intention de Licinius étoit d'arrêter l'ennemi, mais sans le combattre: il n'avoit pas trente mille hommes, con-

tre ſoixante & dix mille. Maximin par la raiſon contraire, réſolu d'engager une action, fit vœu à Jupiter d'exterminer le nom chrétien, s'il étoit vainqueur. Lactance rapporte que pendant la nuit Licinius eut une viſion miraculeuſe : il ſongea qu'il voyoit un Ange qui lui ordonnoit de ſe lever ſur l'heure, & de prier avec toute ſon armée le Dieu ſouverain, lui promettant la victoire s'il obéiſſoit; qu'à cet ordre il ſe levoit auſſitôt, & que l'ange l'inſtruiſoit d'une priere qu'il devoit faire prononcer à ſes ſoldats. Il faut avouer que la vérité de ce miracle n'eſt fondée que ſur la bonne foi de Licinius, que la ſuite de ſa vie rend ſur ce point infiniment ſuſpecte. Licinius à ſon réveil fit appeller un Secrétaire, & lui dicta la formule de priere dont il diſoit avoir la mémoire toute récente. Elle étoit conçue en ces termes : *Nous vous prions, Dieu ſouverain; Dieu ſaint, nous vous prions : nous vous recommandons notre ſalut & notre empire : c'eſt de vous que nous tenons la vie, la félicité, la victoire : Dieu ſuprême, Dieu ſaint exaucez-nous; nous ten-*

CONSTANTIN. An. 313.

CONSTANTIN. An. 313.

dons les bras vers vous ; exaucez-nous, Dieu ſaint, Dieu ſouverain. Il diſtribua aux Préfets & aux Tribuns pluſieurs copies de cette priere, pour la faire apprendre à leurs ſoldats. Ceux-ci aſſurés d'une victoire, dont le ciel même ſe rendoit garant, s'enflamment d'un nouveau courage. Licinius vouloit livrer bataille le premier de Mai, pour flétrir par la deſtruction de ſon ennemi le jour même où ce Prince avoit été créé Céſar, & pour mettre encore cette conformité entre la défaite de Maxence & celle de Maximin. Mais celui-ci ſe hâta de combattre dès la veille, pour honorer par les réjouiſſances de la victoire l'anniverſaire de ſon élévation. Ainſi le dernier d'Avril dès le point du jour il rangea ſes troupes en bataille. Celles de Licinius prennent auſſi-tôt les armes & marchent à l'ennemi. Entre les deux camps s'étendoit une plaine ſtérile & toute nue, qu'on appelloit le *Champ ſerein*. Déja les deux armées étoient en préſence ; les ſoldats de Licinius poſent à terre leurs boucliers, ôtent leurs caſques, & à

l'exemple de leurs officiers, ils levent les bras au ciel, & prononcent après l'Empereur la priere qu'ils avoient apprise. Après l'avoir trois fois répétée, ils reprennent leurs casques & leurs boucliers. Ces mouvemens & ce murmure étonnent l'armée ennemie. Les deux Empereurs conférent ensemble, mais inutilement: Maximin ne vouloit point de paix; il méprisoit son rival. Comme il répandoit l'argent à pleines mains, & que Licinius n'étoit rien moins que libéral, il s'attendoit que celui-ci alloit être abandonné de ses troupes; & que les deux armées réunies sous ses étendarts marcheroient aussi-tôt pour aller accabler Constantin. C'étoit dans cette confiance qu'il avoit entrepris la guerre.

CONSTANTIN.
An. 313.

XLV.
Bataille entre Licinius & Maximin.

Zos. l. 2.
Eus. l. 9. c. 10.
Lact. c. 47.

On s'approche, on sonne la charge. Les troupes de Licinius commencent l'attaque; selon Zosime elles furent d'abord répoussées: Lactance dit au contraire, que leurs ennemis glacés de frayeur, n'eurent pas le courage de tirer l'épée ni de lancer leurs traits. Maximin couroit à cheval autour de

CONSTANTIN. An. 313.

l'armée de Licinius, mettant en uſage & les prieres & les promeſſes: au lieu de l'écouter, on le charge lui-même, & il eſt obligé de regagner le gros de ſes troupes. Elles ſe laiſſoient égorger preſque ſans réſiſtance par des ennemis très inférieurs en nombre: la plaine étoit jonchée de morts; la moitié de l'armée étoit taillée en piéces; les autres ou ſe rendoient ou prenoient la fuite: les gardes de Maximin l'abandonnent; il s'abandonne lui-même, & jettant bas la pourpre impériale, couvert d'un habit d'eſclave, il ſe mêle dans la troupe des fuyards & repaſſe le détroit. Emporté par ſa terreur, il arrive la nuit du lendemain à Nicomédie, à cent ſoixante milles du champ de bataille. Il y prend avec lui ſa femme, ſes enfans, un petit nombre de ſes officiers, & continue ſa fuite vers l'Orient. Enfin après avoir échappé à bien des périls, ſe cachant dans les campagnes & dans les villages, il gagne la Cappadoce, où ayant rallié ce qui lui reſtoit de troupes, il s'arrêta & reprit la pourpre.

Licinius, après avoir incorporé dans son armée les ennemis qui s'étoient rendus, passa le Bosphore; & peu de jours après la bataille entra dans Nicomédie, rendit graces à Dieu comme à l'auteur de sa victoire, & laissa reposer ses troupes. Dès le premier jour de Juin il fit un acte de souveraineté en faveur de la Lycie & de la Pamphylie: il exemta par une loi le petit peuple des villes de ces provinces de payer capitation pour les biens qu'il possédoit à la campagne. C'étoit un nouveau joug, dont les simples particuliers habitans des villes avoient toujours été exemts, & que Maximin apparemment leur avoit imposé. Le treizieme du même mois il fit afficher l'édit qu'il avoit dressé à Milan de concert avec Constantin, pour rendre à l'Eglise une entiere tranquilité. Il exhorta même de vive voix les Chrétiens à faire librement l'exercice de leur religion. On peut placer ici la fin de cette persécution cruelle, qui commencée en cette même ville le vingt-troisieme de Février de l'an 303, avoit pen-

CONSTANTIN.
An. 313.

XLVI.
Licinius à Nicomédie.

Lact. c. 48.
Cod. Th. lib. 13. tit. 10. leg. 2.
God. ad hanc legem.

dant dix ans multiplié le Christianisme en faisant périr des milliers de Chrétiens.

CONSTANTIN. An. 313.

XLVII. Mort de Maximin.

Lact. c. 49. Eus. Hist. l. 9. c. 10 & 11. & vit. l. 1. c. 58. & 59. Zos. l. 2.

Maximin couvert de honte & plein de désespoir déchargea sa premiere fureur sur les prêtres de ses dieux, qui par des oracles imposteurs l'avoient assuré du succès de ses armes. Il les fit tous massacrer. Ensuite apprenant que Licinius venoit à lui avec toutes ses forces, il gagna les défilés du mont Taurus, & essaya de les défendre par des barricades & des forts qu'il fit élever à la hâte. Enfin comme le vainqueur forçoit tous les passages, il se renferma dans la ville de Tarse, à dessein de se sauver en Egypte pour y réparer ses pertes. Eusebe dit qu'il y eut un second combat, auquel Maximin ne se trouva pas, & que caché dans la ville dont il n'osoit sortir, il fut dans le tems même de la bataille frappé de la maladie dont il mourut. Selon Lactance, ce Prince assiégé dans Tarse, sans espérance de secours, & sans autre ressource que la mort, s'il vouloit ne pas tomber entre les mains d'un rival cruel &

irrité, se remplit pour la derniere fois de vin & de viandes, & avala ensuite un breuvage mortel. Mais la quantité de nourriture dont il s'étoit chargé, amortit la force du poison, qui au lieu de lui ôter la vie sur le champ, le jetta dans une longue & douloureuse agonie. Dans cet état il reconnut le bras de Dieu qui le frappoit; il força sa bouche impie à louer celui à à qui il avoit fait une guerre sacrilége; il fit en faveur des Chrétiens un édit, dans lequel ce Prince malheureux, sous la main de Dieu qui l'écrase, veut encore conserver la fierté du trône, & pallier par un préambule imposant la mauvaise foi de ses édits précédens. Au reste il accorde sans réserve aux Chrétiens tout ce que Constantin leur avoit donné dans ses états, c'est-à-dire, la permission de relever leurs temples, & de rentrer en possession de tous les biens des Eglises, de quelque maniere qu'ils eussent été aliénés. Un repentir si forcé & si imparfait ne désarma pas la colere de Dieu. Pendant quatre jours il fut en proie aux plus

CONSTANTIN. An. 313.

affreuses douleurs. Il se rouloit sur la terre, il l'arrachoit à pleines mains, & la dévoroit. Ses entrailles étoient embrasées par un feu intérieur, qui ne lui laissa au-dehors que les os desséchés. A force de se frapper la tête contre les murailles, il se fit sortir les yeux de leur orbite. Les Chrétiens regarderent cet horrible accident comme une punition de la cruauté exercée sur tant de Martyrs, à qui il avoit fait crever les yeux. Alors tout aveugle qu'il étoit, il croyoit voir le Dieu des Chrétiens, environné de ses ministres, & l'entendre prononcer son jugement : il s'écrioit comme un criminel à la torture ; il s'excusoit sur ses perfides conseillers ; il avouoit ses crimes, imploroit Jesus-Christ, lui demandoit en pleurant miséricorde. Enfin au milieu de ces hurlemens, aussi affreux que s'il eût été dans les flammes, il expira par une mort plus terrible encore que celle de Galere, qu'il avoit surpassé en impiété & en barbarie. Il étoit dans la neuvieme année de son regne, à compter du tems où il avoit été fait César, &

dans la ſixieme depuis qu'il avoit pris le titre d'Auguſte. Il avoit pluſieurs enfans, déja aſſociés à l'empire, & dont on ignore les noms.

CONSTANTIN. An. 313.

XLVIII. Suites de cette mort.

La mort de Maximin ne fut pas la derniere punition qu'exerça ſur lui la vengeance divine; elle s'étendit ſur ſa mémoire, ſur ſes officiers, ſur toute ſa famille. Il fut déclaré ennemi public par des arrêts infamans, où il étoit qualifié de tyran impie, déteſtable, ennemi de Dieu. Ses images & ſes ſtatues, ainſi que celles de ſes enfans, auparavant honorées dans toutes les villes de ſes États, furent les unes miſes en piéces, les autres noircies, défigurées & abandonnées à toutes les inſultes de la populace, qui dès qu'elle ceſſe de trembler, triomphe des tyrans avec inſolence. On mutila ſes ſtatues; on prit un plaiſir inhumain à les transformer dans l'état horrible où l'avoit mis la maladie. S. Grégoire de Nazianze plus de cinquante ans après, dit qu'elles portoient encore les marques de ſon châtiment. Licinius ôta toutes les charges aux ennemis du Chriſ-

Euſ. l. 9. c. 11. Valeſ. ibid. S. Gregorius Naz. adverſ. Julian. orat. 3.

CONSTANTIN. An. 313.

tianiſme. Ceux qui s'étoient fait un mérite de tourmenter les Chrétiens, & que le tyran avoit en récompenſe comblés de faveur, furent mis à mort. Peucetius trois fois conſul avec Maximin, & ſurintendant de ſes finances ; Culcien honoré de pluſieurs commandemens, & qui étant gouverneur de la Thébaïde, avoit fait grand nombre de martyrs, furent punis des cruautés dont ils avoient été les conſeillers & les miniſtres. Théotecne, ce ſcélérat dont nous avons parlé, n'évita pas le ſupplice qu'il méritoit. Maximin avoit récompenſé ſes fourberies, par le gouvernement de la Syrie. Licinius étant venu à Antioche fit faire la recherche de ceux qui avoient abuſé de la crédulité du Prince ; & entre les autres il fit mettre à la torture les prophêtes & les prêtres de Jupiter Philius : il voulut s'inſtruire des ſupercheries dont ils s'étoient ſervis pour faire parler ce nouvel oracle. La force des tourmens leur arracha l'aveu de toute l'impoſture. Théotecne en étoit l'artiſan ; ils furent tous punis de mort, & on

commença par Théotecne. La femme de Maximin fut noyée dans l'Oronte, où elle avoit souvent fait précipiter des femmes chrétiennes. Licinius étoit sanguinaire : jusque-là il n'avoit puni que des coupables ; il y joignit des innocens, qu'il immola à sa cruauté. Il fit massacrer le fils aîné de Maximin qui n'avoit que huit ans, & sa fille âgée de sept, & déja fiancée à Candidien. Sévérien fils du malheureux Sévére, s'étoit retiré après la mort de Galére, dans les états de Maximin. Fidéle à ce Prince, il ne l'avoit pas abandonné dans son désastre. Licinius le fit mourir, sous prétexte qu'après la mort de Maximin, il avoit voulu prendre la pourpre. Candidien eut le même sort : mais son histoire est mêlée avec celle de Valérie, dont je vais raconter les infortunes.

CONSTANTIN. An. 313.

XLIX. Avantures de Valérie, de Prisca & de Candidien.

Lact. c. 15. 39. 40. 41. 50. 51.

Elle étoit veuve de Galére. Etant stérile, elle avoit eu pour son mari la complaisance d'adopter Candidien né d'une concubine, & que son pere aimoit au point de le destiner à l'Empire. Ce Prince en mourant avoit remis

CONSTANTIN. An. 313. *Baluze in Lact. p. 298. Cuper in Lact. p. 503.*

sa femme & ce fils entre les mains de Licinius, en le priant de leur servir de protecteur & de pere. Prisca femme de Dioclétien & mere de Valérie accompagna sa fille; elle s'étoit attachée à sa fortune; elle la suivit jusque sur l'échafaut. L'histoire ne nous dit point pourquoi elle vécut séparée de son mari, depuis qu'il eût quitté la puissance souveraine. Peut-être moins philosophe que Dioclétien, préféra-t-elle la cour de Galére aux jardins de Salone, & voulut-elle rester du moins auprès du trône, dont elle étoit descendue à regret. Il paroît d'un autre côté que son mari l'oublia avec l'Empire; & dans les traverses qu'essuyerent ensemble ces deux Princesses, l'histoire ne donne des larmes à Dioclétien que pour sa fille.

I. Valérie fuit Licinius, & est persécutée par Maximin.

Licinius ne se vit pas plûtôt maître du sort de Valérie, qu'il lui proposa de l'épouser: c'étoit un Prince esclave de la volupté & de l'avarice. Valérie étoit belle, & elle donnoit à un second mari de grands droits sur l'héritage du premier. Mais in-

fenfible à l'amour, & trop fiere pour choquer la bienféance qui ne permettoit pas aux Impératrices de paffer à de fecondes nôces ; elle fe déroba de la cour de Licinius avec Prifca & Candidien. Elle crut fe mettre à l'abri d'une pourfuite importune en fe réfugiant auprès de Maximin. Celui-ci avoit une femme & des enfans : d'ailleurs comme il étoit fils adoptif de Galére, il avoit jufqu'alors regardé Valérie comme fa mere. Mais c'étoit une ame brutale & emportée, qui prit feu auffitôt avec beaucoup plus de violence que Licinius. Valérie étoit encore dans l'année de fon deuil : il la fait folliciter par fes confidens ; il lui déclare qu'il eft prêt à répudier fa femme, fi elle confent à en prendre la place. Elle répond avec liberté, qu'encore enveloppée d'habits de deuil, elle ne peut fonger au mariage : que Maximin devoit fe fouvenir que le mari de Valérie étoit fon pere, dont les cendres n'étoient pas encore refroidies : qu'il ne pouvoit fans une cruelle injuftice répudier une époufe dont il étoit aimé, &

CONSTANTIN.
An. 311.

CONSTANTIN. An. 313.

qu'elle ne pourroit elle même se flatter d'un meilleur traitement : qu'enfin ce seroit une démarche deshonorante & sans exemple, qu'une femme de son rang s'engageât dans un second mariage. Cette réponse ferme & généreuse, portée à Maximin, le mit en fureur. Il proscrit Valérie, s'empare de ses biens, lui ôte tous ses officiers, fait mourir ses eunuques dans les tourmens, la bannit avec sa mere, la promene d'exil en exil; & pour ajoûter l'insulte à la persécution, il fait condamner à mort, sous une fausse accusation d'adultère, plusieurs dames de la cour, liées d'amitié avec Prisca & Valérie.

II. Supplice de trois dames innocentes.

Il y en avoit une très distinguée par sa naissance & d'un âge avancé. Valérie la respectoit comme une seconde mere. C'étoit à ses conseils que Maximin attribuoit le refus qui le désespéroit. Il charge le président Eratinée, de lui faire subir une mort deshonorante. Il en joignit à celle-là deux autres, également nobles, dont l'une avoit sa fille à Rome entre les Vestales, l'autre étoit femme d'un

Sénateur. Ces deux dernieres avoient eu le malheur de plaire à Maximin par leur beauté ; il les punissoit de leur résistance. On les traina toutes trois devant un tribunal, où leur condamnation étoit déja arrêtée. On n'avoit trouvé pour se prêter à cette accusation qu'un Juif accusé lui-même d'autres crimes, & qui se laissa suborner par la promesse de l'impunité. C'étoit à Nicée que se jouoit cette sanglante tragédie. Le juge qui craignoit l'indignation du peuple se transporta hors de la ville avec une nombreuse escorte de soldats, de peur d'être lapidé. On met l'accusateur à la torture ; il persiste comme il en étoit convenu. Les accusées vouloient répondre ; les bourreaux leur ferment la bouche à grands coups de poing ; la sentence est prononcée ; on les conduit au supplice entre deux hayes d'archers : tout retentissoit de sanglots & de gémissemens ; & ce qui redoubloit la compassion & les larmes des assistans, c'étoit la vûe du sénateur dont je viens de parler. Bien instruit de la fidélité de sa femme,

CONSTANTIN. An. 313.

qui en étoit la malheureuse victime, il eut la généreuse fermeté de l'assister au supplice, & de recueillir ses derniers soupirs. Après qu'on leur eût tranché la tête, on vouloit les laisser sans sépulture, mais leurs amis enleverent leurs corps pendant la nuit; on ne tint pas la parole donnée à ce misérable Juif, qui les avoit accusées; ayant été mis en croix, par une perfidie dont la sienne étoit digne, il révéla à haute voix tout ce mystere d'iniquité, & mourut en protestant de leur innocence.

LII. Dioclétien redemande Valérie.

Cependant Valérie releguée dans les déserts de Syrie, trouva moyen d'instruire de ses malheurs Dioclétien son pere qui vivoit encore. Il envoye aussi-tôt des exprès à Maximin pour le prier de lui rendre sa fille. On ne l'écoute pas : il redouble ses instances à plusieurs reprises, & toujours inutilement. Enfin il dépêche un de ses parens, officier considérable, pour rappeller à Maximin tout ce qu'il devoit à Dioclétien, & lui demander cette justice comme un effet de reconnoissance. Cet officier ne peut rien obtenir.

obtenir. Ce fut alors que le malheureux pere ſuccomba à ſa douleur, comme je l'ai déja raconté.

CONSTANTIN. An. 313.

LIII. Mort de Caudidien, de Priſca, & de Valérie.

Maximin ne ceſſa point de perſécuter Valérie. Cependant, même après ſa défaite, lorſqu'il voyoit ſa perte inévitable, & que ſa rage n'épargnoit pas juſqu'aux prêtres de ſes Dieux, il n'oſa lui ôter la vie. Candidien s'étoit ſéparé d'elle pour quelque raiſon qu'on ignore : elle le crut mort pendant quelque tems. Mais ayant appris qu'il étoit vivant, & que Licinius étoit dans Nicomédie, elle vint avec ſa mere rejoindre ce jeune Prince ; & ſans ſe faire connoître, les deux Princeſſes ſous un habit déguiſé ſe mêlerent parmi les domeſtiques de Candidien, pour attendre ce que la révolution nouvelle produiroit dans ſa fortune. Candidien, alors âgé de ſeize ans, s'étant préſenté devant Licinius à Nicomédie, donna de la jalouſie à ce vieillard défiant, qui crut s'appercevoir que le fils de Galere s'attiroit trop de conſidération, & le fit ſécrettement aſſaſſiner. Valérie prit auſſitôt la fuite ; le reſte de ſa vie ne fut

CONSTANTIN. An. 313.

qu'une course continuelle. Errante pendant quinze mois en diverses provinces, dans l'habillement le plus propre à cacher sa condition, elle fut enfin reconnue à Thessalonique vers le commencement de l'an 315, & arrêtée avec sa mere. Ces deux infortunées Princesses, qui n'avoient d'autre crime que leur condition & la chasteté de Valérie, furent condamnées à mort par les ordres de l'injuste & impitoyable Licinius; & conduites au supplice au milieu des larmes inutiles de tout un peuple, elles eurent la tête tranchée: leurs corps furent jettés dans la mer. Quelques auteurs ont prétendu qu'elles étoient Chrétiennes, & que Dioclétien les avoit contraintes d'offrir de l'encens aux idoles: si cette opinion, qui n'a rien d'assuré, est véritable, leur religion a été pour elles la plus solide consolation dans leurs malheurs, comme leurs malheurs ont pu être le moyen le plus efficace pour expier la foiblesse avec laquelle elles avoient trahi leur religion.

LIV. Jeux sécu-

La révolution des jeux séculaires

tomboit sur cette année : c'étoit la cent dixieme depuis qu'ils avoient été célébrés par Severe sous le consulat de Cilon & de Libon en 204. Ceux de l'empereur Philippe n'avoient été qu'une fête extraordinaire pour solemniser la millieme année depuis la fondation de Rome. L'ordre des cent dix ans anciennement établi subsistoit toujours. Constantin laissa passer le tems de cette cérémonie superstitieuse, sans la renouveller. Zosime en fait de grandes plaintes ; il attribue à cette omission la décadence de l'Empire, dont la prospérité, dit-il, étoit attachée à la célébration de ces jeux.

CONSTANTIN. An. 313.

laires négligés par Constantin.

Zos. l. 2.

IV. Paix universelle de l'Eglise.

Eus. Hist. l. 10. c. 1, 2. S. Aug. de civ. l. 18. c. 53.

La mort de Maximin ne laissoit plus de prince ennemi du christianisme. Les églises s'élevoient, le culte divin se célébroit en liberté, & la piété libérale de Constantin y ajoutoit l'éclat & la magnificence. Les payens jaloux de cette gloire, firent courir un prétendu oracle en vers grecs, qui portoit que la religion chrétienne ne dureroit que 365 ans ; ils débitoient que J. C. avoit été un homme

CONSTANTIN. An. 313.

ſimple & ſans malice; mais que Pierre étoit un magicien, qui par ſes enchantemens avoit enſorcelé l'univers, & réuſſi à faire adorer ſon maître; qu'après 365 ans le charme ceſſeroit. Ces chimériques impoſtures n'allarmerent pas les défenſeurs du chriſtianiſme; c'étoient des cris impuiſſans de l'idolatrie terraſſée. L'égliſe chrétienne qui s'étoit accrûe malgré toutes les puiſſances humaines, protégée alors par les ſouverains, n'avoit de bleſſures à craindre que de la part de ſes enfans. Et comme ſa deſtinée eſt de combattre & de vaincre ſans ceſſe, n'ayant plus de guerre étrangere à ſoutenir, elle fut attaquée dans ſon propre ſein par des ennemis d'autant plus acharnés, que c'étoient des ſujets rebelles. Je parle des Donatiſtes, dont je vais reprendre l'hiſtoire dès l'origine. Comme c'eſt ici la premiere occaſion qui ſe préſente de parler de matieres écclésiaſtiques, je me crois obligé d'avertir le lecteur, que dans tout le cours de cet ouvrage je ne les traiterai qu'autant qu'elles auront d'influence ſur l'ordre civil. Les

Empereurs devenus chrétiens ne ſont que trop entrés dans les querelles Théologiques ; ils y entraînent leur hiſtorien malgré lui. J'éviterai les détails étrangers à mon objet, & je laiſſerai le fonds des diſcuſſions à l'hiſtoire de l'Egliſe, à laquelle ſeule il appartient de décider ſouverainement ces queſtions.

LVI. Origine du ſchiſme des Donatiſtes.

Depuis l'abdication de Maximien, les troubles de l'Empire avoient fait ceſſer la perſécution en Afrique. L'Egliſe de cette province commençoit à jouir du calme, lorſque l'hypocriſie, l'avarice, l'ambition, ſoutenues par la vengeance d'une femme puiſſante & irritée, y exciterent une nouvelle tempête. Par l'édit de Dioclétien il y alloit de la vie pour les magiſtrats des villes, qui n'arracheroient pas aux chrétiens ce qu'ils avoient des ſaintes Ecritures. Ainſi la recherche en étoit exacte & rigoureuſe. Un grand nombre de fidéles & même d'Evêques eurent la foibleſſe de les livrer : on les appela Traditeurs. Menſurius évêque de Carthage étoit recommandable par ſa vertu :

Optat. l. 1. Bald. in Optat. Acta Felicis Aptung. S. Aug. de civit. c. 3. Idem contra Petill. Idem brevic. coll. Idem epiſt. 50, 68, 152. Idem poſt. coll. Idem lib. 1. contra Creſcon. Idem in Parmen. Coll. Carth. Conc. Hard. t. 1. p. 259. & ſeq.

CONSTANTIN.
An. 313.
Euf. Hift. l. 10. c. 5.
Valef. de Schifm. Donat.
Dupin Hift. Donat.
Pagi ad Baron. an. 306.
Till. Hift. des Donat.
Fleury Hift. Ecclef.

Donat évêque des Cafes-Noires en Numidie, l'accufa pourtant de ce crime, & quoiqu'il n'eût pû l'en convaincre, il fe fépara de fa communion. Mais ce fchifme fit peu d'éclat jufqu'à la mort de Menfurius. Celui-ci fut mandé à la cour de Maxence, pour y rendre compte de fa conduite. On lui imputoit d'avoir caché dans fa maifon & d'avoir refufé aux officiers de juftice un diacre nommé Félix, accufé d'avoir compofé un libelle contre l'Empereur. En partant de Carthage, il mit les vafes d'or & d'argent qui fervoient au culte divin, en dépôt entre les mains de quelques anciens, & il en laiffa le mémoire à une femme avancée en âge, dont il connoiffoit la probité, avec ordre de le remettre à fon fucceffeur, s'il ne revenoit pas de ce voyage. Il mourut dans le retour. Les évêques de la province d'Afrique mirent en fa place Cécilien, diacre de l'Eglife de Carthage, qui fut élû par le fuffrage du clergé & du peuple, & ordonné par Félix évêque d'Aptunge. Le nouvel évêque commença

par redemander les vases dont l'état lui avoit été remis. Les dépositaires au lieu de les rendre, aimerent mieux contester à Cécilien la validité de son ordination. Ils furent appuyés de deux diacres ambitieux, Botrus & Céleusius, irrités de la préférence qu'on lui avoit donnée sur eux. Mais le principal ressort de toute cette intrigue étoit une Espagnole établie à Carthage, nommée Lucille, noble, riche, fausse dévote, & par-conséquent orgueilleuse. Elle ne pouvoit pardonner à Cécilien une réprimande, qu'il lui avoit faite sur le culte qu'elle rendoit à un prétendu Martyr, qui n'avoit pas été reconnu par l'Eglise. Cette femme si délicate sur l'honneur d'une relique équivoque, ne se fit point de scrupule d'employer contre son évêque tout ce qu'elle avoit de crédit, de richesses & de malice. Toute cette cabale, soutenue par Donat des Cases-Noires, écrivit à Second évêque de Tigisi & primat de Numidie, pour le prier de venir à Carthage avec les évêques de sa province. On s'attendoit bien à trou-

CONSTANTIN. An. 313.

ver dans ce Prélat une grande disposition à condamner Cécilien. Second lui en vouloit de ce qu'il s'étoit fait ordonner par Félix plutôt que par lui, & les autres trouvoient mauvais qu'il ne les eût pas appelés à cette ordination. Avant même qu'elle fût faite, Second avoit envoyé à Carthage plusieurs de ses clercs, qui ne voulant pas communiquer avec les clercs de la ville, s'étoient logés chez Lucille, & avoient nommé un visiteur du diocèse.

LVII. Conciliabule de Carthage, où Cécilien est condamné.

Les évêques de Numidie ayant leur primat à leur tête, ne tarderent pas à se rendre à Carthage au nombre de soixante & dix. Ils s'établirent chez les ennemis de l'évêque; & au lieu de s'assembler dans la Basilique où tout le peuple avec Cécilien les attendoit, ils tinrent leur séance dans une maison particuliere. Là ils citerent Cécilien. Il refusa de comparoître devant une assemblée aussi irréguliere. D'ailleurs il étoit retenu par son peuple, qui ne vouloit pas l'exposer à l'emportement de ses ennemis. Ils le condamnerent comme ordonné par

CONSTANTIN. An. 313.

des Traditeurs, & envelopperent dans sa condamnation ceux qui l'avoient ordonné : on déclara qu'on ne communiqueroit ni avec eux ni avec Cécilien. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les principaux de ces évêques si zélés contre les Traditeurs, s'étoient avoués coupables du même crime dans le concile de Cirthe, tenu sept ans auparavant ; & s'en étoient mutuellement donné l'absolution.

LVIII. Ordination de Majorin.

Le siége de Carthage étant ainsi déclaré vacant, la cabale élut pour le remplir, Majorin domestique de Lucille, & qui avoit été lecteur dans la diaconie de Cécilien. Lucille acheta cette place en donnant aux évêques quatre cens bourses, pour être, disoit-elle, distribuées aux pauvres ; mais ils les partagerent entre eux pour mieux suivre la vraie intention de celle qui les donnoit. Ils écrivirent en même-tems par toute l'Afrique afin de détacher les évêques de la communion de Cécilien. La calomnie qui naît bien vîte de la chaleur des querelles, fut aussitôt mise en

CONSTANTIN. An. 313.

œuvre. Ils accusoient les adversaires d'avoir assassiné un des leurs à Carthage avant l'ordination de Majorin. Les lettres d'un concile si nombreux diviserent les églises d'Afrique: mais Cécilien n'en fut pas allarmé, étant uni de communion avec toutes les autres Eglises du monde, & principalement avec l'église Romaine, en qui réside de tout tems la primauté de la Chaire Apostolique.

LIX. Constantin prend connoissance de cette querelle.

Peu de tems après l'ordination de Majorin, Constantin s'étant rendu maître de l'Afrique, fit distribuer des aumônes aux églises de cette province. Il étoit déja instruit des troubles excités par les Schismatiques, & il les excluoit de ses libéralités. La jalousie qu'ils en conçurent aiguisa leur malice. Accompagnés d'une foule de peuple qu'ils avoient séduit, ils viennent avec grand bruit présenter au proconsul Anulin un mémoire rempli de calomnies contre Cécilien, & une requête à l'Empereur, par laquelle ils demandoient pour juges des évêques de Gaule. Ceux-ci sembloient en effet les plus propres à

faire dans cette querelle la fonction de juges, parce qu'il n'y avoit point parmi eux de Traditeurs, la Gaule ayant été à l'abri de la persécution sous le gouvernement de Constantius & de Constantin : l'Empereur prit connoissance de ces piéces, & ordonna au proconsul de signifier à Cécilien & à ses adversaires, qu'ils eussent à se rendre à Rome avant le deuxiéme d'Octobre de cette année 313, pour y être jugés par des Evêques. Il écrivit en même-tems au Pape Miltiade & à trois Evêques de Gaule, célébres par leur sainteté & par leur savoir, les priant d'entendre les deux parties & de prononcer. Il envoya au Pape le mémoire & la requête des Schismatiques. Les trois évêques de Gaule étoient Rhéticius d'Autun, Marin d'Arles, & Maternus de Cologne. Le pape leur joignit quinze évêques d'Italie. Cécilien avec dix évêques Catholiques & Donat à la tête de dix autres de son parti arriverent à Rome au tems marqué.

IX. Concile de Latran

Le Concile s'ouvrit le deuxiéme

CONSTANTIN. AN. 313.

d'Octobre dans le palais de l'Impératrice Fausta, nommé la maison de Latran. Le pape y présida ; les trois évêques de Gaule étoient assis ensuite ; après eux les quinze évêques d'Italie. Il ne dura que trois jours, & tout se passa dans la forme la plus réguliere. Dès la premiere session, les accusateurs ayant refusé de parler, Donat convaincu lui-même de plusieurs crimes par Cécilien, se retira avec confusion & ne reparut plus devant le Concile. Dans les deux autres sessions on examina l'affaire de Cécilien; on déclara illégitime & irréguliere l'assemblée des soixante & dix évêques Numides; mais on ne voulut pas entrer en discussion sur Félix d'Aptunge : outre que cet examen étoit long & difficile, on décida qu'il étoit inutile dans la cause présente, puisque supposé même que Félix fût traditeur, n'étant point déposé de l'Episcopat, il avoit pû ordonner Cécilien. On prit dans le jugement le parti le plus doux ; ce fut de déclarer Cécilien innocent & bien ordonné, sans séparer de la communion ses

adverſaires. Le ſeul Donat fut condamné ſur ſes propres aveux, & comme auteur du trouble. On rendit compte à Conſtantin de ce qui s'étoit paſſé, & on lui envoya les actes du Concile. Miltiade ne ſurvécut pas long-tems; il mourut le dix de Janvier de l'année ſuivante, & Sylveſtre lui ſuccéda.

LXI. Suites de ce Concile.

Il eût été de la prudence Chrétienne, dit un pieux & ſavant moderne, de ne pas montrer à un Empereur nouvellement converti les diſſenſions de l'Egliſe. Les Donatiſtes n'eurent pas cette diſcrétion. Cependant un tel ſcandale n'ébranla pas la foi de Conſtantin : mais on voit par ſa conduite en toute cette affaire qu'il n'étoit pas encore parfaitement inſtruit de la diſcipline de l'Egliſe. Ce Prince aimoit la paix; il la vouloit ſincérement procurer; mais trompé par les partiſans ſécrets que les Donatiſtes d'abord & enſuite les Ariens avoient à la cour, il croyoit ſouvent la trouver où elle n'étoit pas; plus ardent à chercher la lumiere, que ferme à la ſuivre quand il l'avoit une fois

Le Pere Morin de la délivr. de l'Egliſe. part. 2. c. 17.

CONSTANTIN. An. 313.

connue. Après le concile, Donat ne put obtenir la permiſſion de retourner en Afrique, même ſous la condition qu'il n'approcheroit pas de Carthage. Pour l'en conſoler, Filumene ſon ami, qui étoit en crédit auprès de l'Empereur, perſuada à ce Prince de retenir auſſi Cécilien à Breſce en Italie pour le bien de la paix. Conſtantin envoya encore deux évêques à Carthage pour reconnoître de quel côté étoit l'égliſe Catholique. Après quarante jours d'examen & de diſcuſſions, où les ſchiſmatiques montrerent leur humeur turbulente, ces évêques prononcerent pour le parti de Cécilien. Donat afin de ranimer le ſien par ſa préſence, retourna à Carthage contre l'ordre de l'Empereur. Cécilien ne l'eut pas plûtôt appris, qu'il en fit autant, pour défendre ſon troupeau.

An. 314.

LXII. Plaintes des Donatiſtes.

La déciſion du concile de Rome, loin de fermer la bouche aux ſchiſmatiques, leur fit jetter de plus grands cris. Comme pour de bonnes raiſons on n'avoit pas jugé à propos d'entrer dans l'examen de la perſonne de

Félix d'Aptunge, ils se plaignoient que leur cause abandonnée à un petit nombre de juges, n'eût pas été entendue; ils représentoient ce concile comme une cabale; ils publioient que les évêques renfermés en particulier, avoient prononcé selon leurs passions & leurs intérêts. L'Empereur pour leur ôter tout prétexte, consentit à faire examiner dans un concile plus nombreux la cause de Félix & l'ordination de Cécilien: & comme ils avoient demandé pour juges des évêques de Gaule, il choisit la ville d'Arles. Pour avérer la conduite de Félix pendant la persécution, & décider s'il avoit véritablement livré les saintes Ecritures, il falloit des informations faites sur les lieux. L'Empereur en chargea Elien proconsul d'Afrique en cette année 314. L'affaire fut instruite juridiquement & avec exactitude. Le quinziéme de Février on entendit des témoins, on interrogea les magistrats & les officiers d'Aptunge; on reconnut l'innocence de Félix & la fourberie des adversaires qui avoient falsifié des actes &

CONSTANTIN. An. 314.

des lettres. Un ſécrétaire du magiſtrat, nommé Ingentius, dont ils s'étoient ſervis, découvrit toute l'impoſture; & le procès verbal, dont il nous reſte encore une grande partie, fut envoyé à l'Empereur.

LXIII. Convocation du Concile d'Arles.

Pendant qu'on préparoit par cette procédure les matiéres qui devoient être traitées dans le concile, Conſtantin convoquoit les évêques. Il chargea Ablavius vicaire d'Afrique, d'enjoindre à Cécilien & à ſes adverſaires de ſe rendre dans la ville d'Arles avant le premier d'Août, avec ceux qu'ils choiſiroient pour les accompagner. Il lui ordonne de leur fournir des voitures par l'Afrique, la Mauritanie & l'Eſpagne, & de leur recommander de mettre ordre avant leur départ au maintien de la diſcipline & de la paix pendant leur abſence. Il déclare que ſon intention eſt de faire donner dans ce concile une déciſion définitive, & que ces diſputes de religion ne ſont propres qu'à attirer la colere de Dieu ſur ſes ſujets & ſur lui-même. L'Empereur écrivit en même-tems une lettre cir-

culaire aux évêques. Nous avons celle qui fut envoyée à Chreftus évêque de Syracufe. Le prince y expofe ce qu'il a déja fait pour la paix, l'opiniâtreté des Donatiftes, fa condefcendance à leur procurer un nouveau jugement ; il ajoute enfuite : « Comme nous avons convoqué les » évêques d'un grand nombre de » lieux différens pour fe rendre à » Arles aux calendes d'Août, nous » avons cru devoir auffi vous man» der de vous rendre au même lieu » dans le même terme avec deux » perfonnes du fecond ordre, telles » que vous jugerez à propos de les » choifir, & trois valets pour vous » fervir dans le voyage. Latronien » gouverneur de Sicile vous fourni» ra une voiture publique. » On voit avec quelle facilité on pouvoit alors affembler des conciles, & le peu qu'il en coutoit à l'Empereur pour les frais du voyage des évêques.

CONSTANTIN. An. 314.

Le Concile commença le premier jour d'Août. Marin évêque d'Arles y préfida. Le Pape y envoya deux Légats ; c'étoient les prêtres Claudia-

CONSTANTIN. An. 314.

nus & Vitus. On a dans la lettre ſynodale la ſouſcription de trente-trois évêques, dont ſeize étoient de Gaule. Il y en avoit ſans doute un plus grand nombre ; mais leurs ſouſcriptions ſont perdues. Conſtantin n'y aſſiſta pas : il étoit occupé de la guerre contre Licinius. On examina les accuſations contre Cécilien, & ſur-tout la cauſe de Félix. On ne trouva point de preuve que celui-ci eût livré les livres ſaints. Après un mur examen, tous deux furent déclarés innocens, & leurs accuſateurs les uns renvoyés avec mépris, les autres condamnés. Cette ſainte aſſemblée fit encore avant que de ſe ſéparer, d'excellens canons de diſcipline. Les évêques écrivirent au Pape, qu'ils appellent leur *très cher frere*, une lettre ſynodale, où ils lui rendent compte de leur jugement & de leurs décrets, afin qu'il les faſſe publier dans les autres égliſes.

LXV. Les Donatiſtes appellent du Concile à l'Empereur.

Un petit nombre de ſchiſmatiques, qui s'étoient égarés de bonne foi, rentrerent dans le ſein de l'Egliſe Catholique, en ſe réuniſſant avec Cécilien. Les autres oſerent appeller de la

ſentence du concile à l'Empereur. Il en fut indigné & le témoigna dans une lettre qu'il écrivit aux Evêques avant qu'ils fuſſent ſortis d'Arles : *Ils attendent*, dit-il, *le jugement d'un homme, qui attend lui-même le jugement de Jeſus-Chriſt. Quelle imprudence ! Interjetter appel d'un concile à l'Empereur comme d'un tribunal ſéculier !* Il menace de faire amener à ſa cour ceux qui ne ſe ſoumettront pas, & de les y retenir juſqu'à la mort. Il déclare qu'il a donné ordre au vicaire d'Afrique de lui envoyer ſous bonne garde les réfractaires ; il exhorte pourtant les évêques à la charité & à la patience, & leur donne congé de retourner dans leur diocèſe, après qu'ils auront fait leurs efforts pour ramener les opiniâtres. Les plus ſéditieux furent conduits à la cour par des tribuns & des ſoldats. Les autres retournerent en Afrique & furent auſſi-bien que les Evêques Catholiques défrayés dans le retour par la générosité de Conſtantin.

CONSTANTIN.
An. 314.

Fin du ſecond Livre.

SOMMAIRE

DU TROISIEME LIVRE.

I. CONSULS *de cette année.* II. *Premiere guerre entre Constantin & Licinius.* III. *Bataille de Cibales.* IV. *Suites de cette bataille.* V. *Bataille de Mardie.* VI. *Traité de paix & de partage.* VII. *Loi en faveur des officiers du Palais.* VIII. *Décennales de Constantin.* IX. *Révolte des Juifs réprimée.* X. *Loix en l'honneur de la Croix.* XI. *Constantin en Gaule.* XII. *Il se détermine à juger de nouveau les Donatistes.* XIII. *Nouveaux troubles en Afrique.* XIV. *Jugement rendu à Milan.* XV. *Mécontentement des Donatistes.* XVI. *Violences des Donatistes.* XVII. *Sylvain exilé & rappelé.* XVIII. *Le Schisme dégénere en hérésie.* XIX. *Donatistes à Rome.* XX. *Circoncellions.* XXI. *Constantin en Illyrie.* XXII. *Nomination des*

trois Césars. XXIII. *Lactance chargé de l'instruction de Crispe.* XXIV. *Naissance de Constance.* XXV. *Education du jeune Constantin Consul avec son pere.* XXVI. *Persécution de Licinius.* XXVII. *Victoire de Crispe sur les Francs.* XXVIII. *Quinquennales des Césars.* XXIX. *Consuls.* XXX. *Les Sarmates vaincus.* XXXI. *Pardon accordé aux criminels.* XXXII. *Loix de Constantin.* XXXIII. *Loi pour la célébration du Dimanche.* XXXIV. *Loi en faveur du célibat.* XXXV. *Loi de tolérance.* XXXVI. *Loi en faveur des Ministres de l'Eglise.* XXXVII. *Loix qui regardent les mœurs.* XXXVIII *Loix concernant les Officiers du Prince & ceux des villes.* XXXIX. *Loix sur la Police générale & sur le gouvernement civil.* XL. *Loix sur l'administration de la justice.* XLI. *Loix sur la perception des impôts.* XLII. *Loix pour l'Ordre Militaire.* XLIII. *Causes de la guerre entre Constantin & Licinius.* XLIV. *Préparatifs de guerre.* XLV. *Piété de Constantin & superstition de Licinius* XLVI. *Approches des deux Armées.* XLVII.

Harangue de Licinius. XLVIII. *Bataille d'Andrinople.* XLIX. *Guerre ſur mer.* L. *Licinius paſſe à Chalcédoine.* LI. *Bataille de Chryſopolis.* LII. *Suites de la bataille.* LIII. *Mert de Licinius.*





HISTOIRE DU BAS-EMPIRE.

LIVRE TROISIE'ME.



IL y avoit treize ans que les Augustes & les Césars, dont l'empire étoit surchargé, s'étoient emparés du Consulat ordinaire. Jaloux de cette dignité, quand ils ne jugeoient pas à propos de la remplir eux-mêmes, ils avoient pris le parti de la laisser vacante & de datter de leurs Consulats précédens. Les sujets ne pouvoient atteindre qu'à des places de Consuls subrogés; leur gloire & la récompense de leurs ser-

CONSTANTIN. An. 314.

I. Consuls de cette année.

Idace.
Till. not. 28. sur Constantin.
Buch. Cycl. p. 238.

CONSTANTIN. An. 314.

vices restoient comme étouffées entre ce grand nombre de Souverains. Toute la puissance étant enfin réunie sur deux têtes, pour l'être bientôt sur une seule, le mérite des particuliers se trouva plus au large & dans un plus grand jour. Constantin voulut bien leur faire place & partager avec eux la premiere charge de l'empire. Cette année Volusien & Annien furent consuls ordinaires, c'est-à-dire, qu'ils entrerent en fonction au premier de Janvier. Ce Volusien est celui qui avoit été sous Maxence Préfet de Rome en 310, consul pendant les quatre derniers mois de l'année 311, & en même tems préfet du prétoire, & qui en cette année là avoit vaincu Alexandre & réduit l'Afrique. Constantin capable de sentir le vrai mérite dans ses ennemis mêmes, lui tint compte des talens qu'il avoit montrés au service de Maxence ; il lui donna de nouveau en 314 avec le consulat la charge de préfet de Rome.

II. Premiere guerre entre Constantin & Licinius. *Zos. l. 2.*

Tandis que l'empereur s'efforçoit de terminer par des conciles la contestation qui divisoit l'église d'Afrique, il

CONSTANTIN.
An. 314.
Anony. Valesi.

il décidoit lui-même par les armes la querelle ſurvenue entre lui & Licinius. En voici l'occaſion. Conſtantin voulant donner le titre de Céſar à Baſſien qui avoit épouſé ſa ſœur Anaſtaſie, envoya un des grands de ſa cour, nommé Conſtantius, à Licinius pour obtenir ſon conſentement. Il lui faiſoit part en même tems du deſſein qu'il avoit d'abandonner à Baſſien la ſouveraineté de l'Italie, qui feroit par ce moyen une ligne de ſéparation entre les états des deux empereurs. Ce projet déplut à Licinius. Pour en traverſer le ſuccès, il employa Sénécion, homme artificieux, dévoué à ſes volontés, & qui étant frere de Baſſien, vint à bout de lui inſpirer des défiances, & de le porter à la révolte contre ſon beau-frere & ſon bienfaiteur. Cette perfidie fut découverte : Baſſien fut convaincu & paya de ſa tête ſon ingratitude. Sénécion auteur de toute l'intrigue étoit à la cour de Licinius ; Conſtantin le demanda pour le punir : le refus de Licinius fut regardé comme une déclaration de guerre. On peut croire que

CONSTANTIN. An. 314.

Constantin la souhaitoit ; il étoit sans doute jaloux de n'avoir point profité de la dépouille de Maximin : Zosime fait entendre que Constantin demandoit qu'on lui cédât quelques provinces. Licinius commença par faire abbatre les statues de son collegue à Emone en Pannonie sur les confins de l'Italie.

III. Bataille de Cibales.

Cod. Just. lib. 3. tit. 1 leg. 8. Anony. Vales. Zos. l. 2. Vict. epit. Idace.

La rupture des deux princes n'éclatta qu'après le quinziéme de Maï, jour duquel est encore dattée une loi attribuée à tous les deux. Constantin laisse en Gaule son fils Crispe, & marche vers la Pannonie. Licinius y assembloit ses troupes auprès de Cibales. C'étoit une ville fort élevée ; on y arrivoit par un chemin large de six cens pas, bordé d'un côté par un marais profond nommé *Hiulca*, & de l'autre par un côteau. Sur ce côteau s'étendoit une grande plaine ; où s'élevoit une colline, sur laquelle la ville étoit bâtie. Licinius se tenoit en bataille au pied de la colline. Son armée étoit de trente-cinq mille hommes. Constantin ayant rangé au pied du côteau la sienne, qui n'étoit

que de vingt mille hommes, fit marcher en tête les cavaliers, comme plus capables de soutenir le choc, si les ennemis venoient fondre sur lui dans ce chemin escarpé & difficile. Licinius au lieu de profiter de son avantage, les attendit dans la plaine. Dès que les troupes de Constantin eurent gagné la hauteur, elles chargerent celles de Licinius : jamais victoire ne fut mieux disputée. Après avoir épuisé les traits de part & d'autre, ils se battent long-tems à coups de piques & de lances. Le combat commencé au point du jour, duroit encore avec le même acharnement aux approches de la nuit, lorsqu'enfin l'aîle droite commandée par Constantin enfonça l'aîle gauche des ennemis qui prit la fuite. Le reste de l'armée de Licinius, voyant son chef, qui jusque-là avoit combattu à pied, sauter à cheval pour se sauver, se débanda aussi-tôt, & prenant à la hâte ce qu'il falloit de vivres seulement pour cette nuit, elle abandonna ses bagages & s'enfuit en toute diligence à Sirmich sur la Save. Cette bataille

CONSTANTIN.

An. 314.

fut livrée le 8 d'Octobre. Licinius laissa vingt mille hommes sur la place.

IV.
Suites de cette bataille.

Zos. l. 2.
Anony. Vales.

Il ne s'arrêta à Sirmich que pour y prendre avec lui sa femme, son fils & ses trésors ; & ayant rompu le pont dès qu'il l'eut passé, il gagna la Dace, où il créa César Valens, général des troupes qui gardoient la frontiere. De-là il se retira vers la ville d'Andrinople, aux environs de laquelle Valens rassembla une nouvelle armée. Cependant Constantin s'étant rendu maître de Cibales, de Sirmich & de toutes les places que Licinius laissoit derriere lui, détacha cinq mille hommes pour le suivre de plus près. Ceux-ci se tromperent de route & ne purent l'atteindre. Constantin ayant rétabli le pont sur la Save, suivoit les vaincus avec le reste de son armée. Il arriva à Philippopole en Thrace, où des envoyés de Licinius vinrent lui proposer un accommodement : ce qui fut sans effet, parce que Constantin exigeoit pour préliminaire la déposition de Valens.

V.
Bataille de Mardie.

Le vainqueur continuant sa marche trouva l'ennemi campé dans la plaine de Mardie. La nuit même de

ſon arrivée il donne l'ordre de la bataille, & met ſon armée ſous les armes. A la pointe du jour Licinius voyant déja Conſtantin à la tête de ſes troupes, ſe hâte avec Valens de ranger auſſi les ſiennes. Après les décharges de traits, on s'approche, on ſe bat à coups de main. Pendant le fort du combat, les troupes de détachement que Conſtantin avoit envoyées à la pourſuite & qui s'étoient égarées, paroiſſent ſur une éminence à la vûe des deux armées & prennent un détour par une colline, d'où elles devoient en deſcendant rejoindre leurs gens & envelopper en même tems les ennemis. Ceux-ci rompirent ces meſures par un mouvement fait à propos, & ſe défendirent de tous côtés avec courage. Le carnage étoit grand & la victoire incertaine. Enfin lorſque l'armée de Licinius commençoit à s'affoiblir, la nuit étant ſurvenue lui épargna la honte de fuir. Licinius & Valens profitant de l'obſcurité décamperent à petit bruit, & tournant ſur la droite vers les montagnes ſe reti-

CONSTANTIN. An. 314.

rerent à Bérée. Constantin prit le change, & tirant vers Byzance, il ne s'apperçut qu'il avoit laissé Licinius bien loin derriere lui, qu'après avoir lassé par une marche forcée ses soldats déja fatigués de la bataille.

VI. Traité de partage.

Zos. l. 2. Petr. Patric. legat. p. 27. Vict. Epit. Eutr. l. 10. Toinard in Lact. p. 417. Godef. in Chron. p. 9. Till. art. 37.

Dès le jour même le Comte Mestrien vint trouver Constantin pour lui faire des propositions de paix. Ce Prince refusa pendant plusieurs jours de l'écouter. Enfin réfléchissant sur l'incertitude des évenemens de la guerre, & ayant même depuis peu perdu une partie de ses équipages, qui lui avoient été enlevés dans une embuscade, il donna audience à Mestrien. Ce ministre lui représenta, « Qu'une » victoire remportée sur des com- » patriotes étoit un malheur plutôt » qu'une victoire : que dans une guerre » civile le vainqueur partageoit les » désastres du vaincu ; & que celui » qui refusoit la paix devenoit l'au- » teur de tous les maux de la guerre ». Constantin justement irrité contre Licinius, & naturellement prompt & impatient dans sa colere, reçut fierement cette remontrance, qui sembloit

le rendre responsable des suites funestes qu'avoit entraînées la perfidie de Licinius ; & montrant son courroux par l'air de son visage & par le ton de sa voix : *Allez dire à votre maître que je ne suis pas venu des bords de l'océan jusqu'ici, les armes à la main & toujours victorieux, pour partager la puissance des Césars avec un vil esclave, moi qui n'ai pû souffrir les trahisons de mon beau-frere & qui ai renoncé à son alliance.* Il déclara ensuite à Mestrien qu'avant que de parler de paix, il falloit ôter à Valens le titre de César. On y consentit. Selon quelques auteurs, Valens fut seulement réduit à la condition privée ; selon d'autres, Constantin demanda sa mort ; Victor dit que ce fut Licinius qui le fit mourir. Cet obstacle étant levé, la paix fut conclue à condition d'un nouveau partage. Constantin ajouta à ce qu'il possédoit déja, la Grece, la Macédoine, la Pannonie, la Dardanie, la Dace, la premiere Mésie, & toute l'Illyrie. Il laissa à Licinius la Thrace, la seconde Mésie, la petite Scythie, toute l'Asie & l'Orient. Ce trai-

CONSTANTIN. An. 314.

té fut confirmé par le ferment des deux Princes. Conftantin paffa le refte de cette année & la fuivante dans fes nouveaux états, c'eft-à-dire, dans les Provinces de Grece & d'Illyrie.

CONSTANTIN. An. 314.

VII. Loi en faveur des Officiers du Palais.

Cod. Th. lib. 6. tit. 35. Dig. lib. 49. tit. 17.

Tant d'expéditions & de voyages fatiguoient les officiers de fon palais. Pour les en dédommager, il les exemta de toute fonction municipale & onéreufe, foit qu'ils fuffent actuellement à fa fuite, foit qu'ils fe fuffent retirés de la cour après avoir obtenu leur congé; il défendit de leur fufciter à ce fujet aucune inquiétude : il étendit cette exemtion à leurs fils & à leurs petits-fils. Il renouvella & expliqua plufieurs fois cette loi, pour diffiper les chicanes qu'on leur faifoit fur cette immunité, & déclara que par rapport aux biens qu'ils auroient pû acquérir à fon fervice, ils jouiroient des mêmes priviléges dont jouiffoient les foldats pour les biens acquis à la guerre : *Parce que le fervice du Prince devoit être mis au même rang que le fervice de l'Etat ; le prince lui-même étant fans ceffe occupé de voyages & d'expéditions laborieu-*

ses, & sa maison étant, pour ainsi dire, un camp perpétuel. En effet, si l'on excepte les premieres années de son regne, où l'humeur inquiete des Francs lui fit choisir Treves pour sa résidence; & les dernieres années de sa vie, dans lesquelles le soin d'établir sa nouvelle ville le fixa plus long-tems en Illyrie & à Constantinople, il ne fit nulle part de longs séjours. Souvent aux prises avec Maxence, avec Licinius, avec les Barbares qui attaquoient les diverses frontieres, & dans les intervalles de ces guerres toujours occupé de la discipline, on le voit courir sans cesse d'une extrémité à l'autre de son vaste Empire. Il porte sa présence partout où l'appelle le besoin de l'Etat, avec une promptitude qui fait souvent perdre la trace de ses voyages.

CONSTANTIN. An. 314.

La concorde paroissoit solidement rétablie entre les deux Princes; ils furent Consuls ensemble pour la quatriéme fois en 315. Cette année fut presque toute employée à faire des loix utiles dont nous parlerons bientôt. Constantin entroit au 25e. de

An. 315.

VIII. Décennales de Constantin.

Eus. Vit. l. 1. c. 48. Tertull. de Coron. milit.

CONSTANTIN. An. 315.

c. 12. Dig. lib. 50. l. 233. Baron. in an. 315. Columb. in Lact. p. 373. Pagi in Baron. Till. note 37. sur Constantin.

Juillet dans la dixieme année de son régne, & plusieurs auteurs croyent avec fondement qu'il fit alors ses décennales. C'étoit une espece de fête, que les Empereurs solemnisoient tantôt au commencement, tantôt à la fin de la dixiéme année de leur empire. Ils célébroient aussi la révolution de cinq ans de regne, ce qui s'appelloit les quinquennales. Ces fêtes aussi bien que deux autres, qui se faisoient l'une le troisiéme de Janvier, l'autre le jour anniversaire de la naissance des Empereurs, avoient été jusqu'alors infectées de paganisme. Constantin les purgea de toutes ces superstitions; il en bannit les sacrifices; il défendit d'offrir à Dieu pour lui autre chose que des prieres & des actions de grace. Licinius par une émulation frivole, pour ne pas reconnoître qu'il n'étoit Empereur que postérieurement à Constantin, célébra aussi cette annéée ses décennales, quoiqu'il n'entrât que dans la neuviéme année de son empire le onziéme de Novembre.

IX. Révolte des Juifs réprimée.

La controverse rapportée dans les actes de S. Sylvestre, aussi-bien que

par Zonaras & Cédrénus, dans laquelle ce saint Pape confondit les Docteurs de la Synagogue, porte tous les caracteres d'une fable. Mais un fait attesté par saint Jean Chrysostôme, c'est que les Juifs jaloux de la prospérité du Christianisme, se révolterent sous Constantin. Ils entreprirent de rebâtir leur temple, & violerent les anciennes loix qui leur interdisoient l'entrée de Jérusalem. Cette révolte ne couta au prince que la peine de la punir. Il fit couper les oreilles aux plus coupables, & les traîna en cet état à sa suite, voulant intimider par cet exemple de sévérité cette nation que la vengeance divine avoit depuis long-tems dispersée par tout l'Empire. On ne sait pas le tems précis de cet évenement. Ce qui nous engage avec quelques modernes à le mettre en cette année, c'est que la premiere loi de Constantin contre les Juifs est dattée de son quatrieme consulat. Ils poussoient la fureur jusqu'à maltraiter & même lapider ceux d'entre eux qui passoient au Christianisme : l'Empereur condamne au feu ceux qui se

CONSTANTIN.
An. 315.
Zonar. t. 2. p. 4.
Cedren. t. 1. p. 273.
S. Chrysost. Hom. 2. adv. Jud.
Baron in an. 315.
Vorb. t. 2. p. 165.
Cod. Th. lib. 16 tit. 8 & ibi Godef.
Ibid. tit. 9.

CONSTANTIN. An. 315.

rendront déformais coupables & même complices de ces excès ; & si quelqu'un ose embrasser leur secte impie, il menace de punir séverement & le prosélyte & ceux qui l'auront admis. Il s'adoucit cependant quelques années après ; & comme depuis Alexandre Severe tous les Juifs avoient été exemts des charges personnelles & civiles, il continua ce privilége à deux ou trois par synagogue ; il l'étendit ensuite à tous les ministres de la loi. La rage de ce peuple l'obligea encore un an avant sa mort, à renouveller sa premiere loi ; & de plus il déclara libre tout esclave Chrétien ou même de quelque religion qu'il fût, qu'un Juif maître de cet esclave auroit fait circoncire. Son fils Constance alla plus loin : il ordonna la confiscation de tout esclave d'une autre nation ou d'une autre secte qui seroit acheté par un Juif, la peine capitale si le Juif avoit fait circoncire l'esclave, & la confiscation de tous les biens du Juif, si l'esclave acheté étoit Chrétien.

X. Loix en

Les honneurs que Constantin ren-

dit à la Croix de Jesus-Christ ne durent pas causer moins de dépit aux Juifs que de joie aux Chrétiens. Elle étoit déja sur les étendards ; il ordonna qu'elle fût gravée sur ses monnoies & peinte dans tous les tableaux qui porteroient l'image du prince. Il abolit le supplice de la croix & l'usage de rompre les jambes aux criminels. C'étoit la coutume de marquer au front ceux qui étoient condamnés à combattre dans l'arêne ou à travailler aux mines ; il le défendit par une loi ; & permit seulement de les marquer aux mains & aux jambes ; afin de ne pas deshonorer la face de l'homme, qui porte l'empreinte de la majesté divine. On croit que ces pieuses idées lui furent inspirées par Lactance, qui étoit alors avec Crispe dans les Gaules en qualité de Précepteur, & qui dans ses livres des Institutions divines, qu'il composa dans ce tems-là, fait un magnifique éloge de la Croix & de la vertu qu'elle imprime sur le front des Chrétiens.

CONSTANTIN.
An. 315.

l'honneur de la Croix.

Soz. l. 1. c. 8. Aurel. Vict. Cod. Th. lib. 9. tit. 40. & ibi Godef. Lact. in Instit. l. 4. c. 26, 27.

Au commencement de l'année suivante, sous le consulat de Sabinus &

An. 316.

CONSTANTIN.
An. 316.

XI.
Constantin en Gaule.

Vict. Epit. Golef. chron. Till. art. 40. Cod. Th. lib. 4. tit. 13.

de Rufinus, Constantin vint en Gaule & y passa les deux tiers de l'année. Il étoit à Treves dès le onziéme de Janvier; il honora la dixieme année de son régne par une action de générosité : il déclara que tous ceux qui se trouvoient posseder quelque fond détaché du domaine impérial, sans avoir été troublés dans cette possession jusqu'à ses décennales, ne pourroient plus être inquiétés dans la propriété de ces biens. Après avoir passé à Vienne, il vint à Arles, & répara cette ville, qui prit par reconnoissance le nom de Constantine. Mais il ne paroît pas qu'elle l'ait long-tems conservé. Fausta y mit au monde le septieme d'Août son premier fils, qui porta le même nom que son pere. Vers le mois d'Octobre l'Empereur quitta les Gaules où il ne revint plus, & prit la route d'Illyrie.

XII.
Il se détermine à juger de nouveau les Donatistes.

S. Aug. Ep. 68, 73, 152. 163, 165.

En passant par Milan, il rendit contre les Donatistes ce jugement fameux, qui montre tout à la fois & les bonnes intentions du Prince, & son inconstance. Les schismatiques, qu'il avoit fait amener à sa cour pour

les punir de l'insolence avec laquelle ils avoient appellé du concile à l'empereur, réussirent par leurs intrigues à diminuer insensiblement l'indignation qu'il avoit témoignée de leur procédé. On lui représenta qu'ils étoient excusables de ne vouloir s'en rapporter qu'à son équité & à ses lumieres ; & l'amour propre sut bien appuyer sans doute des insinuations si flatteuses. Il consentit à juger après un concile, qu'il avoit convoqué lui-même pour décider définitivement. Il voulut d'abord mander Cécilien : mais ayant changé d'avis, il crut plus convenable que les Donatistes retournassent en Afrique pour y être jugés par des commissaires qu'il nommeroit. Enfin craignant qu'ils ne trouvassent encore quelque prétexte pour réclamer contre la décision de ces commissaires, il en revint à son premier avis & prit le parti de prononcer lui-même. Il rappella donc les Donatistes & envoya ordre à Cécilien de se rendre à Rome dans un tems qu'il prescrivit : il promit à ses adversaires que s'ils pouvoient le convaincre sur un

CONSTANTIN.
An. 316.

Idem lib. 3. contra Cresc.
Idem Brevic. coll. 3. c. 19. 21.
Idem post coll. c. 33.
Idem adv. Petil. 2. c. l. 92.
Idem de Hæres. c. 69.
Optat.
Dupin Hist. Donatist.
Vales. de Schism. Donat.
Pagi in Baron.
Till. Hist. des Donat.
Fleury Hist. Eccles. l. 10.

CONSTANTIN. An. 316.

ſeul chef, il le regarderoit comme coupable en tous. Il manda en même-tems à Petronius Probianus, proconſul d'Afrique, de lui envoyer le ſcribe Ingentius, convaincu de faux par l'information d'Elien. Cécilien, ſans qu'on en ſache la raiſon, ne ſe rendit pas à Rome au jour marqué. Ses ennemis en prirent avantage pour preſſer l'Empereur de le condamner comme coutumace. Mais le Prince qui vouloit terminer cette affaire ſans retour, accorda un délai & ordonna aux parties de ſe rendre à Milan. Cette indulgence révolta les ſchiſmatiques; ils commencerent à murmurer contre l'Empereur, qui montroit, diſoient-ils, une partialité manifeſte. Pluſieurs s'évaderent; Conſtantin donna des gardes aux autres & les fit conduire à Milan.

XIII. Nouveaux troubles en Afrique.

Cependant ceux des Donatiſtes qui étoient arrivés en Afrique y cauſerent des troubles, & ſuſciterent bien des affaires à Domitius Celſus, vicaire de la province, & chargé d'y remettre le calme. Le parti ſchiſmatique avoit repris depuis peu de nou-

velles forces par la hardiesse & la capacité d'un nouveau chef. Majorin étoit mort : il avoit pour successeur Donat, non pas cet évêque des Cases-noires dont nous avons parlé jusqu'ici, mais un autre du même nom, qui avec autant de malice, étoit encore plus dangereux par la supériorité de ses talens. C'étoit un homme savant dans les Lettres, éloquent, irréprochable dans ses mœurs, mais fier & orgueilleux, méprisant les évêques même de sa secte, les magistrats & l'Empereur. Il se déclaroit hautement chef de parti : *Mon parti*, disoit-il, toutes les fois qu'il parloit de ceux qui lui étoient attachés. Il leur imposa tellement par ces airs impérieux, qu'ils juroient par le nom de Donat, & qu'ils se donnerent eux-mêmes dans les actes publics le nom de Donatistes; car c'est de lui & non pas de l'Evêque des Cases-noires, qu'ils ont commencé à prendre cette dénomination. Il soutint son parti par son audace, par les dehors d'une vertu austere, & par ses ouvrages, où il glissa quelques erreurs conformes à

CONSTANTIN. An. 316.

l'Arianiſme, mais qui trouverent même dans ſa ſecte peu d'approbateurs. S'eſtimant beaucoup lui-même,& ſe réſervant pour les grandes occaſions il laiſſa le rôle de chef des ſéditieux à Ménalius évêque en Numidie, qui dans la perſécution avoit ſacrifié aux idoles. Domitius ſe plaignit de celui-ci à l'Empereur, qui lui manda de fermer les yeux pour le préſent, & de ſignifier à Cécilien & à ſes adverſaires, qu'inceſſamment l'Empereur viendroit en Afrique, pour connoître de tout par lui-même & punir ſévérement les coupables. Ces lettres du prince intimiderent Cécilien; il prit le parti de ſe rendre à Milan.

XIV. Jugement rendu à Milan.

Dès que l'Empereur fut arrivé dans cette ville, il ſe prépara à traiter cette grande affaire. Il entendit les parties, ſe fit lire tous les actes; & après l'examen le plus ſcrupuleux il voulut juger ſeul, pour ménager l'honneur des évêques & ne pas rendre les payens témoins des diſcordes de l'égliſe. Il fit donc retirer tous ſes officiers & les juges conſiſtoriaux, dont la plûpart étoient encore idolâ-

tres; & prononça la ſentence qui déclaroit Cecilien innocent & ſes adverſaires calomniateurs. Ce jugement fut rendu au commencement de Novembre ; un mois après, le prince étoit à Sardique. Saint Auguſtin excuſe ici Conſtantin ſur la droiture de ſes intentions, & ſur le déſir & l'eſpérance qu'il avoit de fermer pour toujours la bouche aux ſchiſmatiques. Il ajoute qu'il reconnut ſa faute dans la ſuite, & qu'il en demanda pardon aux évêques. On croit que ce fut à la fin de ſa vie, quand il reçut le baptême.

XV. Mécontentement des Donatiſtes.

Le prince ne pouvoit ſe flatter que ſa déciſion fût plus reſpectée que celle du concile d'Arles. Auſſi ne produiſit-elle pas plus d'effet. Il reconnut bientôt que nulle autre puiſſance, que celle de la grace Divine, ne pouvoit changer le cœur des hommes. Les Donatiſtes loin d'acquieſcer à ſon jugement, l'accuſerent lui-même de partialité : il s'étoit, diſoient-ils, laiſſé ſéduire par Oſius. Irrité de cette opiniâtreté inſolente, il voulut d'abord punir de mort les plus mutins ; mais,

CONSTANTIN. An. 316.

& ce fut peut-être, dit saint Augustin, sur les remontrances d'Osius, il se contenta de les exiler & de confisquer leurs biens. Il écrivit en même-tems aux évêques & au peuple de l'église d'Afrique une lettre vraîment chrétienne, par laquelle il les exhorte à la patience, même jusqu'au martyre, & à ne point rendre injure pour injure. Les Donatistes abuserent bientôt de cette indulgence. Dans les lieux où ils se trouvoient les plus forts, & ils l'étoient dans beaucoup de villes, surtout de la Numidie, ils faisoient aux Catholiques toutes les insultes dont ils pouvoient s'aviser. Enfin l'Empereur ordonna de vendre au profit du fisc tous les édifices dans lesquels ils s'assembloient : & cette loi subsista jusqu'au regne de Julien, qui leur rendit leurs Basiliques.

XVI. Violence des Donatistes.

Rien ne pouvoit réduire ces esprits indomtables : l'impunité les rendoit plus insolens, & la punition plus furieux. Ils s'emparerent de l'église de Constantine que l'Empereur avoit fait bâtir ; & malgré les ordres du prince qui leur furent signifiés par

les évêques & par les magiſtrats, ils refuſerent de la rendre. Les évêques en firent leurs plaintes à l'Empereur & lui demanderent une autre égliſe; il leur en fit bâtir une ſur les fonds de ſon domaine, & tâcha d'arrêter par de ſages loix les chicannes que les ſchiſmatiques ne ceſſoient d'inventer contre les clercs Catholiques.

XVI. Sylvain exilé & rappelé.

Le principal auteur de cette perſécution étoit Sylvain évêque Donatiſte de Conſtantine. Dieu ſuſcita pour le punir un de ſes Diacres nommé Nundinaire, qui le convainquit devant Zénophile, gouverneur de Numidie, d'avoir livré les ſaintes Ecritures, & d'être entré dans l'épiſcopat par ſimonie & par violence. Ce fut alors que toute l'intrigue de l'ordination de Majorin fut révélée. Les actes de cette procédure, qui ſont dattés du 13 Décembre 320, furent envoyés à Conſtantin. Il exila Sylvain & quelques autres. Mais ſix mois après les Evêques Donatiſtes préſenterent requête à Conſtantin pour lui demander le rappel des exilés & la liberté de conſcience, proteſtant de

CONSTANTIN. An. 316.

mourir plutôt mille fois que de communiquer avec Cécilien, qu'ils traitoient dans ce mémoire avec beaucoup de mépris. Ce bon prince, accoutumé à ſacrifier au bien de la paix les inſultes faites à ſa propre perſonne, ne s'arrêta point à celles qu'on faiſoit à un homme qu'il avoit lui-même juſtifié ; il n'écouta que ſa douceur naturelle ; il manda à Verin, vicaire d'Afrique, qu'il rappelloit d'éxil les Donatiſtes, qu'il leur accordoit la liberté de conſcience, & qu'il les abandonnoit à la vengeance divine. Il exhortoit encore les Catholiques à la patience.

XVIII. Le Schiſme dégénere en héréſie.

Juſque-là les Donatiſtes n'avoient été que ſchiſmatiques : ils s'accordoient dans tous les points de doctrine avec l'Egliſe Catholique, dont ils n'étoient ſéparés qu'au ſujet de l'ordination de Cécilien. Mais comme il n'eſt pas poſſible qu'un membre détaché du corps, conſerve la vie & la fraîcheur, l'héréſie, ainſi qu'il eſt toujours arrivé depuis, ſe joignit bientôt au ſchiſme. Voyant que toutes les égliſes du monde chrétien com-

muniquoient avec Cécilien, ils allerent jusqu'à dire que l'Eglise Catholique ne pouvoit subsister avec le péché; qu'ainsi elle étoit éteinte par toute la terre, excepté dans leur communion. En conséquence, suivant l'ancien dogme des Afriquains, qu'il n'y avoit hors de la vraye Eglise ni baptême ni sacremens, ils rebaptisoient ceux qui passoient dans leur secte, regardoient les sacrifices des Catholiques comme des abominations, fouloient aux pieds l'Eucharistie consacrée par eux, prétendoient leurs ordinations nulles, brûloient leurs autels, brisoient leurs vases sacrés & consacroient de nouveau leurs Eglises. Il y eut pourtant en l'année 330 en Afrique, un concile de deux cens soixante & dix évêques Donatistes, qui déciderent qu'on pouvoit recevoir les Traditeurs, c'est ainsi qu'ils nommoient les Catholiques, sans les rebaptiser. Mais Donat chef du parti & plusieurs autres persisterent dans l'avis contraire : ce qui cependant ne produisit pas de schisme parmi eux. On voit par ce grand nombre d'évê-

ques Donatistes, combien cette secte s'étoit multipliée dans l'Afrique.

CONSTANTIN. An. 316.

XIX. Donatistes à Rome.

Elle étoit renfermée dans les bornes de ce pays ; & malgré son zele à faire des prosélytes, elle ne put pénétrer qu'à Rome, ville où se sont toujours aisément communiqués tous les biens & tous les maux de la vaste étendue dont elle est le centre. Le poison du schisme n'y infecta qu'un petit nombre de personnes : mais c'en fut assez pour engager les Donatistes à y envoyer un évêque. Le premier fut Victor évêque de Garbe ; le second, Boniface évêque de Balli en Numidie. Ils n'oserent ni l'un ni l'autre prendre le titre d'évêques de Rome. Des quarante Basiliques de cette ville, ils n'en avoient pas une. Leurs sectateurs s'assembloient hors de la ville dans une caverne, & delà leur vinrent les noms de *Montenses*, *Campitæ*, *Rupitæ*. Mais ceux qui succéderent à ces deux évêques schismatiques, se nommerent hardiment évêques de Rome ; & c'est en cette qualité que Félix assista à la conférence de Carthage en 410. Les Donatistes avoient

avoient encore un évêque en Espagne; mais son diocèse ne s'étendoit que sur les terres d'une dame du pays qu'ils avoient séduite.

CONSTANTIN. An. 316.

XX. Circoncellions.

Une secte hautaine, outrée, ardente étoit une matiere toute préparée pour le fanatisme. Aussi s'éleva-t-il parmi eux, on ne sait précisément en quelle année, mais du vivant de Constantin, une espece de forcenés, qu'on appela Circoncellions, parce qu'ils rodoient sans cesse autour des maisons dans les campagnes. Il est incroyable combien de ravages & de cruautés ces brigands firent en Afrique pendant une longue suite d'années. C'étoient des paysans grossiers & féroces, qui n'entendoient que la langue Punique. Ivres d'un zele barbare, ils renonçoient à l'agriculture, faisoient profession de continence, & prenoient le titre de vengeurs de la justice, & de protecteurs des opprimés. Pour remplir leur mission, ils donnoient la liberté aux esclaves, couroient les grands chemins, obligeoient les maîtres de descendre de leurs chars & de courir devant leurs

CONSTANTIN. An. 316.

esclaves qu'ils faisoient monter en leur place; ils déchargeoient les débiteurs, en tuant les créanciers s'ils refusoient d'anéantir les obligations. Mais le principal objet de leur cruauté étoient les Catholiques, & surtout ceux qui avoient renoncé au Donatisme. D'abord ils ne se servoient pas d'épées, parce que Dieu en a défendu l'usage à saint Pierre; mais ils s'armoient de bâtons qu'ils appeloient bâtons d'Israël; ils les manioient de telle sorte qu'ils brisoient un homme sans le tuer sur le champ; il en mouroit après avoir long-tems langui. Ils croyoient faire grace quand ils ôtoient la vie. Ils devinrent ensuite moins scrupuleux, & se servirent de toute sorte d'armes. Leur cri de guerre étoit: *Louange à Dieu*; ces paroles étoient dans leur bouche un signal meurtrier, plus terrible que le rugissement d'un lion. Ils avoient inventé un supplice inoui; c'étoit de couvrir les yeux de chaux délayée avec du vinaigre, & d'abandonner en cet état les malheureux qu'ils avoient meurtris de coups & couverts de playes. On ne vit jamais

CONSTANTIN. An. 316.

mieux quelles horreurs peut enfanter la ſuperſtition dans des ames groſſieres & impitoyables. Ces ſcélérats qui faiſoient vœu de chaſteté, s'abandonnoient au vin & à toutes ſortes d'infamies, courant avec des femmes & de jeunes filles ivres comme eux, qu'ils appeloient des Vierges ſacrées, & qui ſouvent portoient des preuves de leur incontinence. Leurs chefs prenoient le nom de *Chefs des Saints*. Après s'être raſſaſiés de ſang, ils tournoient leur rage ſur eux-mêmes, & couroient à la mort avec la même fureur qu'ils la donnoient aux autres. Les uns grimpoient au plus haut des rochers & ſe précipitoient par bandes; d'autres ſe brûloient ou ſe jettoient dans la mer. Ceux qui vouloient acquérir le titre de martyrs le publioient long tems auparavant: alors on leur faiſoit bonne chere, on les engraiſſoit comme des taureaux de ſacrifice; après ces préparations ils alloient ſe précipiter. Quelquefois ils donnoient de l'argent à ceux qu'ils rencontroient, & menaçoient de les égorger, s'ils ne les faiſoient martyrs.

CONSTANTIN. An. 316.

Théodoret raconte qu'un jeune homme robuſte & hardi rencontré par une troupe de ces fanatiques conſentit à les tuer, quand il les auroit liés ; & que les ayant mis par ce moyen hors de défenſe, il les fouetta de toutes ſes forces, & les laiſſa ainſi garottés. Leurs évêques les blâmoient en apparence, mais ils s'en ſervoient en effet pour intimider ceux qui ſeroient tentés de quitter leur ſecte : ils les honoroient même comme des Saints. Ils n'étoient pourtant pas les maîtres de gouverner ces monſtres furieux ; & plus d'une fois ils ſe virent obligés de les abandonner, & même d'implorer contre eux la puiſſance ſéculiere. Les comtes Urſace & Taurin furent employés à les réprimer : ils en tuerent un grand nombre, dont les Donatiſtes firent autant de martyrs. Urſace qui étoit bon Catholique & homme religieux, ayant perdu la vie dans un combat contre des Barbares, les Donatiſtes ne manquerent pas de triompher de ſa mort comme d'un effet de la vengeance du Ciel. L'Afrique fut le théatre de ces ſcênes

ſanglantes pendant tout le reſte de la vie de Conſtantin. Ce prince ſe voyant poſſeſſeur de tout l'Empire après la derniere défaite de Licinius, ſongeoit aux moyens d'étouffer entierement ce ſchiſme meurtrier : mais les violents aſſauts que l'Arianiſme livroit à l'Egliſe, l'occuperent tout entier ; & nous ne parlerons plus des Donatiſtes que ſous le regne de ſes ſucceſſeurs.

CONSTANTIN. An. 316.

On ne ſait pourquoi il n'y eut point de conſuls au commencement de l'année 317. Gallicanus & Baſſus n'entrerent en charge que le 17 de Février. Après le jugement rendu à Milan, le prince étoit allé en Illyrie ; il y reſta pendant ſix ans, juſqu'à la ſeconde guerre contre Licinius, réſidant ordinairement à Sardique, à Sirmich, à Naïſſe ſa patrie. Il paſſa ce tems-là à défendre la frontiere contre les Barbares. C'étoient les Sarmates, les Carpes, & les Gots qui donnoient de fréquentes allarmes. Il les défit en pluſieurs combats, à Campone, à Marge, à Bononia villes ſituées ſur le Danube. Nous ne ſavons

An. 317.

XXI. Conſtantin en Illyrie.

Buch. Cycl. p. 238.

Porph. Optat. c. 19, 22, 23.

CONSTANTIN.
An. 317.

XXII.
Nomination des trois Césars.

Vict. epit. Zos. l. 2. Anony. Vales. Idace. Chron. Alex. Hier. Chron. Liban. Basilic. Till. note 40. sur Constantin. Eus. vit. l. 4. c. 51, 52. Till. art. 85.

point le détail de ces guerres. Dans l'eſpace de ces ſix années il fit pluſieurs voyages à Aquilée.

Il avoit deux fils, Criſpe né avant l'an 300, & Conſtantin dont nous avons marqué la naiſſance au ſeptiéme d'Août de l'année précédente. Criſpe qu'il avoit eu de Minervine ſa premiere femme étoit un prince bienfait, ſpirituel, & qui donnoit les plus belles eſpérances. Quoiqu'il fût tout au plus dans ſa dix-huitiéme année au tems de la premiere guerre contre Licinius, ſon pere comptoit déja aſſez ſur ſa capacité & ſur ſa valeur, pour le laiſſer en ſa place dans la Gaule, expoſée aux fréquentes attaques d'une nation turbulente & redoutable. Licinius de ſon côté avoit de Conſtantia un fils du même nom que lui, qui n'avoit encore que vingt mois. Ce n'eſt donc pas celui qu'il avoit ſauvé deux ans & demi auparavant à Sirmich après ſa défaite, & qui étoit mort apparemment depuis ce tems-là. Les deux Empereurs pour reſſerrer plus étroitement le nœud de leur alliance, convinrent de donner à leurs

trois fils le titre de César : ce qui fut exécuté le premier jour de Mars de cette année. Nous verrons que Constantin fit aussi César de bonne heure Constance, qui lui nâquit dans la suite. Il étoit bien aise, dit Libanius, de faire faire à ses enfans dès leurs premieres années l'essai du commandement : il pensoit que le souverain doit avoir l'ame élevée, & que sans cette élévation l'autorité, si elle ne perd pas son ressort, perd son éclat. Il savoit aussi que l'esprit des hommes prend le pli de leurs occupations ; il voulut donc nourrir ses enfans dans le noble exercice de la grandeur, pour les sauver de la petitesse d'esprit, & pour donner à leur ame une trempe de vigueur & de force, afin que dans l'adversité ils ne descendissent pas de cette hauteur de courage, & que dans la prospérité ils eussent l'esprit aussi grand que leur fortune. Il leur donna dès qu'ils furent Césars une maison & des troupes. Mais de peur qu'ils ne s'enivrassent de leur pouvoir, il voulut les instruire par lui-même, & les tint

Constantin. An. 317.

long tems ſous ſes yeux, pour leur apprendre à commander aux autres, en leur apprenant à lui obéir. Il ne les occupoit que des exercices qui forment les héros, & qui rendent les princes également capables de ſoutenir les fatigues de la guerre, & le poids des grandes affaires pendant la paix. Pour fortifier leurs corps, on leur apprenoit de bonne heure à monter à cheval, à faire de longues marches à pié chargés de leur armure, à manier les armes, à endurer la faim, la ſoif, le froid, le chaud, à dormir peu, à ne conſulter pour leur nourriture que le beſoin naturel, à ne chercher que dans les travaux du corps le délaſſement de ceux de l'eſprit. Plus attentif encore à leur former l'eſprit & le cœur, il leur donna les plus excellens maîtres pour les lettres, pour la ſcience militaire, pour la politique & la connoiſſance des loix. Il ne les laiſſoit aborder que par des perſonnes capables de leur inſpirer les ſentimens d'une piété mâle & ſans ſuperſtition, d'une droiture ſans roideur, d'une bonté ſans foi-

bleſſe, & d'une libéralité éclairée. Il autoriſoit lui-même par ſes paroles & par ſon exemple ces précieuſes leçons : mais entre les maximes qu'il tâchoit de graver dans leur cœur, il y en avoit une qu'il s'attachoit ſurtout à leur enſeigner, à leur mettre en tout tems ſous les yeux, à leur répéter ſans ceſſe ; c'eſt que la juſtice doit être la regle, & la clémence l'inclination du prince ; & que le plus sûr moyen d'être le maître de ſes ſujets c'eſt de s'en montrer le pere. Après ces inſtructions, qui commençoient dès qu'ils étoient en état de les entendre, il les éprouvoit dans les gouvernemens & à la tête des armées, & ne ceſſoit de les guider, ſoit par lui-même, ſoit par des hommes remplis de ſon eſprit & de ſes maximes.

CONSTANTIN. An. 317.

XXIII. Lactance chargé de l'inſtruction de Criſpe. *Vita Lact. apud Lenglet.*

Comme Criſpe ſon aîné étoit éloigné de ſa perſonne & employé à couvrir une frontiere importante, il lui envoya pour le guider le plus habile maître, & un des hommes les plus vertueux de tout l'Empire. C'étoit Lactance né en Afrique, qui avoit reçu dans ſa jeuneſſe les leçons du fa-

CONSTANTIN. An. 317.

meux Arnobe. Il fut élevé dans le Paganiſme. Dioclétien le fit venir à Nicomédie vers l'an de J. C. 290, pour y enſeigner la Rhétorique. Malgré ſon rare mérite, il étoit ſi pauvre qu'il manquoit du néceſſaire; & cette pauvreté fit en lui un effet tout contraire à celui qu'elle a coutume de produire; ce fut de lui donner du goût pour elle: il s'en fit une ſi douce habitude, que dans la ſuite, à la cour de Criſpe & à la ſource des richeſſes, il ne ſentit augmenter ni ſes beſoins ni ſes déſirs. Il s'étoit converti au Chriſtianiſme avant l'édit de Dioclétien. On ne ſait comment il échappa à la perſécution: peut-être demeura-t-il caché ſous le manteau de Philoſophe. Conſtantin crut que ſon fils n'avoit jamais eu plus de beſoin d'inſtructions ſolides, que quand il commençoit à gouverner les hommes. Rien n'eſt plus louable que cette ſageſſe du pere, ſi ce n'eſt peut-être celle du fils, qui eut l'ame aſſez ferme pour réſiſter à la ſéduction de la puiſſance ſouveraine, & à celle des adulateurs de cour, qui ont la baſſeſſe d'admirer

dès le berceau la suffisance des Princes, & souvent intérêt de flatter & d'entretenir leur ignorance. Il étoit beau de voir un César de vingt ans, qui gouvernoit de vastes provinces & commandoit de grandes armées, au sortir d'un conseil ou au retour d'une victoire, venir avec docilité écouter les leçons d'un homme, qui n'avoit rien de grand que ses talens & ses vertus. On croit que Lactance mourut à Treves dans une extrême vieillesse. Les ouvrages qu'il a laissés donnent une idée très avantageuse de son savoir & de son éloquence. C'est un de ces génies heureux qui ont sû se sauver de la barbarie ou du mauvais goût de leur siecle; & de tous les auteurs Latins écclésiastiques, il n'en est point dont le style soit plus beau & plus épuré. On l'appela le Cicéron Chrétien. Quoiqu'il ne montre pas autant de force à établir la religion Chrétienne, qu'à détruire le Paganisme, & qu'il soit tombé dans quelques erreurs, l'église a toujours estimé ses ouvrages, & les lettres les honoreront toujours comme un de leurs plus précieux monumens.

CONSTANTIN. An. 317.

XXIV. Naissance de Constance.

Jul. or. 1. Cod. Th. lib. 6. tit. 4. leg. 10.

Constance le second fils de Fausta nâquit cette année en Illyrie le treizieme d'Août, comme il le dit lui-même dans une de ses loix : témoignage plus autentique que celui de plusieurs calendriers qui mettent sa naissance au septieme du même mois.

An. 318. 319. 320.

XXV. Education du jeune Constantin consul avec son pere.

Idace. Naz. pan. c. 37. Ducange Fam. Byz. p. 48.

Constantin ayant donné à Crispe le titre de César, le fit consul en 318 avec Licinius, qui prenoit cette dignité pour la cinquiéme fois. En l'année 319 il rendit au fils de son collegue l'honneur que son collegue venoit de faire à Crispe son fils, & exerça son cinquieme consulat avec le jeune César Licinius. Des trois nouveaux Césars, il ne restoit que le jeune Constantin âgé de trois ans & demi, qui n'eût point encore été décoré du consulat. Son pere prit ce titre pour la sixieme fois en l'année 320, afin de le partager avec lui. Depuis que tout le pouvoir étoit concentré dans la personne des Empereurs, le Consulat n'étoit plus qu'un nom qui servoit de datte aux actes publics. Celui du jeune prince fut du moins fécond en belles espérances.

CONSTANTIN. An. 320.

La conformité de nom avec son pere, foible motif sans doute, suffisoit cependant au peuple pour tirer les pronostics les plus heureux; & le pere y ajoutoit un fondement plus raisonnable par l'éducation qu'il donnoit à son fils. Cet enfant savoit déja écrire, & l'Empereur exerçoit sa main à signer des graces, il se plaisoit à faire passer par sa bouche toutes les faveurs qu'il accordoit: noble apprentissage de la puissance souveraine, née pour faire du bien aux hommes. Cette année donna à Constantin un troisiéme fils; il eut le nom de Constant. On ne sait pas le jour précis de sa naissance.

XXVI. Persécution de Licinius.

Eus. chron. Idem. Hist. l. 10. c. 8. Idem vit. l. 1. c. 49. & seq. & l. 2. c. 1, 2. Anony. Vales. Socr. l. 1. c. 2. Soz. l. 1. c. 7. Cedren. t. 1. p. 282.

Depuis le traité de partage, la bonne intelligence sembloit retablie entre les deux Empereurs. Ces dehors étoient sinceres de la part de Constantin: mais Licinius ne pouvoit lui pardonner la supériorité de ses armes non plus que celle de son mérite. Persuadé de la préférence qui étoit dûe à son collegue, il croyoit la lire dans le cœur de tous les peuples. Cette sombre jalousie le porta à une espece

CONSTANTIN. An. 320.

Valef. in not. Euf. p. 207. Baluze ad Lact. p. 279.

de défefpoir & donna l'effor à tous fes vices. Il trama d'abord des complots fecrets pour le faire périr. L'hiftoire n'en donne aucun détail ; elle fe contente de nous dire que fes mauvais deffeins ayant été plufieurs fois découverts, il tâchoit d'étouffer par de baffes flatteries les juftes foupçons que fa malice avoit fait naître : ce n'étoit de fa part qu'apologies, que proteftations d'amitié, que fermens qu'il violoit dès qu'il trouvoit occafion de renouer une nouvelle intrigue. Enfin las de voir avorter tous fes projets contre un Prince que Dieu couvroit de fa puiffance, il tourna fa haine contre Dieu même qu'il n'avoit jamais bien connu. Il s'imagina que tous les Chrétiens de fon obéiffance étoient contre lui dans les intérêts de fon rival, qu'ils y mettoient le ciel par leurs prieres, & que tous leurs vœux étoient à fon égard autant de trahifons & de crimes de lezemajefté. Prévenu de cette folle penfée, fermant les yeux fur les châtimens funeftes qui avoient éteint la race des perfécuteurs & dont il avoit

été le témoin & même le miniſtre, il n'écouta que ſa colere contre les Chrétiens. Il leur fit d'abord la guerre ſourdement & ſans la déclarer : ſous des prétextes frivoles il interdit aux évêques tout commerce avec les payens ; c'étoit en effet pour empêcher la propagation du Chriſtianiſme. Il voulut auſſi leur ôter le plus sûr moyen d'entretenir l'uniformité de foi & de diſcipline, en leur défendant par une loi expreſſe de ſortir de leurs diocèſes & de tenir des ſynodes. Ce prince abandonné à la débauche la plus effrénée, prétendit que la continence étoit une vertu impraticable ; & en conſéquence, par une maligne affectation de veiller à la décence publique, qu'il violoit ſans ceſſe lui-même par des adulteres ſcandaleux, il fit une loi qui défendoit aux hommes de s'aſſembler dans les égliſes avec les femmes, aux femmes d'aller aux inſtructions publiques, aux évêques de leur faire des leçons ſur la religion, qui devoit, diſoit-il, leur être enſeignée par des perſonnes de leur ſexe. Enfin il alla juſqu'à ordon-

CONSTANTIN. An. 320.

ner que les assemblées des chrétiens se tinssent en pleine campagne, l'air y étant beaucoup meilleur & plus pur, disoit-il, que dans l'étroite enceinte des églises d'une ville. Regardant les évêques comme les chefs d'une prétendue conspiration dont il avoit l'imagination frappée, il fit périr les plus vertueux par les calomnies qu'il leur suscitoit; il en fit couper plusieurs par morceaux & jetter leurs membres dans la mer. Ces cruautés exercées sur les pasteurs allarmerent tout le troupeau. On fuyoit, on se sauvoit dans les bois, dans les déserts, dans les cavernes; il sembloit que tous les anciens persécuteurs fussent de nouveau sortis des enfers. Licinius enhardi par cette épouvante générale leve le masque; il chasse de son palais tous les chrétiens; il exile ses officiers les plus fidéles; il réduit aux ministeres les plus vils ceux qui tenoient auparavant les premieres charges de sa maison, il confisque leurs biens, & menace enfin de mort quiconque osera conserver le caractere du christianisme. Il casse tous les officiers des

tribunaux qui refusoient de sacrifier aux idoles; il défend de porter des alimens & de procurer aucune assistance à ceux qui étoient détenus dans les prisons pour cause de religion; il ordonne d'emprisonner & de punir comme eux, ceux qui leur rendroient ces devoirs d'humanité. Il fait abbatre ou fermer les églises afin d'abolir le culte public. Sa fureur & son avarice, qui ne se portoient d'abord que sur les chrétiens, se déborderent bien-tôt sans distinction sur tous ses sujets. Il renouvella toutes les injustices de Galere & de Maximin: exactions excessives & cruelles, taxes sur les mariages & sur les sépultures, tributs imposés sur les morts qu'on supposoit vivans, exils & confiscations injustes, tous ces affreux moyens remplissoient ses trésors sans remplir son avidité: au milieu des immenses richesses qu'il avoit pillées, il se plaignoit sans cesse de son indigence, & son avarice le rendoit pauvre en effet. Epuisé par les débauches de sa vie passée, mais brûlant d'infâmes désirs jusque dans les glaces de la vieil-

CONSTANTIN.
An. 320.

CONSTANTIN. An. 320.

lesse, il enlevoit les femmes à leurs maris & les filles à leurs peres. Souvent après avoir fait jetter dans les fers des hommes nobles & distingués par leurs dignités, il livroit leurs épouses à la brutalité de ses esclaves. C'est ainsi qu'il passa les quatre dernieres années de son regne, jusqu'à ce que Constantin qu'il avoit aidé à détruire les tyrans, détruisit à son tour sa tyrannie, comme nous le raconterons en son lieu.

XXVII. Victoire de Crispe sur les Francs.

Naz. pan. c. 17 & 36.

Cependant les Francs s'ennuyoient d'un trop long repos. Quoique cette nation eut essuyé sept ans auparavant un horrible massacre, elle se joignit aux Allemands & vint insulter les frontieres de la Gaule. Crispe marcha au-devant d'eux. Ils combattirent en désespérés. Mais leur acharnement ne servit qu'à rendre la victoire plus éclatante. Le prince Romain montra dans cette bataille une prudence & une valeur dignes du fils de Constantin. C'étoit au commencement de

An. 321.

l'hiver ; & avant la fin de cette saison le jeune vainqueur courut avec empressement en Illyrie à travers les

glaces & les neiges pour aller joindre ſon pere qu'il n'avoit vû depuis long-tems, & lui faire hommage de ſa premiere victoire. Les Francs inſtruits enfin par tant de défaites de l'aſcendant que Conſtantin avoit ſur eux, demeurerent en paix tout le reſte de ſon regne ; & tandis que ſes armes faiſoient trembler l'occident, ſa renommée lui attira une ambaſſade de la part des Perſes, la plus fiere nation de l'univers, qui vinrent demander ſon amitié.

CONSTANTIN. An. 321.

XXVIII. Quinquennales des Céſars.

Idace. Nazar. pan. c. 1. Cod. Th. Hier. chron.

La victoire de Criſpe fut récompenſée d'un ſecond conſulat, dont il fut honoré avec ſon jeune frere Conſtantin en 321. La cinquiéme année des trois Céſars, qui concouroit avec la quinziéme de Conſtantin, fut célébrée avec beaucoup de joye & de magnificence. Nazaire, fameux orateur, prononça un panégyrique que nous avons encore : il y a apparence que ce fut à Rome. Conſtantin étoit en Illyrie & paſſa quelque tems à Aquilée au mois de Mai ou de Juin. Ce Nazaire eut une fille qui ſe rendit par ſon éloquence auſſi célébre que ſon pere.

CONSTANTIN. An. 322.

XXIX. Consuls.

Idace. Cod. Th. Symm. app. p. 299. Prud. adSym. l. 1. verſ 554.

Les deux conſuls de l'an 322 furent auſſi diſtingués par leur mérite que par leurs dignités. C'étoient Petronius Probianus & Anicius Julianus. Le premier avoit été proconſul d'Afrique & préfet du prétoire. Il fut dans la ſuite préfet de Rome. Il réuniſſoit deux qualités qui ne peuvent tenir enſemble que dans les grandes ames, la dextérité dans les affaires, & la franchiſe. Auſſi n'en couta-t-il rien à ſa vertu pour s'acquérir & ſe conſerver l'amour & la confiance des princes. L'autre avoit été gouverneur de l'Eſpagne Tarragonoiſe, & fut auſſi pendant pluſieurs années préfet de Rome. Il avoit ſuivi le parti de Maxence : ſon mérite lui fit trouver un bienfaiteur dans un prince dont il avoit été l'ennemi. Conſtantin l'éleva aux premieres charges. Il eut l'honneur d'être le premier d'entre les ſénateurs qui embraſſa la religion Chrétienne, comme nous l'avons déja obſervé. Les payens mêmes le comblent d'éloges : ils ne mettent rien au-deſſus de ſa nobleſſe, de ſes richeſſes, de ſon crédit, ſi ce n'eſt ſon gé-

nie, sa sagesse, & une bonté généreuse, qui faisoit de tous ces avantages personnels le bien commun de l'humanité. Il y a lieu de croire que c'est lui qui fut pere de Julien comte d'Orient, & de Basiline mariée à Jule Constance frere de Constantin, & mere de Julien l'Apostat.

CONSTANTIN. An. 322.

XXX. Les Sarmates vaincus.

Zos. l. 2. Buch. in cycl. p. 287. Anony. Vales. Cod. Th. Chron. Till. art. 48. Vales. not. in anony. Band. in num. t. 2. p. 253.

Les Sarmates exerçoient depuis quelques années les armes Romaines. Ces peuples qui habitoient les environs des Palus Méotides, passoient souvent le Danube & venoient faire le dégat sur la frontiere. Les années précédentes plusieurs de leurs partis avoient été défaits; les autres se sauvoient au-delà du fleuve sans attendre le vainqueur. Cette année, tandis que Constantin étoit à Thessalonique, ces barbares ayant trouvé la frontiere mal gardée, ravagerent la Thrace & la Mésie, & eurent même l'assurance de venir au-devant de Constantin, sous la conduite de leur roi Rausimode. Dans leur marche ils s'arrêterent devant une ville, dont l'histoire ne marque pas le nom; les murailles jusqu'à une certaine hauteur étoient bâties de

CONSTANTIN. An. 322.

pierres, le reste n'étoit que de bois. Quoiqu'il y eût une bonne garnison, ils se flatterent de l'emporter avec facilité, en mettant le feu à la partie supérieure. Ils s'approcherent à la faveur d'une grêle de traits. Mais ceux qui défendoient la muraille, résistant avec courage & accablant les barbares de javelots & de pierres, donnerent à l'Empereur le tems de venir à leur secours: l'armée Romaine fondant comme un torrent des éminences d'alentour, tua & prit la plus grande partie des assiégeans. Le reste repassa le Danube avec Rausimode, qui s'arrêta sur le bord dans le dessein de faire une nouvelle tentative. Il n'en eut pas le tems. On n'avoit vû depuis longtems les aigles Romaines au-delà du Danube; Constantin le traversa & vint forcer l'ennemi qui s'étoit retiré sur une colline couverte de bois. Le roi y laissa la vie. Après un grand carnage, le vainqueur fit quartier à ceux qui le demandoient; il recouvra les prisonniers qu'ils avoient faits sur les terres de l'Empire; & ayant repassé le fleuve

avec un grand nombre de captifs, il les distribua dans les villes de la Dace & de la Mésie. La joye que causa cette victoire fait honneur aux Sarmates : on établit en mémoire de leur défaite les jeux Sarmatiques, qui se célébroient tous les ans pendant six jours à la fin de Novembre. Le récit de cette guerre est tiré de Zosime. Mais l'auteur anonyme de l'histoire de Constantin ne parle que d'une incursion des Gots en Thrace & en Mésie, réprimée par Constantin. Ce qui a fait juger à Godefroi & à M. de Tillemont, que c'étoient deux guerres différentes, & que celle des Gots devoit être renvoyée au commencement de l'année suivante. Il me semble que cette opinion resserre trop les faits de l'année 323, qui fut d'ailleurs assez remplie par les préparatifs & les événemens d'une guerre bien plus considérable. Il est plus facile de croire avec M. de Valois que l'anonyme donne ici le nom de Gots à ceux que Zosime appelle Sarmates, d'autant plus qu'il est fort possible que ces deux peuples alors voisins, se fussent

unis pour cette expédition.

CONSTANTIN. An. 322.

XXXI. Pardon accordé aux criminels.

Cod. Th. lib. 9. tit. 38. leg. 1. & ibi Godef. Till. art. 46.

Vers la fin de cette année l'Empereur fit publier à Rome un pardon général pour tous les criminels ; il excepta les empoisonneurs, les homicides, les adulteres. La loi fut affichée le 30 d'Octobre. Le texte en est très obscur. Il semble signifier à la lettre, quoiqu'en termes assez impropres, que la naissance d'un fils de Crispe & d'Hélene étoit la cause de cette indulgence. Mais on ne connoît point d'ailleurs Hélene femme de Crispe ; & cette raison jointe à l'impropriété de l'expression, fait conjecturer que le texte est corrompu, & qu'il s'agit plutôt d'un voyage que Crispe faisoit à Rome avec Hélene son ayeule. Ce prince étoit resté en Illyrie depuis le commencement de l'année précédente, & il pourroit être retourné à Rome en ce tems ci.

XXXII. Loix de Constantin.

Zos. l. 2. Nazar. pan. c. 38.

Après la défaite des Sarmates Constantin revint à Thessalonique, où il se disposoit à tirer vengeance des perfidies de Licinius. Mais avant que d'entrer dans le récit de cette importante

importante guerre, je crois qu'il est à propos de rendre compte des loix principales que ce prince avoit faites depuis l'an 314, & dont je n'ai pas encore eu l'occasion de parler. Ce fut dans cet intervalle qu'il s'appliqua davantage à réformer les mœurs, à réprimer l'injustice, à bannir les chicanes qui s'autorisent des loix mêmes, & à inspirer à ses sujets des sentimens de concorde & d'humanité conformes à cette fraternité spirituelle qu'établit le Christianisme. La législation est la fonction la plus auguste & la plus essentielle du souverain. C'est le montrer seulement en passant & comme sur un théatre, que de ne le faire voir qu'au milieu des batailles.

CONSTANTIN. An. 321.

XXXIII. Loi pour la célébration du Dimanche.

Nous commencerons par les loix qui concernent la religion. Depuis le tems des Apôtres les Chrétiens sanctifioient le Dimanche par des œuvres de piété. Constantin défendit de travailler pendant ce jour, & de faire aucun acte juridique. Il permit seulement les travaux de l'agriculture, de peur que les hommes ne perdissent l'occasion

Cod. Th. lib. 2. tit. 8. Lib. 8. tit. 8. Lib. 5. tit. 5. Cod. Just. lib. 3. tit. 12. Euf. vit. l. 4. c. 18. 19 20. Soz. l. 1 c. 8.

CONSTANTIN. An. 322.

de prendre de la main de la providence la nourriture qu'elle leur présente. Il permit aussi d'émanciper & d'affranchir ce jour-là, qui est celui de l'affranchissement du genre humain. Ses successeurs défendirent même d'exiger les tributs, & de donner des spectacles le Dimanche. Sozomene dit que Constantin fit la même loi pour le vendredi, & Eusebe semble aussi le dire pour le samedi. Mais ou ces deux dernieres loix n'eurent pas d'exécution, ou il faut seulement entendre qu'elles ordonnoient de consacrer aux exercices de religion une partie de ces deux jours. Ce ne fut qu'en Orient que la coutume s'établit de fêter aussi le samedi. Pour faciliter aux soldats Chrétiens l'assistance aux offices de l'Eglise, Constantin les dispensa le Dimanche de tout exercice militaire ; il ordonna même que les gens de guerre qui n'étoient pas Chrétiens sortiroient ce jour-là de la ville, & qu'en pleine campagne ils réciteroient tous ensemble, au signal donné, une courte priere dont il leur donna la formule ;

c'étoit une reconnoiſſance de la puiſſance de Dieu, qui ſeul donne la victoire; ils demandoient à l'Etre ſouverain de leur continuer ſa protection, & de conſerver l'Empereur & ſes enfans.

CONSTANTIN. An. 322.

XXXIV. Loi en faveur du célibat. Cod. Th. lib. 8. tit. 16. Cod Juſt. lib. 5. tit. 26. Euſ. vit. l. 4. c. 26. Soz. l. 1. c. 9.

On peut mettre au nombre des loix favorables au Chriſtianiſme, celle qu'il fit pour abolir les peines impoſées par la loi *Papia Poppæa*, à ceux qui à l'âge de 25 ans n'étoient pas mariés ou qui n'avoient point d'enfans de leur mariage. Les premiers n'héritoient que de leurs proches parens; les autres ne recevoient que la moitié de ce qu'on leur laiſſoit par teſtament, & ne pouvoient prétendre que le dixiéme dans l'héritage de leurs femmes: le fiſc profitoit de leurs pertes. Conſtantin ne crut pas cette loi compatible avec une religion qui honore la virginité: il ſacrifia généreuſement l'intérêt de ſon tréſor, dont il formoit une des ſources les plus abondantes: il ordonna que les uns & les autres, tant hommes que femmes, jouiroient en matiere d'héritage des mêmes droits que les peres de famille.

CONSTANTIN. An. 322.

Cependant par un tempérament politique, en délivrant le célibat de ce qui pouvoit être regardé comme une peine, il n'oublia pas d'encourager la population : il conserva à ceux qui avoient des enfans leurs anciennes prérogatives, & laissa subsister la partie de la loi qui ne donnoit au mari ou à la femme sans enfans, que le dixiéme de l'héritage du prédécédé : c'étoit, comme il le dit lui même, pour empêcher l'effet de la séduction conjugale, souvent plus adroite & plus puissante que toutes les précautions & les défenses des loix. Mais aussi il releva la virginité évangélique par un nouveau privilége; il donna à ceux des deux sexes qui s'y feroient consacrés, le pouvoir de tester même avant l'âge fixé par les loix : il crut ne devoir pas leur refuser un droit que les payens avoient accordé à leurs vestales. Il défendit aux gens mariés d'entretenir des concubines.

XXXV. Loix de tolérance. *Cod. Th. lib. 9. tit. 16.*

Mais dans le tems même qu'il attaquoit ouvertement le vice, il n'osa toucher qu'avec ménagement à la superstition; parce que celle-ci, tou-

jours armée d'un beau prétexte, ſe défend avec plus de hardieſſe & de chaleur. Rome avoit été de tout tems infatuée de divinations, d'augures, de préſages : Conſtantin pour ne pas effaroucher le paganiſme, cacha le motif de religion ſous celui de la politique ; & comme s'il n'avoit craint que les ſourdes pratiques & les maléfices de ces prétendus devins, il défendit aux aruſpices l'entrée des maiſons particulieres, & ne leur permit de prononcer leurs prédictions qu'en public dans les temples. Il toléra les conſultations ſuperſtitieuſes au ſujet des édifices publics qui ſeroient frappés de la foudre ; mais il ordonna qu'elles lui ſeroient envoyées. Il proſcrivit toute opération magique qui tendroit à nuire aux hommes, ou à inſpirer la la paſſion de l'amour, & laiſſa ſubſiſter l'uſage des prétendus ſecrets, qui n'avoient qu'un objet innocent, comme de guérir les maladies, d'écarter les pluyes & les orages : en un mot, il compoſa en quelque ſorte avec le paganiſme ; & lui laiſſant ce qui n'étoit qu'extravagant, il lui ôta ce qu'il

CONSTANTIN.
An. 322.
Lib. 16. t. 10.
Lib. 16. tit. 2.
Euſ. vit. l. 2. c. 45.
Soz. l. 1. c. 8.
Zoſ. l. 2.

CONSTANTIN. An. 322.

avoit de dangereux. Mais quand il eut porté le premier coup aux divinations domestiques, qui étoient les plus intéressantes pour les particuliers, il ne lui fut pas difficile de couper entierement cette branche d'idolâtrie, ce qu'il fit quelques années après. Sa patience à l'égard des payens n'alloit pas jusqu'à leur laisser prendre aucun avantage : comme ils étoient encore les plus forts, sur-tout à Rome & dans l'Italie, ils contraignoient les Chrétiens à prendre part aux sacrifices & aux cérémonies qui se faisoient pour la prospérité publique, sous prétexte que tout citoyen doit s'intéresser au bonheur de l'Etat. L'Empereur arrêta cette injuste contrainte par des peines proportionnées à la condition des contrevenans.

XXXVI. Loix en faveur des Ministres de l'Eglise.

Cod. Th. lib. 4. tit. 7. Lib. 16. tit. 2. Cod. Just. lib. 1. tit. 13.

Pour attirer plus de respect à la religion, il s'efforça de donner de la considération à ses ministres par des priviléges & des avantages temporels. L'affranchissement plein & entier des esclaves, qui donnoit aux affranchis droit de citoyens Romains, étoit assujetti à des formalités em-

barrassantes ; il déclara qu'il suffiroit de leur donner la liberté dans l'Eglise en présence des évêques & du peuple, ensorte qu'il en restât une attestation signée des évêques ; de-plus, il accorda aux ecclésiastiques le droit d'affranchir leurs esclaves par leur seule parole, sans formalité & sans témoins. Sozomene dit que de son tems ces loix s'écrivoient toujours à la tête des actes d'affranchissement. Cette nouvelle forme ne fut pourtant reçue en Afrique qu'au siecle suivant. C'étoit sur-tout le jour de Pâques qu'on choisissoit pour cette cérémonie. Mais la loi la plus fameuse de Constantin en faveur de l'Eglise est celle qui fut publiée à Rome le 3[e] de Juillet de l'an 321. Ce Prince avoit déja fait rendre aux Eglises tous les biens, dont elles avoient été dépouillées pendant la persécution ; il leur avoit encore donné l'héritage de tous les Martyrs qui n'avoient point laissé de parens : la loi dont je parle fut la source la plus féconde des richesses ecclésiastiques & de tout ce qui en est la suite. Constantin y don-

CONSTANTIN.
An. 321.
Euf. vit. l. 2. c. 21.
Soz. l. 1. c. 9.
Godef. ad Cod. Th.

Constantin. An. 322.

ne à toute sorte de personnes sans exception la liberté de laisser par testament à l'Eglise Catholique telle partie de leurs biens qu'elles jugeront à propos ; il autorise ces donations, qui trouvoient apparemment dès ce temslà des contradicteurs, & qui par leur affluence ont depuis attiré l'attention des princes, & les restrictions des loix.

XXVII. Loix qui regardent les mœurs.

Cod. Th. lib. 11. tit. 27. Lib. 5. tit. 8. & 7. Lib. 9. tit. 18. & 19, 15, 12, 24, 8. Lib. 4. tit. 10. Lib. 3. tit 5. Cod. Just. lib. 6. tit. 1. Dig. lib. 23. tit. 1. Lact. instit. lib. 6. c. 20.

Rien n'échappoit à Constantin de ce qui intéressoit les mœurs, la conduite des officiers, la police générale de l'Etat, le bon ordre dans les jugemens, la perception des deniers publics, la discipline militaire. L'Italie & l'Afrique avoient été désolées par les cruautés de Maxence : la misere y avoit étouffé les sentimens les plus vifs de la nature, & rien n'étoit si commun que d'y voir des peres qui vendoient, exposoient ou même tuoient leurs propres enfans. Pour arrêter cette barbarie, l'Empereur se déclara le pere des enfans de ses sujets ; il ordonna aux officiers publics de fournir sans délai des alimens & des vêtemens, pour tous les enfans dont les peres décla-

feroient qu'ils étoient hors d'état de les élever : ces frais étoient pris indifféremment ſur le tréſor des villes & ſur celui du prince : *Ce ſeroit*, dit-il, *une cruauté tout à fait contraire à nos mœurs, de laiſſer aucun de nos ſujets mourir de faim, ou ſe porter par indigence à quelque action indigne.* Et comme ce ſoulagement n'empêchoit pas encore le malheureux trafic que certains peres faiſoient de leurs enfans, il voulut que ceux qui les auroient achetés & nourris en fuſſent les maîtres légitimes, & que les peres ne puſſent les répéter ſans en donner le prix. Il paroît même qu'il ôta dans la ſuite aux peres qui auroient expoſé leurs enfans, la liberté de les racheter des mains de ceux qui après les avoir élevés, les auroient adoptés pour leurs fils, ou mis au rang de leurs eſclaves. On croit que ces loix lui furent encore ſuggérées par Lactance, qui dans ſes ouvrages invective avec force contre les peres dénaturés. Il condamna à être dévorés par les bêtes ou égorgés par les gladiateurs, ceux qui enlevoient les en-

CONSTANTIN. An. 322.

fans à leurs peres pour en faire des esclaves : c'étoit encore l'usage de faire servir les punitions à des divertissemens cruels. Il prit de nouvelles précautions pour faciliter la conviction du crime de faux dans les testamens, & pour en abréger la poursuite devant les tribunaux. Il arrêta les fraudes de ceux qui donnoient retraite aux esclaves fugitifs pour se les approprier. La loi ancienne sur le supplice des parricides fut renouvellée. Il étendit ses soins paternels jusque sur les derniers des hommes. Avant Constantin les maîtres se permettoient toutes sortes de cruautés dans le châtiment de leurs esclaves ; ils employoient à leur gré le fer, le feu, les chevalets : l'Empereur corrigea cette inhumanité ; il défendit aux maîtres toute punition meurtriere, sous peine de se rendre coupables d'homicide ; il les déchargea pourtant de ce crime, si l'esclave venoit à mourir à la suite d'un châtiment modéré. C'est une impudence plus criminelle d'en imposer au prince, que de tromper les magistrats ; aussi ceux qui

osoient l'abuser, furent-ils plus sévérement punis. Il fit des réglemens pour les donations que se feroient mutuellement les fiancés avant le mariage : en faveur des soldats que le service de la patrie peut long tems retenir hors de leur païs, il déclara que l'engagement contracté avec eux par les fiançailles, ne pourroit être rompu qu'après deux ans écoulés sans que le mariage fût conclu. Une des loix les plus rigoureuses de ce prince fut celle qu'il fit contre le rapt : avant Constantin le ravisseur restoit impuni, si la fille ne reclamoit pas contre la violence & qu'elle le demandât pour mari: par la loi de ce prince le consentement de la fille n'avoit d'autre effet que de la rendre complice; elle étoit alors punie comme le ravisseur : lors même qu'elle avoit été enlevée par force, à moins qu'elle ne prouvât qu'il n'y avoit eu de sa part aucune imprudence, & qu'elle avoit employé tous les moyens de résistance dont elle étoit capable, elle étoit privée de la succession de ses pere & mere ; le ravisseur convaicu n'avoit point la ressour-

CONSTANTIN.
An. 322.

CONSTANTIN. An. 322.

ce de l'appel. Ces ſéductrices domeſtiques, qui trompant la vigilance des peres & des meres, ou qui abuſant de leur confiance trafiquent de l'honneur de leurs filles, ſouffroient une peine aſſortie à leur crime; on leur verſoit dans la bouche du plomb fondu: les parens qui ne pourſuivoient pas le criminel étoient bannis, & leurs biens confiſqués. On traitoit de même tous ceux de condition libre qui avoient prêté leur miniſtere à l'enlevement: les eſclaves étoient brûlés vifs ſans diſtinction de ſexe; l'eſclave qui dans le ſilence des parens dénonçoit le crime, avoit pour récompenſe la liberté. Cette loi ne marque pas quel étoit le ſupplice du raviſſeur: on peut conjecturer par une loi de Conſtance, qu'il étoit livré aux bêtes dans l'amphithéâtre. Une loi ancienne défendoit au tuteur d'épouſer ſa pupille ou de la faire épouſer à ſon fils: Conſtantin leva cette défenſe; mais ſi le tuteur ſéduiſoit ſa pupille, il étoit banni à perpétuité avec confiſcation de tous ſes biens. Pour maintenir l'honnêteté publique, il défendit ſous

peine de mort les mariages entre les femmes & leurs esclaves : les enfans nés de ces alliances indécentes étoient libres selon les loix ; mais il les déclara inhabiles à posséder aucune partie des biens de leur mere.

CONSTANTIN. An. 322.

XXXVIII. Loix concernant les officiers du prince & ceux des villes.

Cod. Th. lib. 8. tit. 5, 1, 4, 7. Lib. 10. tit. 4, 7, 20. Lib. 9. tit. 21, 22. Lib. 12. tit. 7, 1, 17. Lib. 5. tit. 2. Lib. 6. tit. 22, 4. Cod. Just. lib. 10. tit. 4.

Constantin se faisoit exactement informer des moindres abus & ne négligeoit rien pour y remédier. Il en corrigea plusieurs qui s'étoient introduits dans l'usage des postes & des voitures dont le public faisoit les frais en faveur de certains officiers. Il étoit sur-tout indigné contre ceux qui abusoient de la confiance du prince pour tourmenter ses sujets ; les loix qu'il fit sur cet article portent un ton de menace & de colere : il condamna à être brûlés vifs les receveurs de ses domaines qui seroient convaincus de déprédations, & même de chicanes odieuses : *Ceux qui sont sous notre main*, dit-il, *& qui reçoivent immédiatement nos ordres, doivent être plus rigoureusement punis.* Comme plusieurs d'entre eux, pour se mettre à couvert de la punition, obtenoient des grades honorables qui leur don-

Constantin. An. 322.

noient des priviléges, il leur ferma l'entrée de toute dignité ſupérieure, jusqu'à ce qu'ils euſſent rempli le tems de leur office d'une maniere irréprochable. Il réprima l'ambition des officiers qui étoient au ſervice des tribunaux, en reglant l'ordre de leur promotion ſelon leur antiquité & leur capacité, en établiſſant des peines & des récompenſes ſuivant leur mérite, en fixant le tems de leur exercice. Il défendit à ceux qui étoient chargés de dénoncer les délinquans, de les tenir en chartre privée. Les troubles de l'Empire avoient favoriſé tous les crimes : les faux monnoyeurs s'étoient multipliés. Il s'étoit encore gliſſé un autre abus par rapport aux monnoies : les payens qui faiſoient ſans comparaiſon le plus grand nombre, aigris contre Conſtantin, décrioient les eſpéces marquées au coin de ce prince : ſous de frivoles prétextes, & par une eſtimation arbitraire ils donnoient plus de valeur à celles des Empereurs précédens, quoiqu'elles fuſſent de même poids & au même titre : le Prince ré-

prima cette bisarrerie insolente ; il intimida par des loix séveres les faux monnoyeurs & leurs complices ; il attacha les monétaires à leur profession d'une maniere irrévocable, de peur qu'ils ne fussent tentés d'exercer pour leur compte un art qui devient criminel dès qu'il sort du service du prince : il détermina avec justesse le poids des espéces & porta le scrupule jusqu'à prescrire la maniere de péser l'or qui seroit apporté pour le payement des impôts. Chaque ville de province avoit une sorte de Sénat, dont les membres s'appelloient Décurions, & les chefs Decemvirs : la qualité de Décurion étoit attachée à la naissance ; on le devenoit aussi par la nomination du Sénat, par héritage, ou par l'acquisition du patrimoine d'un Décurion : quelques-uns ayant le bien convenable s'engageoient volontairement dans cette compagnie ; mais le plus grand nombre cherchoient à s'y soustraire à cause des fonctions onéreuses dont les Décurions étoient chargés : ils payoient eux-mêmes de plus fortes contributions, & répon-

CONSTANTIN.
An. 322.

CONSTANTIN. An. 322.

doient de celles qui étoient imposées aux autres citoyens ; ils avoient le détail des subsistances, le soin des magasins & des ouvrages publics : c'étoit à eux à faire exécuter les ordres des gouverneurs ; ils portoient tout le poids de l'administration civile. Constantin fit grand nombre de loix pour maintenir des fonctions si nécessaires ; il en régla les rangs, il en releva la dignité, il renonça aux droits du fisc sur les biens de ceux d'entre eux qui mouroient *ab intestat* & sans laisser d'héritiers légitimes, & voulut que ces biens tournassent au profit du corps : il fixa l'âge auquel on pourroit entrer dans ces compagnies ; il imposa des peines à ceux qui se déroboient à ces charges ; en un mot, il réforma autant qu'il put cette injustice commune, de prétendre aux avantages de la société sans y rien mettre du sien. Il exemta pourtant ceux qui prouvoient leur pauvreté, ou qui avoient cinq enfans. Il en dispensa aussi ceux qui avoient reçu du prince des brévets honoraires, pourvû qu'ils les eussent mérités par des services

réels & non pas achetés à prix d'argent. Le desir de multiplier les honneurs & les récompenses, qui ne deviennent jamais plus communes que quand le mérite est plus rare, avoit alors établi la mauvaise coutume de donner des brevets honoraires, c'est-à-dire, des titres sans fonction. Comme ces distinctions n'exigeoient ni talens ni travail, rien n'étoit plus à la portée de l'intrigue & de la richesse; l'avarice des courtisans en avoit fait un trafic : Constantin ne crut pas que des titres qui ne prouvoient que le crédit ou l'opulence, dussent dispenser de contribuer aux charges de l'Etat. Les noms de Consuls, de Préteurs, de Questeurs subsistoient encore; mais ce n'étoient plus que des noms; les fonctions de ces magistrats se réduisoient à donner à leurs frais des jeux au peuple dans le cirque & sur le théâtre : quelquefois pour éviter ces dépenses ils s'absentoient de Rome; on les condamnoit alors à fournir dans les greniers publics une certaine quantité de bled : on croit que les Préteurs étoient taxés à cin-

quante mille boisseaux: l'Empereur dispensa de l'obligation de faire la dépense des jeux, ceux qui étoient revêtus de ces dignités au-dessous de vingt ans.

CONSTANTIN. An. 322.

XXXIX. Loix sur la police générale & sur le gouvernement civil.

Cod. Th. lib. 13. *tit.* 5, 3. *Lib.* 14. *tit.* 3, 25. *Lib.* 9. *tit.* 40, 34, 10. *Lib.* 10. *tit.* 18, 8, 11. *Lib.* 8. *tit.* 18, 12. *Lib.* 2. *tit.* 9, 19. *Lib.* 3. *tit.* 1, 2. *Lib.* 5. *tit.* 1. *Lib.* 15. *tit.* 3, 1. *Lib.* 4. *tit.* 22. *Cod Just. lib.* 6. *tit.* 61. *Lib.* 5. *tit.* 71. *Lib.* 8. *tit.* 12.

Nous avons vû Constantin attentif à la conservation de ses sujets ; il ne le fut pas moins à les entretenir dans l'abondance. L'Afrique & l'Egypte fournissoient aux habitans de Rome la plus grande partie du blé nécessaire à leur nourriture, & les magasins de ces deux fertiles pays étoient transportés dans la capitale de l'Empire sur deux flottes qui partoient l'une de Carthage, l'autre d'Alexandrie. Une partie de ce blé étoit le tribut de ces provinces, l'Empereur payoit l'autre partie. L'Espagne envoyoit aussi du blé. Le transport ne coutoit rien à l'Etat. Il y avoit un ordre de personnes obligées de fournir des vaisseaux d'une certaine grandeur & de faire les frais de la traite : on les appeloit Naviculaires. Cette obligation n'étoit pas personnelle, mais attachée aux possessions ; c'étoit une servitude imposée à certaines terres : quand ces terres passoient en d'autres mains,

ſoit par ſucceſſion, ſoit par vente, l'obligation d'entretenir ces vaiſſeaux paſſoit aux héritiers ou aux acquéreurs. Ce blé rendu au port d'Oſtie étoit tranſporté à Rome ſur des barques, & mis entre les mains d'une autre compagnie, qui étoit auſſi par la condition de ſes biens aſſujettie au ſoin d'en faire du pain. Le grain étoit moulu à force de bras, & c'étoit la punition des moindres crimes d'être condamné à tourner la meule. Une partie de ce pain étoit diſtribuée gratuitement au peuple, l'autre étoit vendue au profit du tréſor. Conſtantin fit pluſieurs loix pour maintenir ces utiles Navigateurs; il ne voulut pas que ceux qui poſſédoient les biens aſſujétis à ce ſervice, puſſent s'en exemter ſous prétexte d'aucune immunité ni d'aucune dignité; mais il défendit auſſi d'exiger d'eux rien au-delà; il les déclara exemts de toute autre fonction, de toute contribution; il augmenta leurs priviléges déja très étendus, & leur aſſigna des droits à prendre ſur le blé même. Il pourvût auſſi à entretenir l'abon-

CONSTANTIN. An. 322.

dance dans Carthage, la plus grande ville de l'Afrique. Quand il eut bâti Conſtantinople, il y établit le même ordre pour les ſubſiſtances; & des deux flottes occupées à la fourniture de l'ancienne Rome, il détacha celle d'Alexandrie pour apporter à la nouvelle le blé d'Egypte. Sous les Empereurs précédens la loi avoit varié ſur l'article des tréſors que le haſard faiſoit trouver. Conſtantin décida que celui qui auroit trouvé un tréſor le partageroit par moitié avec le fiſc, s'il venoit en faire la déclaration, & qu'on s'en rapporteroit à ſa bonne foi ſans autre recherche; mais qu'il perdroit le tout & ſeroit mis à la queſtion, s'il étoit convaincu de cacher la découverte. Il fit de ſages ordonnances par rapport aux teſtamens. Il régla la ſucceſſion des biens maternels. Il pourvût à la ſureté & à la bonne foi des ventes & des achats. Il défendit le prêt ſur gage permis juſqu'alors. Il régla la validité & la forme des donations. Il détermina la portion des meres dans la ſucceſſion de leurs fils morts ſans enfans & ſans teſ-

tament. L'intérêt des mineurs, même dans le cas où ils feroient débiteurs du fifc, ne fut pas négligé. Il affura la poffeffion des biens qui venoient de la libéralité du Prince. La licence des dénonciations anonymes fut réprimée; les magiftrats eurent ordre de n'y avoir égard que pour en rechercher l'auteur, le contraindre à la preuve, & le punir même quand il auroit prouvé; il leur ordonna pourtant d'avertir l'accufé, de ne pas fe contenter de l'innocence, mais de vivre de maniere qu'il ne pût être légitimement foupçonné. Il prit grand foin des chemins publics, dont l'entretien étoit, fans aucune exemtion, à la charge des poffeffeurs des terres. La conftruction & la réparation des édifices publics ne fut pas le dernier de fes foins; il envoyoit des infpecteurs pour lui rendre compte de l'attention des magiftrats fur cet objet: les gouverneurs des provinces ne devoient pas entreprendre de nouveaux ouvrages, qu'ils n'euffent achevé ceux que leurs prédéceffeurs avoient commencés. Pour éviter le danger des

CONSTANTIN.
An. 322.

incendies, il ne permit de bâtir qu'à la diſtance de cent pieds des greniers publics. Curieux de la décoration des villes, il défendit aux particuliers ſous peine de confiſcation de leurs maiſons de campagne, d'y tranſporter les marbres & les colonnes qui faiſoient l'ornement de leurs maiſons de ville. Ceux qui employoient la violence pour ſe mettre en poſſeſſion d'une terre étoient anciennement punis par l'exil & par la confiſcation de leurs biens : Conſtantin changea d'abord cette peine en celle de mort; il revint cependant dans la ſuite à la premiere punition, avec cette diſtinction, que ſi l'auteur de la violence étoit un injuſte uſurpateur, il ſeroit banni & perdroit tous ſes propres biens; s'il étoit propriétaire légitime, la moitié des biens dont il ſe ſeroit remis en poſſeſſion par force, ſeroit confiſquée au profit du domaine : il s'appliqua ſurtout à mettre les abſens à couvert des invaſions, & chargea les juges ordinaires de veiller à leur défenſe, & de leur donner toute faveur. Afin que les médecins &

les profeſſeurs des arts libéraux, tels que la Grammaire, la Rhétorique, la la Philoſophie, la Juriſprudence puſſent vaquer librement & ſans inquiétude à leurs emplois, il confirma les priviléges qui leur avoient été accordés par les Empereurs précédens, & que la groſſiereté municipale s'efforçoit de tems en tems de leur arracher : il les déclara exemts de toute fonction onéreuſe : il défendit ſous de groſſes amendes de les inquiéter par des chicanes de procédures, de leur faire aucun outrage, de leur diſputer l'honoraire qui leur étoit aſſigné ſur la caiſſe publique des villes : il leur donna entrée aux honneurs municipaux, mais il défendit de les y contraindre ; il étendit ces exemtions à leurs femmes & à leurs enfans ; il les diſpenſa du ſervice militaire & du logement des gens de guerre, & de tous ceux qui étant chargés de commiſſion publique avoient droit de ſe loger chez les particuliers.

CONSTANTIN. An. 322.

XL. Loix ſur l'adminiſtration de la juſtice.

Tant de loix euſſent été inutiles, s'il n'en eût procuré l'exécution par une exacte adminiſtration de la juſti-

CONSTANTIN.

An. 322.

Cod. Th. lib. 1 tit. 2, 10. Lib. 4. tit. 16. Lib. 9. tit. 3, 42. Lib. 2. tit. 6, 11 Lib. 11. tit. 35. Cod. Just. lib. 1. tit. 40. Lib. 7. tit. 49. Lib. 2. tit. 6.

ce. Bien instruit que la vraie autorité du prince est inséparablement liée avec celle des loix, il défendit aux juges d'exécuter ses propres rescrits, de quelque maniere qu'ils eussent été obtenus, s'ils étoient contraires à la justice, & il leur donna pour regle générale d'obéir aux loix préférablement à des ordres particuliers. Avant que de mettre en exécution les arrêts qu'il rendoit sur des requêtes, il ordonna aux magistrats d'informer de la vérité des faits avancés dans ces requêtes, & en cas de faux exposé, il voulut que l'affaire fût instruite de nouveau. Pour faire respecter les jugemens & se mettre lui-même à l'abri des surprises, il défendit d'admettre les rescrits du prince obtenus sur une sentence dont on n'auroit pas appelé, & condamna à la confiscation des biens & au bannissement, ceux qui useroient de cette voie pour faire casser un jugement. Selon l'ancien droit Romain on ne pouvoit tirer personne de sa maison par force pour le mener en justice: on avoit dérogé à cette loi; Constantin la renouvella en faveur

veur des femmes, ſous peine de mort pour les contrevenans. Afin de mettre les foibles à l'abri des vexations, il abolit les évocations dans les cauſes des pupilles, des veuves, des infirmes, des pauvres; il voulut qu'ils fuſſent jugés ſur les lieux; mais il leur laiſſa le droit qu'il ôtoit à leurs adverſaires, & leur permit de traduire au jugement du prince ceux dont ils redoutoient le crédit & la puiſſance. Il ordonna que dans les cauſes criminelles, les coupables, ſans égard à leur rang ni à leurs priviléges, ſeroient jugés par les juges ordinaires & dans la province même où le forfait auroit été commis: *Car*, dit-il, *le crime efface tout privilége & toute dignité*. Quand un oppreſſeur puiſſant dans une province, ſe mettoit au-deſſus des loix & des jugemens, les gouverneurs avoient ordre de s'adreſſer au prince ou au préfet du prétoire pour ſecourir les opprimés. Un grand nombre de loix recommande aux juges l'exactitude dans les informations, la patience dans les audiences, la prompte expédition & l'équité dans les

CONSTANTIN. An. 322.

jugemens. S'ils se laissent corrompre, outre la perte de leur honneur ils sont condamnés à réparer le dommage que leur sentence a causé : si la conclusion des affaires est différée par leur faute, ils sont obligés d'indemniser les parties à leurs dépens : quand on appelle de leur sentence, il leur est enjoint de donner à ceux qu'ils ont condamnés une expédition de toute la procédure, pour faire preuve de leur équité. Une de ces loix, par les termes dans lesquels elle est conçue, & par le serment qui la termine, respire le zele le plus ardent pour la justice : *Si quelqu'un, de quelque condition qu'il soit, se croit en état de convaincre qui que ce soit d'entre les juges ou d'entre mes conseillers & mes officiers, d'avoir agi contre la justice, qu'il se présente hardiment, qu'il s'adresse à moi ; j'entendrai tout ; j'en prendrai connoissance par moi-même ; s'il prouve ce qu'il avance, je me vengerai : encore une fois, qu'il parle sans crainte & selon sa conscience ; si la chose est prouvée, je punirai celui qui m'aura trompé par une fausse apparence de probité, & je*

récompenserai celui à qui j'aurai l'obligation d'être détrompé : Qu'ainsi le Dieu souverain me soit en aide, & qu'il maintienne l'Etat & ma personne en honneur & prospérité. Il confisqua les biens des coutumaces qui ne se représentoient pas dans l'espace d'un an ; & cette confiscation avoit lieu quoique dans la suite ils parvinssent à prouver leur innocence. Il renouvela les loix qui ôtoient aux femmes la liberté d'accuser, sinon dans les cas où elles poursuivroient une injure faite à elles mêmes ou à leur famille, & il défendit aux avocats de leur prêter leur ministere. Les avocats qui dépouillent leurs cliens sous prétexte de les défendre, & qui par des conventions secretes se font donner une partie de leurs biens, ou une portion de la chose contestée, sont exclus pour jamais d'une profession honorable, mais dangereuse dans des ames intéressées. Selon l'ancien usage, tous les biens des proscrits étoient confisqués, & leur punition entraînoit avec eux dans la misere ceux qui n'avoient d'autre crime que de leur

CONSTANTIN.
An. 322.

CONSTANTIN. An. 322.

appartenir : Conſtantin voulut qu'on laiſſât aux enfans & aux femmes tout ce qui leur étoit propre, & même ce que ces peres & ces maris malheureux leur avoient donné avant que de ſe rendre coupables : il ordonna même qu'en lui produiſant l'inventaire des biens confiſqués, on l'inſtruisît ſi le condamné avoit des enfans, & ſi ces enfans avoient déja reçu de leur pere quelque avantage : il excepta pourtant les officiers qui manioient les deniers publics, & déclara que les donations qu'ils auroient faites à leurs enfans & à leurs femmes, n'auroient lieu qu'après l'apurement de leurs comptes. La bonté du prince deſcendit juſque dans les priſons, pour y épargner des ſouffrances qui ne ſervent de rien à l'ordre public, & pour châtier l'avarice de ces bas & ſombres officiers qui s'établiſſent un revenu ſur leur cruauté, & qui vendent bien cher aux malheureux juſqu'à l'air qu'ils reſpirent : il déclara qu'il s'en prendroit aux juges mêmes, s'ils manquoient de punir du dernier ſupplice les géoliers & leurs valets qui

auroient causé la mort d'un prisonnier faute de nourriture ou par mauvais traitement; il recommanda la diligence, surtout dans les jugemens criminels, pour abréger l'injustice que la détention faisoit à l'innocence, & pour prévenir les accidens qui pouvoient dérober le coupable à la vindicte publique : il voulut même que tout accusé fût d'abord entendu, & qu'il ne fût mis en prison qu'après un premier examen, s'il donnoit un légitime fondement de soupçonner qu'il fût coupable.

XLI. Loix sur la perception des impôts.

Cod. Th. lib. 2. *tit.* 30. *Lib.* 11. *tit.* 16, 3. *Lib.* 12. *tit.* 6. *Lib.* 4. *tit.* 12.

Ce prince ne montra pas moins d'humanité dans les reglemens qu'il fit pour la perception des deniers publics. Les anciennes loix ne permettoient pas de saisir les instrumens nécessaires à l'agriculture; il défendit sous peine capitale d'enlever les esclaves & les bœufs employés au labourage; c'étoit en effet, rendre le payement impossible, en même-tems qu'on l'exigeoit. Outre les impositions annuelles, les besoins de l'Etat obligeoient quelquefois d'imposer des taxes extraordinaires : il régla la répartition de ces

CONSTANTIN. An. 322.

taxes ; il la confia non pas aux notables des lieux , qui en faisoient tomber tout le poids sur les moins riches pour s'en décharger eux-mêmes, mais aux gouverneurs des provinces : il recommanda à ceux-ci de régler les corvées avec équité , & leur défendit d'y contraindre les laboureurs dans le tems de la semaille & de la récolte. L'avarice toujours ingénieuse à se soustraire aux dépenses publiques , avoit introduit un abus qui appauvrissoit le fisc , & accabloit les pauvres ; les riches profitant de la nécessité d'autrui , achettoient les meilleures terres à condition qu'elles seroient pour leur compte franches & quittes de toute contribution ; & les anciens possesseurs restoient par le contrat de vente chargés d'acquitter ce qui étoit dû pour le passé , & de payer dans la suite les redevances. Il arrivoit delà que le fisc étoit frustré ; ceux qui étoient dépouillés de leurs terres étant hors d'état de payer , & ceux qui les avoient acquises se prétendant déchargés à l'égard du fisc : l'Empereur déclara ces contrats nuls ; il or-

donna que les redevances feroient payées par les poffeffeurs actuels. Les magiftrats des villes qui nommoient les receveurs, furent rendus refponfables envers le fifc des banqueroutes de ceux qu'ils auroient choifis. Il prit des précautions pour épargner les frais aux provinciaux qui portoient leurs taxes à la ville principale, & pour leur procurer une promte expédition. La ferme des traites publiques avoit pour objet de tranfporter au tréfor les tributs des provinces; les magiftrats la donnoient à qui il leur plaifoit, & pour le tems qu'ils vouloient; & ces fermiers ne manquoient ordinairement ni d'avidité ni de moyens pour vexer les habitans : il réforma ces abus en ordonnant que ces fermes feroient adjugées au plus offrant, fans aucune préférence; qu'elles dureroient trois ans, & que les fermiers qui exigeroient au-delà de ce qui étoit dû à la rigueur, feroient punis de peine capitale.

CONSTANTIN. An. 322.

XLII. Loix pour l'ordre militaire.

La difcipline militaire, le principal reffort de la puiffance Romaine, fe relâchoit infenfiblement. Ce prince

CONSTANTIN.
An. 322.
Cod. Th. lib. 7. tit. 21, 20, 12.
Lib. 6. tit. 21,

guerrier, qui devoit à ses armes une grande partie de son Empire, ne pouvant rétablir cette discipline dans son ancienne vigueur, en retarda du moins la décadence par de sages réglemens. La faveur qui tient lieu de mérite, faisoit obtenir des brevets de titres militaires à des gens qui n'avoient jamais vû l'ennemi; Constantin leur ôta les priviléges attachés à ces titres, comme n'étant dûs qu'à des services effectifs. Il en accorda de considérables aux vétérans; il leur donna des terres vacantes avec exemtion de taille à perpétuité, & leur fit fournir tout ce qui étoit nécessaire pour les faire valoir: il les exemta encore de toute fonction civile, des travaux publics, de toute imposition: s'ils vouloient faire le commerce, il les déchargea d'une grande partie des droits que payoient les marchands. Ces exemtions furent réglées selon les espéces, les grades & les dignités des soldats. Il étendit les priviléges des vétérans à leurs enfans mâles, qui suivroient la profession des armes. Mais comme quelques-uns de ceux-c prétendoient jouir des avantages de

leurs peres sans éprouver les fatigues & les périls de la guerre; & que cette lâcheté alloit si loin que plusieurs d'entre eux, sur-tout en Italie, se coupoient le pouce, pour se rendre inhabiles au service; l'Empereur ordonna que les fils des vétérans qui refuseroient de s'enroller ou qui ne seroient pas propres à la guerre, seroient déchus de tout privilége & assujétis à toutes les fonctions municipales; que ceux au contraire qui embrasseroient le métier des armes, seroient favorisés dans l'avancement aux grades militaires. Les frontieres tant du côté du Danube, que vers les bords du Rhin, étoient garnies de soldats placés en différens postes, pour servir de barrieres contre les Francs, les Allemands, les Gots, & les Sarmates. Mais quelquefois ces troupes corrompues par les Barbares, les laissoient entrer sur les terres de l'Empire & partageoient le butin avec eux. L'Empereur condamna au feu ceux qui seroient coupables d'une si noire trahison; & pour rendre plus sûre & plus exacte la garde des frontieres, il défendit aux offi-

CONSTANTIN. An. 322.

ciers de donner aucun congé ; ſous peine de banniſſement, ſi pendant l'abſence du ſoldat les Barbares ne faiſoient aucune entrepriſe ; & de mort, s'il ſurvenoit alors quelque allarme.

An. 323. XLIII. Cauſes de la guerre entre Conſtantin & Licinius.

Euſ. vit. l. 2. c. 31, 32, 33, 34. Zoſ. l. 2. Anony. Valeſ. Hiſt. miſcell. l. 11. Philoſt. l. 5. c. 2. Suidas in κυξέντιος. Baron. an. 316. Socr. l. 1. c. 2.

C'eſt ainſi que dans les intervalles de repos que lui laiſſoit la guerre, Conſtantin s'occupoit à régler l'intérieur de ſes Etats. Au commencement de l'année 323, Sévére & Rufin étant conſuls, il étoit à Theſſalonique, où il faiſoit faire un port. Cette ville ancienne & voiſine de la mer manquoit encore de cet avantage. La jalouſie de Licinius vint troubler ces travaux pacifiques. L'année précédente Conſtantin avoit été chercher les Sarmates & les Gots juſque dans la Thrace & dans la ſeconde Méſie, qui appartenoient à ſon collégue. Celui-ci s'en plaignit comme d'une infraction du traité de partage ; il prétendit que Conſtantin n'avoit pas dû mettre le pied dans des provinces ſur leſquelles il n'avoit aucun droit. Il haïſſoit ce Prince, mais il le craignoit : ainſi flottant & irréſolu il en-

voyoit députés ſur députés, dont les uns portoient des reproches, les autres des excuſes. Ces biſarreries laſſerent la patience de Conſtantin, & la guerre fut déclarée. Il ſongea moins ſans doute à étouffer les premieres ſemences de diſcorde, qu'à profiter de l'occaſion de ſe défaire d'un collegue odieux; & pour prendre les armes, il n'avoit pas beſoin d'y être excité, comme le dit Euſebe, par l'intérêt de la Religion perſécutée. Mais un ſi beau prétexte mettoit dans ſon parti tous les Chrétiens de l'Empire, tandis que Licinius ſembloit ne rien oublier pour les aliéner. Comme pluſieurs d'entre eux refuſoient de s'engager dans une armée qui alloit combattre contre la Croix, Licinius les fit mourir, & prit le parti de chaſſer de ſes troupes comme des traîtres tous ceux qui faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme. Il en condamna une partie à travailler aux mines; il enferma les autres dans des manufactures publiques pour y faire de la toile & d'autres ouvrages de femmes. On racon-

CONSTANTIN.
An. 323.

CONSTANTIN. An. 323.

te qu'un officier distingué, nommé Auxentius, ayant refusé de faire une offrande à Bacchus, fut cassé sur le champ. Cet Auxentius fut depuis évêque de Mopsueste & donna lieu de soupçonner qu'il favorisoit les Ariens.

XLIV. Préparatifs de guerre.

Zos. l. 2. Jornand. de reb. Got. c. 21. Amm. l. 15. c. 5.

Quoique Licinius eût exclus les Chrétiens du service militaire, il mit cependant sur pied des forces considérables. Ayant envoyé des ordres dans toutes ses provinces, il fit armer en diligence tout ce qu'il avoit de vaisseaux de guerre. L'Egypte lui en fournit quatre-vingts, la Phénicie autant; les Ioniens & les Doriens d'Asie soixante; il en tira trente de Cypre, vingt de Carie, trente de Bithynie & cinquante de Libye. Tous ces vaisseaux étoient montés de trois rangs de rameurs. Son armée de terre étoit de près de cent cinquante mille hommes de pied: la Phrygie & la Cappadoce lui donnerent quinze mille chevaux. La flotte de Constantin étoit composée de deux cens galeres à trente rames, tirées presque toutes

des ports de la Grece, & plus petites que celles de Licinius; il avoit plus de deux mille vaiſſeaux de charge. On comptoit dans ſon armée cent vingt mille fantaſſins; les troupes de mer & la cavalerie faiſoient enſemble dix mille hommes. Il avoit pris des Gots à ſa ſolde; & Bonit, capitaine Franc lui rendit en cette guerre de bons ſervices, à la tête d'un corps de troupes de ſa nation. Le rendez-vous de l'armée navale de Conſtantin, commandée par Criſpe ſon fils, étoit au port d'Athenes: celle de Licinius ſous le commandement d'Abante ou d'Amand s'aſſembla dans l'Helleſpont.

CONSTANTIN. An. 323.

XIV. Piété de Conſtantin & ſuperſtition de Licinius.

Euſ. vit. l. 2. *c.* 4, 5, 6, 12. *Soz. l.* 1. *c.* 7, 8.

Conſtantin mit ſa principale confiance dans le ſecours de Dieu & dans l'étendard de la Croix. Il faiſoit porter une tente en forme d'oratoire, où l'on célébroit l'office divin. Cette chapelle étoit deſſervie par des Prêtres & par des Diacres, qu'il menoit avec lui dans ſes expéditions & qu'il appelloit *les gardes de ſon ame*. Chaque légion avoit ſa chapelle & ſes miniſtres par-

Constantin. An. 323.

ticuliers, & l'on peut regarder cette inſtitution comme le premier exemple des aumôniers d'armée. Il faiſoit dreſſer cet oratoire hors du camp pour y vaquer plus tranquilement à la priere, dans la compagnie d'un petit nombre d'officiers dont la piété & la fidélité lui étoient connues. Il ne livroit jamais bataille, qu'il n'eût été auparavant prendre aux pieds du trophée de la Croix des aſſurances de la victoire. C'étoit au ſortir de ce ſaint lieu, que comme inſpiré de Dieu même il donnoit le ſignal du combat, & communiquoit à ſes troupes l'ardeur dont il étoit embraſé. Licinius faiſoit des railleries de toutes ces pratiques religieuſes; mais cet eſprit ſort donnoit dans les plus abſurdes ſuperſtitions; il traînoit à ſa ſuite une foule de ſacrificateurs, de devins, d'aruſpices, d'interpretes de ſonges, qui lui promettoient en vers pompeux & flatteurs les ſuccès les plus brillans. L'oracle d'Apollon qu'il envoya conſulter à Milet, fut le ſeul qui ſe diſpenſa d'être courtiſan; il répondit

CONSTANTIN. An. 323.

par deux vers d'Homere, dont voici le ſens : * « Vieillard, il ne t'appartient » pas de combattre de jeunes guer- » riers ; tes forces ſont épuiſées ; le » grand âge t'accable ». Auſſi cette prédiction fut-elle la ſeule que le prince n'écouta pas.

XLVI. Approches des deux armées.

Zoſ. l. 2. Anony. Vaſeſ.

Il paſſa le détroit & alla camper près d'Andrinople dans la Thrace. Conſtantin étant parti de Theſſalonique s'avança juſqu'aux bords de l'Hebre. Les deux armées furent pluſieurs jours en préſence, ſéparées par le fleuve. Celle de Licinius poſtée avantageuſement ſur la pente d'une montagne, défendoit le paſſage. Conſtantin ayant découvert un gué hors de la vûe des ennemis, uſa de ce ſtratagême : il fait apporter des forêts voiſines quantité de bois & tordre des cables, comme s'il étoit réſolu de jetter un pont ſur le fleuve : en même tems il détache cinq mille archers

* Ὦ γέρον, ἦ μάλα δή σε νέοι τείρουσι μαχηταί,
Σὴ τε βίη λέλυται, χαλεπὸν δέ σε γῆρας ἱκάνει.
Il. 8. 102.

CONSTANTIN.
An. 323.

& quatre-vingts chevaux, & les fait cacher ſur une colline couverte de bois, au bord du gué qu'il avoit découvert : pour lui, à la tête de douze cavaliers ſeulement, il paſſe le gué, fond ſur le premier poſte des ennemis, les taille en pieces ou les renverſe ſur les poſtes voiſins, qui ſe repliant les uns ſur les autres portent l'épouvante dans le gros de l'armée : étonnée de cette attaque imprévue elle reſte immobile ; les troupes embuſquées joignent Conſtantin, qui s'étant aſſuré des bords du fleuve, fait paſſer l'armée entiere.

XLVII. Harangue de Licinius.

Euſ. vit. l. 2. c. 5. Buch. cycl. p. 283.

On ſe préparoit de part & d'autre à une bataille, qui devoit donner un ſeul maître à tout l'Empire, & déterminer le ſort de ſes anciennes divinités. La veille ou peut-être le jour même de cette déciſion importante, qui fut le 3e de Juillet, Licinius ayant pris avec lui les plus diſtingués de ſes officiers, les mena dans un de ces lieux, auxquels l'imagination payenne attachoit une horreur religieuſe. C'étoit un bocage épais, arroſé de ruiſſeaux, où l'on apper-

cevoit à travers une ſombre lueur les ſtatues des dieux. Là, après avoir allumé des flambeaux & immolé des victimes, élevant la main vers ces idoles : « Mes amis, s'écria-t-il, voilà » les dieux qu'adoroient nos ancêtres, » voilà les objets d'un culte conſacré » par l'antiquité des tems. Celui qui » nous fait la guerre, la déclare à nos » peres, il la déclare aux dieux mê- » mes. Il ne reconnoît qu'une divi- » nité étrangere & chimérique, pour » n'en reconnoître aucune ; il dèsho- » nore ſon armée, en ſubſtituant un » infame gibet aux aigles Romaines : » ce combat va décider lequel des » deux partis eſt dans l'erreur ; il va » nous preſcrire qui nous devons ado- » rer. Si la victoire ſe déclare pour » nos ennemis, ſi ce Dieu iſolé, obſ- » cur, inconnu dans ſon origine com- » me dans ſon être, l'emporte ſur » tant de puiſſantes divinités dont le » nombre même eſt redoutable, nous » lui adreſſerons nos vœux, nous » nous rendrons à ce Dieu vainqueur, » nous lui éleverons des autels ſur les » débris de ceux qu'ont dreſſés nos

CONSTANTIN.
An. 323.

CONSTANTIN. An. 323.

» peres. Mais si, comme nous en sommes assurés, nos dieux signalent aujourd'hui leur protection sur cet » Empire, s'ils donnent la victoire à » nos bras & à nos épées, nous poursuivrons jusqu'à la mort, & nous » éteindrons dans son sang une secte » sacrilége, qui les méprise ». Après avoir proféré ces blasphêmes il retourne au camp & se prépare à la bataille.

XLVIII. Bataille d'Andrinople. *Eus. vit. l.* 2. 6, 10, 11, 13, 14. *Zos. l.* 2. *Anony. Vales.*

Cependant Constantin prosterné dans son oratoire, où il avoit passé le jour précédent en jeûne & en prieres, imploroit le Dieu véritable pour le salut des siens & de ses ennemis mêmes. Il sort plein de confiance & de courage; & faisant marcher à la tête l'étendard de la Croix, il donne pour mot à ses troupes: *Dieu Sauveur*. L'armée de Licinius étoit rangée en bataille devant son camp sur le penchant de la montagne: celle de Constantin y monte en bon ordre: malgré le désavantage du terrein elle garde ses rangs, & du premier choc elle enfonce les premiers bataillons. Ceux-ci mettent bas les armes, se jettent aux pieds du vainqueur, qui plus empres-

ſé à les conſerver qu'à les détruire, leur accorde la vie. La ſeconde ligne fit plus de réſiſtance. Envain Conſtantin les invite avec douceur à ſe rendre, il fallut combattre ; & le ſoldat devenu plus fier par la ſoumiſſion des autres, en fait un horrible carnage. La confuſion qui ſe mit dans leurs bataillons leur fut auſſi funeſte que le fer ennemi : ſerrés de toutes parts, ils ſe perçoient les uns les autres. Le principal ſoin du vainqueur fut d'épargner leur ſang ; bleſſé légerement à la cuiſſe, il couroit au plus fort de la mêlée ; il crioit à ſes troupes de faire quartier & de ſe ſouvenir que les vaincus étoient des hommes ; il promit une ſomme d'argent à tous ceux qui lui ameneroient un captif : l'armée ennemie ſembloit être devenue la ſienne. Mais la bonté du prince ne put arrêter l'acharnement du ſoldat ; le maſſacre dura juſqu'au ſoir : trente-trois mille des ennemis reſterent ſur la place : Licinius fut un des derniers à prendre la fuite ; & ramaſſant tout ce qu'il put des débris de ſon armée, il traverſa la Thrace

CONSTANTIN. An. 323.

en toute diligence pour gagner sa flotte. Constantin empêcha les siens de le poursuivre ; il espéroit que ce prince instruit par sa défaite, consentiroit à se soumettre. Au point du jour les ennemis sauvés du massacre, qui s'étoient retirés sur la montagne & dans les vallons, vinrent se rendre, ainsi que ceux qui n'avoient pu suivre Licinius fuyant à toute bride. Ils furent traités avec humanité. Licinius s'enferma dans Byzance, où Constantin vint l'assiéger.

XLIX. Guerre sur mer.

Zos. l. 2. Anony. Vales.

La flotte de Crispe étant partie du Pirée, s'étoit avancée sur les côtes de Macédoine, lorsqu'elle reçut ordre de l'Empereur de le venir joindre devant Byzance. Il falloit traverser l'Hellespont, qu'Abante tenoit fermé avec 350 vaisseaux. Crispe entreprit de forcer le passage avec 80 de ses meilleures galeres, persuadé que dans un canal si étroit un plus grand nombre ne feroit propre qu'à l'embarrasser. Abante vint au-devant de lui à la tête de deux cens voiles, méprisant le petit nombre des enne-

mis & ſe flattant de les envelopper. Le ſignal étant donné de part & d'autre, les deux flottes s'approchent & celle de Criſpe s'avance en bon ordre. Dans celle d'Abante au contraire, trop reſſerrée par la multitude des vaiſſeaux qui ſe heurtoient & ſe nuiſoient dans leurs manœuvres, il n'y avoit que trouble & confuſion; ce qui donnoit aux ennemis la facilité de les prendre à leur avantage & de les couler à fond. Après une perte conſidérable de bâtimens & de ſoldats du côté de Licinius, la nuit étant ſurvenue, la flotte de Conſtantin alla mouiller au port d'Eléunte à la pointe de la Cherſonneſe de Thrace; celle de Licinius au tombeau d'Ajax dans la Troade. Le lendemain à la faveur d'un vent de nord, qui ſouffloit avec force, Abante prit le large pour recommencer le combat. Mais Criſpe s'étant fait joindre pendant la nuit par le reſte de ſes galeres qui étoient reſtées en arriere, Abante étonné d'une augmentation ſi conſidérable balança de les attaquer. Pendant cette incertitude, vers l'heure de midi le

CONSTANTIN. An. 323.

vent tourna au Sud, & souffla avec tant de violence, que repoussant les vaisseaux d'Abante vers la côte d'Asie, il fit échouer les uns, brisa les autres contre les rochers, & en submergea un grand nombre avec les soldats & les équipages. Crispe profitant de ce désordre avança jusqu'à Gallipoli prenant ou coulant à fond tout ce qu'il trouvoit sur son passage. Licinius perdit cent trente vaisseaux & cinq mille soldats, dont la plûpart étoient de ceux qu'il avoit sauvés de la défaite & qu'il faisoit passer en Asie, pour soulager Byzance surchargée d'une trop grande multitude. Abante se sauva avec quatre vaisseaux. Les autres furent dispersés. La mer étant devenue libre, Crispe reçut un convoi de navires chargés de toutes sortes de provisions, & fit voile vers Byzance pour seconder les opérations du siége & bloquer la ville du côté de la mer. A la nouvelle de son approche, une partie des soldats qui étoient dans Byzance craignant d'être enfermés sans ressource, se jetterent dans les barques qu'ils trouverent dans le port

& côtoyant les rivages se sauverent à Eléunte.

CONSTANTIN. An. 323.

I. Licinius passe à Chalcédoine.

Zos. l. 2. Anony. Vales. Aurel. Vict. Vict. epit. Banduri numm. in Martiniano.

Constantin pressoit le siége avec vigueur. Il avoit élevé une terrasse à la hauteur des murs; on y avoit construit des tours de bois, d'où l'on tiroit avec avantage sur ceux qui défendoient la ville. A la faveur de ces ouvrages, il faisoit avancer les béliers & les autres machines pour battre la muraille. Licinius désespérant du salut de la ville, prit le parti d'en sortir & de se retirer à Chalcédoine avec ses trésors, ses meilleures troupes & les officiers les plus attachés à sa personne. Il s'échappa apparemment avant l'arrivée de la flotte ennemie. Il espéroit rassembler une nouvelle armée en Asie & se mettre en état de continuer la guerre. Son fils, déja César, mais âgé seulement de neuf ans, ne pouvoit lui être d'aucun secours. Il crut appuyer sa fortune, en donnant le titre de César, & peut-être même celui d'Auguste, à Martinien, son maître des offices, & qui en cette qualité commandoit tous les officiers de son palais. C'étoit dans la circonstance

CONSTANTIN. An. 323.

un présent bien dangereux, & l'exemple de Valens avoit de quoi faire trembler Martinien. Mais la puissance souveraine enchante toujours les hommes ; elle fixe tellement leurs yeux, qu'ils oublient de regarder derriere eux les naufrages qu'elle a causés. Licinius l'envoye à Lampsaque avec un détachement, afin de défendre le passage de l'Hellespont. Pour lui, il se place sur les hauteurs de Chalcédoine, & garnit de troupes toutes les gorges des montagnes qui aboutissoient à la mer.

II. Bataille de Chrysopolis.

Eus. vit. l. 2. c. 11, 15, 16, 17.
Zon. l. 2.
Anony. Vales.
Socr. l. 1. c. 2.

Le siége de Byzance traînoit en longueur & pouvoit donner à Licinius le tems de rétablir ses forces. Constantin laissant la ville bloquée, résolut de passer en Asie, Comme le rivage de Bithynie étoit d'un abord difficile pour les grands vaisseaux, il fit préparer des barques légeres, & étant remonté vers l'embouchure du Pont-Euxin jusqu'au promontoire sacré à huit ou neuf lieues de Chalcédoine, il descendit en cet endroit & se posta sur des collines. Il y eut alors quelque négociation entre les deux Princes : Licinius vouloit amuser l'ennemi par des

CONSTANTIN. An, 323.

des propositions ; Constantin pour épargner le sang, lui accorda la paix à certaines conditions : elle fut jurée par les deux Empereurs. Mais ce n'étoit qu'une feinte de la part de Licinius ; il ne cherchoit qu'à gagner du tems pour rassembler des troupes. Il rappella Martinien ; il mendioit secretement le secours des Barbares ; & grand nombre de Gots commandés par un de leurs princes, vinrent le joindre. Il se vit bien-tôt à la tête de cent trente mille hommes. Alors aveuglé par une nouvelle confiance, il rompt le traité ; & oubliant la déclaration qu'il avoit faite avant la bataille d'Andrinople, que s'il étoit vaincu il embrasseroit la religion de son rival, il eut recours à de nouvelles divinités, comme s'il eût été trahi par les anciennes, & se livra à toutes les superstitions de la magie. Ayant remarqué la vertu divine attachée à l'étendard de la Croix, il avertit ses soldats d'éviter cette redoutable enseigne & d'en détourner même leurs regards ; il y supposoit un caractere magique, qui lui étoit funeste.

CONSTANTIN. An. 323.

Après ces préparatifs il encourage ses troupes ; il leur promet de marcher à leur tête dans tous les hasards ; & va présenter la bataille, faisant porter devant son armée des images de dieux nouveaux & inconnus. Constantin s'avança jusqu'à Chrysopolis : cette ville située vis-à-vis de Byzance servoit de port à Chalcédoine. Mais pour ne pas être accusé d'avoir fait le premier acte d'hostilité, il attend l'attaque des ennemis. Dès qu'il les voit tirer l'épée, il fond sur eux ; le seul cri de ses troupes porte l'effroi dans celles de Licinius ; elles plient au premier choc. Vingt-cinq mille sont tués ; trente mille se sauvent par la fuite ; les autres mettent bas les armes & se rendent au vainqueur.

III. Suites de la bataille.

Idace. Zos. l. 2. Anony. Vales. Praxag. apud Phot.

Cette victoire remportée le 18e de Septembre ouvrit à Constantin les portes de Byzance & de Chalcédoine. Licinius s'enfuit à Nicomédie ; où se voyant assiégé, sans troupes & sans espérance, il consentit à reconnoître pour maître celui qu'il n'avoit pû souffrir pour collégue. Dès le lendemain de l'arrivée de Constantin, sa sœur

Constantia femme de Licinius vint au camp du vainqueur, lui demander grace pour son mari. Elle obtint qu'on lui laisseroit la vie, & cette promesse fut confirmée par serment. Sur cette assurance le vaincu sort de la ville, & ayant déposé la pourpre impériale aux pieds de son beau-frere, il se déclare son sujet & lui demande humblement pardon. Constantin le reçoit avec bonté, l'admet à sa table, & l'envoie à Thessalonique pour y vivre en sureté.

CONSTANTIN. An. 323.

LIII. Mort de Licinius.

Il y fut mis à mort peu de tems après; & la cause de ce traitement, si importante pour fixer le caractere de Constantin, est en même tems la circonstance la plus équivoque de sa vie. Dans le partage des auteurs à ce sujet, la postérité ne peut asseoir de jugement assuré. Les uns racontent la mort de Licinius comme la punition d'un nouveau crime; les autres en font un crime à Constantin. Ceux-ci disent que l'Empereur, contre la foi du serment, fit étrangler ce Prince infortuné. Quelques-uns pour adoucir l'odieux d'une si noire perfidie, ajou-

Eus. vit. l. 2. c. 18. & hist. l. 10. c. 9. Zos. l. 2. Eutr. l. 10. Hier. Chron. Anony. Vales. Zon. t. 2. p. 3. Socr. l. 1. c. 2. Cedren. t. 1. p. 284. Theoph. p. 16.

CONSTANTIN. An. 323.

tent qu'on avoit lieu de craindre que Licinius à l'exemple de Maximien ne voulût reprendre la pourpre ; & que Conſtantin ſe vit forcé par les ſoldats mutinés à lui ôter la vie. D'autres diſent que l'Empereur, pour ne pas irriter ſes troupes mécontentes de ce qu'il épargnoit un prince ſi ſouvent infidele, s'en rapporta au ſénat ſur le ſort qu'il méritoit, & que le ſénat en laiſſa la déciſion aux ſoldats qui le maſſacrerent. Mais ni ces craintes, ni cette mutinerie des ſoldats, ni l'avis d'un ſénat, qu'on ne conſulte jamais après une parole donnée, que quand on n'a pas deſſein de la tenir, n'excuſeroient la violation d'un ſerment fait librement & ſans contrainte, ſi Licinius n'eût mérité la mort par un nouveau forfait. Auſſi les Hiſtoriens favorables à Conſtantin rapportent que le prince dépouillé fut convaincu de former des intrigues ſecrettes pour appeller les Barbares & pour recommencer la guerre. Selon Euſebe, ſes miniſtres & ſes conſeillers furent punis de mort ; & la plûpart de ſes officiers reconnoiſſant l'illuſion

de leur fausse religion embrasserent la véritable. Martinien perdit sa nouvelle dignité avec la vie, soit que Constantin l'ait abandonné à ses soldats qui le tuerent lorsque Licinius se rendit; soit qu'il ait péri avec celui qui ne lui avoit fait part que de ses désastres. Un auteur dit, sans en marquer aucune circonstance, qu'il fut tué quelque tems après en Cappadoce. On laissa vivre le fils de Licinius privé du titre de César. Les statues & les autres monumens du pere furent renversés; & il ne resta d'un prince, dont les commencemens avoient été heureux, qu'un odieux & funeste souvenir de ses impiétés & de ses malheurs. Il avoit tenu l'Empire environ seize ans.

CONSTANTIN.
An. 323.

Fin du troisiéme Livre.

SOMMAIRE

DU QUATRIEME LIVRE.

I. *Aventures d'Hormisdas.* II. *Il se réfugie auprès de Constantin.* III. *Récit de Zonare.* IV. *Constantin seul maître de tout l'Empire.* V. *Il profite de sa victoire pour étendre le Christianisme.* VI. *Lettre de Constantin aux peuples d'Orient.* VII. *Il défend les sacrifices.* VIII. *Edit de Constantin pour tout l'Orient.* IX. *Tolérance de Constantin.* X. *Piété de Constantin.* XI. *Corruption de sa cour.* XII. *Discours de Constantin.* XIII. *Troubles de l'Arianisme.* XIV. *Commencemens d'Arius.* XV. *Son portrait.* XVI. *Progrès de l'Arianisme.* XVII. *Premier Concile d'Aléxandrie contre Arius.* XVIII. *Eusebe de Nicomédie.* XIX. *Eusebe de Césarée.* XX. *Mouvemens de l'Arianisme.* XXI. *Concile en faveur*

d'Arius. XXII. *Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius.* XXIII. *Second Concile d'Alexandrie.* XXIV. *Généreuse réponse de Constantin.* XXV. *Convocation du Concile de Nicée.* XXVI. *Occupations de Constantin jusqu'à l'ouverture du Concile.* XXVII. *Les Evêques se rendent à Nicée,* XXVIII. *Evêques Orthodoxes.* XXIX. *Evêques Ariens.* XXX. *Philosophes Payens confondus.* XXXI. *Trait de sagesse de Constantin.* XXXII. *Conférences préliminaires.* XXXIII. *Séances du Concile.* XXXIV. *Constantin au Concile.* XXXV. *Discours de Constantin.* XXXVI. *Liberté du Concile.* XXXVII. *Consubstantialité du Verbe.* XXXVIII. *Jugement du Concile.* XXXIX. *Question de la Pâque terminée.* XL. *Reglement au sujet des Méléciens & des Novatiens.* XLI. *Canons & Symbole de Nicée.* XLII. *Lettres du Concile & de Constantin.* XLIII. *Vicennales de Constantin.* XLIV. *Conclusion du Concile.* XLV. *Exil d'Eusebe & de Theognis.* XLVI. *S. Athanase Evêque d'Alexandrie.* XLVII. *Loix de Cons-*

tantin. XLVIII. *Mort de Crispe.* XLIX. *Mort de Fausta.* L. *Insultes que Constantin reçoit à Rome.* LI. *Constantin quitte Rome pour n'y plus revenir.* LII. *Consuls.* LIII. *Découverte de la Croix.* LIV. *Eglise du S. Sépulcre.* LV. *Piété d'Hélene.* LVI. *Retour d'Hélene.* LVII. *Sa mort.* LVIII. *Guerres contre les Barbares.* LIX. *Destruction des Idoles.* LX. *Temple d'Aphaque.* LXI. *Autres débauches & superstitions abolies.* LXII. *Chêne de Mambré.* LXIII. *Eglises bâties.* LXIV. *Arade & Maïuma deviennent chrétiennes.* LXV. *Conversions des Ethiopiens & des Ibériens.* LXVI. *Etablissement des Monasteres.* LXVII. *Restes de l'Idolatrie.* LXVIII. *Date de la fondation de Constantinople.* LXIX. *Motifs de Constantin pour bâtir une nouvelle ville.* LXX. *Il veut bâtir à Troye.* LXXI. *Situation de Byzance.* LXXII. *Abrégé de l'Histoire de Byzance jusqu'à Constantin.* LXXIII. *Etat du Christianisme à Byzance.* LXXIV. *Nouvelle enceinte de C. P.* LXXV. *Bâtimens faits à C. P.* LXXVI. *Places*

publiques. LXXVII. *Palais.* LXXVIII. *Autres Ouvrages.* LXXIX. *Statues.* LXXX. *Eglises bâties.* LXXXI. *Egouts de C. P.* LXXXII. *Prompte exécution de ces Ouvrages.* LXXXIII. *Maisons bâties à C. P.* LXXXIV. *Nom & division de Constantinople.*





HISTOIRE DU BAS-EMPIRE.

LIVRE QUATRIEME.

CONSTANTIN. An. 323.

I. Avantures d'Hormisdas

Zos. l. 2. Eutr. l. 9. Agathias. l. 4. Suid. in Μαρσύας.



DANS le tems que Constantin vainqueur à Chrysopolis se préparoit à marcher à Nicomédie pour y forcer Licinius, il vit arriver dans son camp avec une suite d'Arméniens un prince étranger, qui venoit auprès de lui chercher un asyle. C'étoit Hormisdas petit-fils de Narsès. Il s'étoit depuis peu échappé d'une dure prison, où il avoit eu le tems de se repentir d'une parole

brutale & inconſidée. Son pere Hormiſdas II, huitieme roi des Perſes depuis qu'Artaxerxès avoit rétabli leur empire l'an de J. C. 226, célébroit avec un grand appareil l'anniverſaire de ſa naiſſance. Pendant le feſtin qu'il donnoit aux Seigneurs de la Perſe, Hormiſdas ſon fils aîné entra dans la ſalle au retour d'une grande chaſſe. Les convives ne s'étant pas levés pour lui rendre l'honneur qui lui étoit dû, il en fut indigné, & il échappa à ce jeune prince de dire, qu'un jour il les traiteroit comme avoit été traité Marſyas. Le ſens de ces paroles qu'ils n'entendoient pas, leur fut expliqué par un Perſe qui avoit vécu en Phrygie & qui leur apprit que Marſyas avoit été écorché vif. C'étoit un ſupplice aſſez ordinaire en Perſe. Cette menace fit ſur eux une impreſſion profonde, & coûta au prince la plus belle couronne du monde & la liberté. Le pere étant mort après ſept ans & cinq mois de regne, les grands ſe ſaiſirent d'Hormiſdas, le chargerent de chaînes, & l'enfermerent dans une

CONSTANTIN. An. 323.

Constantin. An. 323.

tour sur une colline située à la vûe de sa capitale. Le roi avoit laissé sa femme enceinte ; ils consulterent les mages sur le sexe de l'enfant ; & ceux-ci leur ayant assuré que ce seroit un prince, ils poserent la couronne sur le ventre de la mere, proclamerent roi le fruit encore enfermé dans ses entrailles, & lui donnerent le nom de Sapor II. Leur attente ne fut pas trompée. Sapor roi avant que de naître, vécut & regna soixante & dix années ; & les grands événemens de son régne répondirent à des commencemens si extraordinaires.

II. Il se réfugie auprès de Constantin. *Zos. l. 2.*

Il y avoit treize ans qu'Hormisdas languissoit dans les fers : ses craintes croissoient en même tems que croissoit son frere ; il ne pouvoit gueres se flatter de sauver sa vie des défiances du monarque, dès que celui-ci seroit en âge d'en concevoir. Sa femme s'avisa d'une ruse pour le tirer de sa captivité & de ses allarmes. Elle lui fit tenir par un Eunuque une lime cachée dans le ventre d'un poisson. Elle envoya en même tems aux gardes de son mari une abondante provision de

vin & de viandes. Tandis que ceux-ci ne ſongent qu'à faire bonne chere & à s'enivrer, Hormiſdas avec la lime qui lui avoit été apportée, vient à bout de couper ſes chaînes, prend l'habit de l'eunuque & ſort de ſa priſon. Accompagné d'un ſeul domeſtique, il ſe ſauve d'abord chez le roi d'Arménie ſon ami; & ayant reçu de ce Prince une eſcorte pour ſa ſureté, il va ſe jetter entre les bras de Conſtantin. L'Empereur lui fit un accueil honorable, & lui aſſigna un entretien convenable à ſa naiſſance. Sapor fut bien aiſe d'être délivré de la néceſſité de faire un crime, ou de l'embarras de garder un priſonnier auſſi dangereux: loin de le redemander, il lui renvoya ſa femme avec honneur. Ce prince vécut environ quarante ans à la cour de Conſtantin & de ſes ſucceſſeurs, qu'il ſervit utilement dans les guerres contre les Perſes. La Religion Chrétienne qu'il embraſſa, adoucit ſes mœurs; & il donna ſous Julien des marques de ſon zéle pour la foi. On dit qu'il étoit très-vigoureux, & ſi adroit à lancer le javelot, qu'il

annonçoit en quelle partie du corps il alloit frapper l'ennemi : j'aurai occasion de parler de lui dans la suite.

CONSTANTIN. An. 323.

III. Récit de Zonare.

Zon. t. 2. p. 12.

D'autres auteurs rapportent cette histoire avec quelque différence. Selon eux, Narsès laissa quatre fils. Il avoit eu Sapor d'une femme de basse condition. Adanarse, Hormisdas & un troisieme dont le nom n'est pas connu, étoient nés de la reine. Adanarse étant l'aîné devoit succéder à son pere. Mais il s'étoit rendu odieux aux Perses par un penchant décidé à la cruauté. On raconte qu'un jour qu'on avoit apporté à son pere une tente de peaux de diverses couleurs, travaillée dans la célébre manufacture de Babylone, Narsès l'ayant fait dresser & demandant à ce fils encore fort jeune, s'il la trouvoit à son gré, cet enfant répondit : *Quand je serai roi, j'en ferai faire une bien plus belle avec des peaux humaines.* Des inclinations si monstrueuses firent peur aux Perses. Après la mort de Narsès, ils se défirent d'Adanarse, & prévenus contre les enfans de la reine, ils mirent sur le trône Sapor, qui fit enfermer Hor-

misdas, & crever les yeux à son autre frere. Le reste du récit s'accorde avec ce que nous avons raconté.

CONSTANTIN. An. 324.

IV. Constantin seul maître de tout l'empire.

Eus. Hist. l. 10. c. 9. Idem vit. l. 2. c. 19. Idace. Chron. Alex.

La puissance impériale se trouvoit réunie toute entiere en la personne de Constantin, qui donna le titre de César, le huitieme de Novembre, à Constance son troisieme fils âgé de six ans. Il conféra le consulat de l'année suivante 324 à ses deux autres fils Crispe & Constantin. Ils possédoient cette dignité pour la troisiéme fois. L'Empereur resta cinq mois à Nicomédie, occupé à mettre ordre aux affaires de l'Orient, que Licinius avoit épuisé par son avarice. Vainqueur de tous ses rivaux il prit le nom de victorieux qui se voit sur ses médailles, aussi-bien qu'à la tête de ses lettres, & qui passa comme un titre héréditaire à plusieurs de ses successeurs. Cet heureux changement sembloit donner une vie nouvelle à tous les peuples de la domination Romaine. Les membres de ce vaste empire, divisés depuis long-tems par les intérêts, souvent déchirés par les guerres, & devenus comme étran-

CONSTANTIN. An. 324.

gers les uns aux autres, reprenoient avec joie leur ancienne liaiſon; & les provinces orientales, jalouſes juſqu'alors du bonheur de l'occident, ſe promettoient des jours plus ſereins ſous un gouvernement plus équitable.

V. Il profite de ſa victoire pour étendre le Chriſtianiſme.

Euſ. vit. l. 3. c. 24. & ſeq. Cod. Th. lib. 15. tit. 14.

Les Chrétiens ſur-tout crurent voir dans le triomphe du prince celui de leur Religion. Le principal uſage que fit Conſtantin de l'étendue de ſa puiſſance, fut d'affermir & d'étendre le Chriſtianiſme. Après avoir terraſſé dans les batailles les images de ces dieux chimériques, il les attaqua juſque ſur leurs autels. Mais en détruiſant les idoles, il épargna les idolâtres; il n'oublia pas qu'ils étoient ſes ſujets, & que s'il ne pouvoit les guérir, il devoit du moins les conſerver. Il fit à l'égard de l'Orient, ce qu'il avoit fait pour l'Italie après la défaite de Maxence. Il caſſa les décrets de Licinius, qui ſe trouvoient contraires aux anciennes loix & à la juſtice. Reconnoiſſant que c'étoit à Dieu ſeul qu'il devoit tant de ſuccès, il en voulut faire une proteſtation publique à

la face de tout l'Empire ; ce fut dans ce dessein qu'il écrivit deux lettres circulaires, l'une aux églises, l'autre à toutes les villes de l'Orient. Eusebe nous a conservé la derniere, copiée sur l'original signé de la main de l'Empereur, & déposé dans les archives de Césarée. Elle est trop longue pour être rapportée ici en entier.

CONSTANTIN. An. 324.

VI. Lettre de Constantin aux peuples d'Orient.

Le prince y montre d'un côté les avantages qu'il vient de remporter sur les ennemis du Christianisme, de l'autre la fin funeste des persécuteurs, comme une double preuve de la toute-puissance de Dieu : il se représente sous la main du souverain Etre, qui l'ayant choisi pour établir son culte dans tout l'empire, l'avoit conduit des bords de l'océan Britannique jusqu'en Asie, fortifiant son bras & faisant tomber devant lui les plus fermes barrieres : il annonce sa reconnoissance par le dessein où il est de protéger de tout son pouvoir les serviteurs fidéles de celui par qui il a été protégé lui-même ; en conséquence, il rappelle ceux que la persécution avoit bannis ; il rend aux Chrétiens leur liberté,

CONSTANTIN. An. 324.

leurs dignités, leurs priviléges ; il ordonne de restituer aux particuliers & aux églises tous leurs biens, à quelque titre qu'ils soient passés dans des mains étrangeres, même ceux dont le fisc étoit en possession, sans obliger pourtant à la restitution des fruits. Il finit par féliciter les Chrétiens de la lumiere dont ils jouissent, après que sous la tyrannie du paganisme ils ont si long-tems langui dans les ténebres & dans la captivité.

VII. Il défend les sacrifices.

Euf. vit. l. 2. c. 44. & seq. Cod. Th. lib. 16. tit. 10. leg. 2. Zos. l. 2. Soz. l. 1. c. 8. Theod. l. 5. c. 20. Hier. Chron. Oros. l. 7. c. 28. Anony. Vales. Eunap. in Ædesio. Cedren. t. 1. p. 296. God. ad. Cod. Th. lib. 9. tit. 17. leg. 2.

Ces lettres adressées à des peuples la plûpart idolâtres, tendoient à ouvrir la voie aux grands changemens qu'il méditoit. Il prit bientôt la coignée à la main pour abbatre les idoles ; mais il porta ses coups avec tant de précaution, qu'il n'excita aucun trouble dans ses Etats. Et certes si l'on considere la force du paganisme, dont les racines plus anciennes & plus profondes que celles de l'empire, sembloient y être inséparablement attachées, on s'étonnera que Constantin ait pu les arracher sans effusion de sang, sans ébranler sa puissance ; & que le bruit de tant d'idoles

qui tomboient de toutes parts, n'ait pas allarmé leurs adorateurs. Dans une révolution qui devoit être si tumultueuse & qui fut si tranquile, on ne peut s'empêcher d'admirer l'art du Prince à préparer les évenemens, son discernement à prendre le point de maturité, sa vigilance à étudier la disposition des esprits, & sa prudence à ne pas aller plus loin que la patience de ses sujets. Il commença par envoyer dans les provinces des gouverneurs attachés inviolablement à la vraie foi ou du moins à sa personne; & il exigea de ceux-ci, aussi-bien que de tous les officiers supérieurs & des préfets du prétoire, qu'ils s'abstinssent d'offrir aucun sacrifice. Il en fit ensuite une loi expresse pour tous les peuples des villes & des campagnes; il leur défendit d'ériger de nouvelles statues à leurs dieux, de faire aucun usage de divinations, d'immoler des victimes. Il ferma les temples, il en abbatit ensuite plusieurs, aussi-bien que les idoles qui servoient d'ornement aux sépultures. Il construisit de nouvelles églises & répara les anciennes, ordonnant de leur donner plus

CONSTANTIN. An. 324.

d'étendue, pour recevoir cette foule de prosélytes qu'il espéroit amener au vrai Dieu. Il recommanda aux évêques, qu'il appelle dans ses lettres ses très chers freres, de demander tout l'argent nécessaire pour la dépense de ces édifices ; aux gouverneurs de le fournir de son trésor, & de ne rien épargner.

VIII. Edit de Constantin pour tout l'Orient.

Euſ. vit. l. 2. c. 48. & ſeq.

Pour joindre sa voix à celle des évêques, qui appeloient les peuples à la foi, il fit publier dans tout l'Orient un Edit, dans lequel, après avoir relevé la sagesse du Créateur, qui se fait connoître & par ses ouvrages, & même par ce mélange de vérité & d'erreur, de vice & de vertu qui partage les hommes, il rappelle la douceur de son pere, & la cruauté des derniers Empereurs. Il s'adresse à Dieu, dont il implore la miséricorde sur ses sujets; il lui rend graces de ses victoires ; il reconnoît qu'il n'en a été que l'instrument; il proteste de son zele pour rétablir le culte divin profané par les impies ; il déclare pourtant qu'il veut que sous son empire les impies même jouissent de la paix

& de la tranquilité; que c'est le plus sûr moyen de les ramener dans la bonne voie. Il défend de leur susciter aucun trouble; il veut qu'on abandonne les opiniâtres à leur égarement. Et comme les payens accusoient de nouveauté la Religion Chrétienne, il observe qu'elle est aussi ancienne que le monde; que le paganisme n'en est qu'une altération, & que le fils de Dieu est venu pour rendre à la religion primitive toute sa pureté. Il tire de cet ordre si uniforme, si invariable qui regne dans toutes les parties de la nature, une preuve de l'unité de Dieu. Il exhorte ses sujets à se supporter les uns les autres malgré la diversité des sentimens; à se communiquer mutuellement leurs lumieres, sans employer la violence ni la contrainte, parce qu'en fait de religion il est beau de souffrir la mort, mais non pas de la donner. Il fait entendre qu'il recommande ces sentimens d'humanité, pour adoucir le zele trop amer de quelques Chrétiens, qui se fondant sur les loix que l'Empereur avoit établies en faveur du Chris-

tianisme, vouloient que les actes de la religion payenne fussent regardés comme des crimes d'Etat.

CONSTANTIN. An. 324.

IX. Tolérance de Constantin.

Euf. vit. l. 4. c. 23, 25. God. Geogr. p. 15, 21, 35.

Les termes de cet Edit, & la liberté que conserva encore long-tems le paganisme, prouvent que Constantin sut tempérer par la douceur la défense qu'il fit de sacrifier aux idoles; & qu'en même tems qu'il en proscrivoit le culte, il fermoit les yeux sur l'indocilité des idolâtres obstinés. En effet d'un côté il est hors de doute que l'usage des cérémonies payennes fut interdit à tous les sujets de l'empire & sur-tout aux gouverneurs des provinces; qu'il fut défendu de pratiquer même dans le sécret, les mysteres profanes; que les plus célébres idoles furent enlevées, la plûpart des temples dépouillés, fermés; plusieurs détruits de fond en comble. D'un autre côté il n'est pas moins certain que les délateurs ne furent pas écoutés; que l'idolâtrie continua de regner à Rome où elle étoit maintenue par l'autorité du sénat; qu'elle subsista dans une grande partie de l'empire, mais avec plus d'éclat que par-tout

ailleurs en Egypte, où, ſelon la deſcription d'un auteur qui écrivoit ſous Conſtance, les temples étoient encore ſuperbement ornés, les miniſtres & les adorateurs des dieux en grand nombre, les autels toujours fumans d'encens, toujours chargés de victimes; où tout, en un mot, reſpiroit l'ancienne ſuperſtition.

X. Piété de Conſtantin. *Euſ. vit. l. 3. c. 1, 24, l. 4. c 18, 24, 29, 31, 54.*

La religion entroit dans toute la conduite de Conſtantin. Il s'attacha à combler de largeſſes & de faveurs ceux qui ſe diſtinguoient par leur piété. Il n'en fallut pas davantage pour étendre bien loin l'extérieur du Chriſtianiſme. Auſſi Euſebe remarque-t-il, que par un effet de ſa candeur naturelle il devenoit ſouvent la dupe de l'hypocriſie, & que cette crédulité le fit tomber dans des fautes, qui ſont autant de taches dans une ſi belle vie: peut-être Euſebe lui-même eſt-il un exemple de la trop grande facilité de Conſtantin à ſe laiſſer éblouir par une apparence de vertu. Le prince aimoit à s'entretenir avec les évêques, quand les affaires de leur égliſe les attiroient à ſa cour; il les logeoit

CONSTANTIN. An. 324.

dans son palais ; il écrivoit fréquemment aux autres. Il faisoit par lettres des exhortations aux peuples qu'il appeloit ses freres & ses conserviteurs ; il se regardoit lui-même comme l'évêque de ceux qui étoient encore hors de l'église. Il donna une grande autorité dans sa maison à des diacres & à d'autres écclésiastiques dont il connoissoit la sagesse, la vertu, le désintéressement, & qui dûrent y produire un grand fruit, s'ils ne s'occuperent que du ministere spirituel. Il passoit quelquefois les nuits entieres à méditer les vérités de la Religion.

XI. Corruption de sa Cour.

Aurel. Vict. Zos. l. 2. Amm. Marc. l. 16. c. 8. Eus. vit. l. 4. c. 30.

La piété du maître donnoit sans doute le ton à toute sa cour. Le vice n'osoit s'y démasquer, mais il ne perdoit rien de sa malice, & il savoit bien, hors de la vûe du prince, se dédommager de cette contrainte. Au lieu de le punir, l'Empereur plaçoit son zele dans des fonctions étrangeres à ce que son rang exigeoit de lui : il composoit des discours & les prononçoit lui-même. On peut croire qu'il ne manquoit pas d'auditeurs. Il prenoit ordinairement pour texte quelque

CONSTANTIN. An. 324.

quelque point de morale ; & quand ſon ſujet le conduiſoit à parler des matieres de religion, alors prenant un air plus grave & plus recueilli, il combattoit l'idolatrie ; il prouvoit l'unité de Dieu, la Providence, l'Incarnation ; il repréſentoit à ſes courtiſans la ſévérité des jugemens de Dieu, & cenſuroit avec tant de force leur avarice, leurs rapines, leurs violences, que les reproches de leur conſcience, réveillés par ceux du Prince, les couvroient de confuſion. Mais ils rougiſſoient ſans ſe corriger. Quoique l'Empereur tonnât dans ſes loix & dans ſes diſcours contre l'injuſtice, ſa foibleſſe dans l'exécution donnoit l'eſſor à la licence & aux concuſſions des officiers & des magiſtrats. Les gouverneurs des provinces imitant cette indulgence laiſſoient les crimes impunis; & ſous un bon prince, l'empire étoit en proie à l'avidité de mille tyrans, moins puiſſans à la vérité, mais par leur acharnement & leur multitude, plus fâcheux peut-être que ceux qu'il avoit détruits. Auſſi le plus grand reproche que lui faſſe

CONSTANTIN. An. 324.

l'histoire, c'est d'avoir donné sa confiance à des gens qui en étoient indignes; d'avoir épuisé le trésor public par des libéralités mal placées; d'avoir laissé libre carriere à l'avarice de ceux qui l'approchoient. Le prince, aussi bien que les peuples, gémissoit de l'abus qu'on faisoit de sa bonté; & prenant un jour par le bras un de ces courtisans insatiables: *Eh! quoi*, lui dit-il, *ne mettrons-nous jamais de frein à notre cupidité?* Alors décrivant sur la terre avec le bout de sa pique la mesure d'un corps humain: *Accumulez*, ajouta-t-il, *si vous le pouvez toutes les richesses du monde, acquérez le monde entier; il ne vous restera qu'autant de terre que j'en viens de tracer, pourvû même qu'on vous l'accorde.* Cet avertissement, dit Eusebe, fut une prophétie: ce courtisan & plusieurs de ceux qui avoient abusé de la foiblesse de l'Empereur, furent massacrés après sa mort & privés de la sépulture.

XII. Discours de Constantin.

Il composoit ses discours en Latin & les faisoit traduire en Grec. Il nous en reste un, qu'il prononça dans le tems

de la paſſion. On ne ſait en quelle année. M. de Tillemont conjecture que ce fut entre la défaite de Maximin & celle de Licinius. Il eſt adreſſé à l'aſſemblée des Saints, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe, & n'a rien de remarquable que ſa longueur. Ce goût de Conſtantin paſſa à ſes ſucceſſeurs. Il s'introduiſit dans la cour de Conſtantinople un mélange biſarre des fonctions éccléſiaſtiques avec les fonctions impériales. C'étoit un article du cérémonial, que les Empereurs prêchaſſent leur cour dans certaines fêtes de l'année; & pluſieurs d'entre eux étant tombés dans l'héréſie, comme ils avoient la puiſſance exécutrice, & que la foudre ſuivoit leur parole, ils furent malgré leur incapacité de très redoutables & très dangereux prédicateurs.

CONSTANTIN.
An. 324.
Oratio. ad Sanctor. cœtum Euſeb.
Till. art. 87.

XIII.
Troubles de l'Arianiſme.
Euſ. vit. l. 2. c. 72.

Conſtantin avoit deſſein de faire un voyage en Orient, c'eſt-à-dire, en Syrie & en Egypte. Ces provinces nouvellement acquiſes avoient beſoin de ſa préſence. Sur le point du départ une affligeante nouvelle l'obligea de changer d'avis, ne voulant pas

être témoin de ce qu'il n'apprenoit qu'avec une extrême douleur. Une hérésie factieuse, hardie, violente, née pour succéder aux fureurs de l'idolatrie, excitoit de grands troubles dans Alexandrie & dans toute l'Egypte. C'étoit l'Arianisme, dont nous allons exposer la naissance & les progrès.

CONSTANTIN. An. 324.

XIV. Commencemens d'Arius.

Athan. apol. 2. Socr. l. 1. c. 5. Theod. l. 1. c. 2. Soz. l. 1. c. 14. Pagi in Baron. Till. Arian. art. 3.

Vers l'an 301 Mélece évêque de Lycopolis en Thébaïde, convaincu de plusieurs crimes & entre autres d'avoir sacrifié aux idoles, fut déposé dans un Concile par Pierre évêque d'Alexandrie, & commença un schisme qui s'accrédita beaucoup & qui duroit encore cent cinquante ans après. Arius s'attacha d'abord à Mélece. S'étant réconcilié avec Pierre, il fut fait diacre ; mais comme il continuoit de cabaler en faveur des Méléciens excommuniés, Pierre le chassa de l'église. Ce saint Evêque ayant reçu la couronne du martyre, Achillas son successeur se laissa toucher du repentir que témoignoit Arius ; il l'admit à sa communion, lui conféra la prêtrise, & le chargea du soin d'une

église d'Alexandrie nommée Baucale. Alexandre ſuccéda bien-tôt à Achillas. Arius plein d'ambition avoit prétendu à l'Epiſcopat ; dévoré de jalouſie, il ne regarda plus ſon évêque que comme un rival heureux : il chercha toutes les occaſions de ſe venger de la préférence. Les mœurs d'Alexandre ne donnoient point de priſe à la calomnie : Arius armé de toutes les ſubtilités de la dialectique, prit le parti de l'attaquer du côté de la doctrine. Un jour qu'Alexandre inſtruiſoit ſon clergé, comme il parloit du premier & du plus incompréhenſible de nos myſteres, il dit, ſelon l'expreſſion de la foi, que le Fils eſt égal au Pere, qu'il a la même ſubſtance, enſorte que dans la Trinité il y a unité. Arius ſe récrie auſſi-tôt que c'eſt-là l'héréſie de Sabellius proſcrite ſoixante ans auparavant, qui confondoit les perſonnes de la Trinité : que ſi le fils eſt engendré, il a eu un commencement ; qu'il y a donc eu un tems où il n'étoit pas encore, d'où il s'enſuit qu'il a été tiré du néant. Il ne rougiſſoit pas d'admettre les confé-

CONSTANTIN. An. 324.

Constantin. An. 324.

quences impies qui ſortoient de ce principe, & il ne donnoit au Fils de Dieu que le privilége d'être une créature choiſie, &, diſoit-il, infiniment plus excellente que les autres. Alexandre s'efforça d'abord de ramener Arius par des avertiſſemens charitables & par des conférences où il lui laiſſa la liberté de défendre ſon opinion. Mais voyant que ces diſputes ne ſervoient qu'à échauffer ſon opiniâtreté, & que pluſieurs prêtres & diacres s'étoient déja laiſſés ſéduire, il l'interdit des fonctions du ſacerdoce & l'excommunia.

XV. Son portrait. *Epiph. hær. 69.*

Les talens d'Arius contribuoient à faire valoir une doctrine, qui ſe prêtoit d'ailleurs à la foibleſſe orgueilleuſe de la raiſon humaine. C'étoit le plus dangereux ennemi que l'Egliſe eut encore vû ſortir de ſon ſein pour la combattre. Il étoit de la Libye Cirénaïque, quelques-uns diſent d'Alexandrie. Inſtruit dans les ſciences humaines, d'un eſprit vif, ardent, ſubtil, fécond en reſſources, s'exprimant avec une extrême facilité, il paſſoit pour invincible dans la diſpu-

re. Jamais poiſon ne fut mieux préparé par le mélange des qualités, dont il ſavoit déguiſer les uns & montrer les autres. Son ambition ſe déroboit ſous le voile de la modeſtie ; ſa préſomption ſous une feinte humilité. Ruſé & à la fois impétueux, promt à pénétrer le cœur des hommes & habile à en mouvoir les reſſorts ; plein de détours, né pour l'intrigue, rien ne sembloit plus ſimple, plus doux, plus rempli de franchiſe & de droiture, plus éloigné de toute cabale. Son extérieur aidoit à la ſéduction ; une taille haute & déliée, un viſage compoſé, pâle, mortifié ; un abord gracieux, un entretien flatteur & perſuaſif : tout en ſa perſonne ſembloit ne reſpirer que vertu, charité, zele pour la Religion.

CONSTANTIN. An. 324.

XVI. Progres de l'Arianiſme.

Soc. l. 1. c. 6, Theod. l. 1. c. 3, 4. Soz. l. 1. c. 14. Epiph. hær.

Un homme de ce caractere devoit s'attirer beaucoup de ſectateurs. Auſſi ſéduiſit-il un grand nombre de ſimples fidéles, des diacres, des prêtres, des évêques même. Second, évêque de Ptolémaïde dans la Pentapole, & Theonas évêque de Marmarique furent les premiers à ſe déclarer pour

CONSTANTIN. An. 324.

lui. Les femmes ſur-tout ſe laiſſerent prendre à cette apparence d'une dévotion tendre & inſinuante ; & ſept cent vierges d'Alexandrie & de la Maréote s'attacherent à lui comme à leur pere ſpirituel. Ces proſélytes faiſoient jour & nuit des aſſemblées, où l'on débitoit des blaſphêmes contre J. C. & des calomnies contre l'évêque. Ils dogmatiſoient dans les places publiques ; ils obtenoient par artifice des lettres de communion de la part des évêques étrangers, & s'en faiſoient honneur auprès de leurs adhérans, qu'ils entretenoient ainſi dans l'erreur. Pluſieurs d'entre eux ſe répandoient dans les autres égliſes, & s'y faiſant d'abord admettre par leur adreſſe à déguiſer leur héréſie, ils réuſſiſſoient bientôt à en communiquer le venin. Pleins d'arrogance ils mépriſoient les anciens Docteurs & prétendoient poſſéder ſeuls la ſageſſe, la connoiſſance des dogmes & l'intelligence des myſteres. On n'entendoit plus dans les villes & dans les bourgades d'Egypte, de Syrie, de Paleſtine, que diſputes & conteſtations

ſur les queſtions les plus difficiles ; chaque rue, chaque place étoit devenue une école de Théologie ; les maîtres de part & d'autre faiſoient publiquement aſſaut de doctrine ; & le peuple ſpectateur du combat s'en rendoit juge & prenoit parti. Les familles étoient diviſées ; toutes les maiſons retentiſſoient de querelles ; & l'eſprit de contention armoit les freres les uns contre les autres.

XVII. Premier Concile d'Alexandrie contre Arius.

Athan. Orat. 1.
Soc. l. 1. c. 6.
Theod. l. 1. c. 4, 5.
Epiph. hær. 69.
Valeſ. in vit. Euſeb.
Till. Arian. art. 4.

Afin d'arrêter ces déſordres par les voies canoniques, Alexandre convoqua un concile à Alexandrie. Il s'y trouva près de cent évêques d'Egypte & de Libye. Arius y fut anathématiſé avec les prêtres & les diacres de ſon parti. On n'épargna pas Second & Théonas. L'héréſiarque eſſaya de ſoulever contre ce jugement tous les évêques d'Orient ; il leur envoya ſa profeſſion de foi, & ſe plaignit amérement de l'injuſtice d'une condamnation, qui enveloppoit, diſoit-il, tous les orthodoxes. Ses plus grands cris s'adreſſerent à Euſebe de Nicomédie, qui engagea pluſieurs autres évêques à ſolliciter Alexandre de

CONSTANTIN.
An. 324.

rétablir Arius dans sa communion. Pour prévenir une séduction générale, Alexandre écrivit de son côté à tous les évêques d'Orient une lettre circulaire, & une autre en particulier à l'évêque de Byzance, qui portoit le même nom que lui, & que sa vertu rendoit recommandable dans toute l'église. Il développe fort au long dans ces lettres la doctrine d'Arius; il rend compte de ce qui s'est passé dans le concile; il prévient ses collegues contre les fourberies des nouveaux hérétiques, & surtout d'Eusebe de Nicomédie, dont il démasque l'hypocrisie.

XVIII.
Eusebe de Nicomédie.

Soc. l. 1. c. 6.
Philost. l. 2. c. 13.
Niceph. Call. l. 8. c. 31.
Till. Arian. art. 6.

C'étoit la plus ferme colonne du parti, & peut-être étoit-il Arien avant Arius même. Aussi défendit-il cette hérésie avec chaleur. Les Ariens lui donnoient le nom de *Grand*, & lui attribuoient des miracles. Auparavant évêque de Beryte, il avoit été transféré à Nicomédie par le crédit de Constantie, princesse crédule & d'un esprit faux, plus digne d'avoir Licinius pour mari, que Constantin pour frere. Dans sa jeunesse il avoit aposta-

ſié durant la perſécution de Maximin, auſſi bien que Maris & Théognis qui furent depuis, l'un évêque de Chalcédoine, l'autre de Nicée, & Ariens déclarés. S. Lucien les avoit ramenés au ſein de l'égliſe ; ils prétendoient dans la nouvelle doctrine ne ſoutenir que celle de leur maître, & s'honoroient, auſſi bien qu'Arius, du titre de Collucianiſtes. Euſebe intriguant, hardi, fait au manége de la cour, devint puiſſant auprès de Licinius. Quelques-uns le ſoupçonnoient de s'être prêté aux fureurs de ce Prince, & d'avoir, pour lui plaire, perſécuté pluſieurs ſaints évêques. D'abord ennemi de Conſtantin, il ſut pourtant le regagner par ſon adreſſe ; & il étoit bien avant dans ſa confiance, quand les premiers troubles éclatterent à Alexandrie.

CONSTANTIN. An. 324.

XIX. Euſebe de Céſarée.

Tandis qu'Euſebe de Nicomédie intriguoit à la cour en faveur de l'Arianiſme, un autre Euſebe auſſi courtiſan que lui, quoiqu'éloigné de la cour, donnoit aſyle à Arius qui s'étoit retiré d'Alexandrie. C'étoit l'évêque de Céſarée, fameux par ſon

Athan. de Synod. Arim. & Seleuc. Soc. l. 2. c. 21. Epiph. hær. 69.

CONSTANTIN.
An. 324.

Hier. epist. 65.
Gelas. Cyzic. l. 2. c. 1.
Niceph. Call. l. 5. c. 37.
7e. Conc. œcum. act. 6.
Phot. Bibl. c. 127.
Baron. an. 340.
Valef. vit. Eufeb.
Le Quien. Or. Christ. t. 3. p. 559.

histoire écclésiastique, & par d'autres grands ouvrages. Il tenoit un rang considérable entre les prélats de l'Orient, plus encore par son savoir, par son éloquence, & par la beauté de son esprit, que par la dignité de son église, métropole de la Palestine. Disciple du célébre martyr Pamphile, il fut soupçonné d'avoir évité la mort en sacrifiant aux idoles ; & ce soupçon ne fut jamais bien éclairci. Ce n'étoit pas-là le seul rapport qui pouvoit se trouver entre les deux Eusebes. Tous deux flatteurs, insinuans, se pliant aux circonstances ; mais le premier plus haut, plus entreprenant, plus décidé, jaloux de la qualité de chef de parti, & déterminément méchant : l'autre circonspect, timide, plus vain que dominant. L'un devenoit souple par nécessité, l'autre l'étoit par caractere. Ils agissoient d'intelligence ; cependant l'évêque de Césarée ne se prêtoit qu'avec réserve aux violentes impressions de l'autre. Quelques-uns croyent sans beaucoup de fondement, qu'ils étoient freres ou du moins proches parens. On a voulu purger du soupçon d'Arianisme un

écrivain auſſi utile à l'égliſe qu'Euſebe de Céſarée ; mais toute ſa conduite l'accuſe, & ſes écrits ne le juſtifient pas. Le ſeptiéme concile œcuménique le déclare Arien ; & ce qui prouve qu'après avoir enfin conſenti à ſigner la conſubſtantialité du Verbe dans le concile de Nicée, il continua d'être Arien dans le cœur, c'eſt que dans tout ce qu'il écrivit depuis ce temslà, il évite avec ſoin le terme de conſubſtantiel ; que dans ſon hiſtoire il ne nomme pas Arius ; qu'il le couvre de toute ſon adreſſe ; que dans le récit du concile de Nicée, il ne parle que de la queſtion de la Pâque, & comme pour éblouir & donner le change, il s'étend avec pompe ſur la forme du concile, ſans toucher un ſeul mot de l'Arianiſme qui en étoit le principal objet ; c'eſt enfin qu'il conſerva toute ſa vie des liaiſons avec les principaux Ariens, & ſe prêta conſtamment à la plûpart de leurs manœuvres.

CONSTANTIN. An. 324.

XX. Mouvement de l'Arianiſme.

Soc. l. 1. c. 6. Soz. l. 1. c. 14.

Tout étoit en mouvement dans les égliſes d'Egypte, de Libye, d'Orient. Ce n'étoit que meſſages, que lettres ſouſcrites par les uns, rejet-

CONSTANTIN.
An. 324.

Epiph. hær. 69.
Philost. l. 2. c. 2.
Athenée. deipn. l. 14.
Gol. in Philost. l. 1. c. 7.
Till. Arian. art. 5, 7, 8.
Fleury Hist. Eccl. l. 10. c. 36.

tées par les autres. Eusebe de Nicomédie n'étoit pas homme à pardonner à Alexandre le portrait que celui-ci avoit osé faire de lui dans sa lettre circulaire : il ne cessoit pourtant pas de lui écrire en faveur d'Arius ; mais en même-tems il s'efforçoit de soulever contre lui toutes les églises. L'esprit de parti ne ménageoit pas les injures ; & le scandale étoit si public, que les Payens en prenoient sujet de risée, & jouoient sur les théatres les divisions de l'église Chrétienne. Pour augmenter le trouble, Mélece & ses adhérans favorisoient les Ariens. Cependant on assembloit partout des Synodes. Arius retiré en Palestine obtint d'Eusebe de Césarée, & de plusieurs autres évêques, la permission de faire les fonctions du sacerdoce ; ce qui par une réserve affectée ne lui fut pourtant accordé, qu'à condition qu'il resteroit soumis de cœur à son évêque, & qu'il ne cesseroit de travailler à se réconcilier avec lui. Après quelque séjour en Palestine, il alla se jetter entre les bras de son grand protecteur Eusebe de Nicomédie : delà il écrit à Alexandre, & en lui exposant

le fonds de son héréſie, il a l'audace de proteſter qu'il n'enſeigne que ce qu'il a appris de lui-même. Ce fut dans cet azyle que pour inſinuer plus agréablement ſon erreur, il compoſa un poëme intitulé *Thalie* : ce titre n'annonçoit que la joye des feſtins & de la débauche ; l'exécution de l'ouvrage étoit encore plus indécente ; il étoit verſifié dans la même meſure que les chanſons de Sotade, décriées chez les Payens même pour la lubricité qu'elles reſpiroient, & qui avoient couté la vie à leur auteur. Arius y avoit ſemé tous les principes de ſa doctrine ; & pour la mettre à la portée des eſprits les plus groſſiers, dont le zele brutal rend un héréſiarque redoutable, il fit des cantiques accommodés au génie des divers états du peuple : il y en avoit pour les Nautonniers, pour ceux qui tournoient la meule, pour les voyageurs. La qualité de proſcrit, de perſécuté, qu'Arius ſavoit bien faire valoir, lui attiroit la compaſſion du vulgaire, qui ne manque preſque jamais de

CONSTANTIN.
An. 324.

croire les hommes innocens, dès qu'il les voit malheureux.

CONSTANTIN.

An. 324.

XXI. Concile en faveur d'Arius.

Soc. l. 1. c. 6. Soz. l. 1. c. 14.

Eusebe de Nicomédie servit son ami avec chaleur en faisant assembler en concile les évêques de Bithynie. Il y fut résolu d'écrire à tous les évêques du monde, pour les exhorter à ne pas abandonner Arius, dont la doctrine n'avoit rien que d'orthodoxe; & à se réunir pour vaincre l'injuste opiniâtreté d'Alexandre. Toutes les lettres écrites par les deux partis depuis le commencement du procès furent recueillies en un corps, d'un côté par Alexandre, de l'autre par Arius; & composerent, pour ainsi dire, le Code des Orthodoxes & celui des Ariens.

XXII. Lettre de Constantin à Alexandre & à Arius.

Eus. vit. l. 2. c. 63. & seq. Idem. l. 3. c. 5, 18. Idem. Hist. l. 5. c. 23. & seq. Athan. de Synod.

Constantin fut averti de ces agitations de l'église d'Orient, lorsqu'il se disposoit à partir pour la Syrie & l'Egypte. Il gémissoit de voir s'élever dans le sein du Christianisme une division capable de l'étouffer, ou du moins d'en retarder les progrès. Il ne jugea pas à propos de se rendre témoin de ces désordres, de peur de compromettre son autorité, ou de se

mettre dans la néceſſité de punir. Il prit donc le parti de ſe tenir éloigné, & d'employer les voyes de la douceur. Euſebe de Nicomédie profita de cette diſpoſition pacifique du Prince pour lui perſuader qu'il ne s'agiſſoit que d'une diſpute de mots ; que les deux partis s'accordoient ſur les points fondamentaux ; & que toute la querelle ne rouloit que ſur des ſubtilités où la foi n'étoit nullement intéreſſée. L'empereur le crut ; il écrivit à Alexandre & à Arius qui étoit aparemment déja retourné à Alexandrie. Sa lettre avoit pour but de rapprocher les eſprits : il y blâmoit l'un & l'autre d'avoir donné l'eſſor à leurs penſées & à leurs diſcours ſur des objets impénétrables à l'eſprit humain : il prétendoit que ces points n'étant pas eſſentiels, la différence d'opinion ne devoit pas rompre l'union Chrétienne ; que chacun pouvoit prendre intérieurement le parti qu'il voudroit ; mais que pour l'amour de la paix il falloit s'abſtenir d'en diſcourir. Il comparoit ces diſſenſions aux diſputes

CONSTANTIN.
An. 324.
Soc. l. 1. c. 7.
Soz. l. 1. c. 15.
Theod. l. 1. c. 7.

Constantin. An. 324.

des Philosophes d'une même secte ; qui ne laissoient pas de faire corps, quoique les membres ne s'accordassent pas sur plusieurs questions. Ce bon Prince animé d'une tendresse paternelle finissoit en ces termes : « Rendez-moi des jours sereins & des » nuits tranquilles ; faites-moi jouir » d'une lumiere sans nuage. Si vos » divisions continuent, je serai réduit » à gémir, à verser des larmes ; il n'y » aura plus pour moi de repos. Où en » trouverai-je, si le peuple de Dieu, » si mes conserviteurs se déchirent » avec opiniâtreté ? Je voulois vous » aller visiter ; mon cœur étoit déja » avec vous : vos discordes m'ont » fermé le chemin de l'Orient. Réunissez-vous pour me le rouvrir. Donnez-moi la joye de vous voir heureux comme tous les peuples de » mon Empire : que je puisse joindre » ma voix à la vôtre, pour rendre de » concert au souverain Etre des actions de graces de la concorde » qu'il nous aura procurée. » Il mit cette lettre entre les mains d'Osius, pour la porter à Alexandrie. Il com-

ptoit beaucoup ſur la ſageſſe de ce vieillard, évêque de Cordoue depuis trente années, reſpecté dans toute l'égliſe pour ſon grand ſavoir & pour le courage avec lequel il avoit confeſſé Jeſus-Chriſt dans la perſécution de Maximien. Afin d'étouffer toute ſemence de diviſion, il lui recommanda auſſi de travailler à réunir les égliſes partagées ſur le jour de la célébration de la Pâque. C'étoit une diſpute ancienne, qui n'avoit pû être terminée par les déciſions de pluſieurs conciles. Tout l'Occident & une grande partie de l'Orient célébroient la fête de Pâque le premier Dimanche après le quatorziéme de la lune de Mars : la Syrie & la Méſopotamie perſiſtoient à la ſolemniſer avec les Juifs le quatorziéme de la lune, en quelque jour de la ſemaine qu'il tombât. C'étoit dans le culte une diverſité qui donnoit occaſion à des conteſtations opiniâtres & ſcandaleuſes. Oſius fut chargé de tâcher de rétablir auſſi dans ce point l'uniformité.

CONSTANTIN. An. 324.

XXIII. Second concile d'Alexandrie.

Ce grand évêque avoit aſſez de zele & de capacité pour s'acquitter

CONSTANTIN.
An. 324.
Euſ. Vit. l. 2. c. 73.
Idem l. 3. c. 4.
Soc. l. 1. c. 7.
Soz. l. 1. c. 16.
Gelaſ. Cyzic. l. 3. c. 1.
Baron. in an. 319.

d'une commiſſion ſi importante. Il aſſembla à Alexandrie un concile nombreux. Mais il trouva trop d'aigreur dans les eſprits. Il ne tira d'autre fruit de ſes démarches que de ſe convaincre lui-même de la mauvaiſe foi d'Arius, & du danger de ſa doctrine. On renouvela pourtant dans ce concile la condamnation de Sabellius & de Mélece. On y condamna un prêtre nommé Colluthe qui avoit fait ſchiſme & uſurpé les fonctions de l'Epiſcopat : il ſe ſoumit & rentra dans ſon rang de ſimple prêtre ; mais pluſieurs de ſes ſectateurs ſe joignirent à ceux de Mélece & d'Arius. Conſtantin étoit retourné à Theſſalonique dès le commencement de Mars. Oſius s'étant rendu auprès de lui, le détrompa, il lui fit ouvrir les yeux ſur la juſtice & la ſageſſe de la conduite d'Alexandre. Euſebe méritoit d'être puni pour en avoir impoſé au Prince ; cet adroit courtiſan ſut ſe mettre à couvert. Arius oſa même envoyer à l'empereur une apologie : nous avons une réponſe attribuée à l'Empereur, & adreſſée à Arius & aux Ariens. C'eſt

une piéce satyrique, remplie de raisonnemens confus, & plus encore d'invectives, d'ironie, d'allusions froides & d'injures personnelles. Si c'est l'ouvrage du Prince dont elle porte le nom, & non pas celui de quelque déclamateur, il faut avouer que ce style n'est pas digne de la majesté impériale. Il ne convenoit pas à Constantin d'entrer en lice contre un Sophiste : il étoit né pour dire & faire de grandes choses, & pour donner de grands exemples.

CONSTANTIN. An. 324.

XXIV. Généreuse réponse de Constantin.

Joan. Chrysost. t. 2. hom. 21.

Il donna aux Princes dans cette occasion celui d'une clémence vraiment magnanime. L'audace & l'emportement des hérétiques croissoient tous les jours. Les évêques s'armoient contre les évêques, les peuples contre les peuples. Toute l'Égypte depuis le fond de la Thébaïde jusqu'à Alexandrie étoit dans une horrible confusion. La fureur ne respecta pas les statues de l'Empereur. Il en fut informé; le zéle courtisan toujours ardent à la punition d'autrui, l'excitoit à la vengeance; on se récrioit sur l'énormité de l'attentat; on ne trou-

CONSTANTIN. An. 324.

voit pas de ſupplice aſſez rigoureux pour punir des forcenés qui avoient inſulté à coups de pierres la face du Prince : dans la rumeur de cette indignation univerſelle, Conſtantin portant la main à ſon viſage, dit en ſouriant: *Pour moi je ne me ſens pas bleſſé.* Cette parole ferma la bouche aux courtiſans, & ne ſera jamais oubliée de la poſtérité.

XXV. Convocation du concile de Nicée.

Euſ. vit. l. 3. c. 6. Theod. l. 1. c. 7. Strabo. l. 12.

Contre un parti ſi turbulent, ſi audacieux, déja ſoutenu de pluſieurs évêques, Conſtantin crut devoir réunir toutes les forces de l'égliſe. Maître de tout l'Empire, il conçut une idée digne de ſa puiſſance & de ſa piété : ce fut d'aſſembler un concile univerſel. Il choiſit Nicée pour le lieu de l'aſſemblée. C'étoit une ville célébre, en Bithynie ſur le bord du lac Aſcanius, dans une plaine étendue & fertile. L'empereur y invita tous les évêques de ſes états. Il donna ordre de leur fournir aux dépens du public les voitures, les mulets, les chevaux dont ils auroient beſoin, & n'exigea d'eux que la diligence. Le rendez-vous étoit indiqué au mois de Mai de l'année ſuivante.

L'Empereur resta jusqu'à ce tems-là partie à Thessalonique, partie à Nicomédie. On ne voit pas qu'il ait fait alors autre chose que des loix. Il régla les dispenses d'âge que le Prince accordoit aux mineurs pour l'administration de leurs biens. Afin de diminuer les occasions de procès, il donna une nouvelle étendue à l'autorité des peres & des meres par rapport au partage des biens entre leurs enfans. Il défendit aux Magistrats de toucher aux contributions des provinces, gardées dans les dépôts publics, & d'en changer la destination; même à dessein de les remplacer ensuite. L'usure n'avoit plus de bornes: pour la restraindre, il permit à ceux qui prêtoient des fruits secs ou liquides, comme du bled, du vin, de l'huile, d'exiger moitié en sus de ce qu'ils auroient prêté: par exemple, trois boisseaux de bled pour deux boisseaux; quant à l'intérêt de l'argent il le réduisit à douze pour cent. Cette usure tout excessive qu'elle est, étoit le denier autorisé par les loix Romaines. Il ajoute que le créancier

CONSTANTIN.
An. 324.

XXVI.
Occupations de Constantin jusqu'à l'ouverture du concile.

Cod. Th. lib. 2. tit. 17, 24, 33.
Idem. lib. 12.
Canon. Nic. 17.
Cod. Just. lib. 6. tit. 21.

qui refusera le remboursement du principal pour prolonger le profit de l'intérêt, perdra l'intérêt & le principal. Cette loi ne pouvoit être d'usage que pour les Payens; elle ne fut jamais adoptée par l'église, qui a toujours défendu le prêt usuraire. Et ce fut sans doute pour affermir en ce point sa discipline, que trois mois après, elle déclara par un canon exprès dans le concile de Nicée, que tout clerc qui prêteroit à intérêt, de quelque maniere que ce fût, seroit retranché du Clergé. En faveur de ceux qui exposent leur vie pour le salut de l'état, il ordonna que leur derniere volonté, s'ils mouroient en campagne, seroit exécutée sans contestation, de quelque maniere qu'elle fût manifestée. Ainsi leur disposition testamentaire écrite avec leur sang sur le fourreau de leur épée, sur leur bouclier, ou même tracée avec leur pique sur la poussiere du champ de bataille où ils perdoient la vie, avoit la force d'un acte revêtu de toutes les formalités. C'étoit bien en effet le plus noble caractere, & la forme la plus

CONSTANTIN. An. 324.

sacrée

ſacrée dans laquelle un teſtament pût être conçu. Quelques-unes de ces loix furent publiées pendant le concile. Le prince donnoit au reglement de l'Etat tous les momens que lui laiſſoient alors les affaires importantes de l'Egliſe. Il publia encore en attendant l'ouverture du concile pluſieurs autres ordonnances, que nous avons déja indiquées à l'occaſion des loix faites dans les années précédentes.

CONSTANTIN. An. 324.

An. 325.

XXVII. Les évêques ſe rendent à Nicée.

Euſ. vit. l. 3. c 6, 8, 9. Soc. l. 1. c. 11.

Au commencement de l'année 325, ſous le conſulat de Paulin & de Julien, les évêques accompagnés des plus ſavans de leurs prêtres & de leurs diacres, qui faiſoient preſque toute leur ſuite, accouroient à Nicée de toutes parts. Ils quittoient leurs égliſes au milieu des prieres & des vœux de leurs peuples. Toutes les villes de leur paſſage recevoient avec vénération & avec joye ces généreux athletes, qui pleins d'eſpérance & d'ardeur pour rétablir la paix, voloient à la guerre contre les ennemis de l'Egliſe. Ils laiſſoient partout ſur leur route l'o-

CONSTANTIN. An. 325.

deur de leurs vertus, & les présages de leur victoire. Constantin étoit à Nicomédie au commencement de Février, & dès le mois de Mai il se rendit à Nicée pour y recevoir les Peres du concile. Il leur faisoit l'accueil le plus honorable : on leur fournit à ses dépens pendant leur séjour les choses nécessaires à la vie, avec une magnificence qui n'étoit bornée que par la simplicité & l'austérité de ces saints personnages. Jamais tant de vertus n'avoient été réunies. Nicée recevoit dans son enceinte ce que la terre avoit de plus auguste & de plus saint. C'étoit le champ de bataille où la religion & la vérité alloient combattre l'impiété & l'erreur. On y voyoit les plus illustres chefs des églises du monde depuis les confins de la haute Thébaïde jusqu'au pays des Gots, depuis l'Espagne jusqu'en Perse. Rien ne ressembloit mieux, dit Eusebe, à cette premiere assemblée, dont il est parlé dans les actes des Apôtres, lorsqu'au jour de la naissance de l'Eglise un grand nom-

bre d'hommes religieux & craignans Dieu, de toutes les nations qui ſont ſous le Ciel, accoururent au bruit de la deſcente du ſaint Eſprit. C'étoit auſſi la premiere fois que l'Egliſe avoit pû s'aſſembler toute entiere : elle renaiſſoit en quelque ſorte par la liberté dont elle commençoit à jouir ; & c'étoit le même Eſprit qui devoit deſcendre. Le Prince révéroit dans ces illuſtres confeſſeurs les preuves de courage que pluſieurs d'entre eux portoient ſur leur corps ; il diſtinguoit entre les autres Paphnuce évêque dans la haute Thébaïde, homme ſimple & pauvre, mais recommandable par la ſainteté de ſa vie, par ſes miracles, & par la perte d'un de ſes yeux au tems de la perſécution de Maximin: c'étoit auprès de l'Empereur le plus beau titre de nobleſſe ; il faiſoit ſouvent venir Paphnuce au palais ; il baiſoit avec reſpect la cicatrice, & lui rendoit les plus grands honneurs.

CONSTANTIN. An. 325.

XXVIII. Evêques Orthodoxes.

Le concile fut composé de trois cent dix-huit évêques, entre leſquels il n'y en avoit que dix-ſept qui fuſ-

CONSTANTIN.
An. 325.

Act. Conc. Nic.
Athan. Apol. 2. & Synod.
Soc. l. 1. c. 7.
Theod. l. 1. c. 5, 7. & l. 2. c. 30.
Soz. l. 1. c. 16.
Hieron. *Chron.*
Ruf. l. 1. c. 5.
Gelas. Cyzic. l. 1. c. 35.
Baron. an. 325.
Morin déliv. de l'égl. part. 2. c. 51.
Bossuet Hist. univ. part. 1.
Fleury Hist. Eccles. l. 11. c. 2. & seq.

sent infectés d'Arianisme. Il appartient à l'histoire de l'Eglise de faire connoître tous ceux dont les noms se sont conservés. Je ne nommerai que les plus célébres, dont l'histoire est liée avec celle de Constantin ou de ses enfans. Eustathe étoit né à Side en Pamphylie : il avoit été évêque de Bérée en Syrie, & transféré malgré lui à Antioche par le suffrage unanime des évêques, du clergé & du peuple après la mort de Philogone. Ce prélat étoit également illustre par sa science & par sa vertu : il avoit confessé la foi en présence des tyrans, & étoit destiné à souffrir encore une persécution plus opiniâtre de la part des Ariens. De trois Alexandres qui assisterent au concile, l'un évêque d'Alexandrie, l'autre de Byzance sont déja connus ; le troisiéme gouvernoit l'église de Thessalonique, & il se signala dans la suite par son zele pour saint Athanase persécuté. Macaire évêque de Jérusalem étoit un des Orthodoxes que les Ariens haïssoient davantage : il seconda dans la

fuite l'impératrice Hélene dans la découverte de la Croix. Nous avons déjà parlé de Cécilien, évêque de Carthage. Marcel d'Ancyre dès lors célébre par ſon oppoſition aux Ariens, le fut encore depuis par les erreurs dont il fut accuſé, & qui ont fait de ſon orthodoxie un ſujet de diſpute. Jacques évêque de Niſibe, en Méſopotamie, fameux par ſes auſtérités & par ſes miracles, fut vingt-cinq ans après le plus fort rempart de ſa ville épiſcopale contre l'armée innombrable de Sapor, & força ce Prince à lever le ſiége. Le plus conſidérable de tous ces prélats étoit le grand Oſius, que nous avons déja fait connoître. Le pape Sylveſtre retenu à Rome par ſa vieilleſſe envoya deux prêtres, Vitus & Vincent, en qualité de Légats. Mais le plus formidable ennemi que les Ariens éprouverent dans ce Concile, fut le jeune Athanaſe, diacre d'Alexandrie. L'évêque Alexandre qui l'avoit élevé & qui le chériſſoit comme ſon fils, l'avoit amené avec lui. Les Ariens le connoiſſoient déja & le haïſſoient mortellement:

CONSTANTIN. An. 325.

CONSTANTIN. An. 323.

ils attribuoient à ses conseils la fermeté inflexible d'Alexandre. La providence qui le destinoit à combattre pour l'église pendant le cours d'une longue vie jusqu'au dernier soupir, lui fit faire, pour ainsi dire, ses premieres armes dans ce concile ; il y soutint avec gloire à la face de l'Eglise universelle les plus violens assauts, & se signala dès lors par une éloquence & une force de raisonnement, qui confondit plusieurs fois les plus habiles d'entre les Ariens, & Arius luimême, & qui étonna l'Empereur & toute sa cour. Outre les prêtres, les diacres, & les acolytes, les évêques s'étoient fait accompagner de plusieurs laïcs habiles dans les lettres humaines.

XXIX. Evêques Ariens.

Philost. l. 1. c. 9. & ibi God. differt.

Les Ariens dont l'hérésie s'étoit répandue depuis la haute Libye jusqu'en Bithynie, ne purent pourtant rassembler que dix-sept évêques. Les plus renommés sont Second de Ptolémaïde, Théonas ou Théon de Marmarique, le fameux Eusebe de Césarée, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, & le grand défenseur de

tout le parti, Eusebe de Nicomédie. Arius les animoit par sa présence & leur prêtoit ses ruses & ses artifices.

CONSTANTIN. AN. 325.

Avant l'ouverture du concile les Théologiens, par une espece de prélude, eurent à s'exercer contre quelques philosophes Payens. Ceux-ci étoient venus les uns par curiosité, pour s'instruire de la doctrine des Chrétiens; les autres par haine & par jalousie, pour les embarrasser dans la dispute. Un de ces derniers, arrogant & avantageux, se prévaloit de sa dialectique, & traitoit avec mépris les ecclésiastiques qui entreprenoient de le réfuter; lorsqu'un vieillard du nombre des confesseurs, laïc simple & ignorant, se présenta pour entrer en lice. Sa prétention fit rire d'avance les Payens qui le connoissoient, & fit craindre aux Chrétiens qu'il ne se rendît vraiment ridicule. Cependant on n'osa par respect lui fermer la bouche. Alors imposant silence au nom de Jesus-Christ, à ce superbe philosophe: *Ecoute*, lui dit-il: & après lui avoir exposé en termes clairs & précis, mais sans entrer dans la discussion des

XXX. Philosophes Payens confondus.

Soc. l. 1. c. 7. Soz. l. 1. c. 17.

CONSTANTIN. An. 325.

preuves, les mysteres les plus incompréhensibles de la religion, la Trinité, l'Incarnation, la mort du fils de Dieu, son avenement futur: *Voilà*, lui ajouta-t-il, *ce que nous croyons sans curiosité. Cesse de raisonner en vain sur des vérités qui ne sont accessibles qu'à la foi; & réponds-moi si tu les crois.* A ces mots la raison du philosophe fut terrassée par une puissance intérieure; il s'avoua vaincu, remercia le vieillard, & devenu lui-même prédicateur de l'évangile, il protestoit avec serment à ses semblables, qu'il avoit senti dans son cœur l'impression d'une force divine, dont il ne pouvoit expliquer le secret.

XXXI. Trait de sagesse de Constantin. *Theod. l.* 1. *c.* 11. *Soz. l.* 1. *c.* 16.

De tant d'évêques rassemblés plusieurs avoient entre eux des querelles particulieres. Ils croyoient l'occasion favorable pour porter leurs plaintes au prince & en obtenir justice. C'étoit tous les jours de nouvelles requêtes, de nouveaux mémoires d'accusation. L'empereur en ayant reçu un grand nombre, les fit rouler ensemble, sceller de son anneau; & assigna un jour pour y répondre. Il travailla dans cet intervalle à réunir les esprits divisés. Le jour

venu, les parties s'étant rendues devant lui pour recevoir la décision, il se fit apporter le rouleau, & le tenant entre ses mains : « Tous ces procès, » dit-il, ont un jour auquel ils sont » assignés ; c'est celui du jugement » général ; ils ont un juge naturel, » c'est Dieu même. Pour moi qui ne » suis qu'un homme, il ne m'appar- » tient pas de prononcer dans des cau- » ses où les accusateurs & les accu- » sés sont des personnes consacrées à » Dieu. C'est à eux à vivre sans mé- » riter de reproches & sans en faire. » Imitons la bonté divine & par- » donnons ainsi qu'elle nous pardon- » ne : effaçons jusqu'à la mémoire de » nos plaintes par une réconciliation » sincere, & ne nous occupons que » de la cause de la foi qui nous rassem- » ble. » Après ces paroles il jetta au feu tous ces libelles, assurant avec serment qu'il n'en avoit pas lû un seul : *Il faut*, disoit-il, *se donner de garde de révéler les fautes des ministres du Seigneur, de peur de scandaliser le peuple & de lui prêter de quoi autoriser ses désordres.* On dit même qu'il ajouta,

CONSTANTIN. An. 325.

CONSTANTIN. An. 325.

que s'il ſurprenoit un évêque en adultere, il le couvriroit de ſa pourpre, pour en cacher le ſcandale aux yeux des fidéles. Il marqua en même-tems le dix-neuviéme de Juin, pour la premiere ſéance publique.

XXXII. Conférences préliminaires.

Soz. l. 1. c. 16.

En attendant ce jour, les évêques s'aſſemblerent pluſieurs fois en particulier, pour préparer & débattre les matieres. Ils firent venir Arius, ils l'écouterent, ils diſcuterent ſes opinions. Ce fut dans ces conférences que d'un côté Arius mit en œuvre tous ſes talens, toute ſon adreſſe, tantôt dévoilant ſa doctrine pour ſonder les eſprits, tantôt la repliant, pour ainſi dire, & l'enveloppant de termes orthodoxes pour en déguiſer l'horreur; & que de l'autre, Athanaſe parut comme une vive lumiere qui déconcertoit l'héréſie, & la pourſuivoit dans ſes détours les plus ténébreux.

XXXIII. Séances du Concile.

Euſ. vit. l. 3. c. 11, & proœmio operis.

Soz. l. 1. c. 18.

Conc. Chalc. act. 1.

La premiere ſéance ſe tint le dix-neuf de Juin. L'antiquité écléſiaſtique nous a précieuſement conſervé la doctrine de ce grand concile, & tout ce qui s'y paſſa d'important par rapport à la foi. C'eſt un des points hiſto-

riques les plus surs & les mieux constatés. C'est aussi le seul qui intéresse véritablement l'Eglise, dont les victoires doivent être immortelles. Mais pour les articles de pure curiosité, tels que le nombre des séances, leur distinction, le lieu où elles se tinrent, combien de fois, & en quels jours Constantin y assista, quel fut l'évêque qui y présida, tout cela est resté dans l'obscurité. La cause de ces incertitudes, c'est que les actes du concile ne furent pas rédigés par écrit ; on n'écrivit que la profession de foi, les canons, & les lettres synodiques. Il est impossible de rien déterminer sur le nombre des sessions, & de distinguer ce qui se fit dans chacune. Quant au lieu de l'assemblée & à la présence de Constantin, il me paroît très probable que les peres s'assemblerent dans l'église de Nicée ; mais qu'ils se rendirent au palais pour la derniere session, à laquelle Constantin voulut assister, & qui fit la clôture du concile. Pour ce qui regarde le président, les uns sont portés à croire que ce fut Eustathe d'Antioche :

CONSTANTIN.
An. 325.

Chron. Alex. p. 282.
Baron. an. 325.
Pagi in Baron.
Valef. not. in. Euseb. vit. l. 3. *c.* 10, 11. 14.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.
Till. Arian. art. 8. *& not.* 1, 6.

CONSTANTIN. An. 325.

c'étoit en effet un des plus grands évêques de l'Eglise ; il étoit assis le premier à droite, & l'on croit que ce fut lui qui harangua Constantin au nom du concile. Mais le terme de *droite* employé ici par Eusebe est équivoque ; & peut aussi bien signifier la droite en entrant ; ce qu'on appelle dans l'église le côté de l'épître, que le côté opposé, qui étoit dans le concile la place d'honneur, comme on le voit par les séances de celui de Chalcédoine. Il n'est pas même bien certain que ce soit Eustathe qui ait porté la parole à l'Empereur : Eusebe semble dire que ce fut lui-même ; Sozomene confirme ce sentiment, & d'autres attribuent cet honneur à l'évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, il ne paroît pas nécessaire que ce soit le président du concile qui ait harangué l'Empereur : cette fonction a pu être donnée à celui qu'on regardoit comme le plus éloquent. L'opinion qui me semble la mieux appuyée c'est qu'Osius présida au concile au nom du Pape Sylvestre ; le nom d'Osius

ſe trouve avec celui des deux autres légats Vitus ou Victor & Vincent à la tête des ſouſcriptions.

CONSTANTIN.
An. 325.

XXXIV.
Conſtantin au Concile.
Euſ. vit. l. 3. c. 10.
Theod. l. 1. c. 7.
Soc. l. 1. c. 7.
Soz. l. 1. c. 18.

Les ſeſſions durerent juſqu'au vingt-cinquieme d'Août. On voit par les actes du concile d'Epheſe qu'elles étoient alors fort longues, commençant ſur les huit ou neuf heures du matin & durant juſqu'au ſoir. On mettoit ſur un trône ou pupitre au milieu de l'aſſemblée, le livre des Evangiles. Après qu'on eut diſcuté les queſtions de foi, entendu les Ariens, arrêté les canons de diſcipline qu'il étoit à propos de confirmer par l'autorité de l'Egliſe univerſelle, les Peres, pour prononcer le jugement définitif, ſe rendirent, ſelon le déſir du prince, dans la plus grande ſalle du palais. On leur avoit préparé des ſiéges à droite & à gauche. Chacun prit ſa place & attendit en ſilence l'arrivée de l'Empereur. Bientôt on le vit paroître ſans gardes, accompagné ſeulement de ceux de ſes courtiſans qui profeſſoient le Chriſtianiſme. A ſon approche, les évêques ſe leverent. Il parut, dit Euſebe, comme

CONSTANTIN. An. 325.

un ange de Dieu : sa pourpre enrichie d'or & de pierreries éblouissoit par son éclat; mais ce qui frappoit bien plus les yeux de ces saints Prélats, c'étoit la noble piété que respiroit tout son extérieur. Ses yeux baissés, la rougeur de son visage, sa démarche modeste & respectueuse ajoutoient une grace chrétienne à la hauteur de sa taille, à la force de ses traits, & à cet air de grandeur qui annonçoit le maître de l'empire. Après avoir traversé l'assemblée il se tint debout au haut de la salle devant un siége d'or plus bas que celui des évêques, & ne s'assit qu'après qu'ils l'en eurent prié par des signes de respect. Tous s'assirent après lui : alors un des prélats complimenta le prince en peu de mots au nom du concile, & rendit à Dieu au nom du prince des actions de graces. Quand cet évêque eut cessé de parler, tous les autres dans un profond silence fixerent les yeux sur l'Empereur, qui promenant des regards doux & sereins sur cette auguste compagnie, & s'étant un peu recueilli, parla en ces termes.

» Mes vœux ſont accomplis. De » toutes les faveurs dont le Roi du » ciel & de la terre a daigné me combler, celle que je déſirois avec le » plus d'ardeur, c'étoit de vous voir » aſſemblés & réunis dans le même » eſprit. Je jouis de ce bonheur; gra- » ces en ſoient rendues au Tout-puiſ- » ſant. Que l'ennemi de la paix ne » vienne plus troubler la nôtre. Après » que par le ſecours du Dieu Sauveur » nous avons détruit la tyrannie de » ces impies qui lui faiſoient une guer- » re ouverte, que l'eſprit de malice n'o- » ſe plus deſormais attaquer par la ru- » ſe & l'artifice notre ſainte Religion. » Je le dis du fond du cœur; les diſ- » cordes inteſtines de l'Eglise de Dieu » ſont à mes yeux les plus périlleux de » tous les combats. Victorieux de mes » ennemis, je me flattois de n'avoir » plus qu'à louer l'auteur de mes vic- » toires, & à partager avec vous ma » reconnoiſſance & le fruit de mes » ſuccès. La nouvelle de vos divi- » ſions m'a plongé dans une douleur » amere. C'eſt pour remédier à ce mal » le plus funeſte de tous, que je vous

CONSTANTIN.
An. 325.
XXXV.
Diſcours de Conſtantin.
Euſ. vit. l. 3. c. 12.

CONSTANTIN. An. 325.

» ai assemblés sans délai. La joie que » me donne votre présence ne sera » parfaite que par la réunion de vos » cœurs. Ministres d'un Dieu pacifi- » que, faites renaître entre vous cet » esprit de charité que vous devez » inspirer aux autres ; étouffez toute » semence de discorde, affermissez en » ce jour une paix inaltérable. Ce sera » l'offrande la plus agréable au Dieu » que vous servez, & le présent le » plus précieux à un prince qui le » sert avec vous ».

XXXVI. Liberté du Concile.

Eus. vit. l. 3. c. 13.
Soz. l. 1. c. 39.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.

Ce discours prononcé en latin par l'Empereur, fut ensuite interprété en grec, la plûpart des Peres du Concile n'entendant que cette langue. Constantin les parloit toutes deux ; mais le latin étoit encore la langue régnante, & la majesté impériale ne s'exprimoit point autrement. L'Empereur ne donna aucune atteinte à la liberté du concile : il la laissa toute entiere aux Ariens avant que le jugement fût prononcé. Dans les vives contestations qui s'éleverent entre eux & les Catholiques, le prince écoutoit tout avec attention & avec patience ; il

ſe prêtoit aux propoſitions de part & d'autre ; il appuyoit celles qui lui paroiſſoient propres à rapprocher les eſprits ; il s'efforçoit de vaincre l'opiniatreté par ſa douceur, par la force de ſes raiſons, par des inſtances preſſantes & par des remontrances aſſaiſonnées d'éloges. Il faut pourtant convenir que la préſence du ſouverain dans un concile étoit un exemple dangereux, dont Conſtance abuſa depuis dans les conciles d'Antioche & de Milan.

XXXVII. Conſubſtantialité du Verbe.

Athan. epiſt. contra Arianos.
Theod. l. 1. *c.* 7, 8.
Till. Arian. art. 9.
Fleury Hiſt. Eccl. l. 11. *c.* 12.

Les Ariens préſenterent une profeſſion de foi artificieuſement compoſée. Elle révolta tous les eſprits ; on ſe récria ; elle fut miſe en pieces. On lut une lettre d'Euſebe de Nicomédie remplie de blaſphêmes ſi outrageans contre la perſonne du Fils de Dieu, que les Peres, pour ne les point entendre ſe boucherent les oreilles : on la déchira avec horreur. Les Catholiques vouloient dreſſer un ſymbole, qui ne fût ſuſceptible d'aucune ambiguité, d'aucune interprétation favorable au dogme impie d'Arius, & qui exclût abſolument de la perſonne de Jeſus-

CONSTANTIN. An. 325.

Christ toute idée de créature. Les Ariens au contraire ne cherchoient qu'à sortir d'embarras en sauvant l'erreur sous l'équivoque des termes. D'abord on exigea d'eux qu'ils reconnussent, selon les saintes Ecritures, que Jesus-Christ est par nature Fils unique de Dieu, son verbe, sa vertu, son unique sagesse, splendeur de sa gloire, caractere de sa substance : ils ne firent aucune difficulté d'adopter tous ces termes, parce que selon eux, ils n'étoient pas incompatibles avec la qualité de créature. Ils trouvoient moyen de pratiquer dans toutes ces expressions un retranchement à l'erreur. Mais on les força tout à fait, quand en ramassant dans un seul mot les notions répandues dans l'Ecriture touchant le Fils de Dieu, on leur proposa de déclarer qu'il étoit consubstantiel à son Pere. Ce mot fut pour eux un coup de foudre ; il ne laissoit aucun subterfuge à l'héréſie ; c'étoit reconnoître que le Fils est en tout égal à son Pere & le même Dieu que lui. Aussi s'écrierent-ils que ce terme étoit nouveau, qu'il n'étoit point au-

torisé par les Ecritures. On leur répliqua que les termes dont ils se servoient pour dégrader le Fils de Dieu ne se trouvoient pas non plus dans les livres saints; que d'ailleurs ce mot étoit déja consacré par l'usage qu'en avoient fait près de quatre-vingt ans auparavant d'illustres Evêques de Rome & d'Alexandrie (c'étoient les deux saints Denys) pour confondre les adversaires de la divinité de Jesus-Christ. Les Peres du concile se tinrent constamment attachés à ce terme qui tranchoit toutes les subtilités d'Arius, & qui fut depuis ce tems le signal distinctif des Orthodoxes & des Ariens. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ce glaive dont ils égorgeoient l'hérésie, leur avoit été fourni par l'hérésie même : on avoit lû une lettre d'Eusebe de Nicomédie, dans laquelle il disoit que reconnoître le Fils increé, ce seroit le déclarer consubstantiel à son Pere.

CONSTANTIN. An. 325.

XXXVIII. Jugement du Concile.

Athan. ad Solit.

Tous les Orthodoxes étant d'accord sur la foi de l'Eglise, en souscrivirent le formulaire dressé par Osius, & prononcerent l'anathême

CONSTANTIN.
An. 325.
Soc. l. 1. c. 7.
Soz. l. 1. c. 19.
Polit. apud Phot.
Theod. l. 1. c. 8, 12.
Philost. l. 1. c. 9.
Baron. an. p. 325.
Pagi. ibid.
Herm. vie de S. Athan. l. 2.
Till. Arian. art. 9.
Fleury Hist. Eccles. l. 11. c. 13.
Bayle dict. art. Arius rem. A.

contre Arius & sa doctrine. Les dix-sept partisans de l'héréfiarque refuserent d'abord de souscrire ; mais la plûpart se réunirent, du moins en apparence. La crainte de l'exil, dont l'Empereur menaçoit les réfractaires, les fit signer contre leur conscience, comme ils le firent bien voir dans la suite. Eusebe de Césarée balança & souscrivit enfin. La lettre qu'il adressa à son Eglise, semble faite pour rassurer les Ariens de Césarée que la nouvelle de sa signature avoit sans doute allarmés. Il y explique le terme de consubstantiel & l'affoiblit en l'expliquant. On sent un courtisan qui se plie aux circonstances & qui ne change que de langage. Eusebe de Nicomédie & Théognis de Nicée disputerent long-tems le terrein. Le premier employa tout le crédit qu'il avoit auprès du prince pour se mettre à couvert sans être obligé d'adhérer à la décision du concile. Enfin vaincu par la fermeté de l'Empereur, il consentit à signer la profession de foi, mais non pas l'anathême : il connoissoit trop, disoit-il, l'innocence & la pureté de

la foi d'Arius. Il paroît que Théognis le ſuivit pas à pas dans toutes ſes démarches. Philoſtorge prétend que par le conſeil de Conſtantie, attachée à la nouvelle doctrine, les Ariens tromperent l'Empereur & les Orthodoxes, en inſérant dans le mot grec qui ſignifie *conſubſtantiel*, une lettre qui en change le ſens, & réduit ce mot à n'exprimer que *ſemblable en ſubſtance* : il n'eſt guere probable que ce foible artifice ait échappé à tant d'yeux clairvoyans. Second & Théonas reſterent ſeuls obſtinés : on les condamna avec Arius & les autres prêtres ou diacres déja frappés d'anathême dans le concile d'Alexandrie, tels que Piſte & Euzoïus, qui à la faveur des troubles de l'héréſie uſurperent quelque tems après, l'un le ſiége d'Alexandrie, l'autre celui d'Antioche. Les écrits d'Arius & en particulier ſa Thalie furent condamnés. En exécution de ce jugement du concile, que la Puiſſance ſéculiere appuya, mais qu'elle ne prévint pas, Conſtantin dans une lettre adreſſée aux évêques abſens & à tous les fideles, ordonne que ces livres

CONSTANTIN. An. 325.

pernicieux ſoient jettés au feu, ſous peine de mort contre tous ceux qui en ſeront trouvés ſaiſis. Le concile avoit défendu à Arius de retourner à Alexandrie; l'Empereur le relégua à Nicée en Illyrie avec Second, Théonas & ceux qui avoient ſubi l'anathême. On a blâmé Conſtantin de cette diſproportion dans les peines : on lui a reproché d'avoir condamné à mort ceux qui liroient des ouvrages dont il ſe contentoit de bannir l'auteur. On ne peut excuſer ce défaut que par un autre que nous avons déja relevé & qui ſemble avoir ſa racine dans la bonté même du Prince : il étoit bien plus ſévere à l'égard des crimes à commettre, qu'à l'égard des crimes commis : l'amour du bon ordre le portoit à faire craindre les châtimens les plus rigoureux, & ſa clémence naturelle arrêtoit la punition; ainſi, par l'événement, les peines prononcées dans ſes loix devenoient ſimplement comminatoires. Il eut ſans doute mieux rempli le devoir de légiſlateur & de ſouverain, s'il eut été plus retenu dans les menaces & plus ferme dans l'exécution.

Il veut dans la même lettre que les Ariens ſoient déſormais nommés Porphyriens, à cauſe de la conformité qu'il trouve entre Porphyre & Arius, tous deux ennemis mortels de la Religion chrétienne qu'ils ont attaquée par des écrits impies; tous deux exécrables à la poſtérité & dignes de périr avec leurs ouvrages. Mais cette dénomination ne prit pas faveur; & ce n'eſt pas la ſeule fois que le langage s'eſt ſouſtrait, ainſi que la penſée, à toute l'autorité des Souverains.

CONSTANTIN. An. 325.

XXXIX. Queſtion de la Pâque terminée.

Euſ. l. 3. c. 17. & ſeq. Idem. l. 4. c. 34, 35. Dionyſ. exig. apud Buch. in cyclis. p. 485. Baron. an. 325.

Conſtantin avoit fort à cœur l'uniformité dans la célébration de la Pâque. On s'accorda ſur ce point. Il fut décidé que cette fête ſeroit fixée au premier Dimanche d'après le quatorziéme de la lune de Mars, & qu'on ſe ſerviroit du cycle de Méton. C'eſt une révolution de dix-neuf ans, après leſquels la lune recommence à faire les mêmes lunaiſons. Euſebe de Céſarée ſe chargea de compoſer un canon Paſcal de dix-neuf années: il l'adreſſa à Conſtantin avec un traité complet ſur cette matiere. Nous avons la lettre de l'Empereur qui le remercie de cet ouvrage. L'Aſtronomie fleuriſſoit

CONSTANTIN. An. 325.

alors ſur-tout en Egypte : ce fut dans la ſuite l'Evêque d'Alexandrie qui fut chargé de faire pour chaque année le calcul de la Pâque, & d'en donner avis à l'Evêque de Rome. Celui-ci en inſtruiſoit les autres Egliſes. Cette coutume fut long-tems obſervée ; mais lorſque le ſiége d'Alexandrie fut occupé par des Prélats hérétiques, on ne voulut plus recevoir leurs lettres Paſcales. Malgré ce reglement du concile de Nicée, il y eut quelques évêques qui s'obſtinerent long-tems à célébrer la Pâque le même jour que les Juifs : ils firent ſchiſme & furent nommés Quartodécimains.

XI. Reglement au ſujet des Méléciens & des Novatiens.

Soc. l. 1. c. 7, 10.
Theod. l. 1. c. 9.
Soz. l. 1. c. 21, 23.
Canon 8. Nic.
Baron. an. 325.

Le concile auroit bien ſouhaité terminer toutes les diſputes qui agitoient l'Egliſe. Il traita Mélece avec plus d'indulgence qu'Arius : il lui laiſſa le nom & la dignité d'évêque ; mais il lui ôta les ordinations. Quant aux évêques que Mélece avoit établis, ils devoient, après une nouvelle impoſition des mains, conſerver leur titre, à condition qu'ils céderoient le rang à ceux qu'Alexandre avoit ordonnés, & à qui ils pourroient ſuccéder

céder, en observant les formes canoniques. Cette sage disposition du concile fut rendue inutile par l'indocilité de Mélece, qui perpétua les troubles en se nommant un successeur quand il se vit près de mourir. Théodoret dit que de son tems, c'est-à-dire, plus de cent ans après le concile de Nicée, ce schisme subsistoit encore, sur-tout parmi quelques Moines d'Egypte qui s'écartoient de la saine doctrine & qui se livroient à des pratiques ridicules & superstitieuses. L'Eglise étoit encore divisée depuis quatre-vingts ans par le schisme des Novatiens. Il avoit eu pour auteur Novatien, qui s'étant séparé du pape Corneille, avoit pris le titre d'évêque de Rome. Ces hérétiques affectoient une sévérité outrée & se donnoient pour cette raison un nom qui dans la langue grecque signifie *purs*. Ils retranchoient pour toujours de leur communion ceux qui depuis leur baptême avoient commis des crimes soumis à la pénitence publique : ils prétendoient que Dieu seul pouvoit absoudre, & ils ôtoient à l'Eglise le pouvoir de lier & de dé-

CONSTANTIN.
An. 325.

Constantin. An. 325.

lier. Ils condamnoient les secondes nôces comme des adulteres. Leur secte étoit fort étendue : elle avoit en Occident, & plus encore en Orient des évêques, des prêtres, des églises. L'extérieur de régularité la rendoit la moins odieuse de toutes les sectes hérétiques, & elle subsista jusque dans le huitieme siécle. Les Peres de Nicée consentoient à les recevoir dans le sein de l'Eglise, s'ils vouloient renoncer à leurs fausses préventions : ils offroient à leurs prêtres de les conserver dans le clergé, à leurs évêques de les admettre au nombre des prêtres, même de leur laisser leur titre, mais sans fonction & seulement par honneur, si les évêques catholiques des lieux ne s'y opposoient pas. Ces offres furent inutiles. L'Empereur lui-même s'employa envain à leur réunion : il fit venir à Nicée Acésius évêque Novatien de Bysance qu'il estimoit pour la pureté de ses mœurs. Il lui communiqua les décisions du concile, & lui demanda s'il approuvoit la profession de foi & ce qu'on avoit statué sur la Pâque. Acésius

répondit qu'on n'avoit rien établi de nouveau, & que ces deux points étoient conformes à la croyance & à la pratique apostolique: *Pourquoi donc,* lui dit Constantin, *vous tenez-vous séparé de communion?* Alors l'évêque prevenu des maximes excessives des Novatiens, se rejetta sur la corruption où il prétendoit que l'église étoit tombée en s'attribuant le pouvoir de remettre les péchés mortels: & l'Empereur sentit qu'un orgueilleux rigorisme n'est pas moins difficile à guérir que le relâchement.

XLI. Canon & Symbole de Nicée.

Canon. Nic. Pagi ad Baron. an. 325.

Nous laissons à l'histoire de l'église le détail des canons de ce saint concile. Entre les trésors de la tradition ecclésiastique, c'est la source la plus pure, où l'Eglise puise encore ses regles de discipline. La célebre profession de foi, qui fut depuis ce tems la terreur & l'écueil de l'Arianisme, est ce qu'on appelle aujourd'hui le symbole de Nicée. Le second concile général tenu à Constantinople y a fait quelques additions pour déveloper davantage les points essentiels de notre croyance. L'église d'Espagne

CONSTANTIN. An. 325.

par le conseil du roi Récarede à la fin du sixiéme siécle, fut la premiere qui le chanta à la Messe, pour affermir dans la foi les Gots nouvellement sortis de l'Arianisme. Sous Charlemagne on commença à le chanter en France. Cet usage n'étoit pas encore établi à Rome sous le Pontificat de Jean VIII du tems de Charles le Chauve.

XLII. Lettres du Concile & de Constantin.

Soc. l. 1. c. 7. Gelas. Cyzic. l. 2. c. 37.

Après avoir reglé ce qui regardoit la foi & la discipline, le concile chargea nommément les principaux évêques d'en instruire toutes les Eglises, & il leur assigna à chacun leur département. Mais il jugea à propos d'appliquer lui-même le remede à la partie la plus malade. Il écrivit une lettre synodale aux Eglises d'Alexandrie, d'Egypte, de Libye & de Pentapole. On y remarque la douceur évangélique de ces saints évêques: loin de triompher de l'exil d'Arius, ils en paroissent affligés: *Vous avez sans doute appris*, disent-ils, *ou vous apprendrez bien-tôt ce qui est arrivé à l'auteur de l'hérésie : Nous n'avons garde d'insulter à un homme qui a*

reçu la punition que méritoit ſa faute. Ils n'en diſent pas davantage ſur le châtiment d'Arius. Cette lettre fut accompagnée d'une autre adreſſée par le Prince à l'Egliſe d'Alexandrie : il y remercie Dieu d'avoir confondu l'erreur à la lumiere de la vérité, il rend témoignage aux Peres du concile de leur ſcrupuleuſe exactitude à examiner & à diſcuter les matieres ; il gémit ſur les blaſphêmes que les Ariens ont oſé prononcer contre Jeſus-Chriſt ; il exhorte les membres ſéparés à ſe rejoindre au corps de l'Egliſe ; & il finit par ces paroles : *La ſentence prononcée par trois cens évêques doit être révérée comme ſortie de la bouche de Dieu même ; c'étoit le Saint-Eſprit qui les éclairoit & qui parloit en eux : Qu'aucun de vous n'héſite à les écouter : Rentrez tous avec empreſſement dans la voie de la vérité, afin qu'à mon arrivée je puiſſe de concert avec vous rendre grace à celui qui pénetre le fond des conſciences.* On voit qu'il avoit deſſein d'aller inceſſamment en Egypte ; ce qu'il n'a pas exécuté. Il écrivit encore deux

CONSTANTIN.
An. 325.

CONSTANTIN. An. 325.

autres lettres à toutes les Eglifes; l'une eft celle dont nous avons déja parlé, dans laquelle il profcrivoit la doctrine & les écrits d'Arius : par l'autre il exhortoit tous les fidéles à fe conformer à la décifion du concile fur la célébration du jour de Pâque.

XLIII. Vicennales de Conftantin.

Euf. vit. l. 1. c. 1. & l. 3. c. 15, 16. Theod. l. 1. c. 11. Soz. l. 1. c. 24. Pagi ad Baron. an. 325. Till. art. 59.

La fête des Vicennales de Conftantin tomboit au vingt-cinquiéme de Juillet de cette année : c'étoit le commencement de la vingtiéme de fon regne. On croit que pour ne pas interrompre des affaires plus importantes, cette cérémonie fut remife à la fin du concile, qui fe termina le vingt-cinquiéme d'Août. Eufebe de Céfarée fit en préfence de l'affemblée l'éloge de l'Empereur; & celui-ci invita tous les évêques à un feftin qu'il fit préparer dans fon palais. Ils furent reçus entre deux haies de gardes qui avoient l'épée nue. La falle étoit richement ornée; on y avoit dreffé plufieurs tables. L'Empereur fit affeoir à la fienne les plus illuftres prélats, & diftingua par des honneurs & des careffes ceux qui portoient les marques glorieufes de leurs

combats pour Jesus-Christ : il se sentoit en les embrassant échauffer d'un nouveau zele pour la foi qu'ils avoient si généreusement défendue. Tout se passa avec la grandeur & la modestie convenable à un Empereur & à des évêques. Après le festin il leur fit des présens & leur donna des lettres pour les gouverneurs de ses provinces : il ordonnoit à ceux-ci de distribuer tous les ans du bled dans chaque ville aux veuves, aux vierges, aux ministres de l'église. La quantité en fut mesurée, dit Théodoret, sur la libéralité du prince, plûtôt que sur le besoin des pauvres. Julien abolit cette distribution. Jovien n'en rétablit que le tiers : la disette qui affligeoit alors l'empire, ne lui permit pas de la renouveler en entier : mais ce tiers même étoit fort considérable & se distribuoit encore du tems de Théodoret. L'Empereur acheva la solemnité de ses vicennales à Nicomédie & la réïtéra à Rome l'année suivante.

CONSTANTIN. An. 325.

XLIV. Conclusion du Concile. *Eus. vit. l. 3. c. 21.*

Avant que les évêques se séparassent, Constantin les fit assembler encore une fois ; il les exhorta à conser-

CONSTANTIN. An. 325. Soz. l. 1. c. 24. Baron. an. 325.

ver entre eux cette heureuse union, qui rendroit la religion vénérable même aux payens & aux hérétiques; à bannir tout esprit de domination, de contention, de jalousie. Il leur conseilla de ne pas employer seulement les paroles pour convertir les hommes; il en est peu, leur dit-il, qui cherchent sincerement la vérité, il faut s'accommoder à leur foiblesse; acheter pour Dieu ceux qu'on ne peut convaincre; mettre en œuvre les aumônes, la protection, les marques de bienveillance, les présens même; en un mot, comme un habile médecin, varier le traitement selon la disposition de ceux qu'on veut guérir. Enfin après leur avoir demandé le secours de leurs prieres & leur avoir dit adieu, il les renvoya dans leurs diocèses, & les défraya pour le retour, comme il avoit fait depuis qu'ils étoient sortis de leurs Eglises. Telle fut la conclusion du concile de Nicée, le modele des conciles suivans; respectable à jamais par la grandeur de la cause qui y fut traitée, & par le mérite des évêques qui la défendirent. L'Eglise y

fit la revue de ses forces ; elle apprit à l'erreur à redouter ces saintes armées, composées d'autant de chefs, où le Saint-Esprit commande & donne à la vérité une victoire assurée. Mais ce qui jette sur ce concile une plus vive lumiere, c'est que l'église sortant alors des longues épreuves des persécutions, se présente à nos esprits avec toute la pureté & tout l'éclat de l'or qui sort de la fournaise. La mémoire de cette assemblée a été consacrée par la vénération des fidéles ; & l'église d'Orient solemnise la fête des évêques de Nicée le vingt-huitieme de Mai selon le ménologe des Grecs.

CONSTANTIN. AN. 325.

XLV. Exil d'Eusebe & de Theognis.

Theod. l. 1 c. 20. Philost. l. 1. c. 10. Gelas. Cyzic. l. 3. c. 2. Till. Arian. art. 10, 11 & not. 8.

Aussi-tôt après la séparation des évêques, Eusebe de Nicomédie & Théognis de Nicée leverent le masque & recommencerent à enseigner leurs erreurs. Ils se déclarerent protecteurs de quelques Ariens obstinés, que Constantin avoit mandés à sa cour, parce qu'ils semoient de nouveaux troubles dans Alexandrie. Le prince irrité de la mauvaise foi des deux prélats, fit assembler un concile

CONSTANTIN. An. 325.

de quelques évêques trois mois après celui de Nicée. Ils y furent condamnés & déposés. L'Empereur les relégua dans les Gaules, & écrivit à ceux de Nicomédie pour les en instruire. Il dépeint dans cette lettre Eusebe comme un scélérat qui s'étoit prêté avec fureur à la tyrannie de Licinius, au massacre des évêques, à la persécution des fidéles : il le traite comme son ennemi personnel : il exhorte ses diocésains à se préserver de la contagion d'un si pernicieux exemple, & menace de punition quiconque prendra le parti de cet apostat. On mit à la place de ces deux prélats Amphion sur le siége de Nicomédie, & Chrestus sur celui de Nicée. Nous raconterons dans la suite par quels artifices ces deux hérétiques se procurerent, à trois ans de-là, le rappel & le rétablissement dans leurs siéges.

XLVI. S. Athanase évêque d'Alexandrie.

Soc. l. 1. c. 11. *Theod. l. 1. c. 26.*

Cinq mois après le concile de Nicée, l'évêque d'Alexandrie alla recevoir la récompense de ses travaux. Etant prêt de mourir il désigna par un esprit prophétique Athanase pour son successeur. Ce diacre qui dans un âge peu avancé égaloit en mérite les

plus anciens prélats & en modestie les plus humbles, se cacha, fut découvert, & malgré ses résistances élu selon les formes canoniques. Il fut pendant quarante-six ans que dura son épiscopat, le chef de l'armée d'Israël, & le plus ferme rempart de l'Eglise. Cinq fois banni, souvent en danger de perdre la vie, toujours en butte à la fureur des Ariens, il ne se laissa jamais ni vaincre par leur violence, ni surprendre par leurs artifices. Génie vraîment héroïque, plein de force & de lumieres, trop elevé pour être en prise aux séductions de la faveur, inébranlable au milieu des orages, il résista à des cabales armées de toute la puissance de l'enfer & de la cour. Ce fut dans la suite un malheur pour Constantin & une des plus grandes taches de son regne, de s'être laissé prévenir contre un évêque si digne de sa confiance; & rien ne montre mieux combien les ennemis d'Athanase étoient adroits & dangereux.

CONSTANTIN. An. 325.

Herman vie de S. Athan. l. 1.

XLVII. Loix de Constantin.

L'Empereur passa le reste de l'année & le commencement de la sui-

CONSTANTIN. An. 325.

Cod. Th. l. 11. tit. 39. L. 15. tit. 12. Euſ. vit. l. 4. c. 25. Soc. l. 1. c. 18. Soz. l. 1. c. 8. Lact. Inſtit. l. 6. c. 20. Idem. epit. c. 6. Joſephe. Antiq. jud. l. 19. c. 7. Liban. de vita ſua, p. 3. Cod. Th. l. 7. tit. 4. Cod. Juſt. l. 5. tit. 71.

vante en Thrace, en Méſie, en Pannonie. Ce tems de repos fut employé à faire des loix utiles. C'étoit une regle de droit, que le demandeur ſeul fût obligé à faire preuve de la juſtice de ſa prétention : Conſtantin pour ne laiſſer aucun nuage dans l'eſprit des juges, voulut qu'en certains cas le défendeur fût aſtreint à prouver la légitimité de ſa poſſeſſion. Quant à la nature des preuves judiciaires, telles que les écritures & les témoins, il ordonna dans les années ſuivantes qu'on n'auroit égard à aucunes des écritures produites par une des deux parties, ſi elles ſe combattoient l'une l'autre ; que les témoins prêteroient le ſerment avant que de parler ; que les témoignages auroient plus ou moins de poids ſelon le rang & le mérite des perſonnes ; mais que la dépoſition d'un ſeul, de quelque rang qu'il fût, ne ſeroit jamais écoutée. Une loi bien plus célébre eſt celle qui défendoit les combats de gladiateurs, & qui pour l'avenir condamnoit au travail des mines ceux que la ſentence des juges avoit coutume de réſerver pour

ces divertissemens cruels. Les Chrétiens avoient toujours détesté ces jeux sanglans : Lactance venoit encore d'en montrer l'horreur dans ses Institutions divines qui avoient paru quatre ou cinq ans auparavant ; & il y a lieu de croire que les Peres de Nicée dans les entretiens qu'ils eurent avec l'Empereur, n'avoient pas oublié cet article. Constantin qui avoit plusieurs fois fait couler le sang des captifs dans ces affreux spectacles, devenu plus humain par la pratique des vertus chrétiennes, sentoit toute la barbarie de ces combats. Il eut bien voulu les détruire dans tout l'empire ; on le sent par sa loi. Il paroît cependant qu'elle n'eut d'effet que pour Béryte en Phénicie, où elle fut adressée. Cette ville étoit fameuse par un amphithéatre magnifique, qu'avoit autrefois bâti Agrippa roi de Judée : elle étoit fort adonnée à ces spectacles. Cette coutume inhumaine regna long-tems en Orient & plus encore à Rome, où elle ne fut abolie que par Honorius. Libanius parle d'un combat de gladiateurs qui fut donn

CONSTANTIN. An. 325.

à Antioche en 328, c'eſt-à-dire, trois ans après cette loi. L'Empereur remédia à un abus qu'avoit introduit l'avidité des officiers militaires. Ils devoient recevoir par jour une certaine quantité de vivres, qui ſe tiroit des dépôts publics, dans leſquels on les tenoit en réſerve. Ils ſe faiſoient donner leurs rations en argent; d'où il arrivoit deux inconvéniens: les dépoſitaires des vivres ne vuidant pas leurs magaſins, exigeoient des provinces de l'argent au lieu des denrées dont ils n'avoient que faire; & les vivres ſéjournant trop long-tems dans les greniers s'altéroient & ſe diſtribuoient en cet état aux ſoldats. Conſtantin défendit ſous peine de mort, aux gardes des magaſins de ſe prêter à ce commerce. Il preſcrivit auſſi de nouvelles formalités pour l'aliénation des biens des mineurs qui ſe trouvoient débiteurs du fiſc.

An. 326.

XLVIII. Mort de Criſpe.

Idact.

Au mois d'Avril de l'an 326 Conſtantin conſul pour la ſeptieme fois, ayant pris pour collegue ſon fils Conſtance âgé de huit ans & demi & déja Céſar, réſolut d'aller à Rome, dont

il étoit absent depuis long-tems. Il passa par Aquilée & par Milan, où il paroît qu'il fit quelque séjour. Il étoit à Rome le huitiéme de Juillet, & y demeura près de trois mois. Il y célébra de nouveau ses vicennales. Le concours des décennales des deux Césars Crispe & Constantin augmenta la solemnité. Mais la joye de ces fêtes se changea en deuil par un événement funeste, qui fut pour l'Empereur jusqu'à la fin de sa vie une source d'amertume. Crispe qui avoit si heureusement remplacé son pere dans la guerre contre les Francs, qui l'avoit secondé avec tant de succès & de gloire dans la défaite de Licinius, & qui donnoit encore de plus grandes espérances, fut accusé par sa bellemere, d'avoir conçu pour elle une passion incestueuse, & d'avoir osé la lui déclarer. Quelques auteurs attribuent cette méchanceté de Fausta à la jalousie que lui inspiroient les brillantes qualités du fils de Minervine : d'autres prétendent qu'embrasée d'un criminel amour pour ce jeune prince & rebutée avec horreur, elle l'accusa

CONSTANTIN.
An. 326.

Cod. Th. Chron. Philost. l. 2. c. 4. Vict. epit. Eutr. l. 10. Amm. l. 14. c. 11. Zos. l. 2. Sidon. epist. 8. l. 5. Cod. orig. Const. p. 34

CONSTANTIN. An. 326.

du crime dont elle étoit ſeule coupable. Tous conviennent que Conſtantin emporté par ſa colere, le condamna à mort ſans examen. Il fut mené loin des yeux de ſon pere à Pola en Iſtrie, où il eut la tête tranchée. Sidonius dit qu'on le fit mourir par le poiſon. Il étoit âgé d'environ trente ans. Sa mort fut bien-tôt vengée. Le pere infortuné commença par ſe punir lui-même. Accablé des reproches de ſa mere Hélene & plus encore de ceux de ſa conſcience, qui l'accuſoit ſans ceſſe d'une injuſte précipitation, il ſe livra à une eſpece de déſeſpoir. Toutes les vertus de Criſpe irritoient ſes remords : il ſembloit avoir renoncé à la vie. Il paſſa quarante jours entiers dans les larmes, ſans faire uſage du bain, ſans prendre de repos. Il ne trouva d'autre conſolation que de ſignaler ſon repentir par une ſtatue d'argent qu'il fit dreſſer à ſon fils; la tête étoit d'or; ſur le front étoient gravés ces mots : *C'eſt mon fils injuſtement condamné.* Cette ſtatue fut enſuite tranſportée à Conſtan-

tinople, où elle se voyoit dans le lieu appellé *Smyrnium*.

CONSTANTIN. An. 326.

XLIX. Mort de Fausta.

Zos. l. 2. *Philost. l.* 2. *c.* 11 *Vict. epit. Eutr. l.* 10. *Sidon. ibid.*

La mort de Crispe chéri de tout l'empire, attira sur Fausta l'indignation publique. On osa bien-tôt avertir Constantin des désordres de sa perfide épouse. Elle fut accusée d'un commerce infâme, qu'il avoit peut-être seul ignoré jusqu'alors. Ce nouveau crime devint une preuve de la calomnie. Aussi malheureux mari que malheureux pere, également aveugle dans sa colere contre sa femme & contre son fils, il ne se donna pas non plus cette fois le tems d'avérer l'accusation, & il courut encore le risque de l'injustice & des remords. Il fit étouffer Fausta dans une étuve. Plusieurs officiers de sa cour furent enveloppés dans cette terrible vengeance. Le jeune Licinius qui n'avoit pas encore douze ans, & dont les bonnes qualités sembloient dignes d'un meilleur sort, perdit alors la vie, sans qu'on en sache le sujet. Ces exécutions firent horreur. On trouva affichés aux portes du palais deux vers satyriques, où l'on rappelloit la me-

Constantin. An. 326.

moire de Néron. Des événemens si tragiques ont noirci les dernieres années de Constantin : ils contribuerent sans doute à l'éloigner de la ville de Rome, où s'étoient passées tant de scenes sanglantes ; il la regarda comme un séjour funeste.

L. Insultes que Constantin reçoit à Rome.

Liban. or. 14. Ducange fam. Byz.

Rome de son côté ne lui épargna pas les malédictions & les injures. On raconte qu'un jour ayant été insulté par le peuple il consulta deux de ses freres sur la conduite qu'il devoit tenir en cette rencontre. L'un lui conseilla de faire massacrer cette canaille insolente & s'offrit à se mettre à la tête des troupes ; l'autre fut d'avis qu'il convenoit à un grand prince de fermer les yeux & les oreilles à ces outrages. L'Empereur suivit ce dernier conseil, & regagna par cette douceur ce que les rigueurs précédentes lui avoient fait perdre dans le cœur du peuple. L'auteur qui rapporte ce trait, ajoute que Constantin distingua par des emplois & des dignités celui de ses freres qui l'avoit porté à la clémence, & qu'il laissa l'autre dans une espece d'obscurité. Ce qui

peut faire croire que le premier étoit Jule Constance qui fut consul & patrice, ou Delmace qui fut censeur & employé dans les plus grandes affaires; & que l'autre étoit Hanniballien qui eut en effet si peu de distinction, que plusieurs auteurs le retranchent du nombre des freres de Constantin & le confondent avec Delmace.

CONSTANTIN. An. 326.

II. Constantin quitte Rome pour n'y plus revenir.

Chron. Cod. Th.

Amm. l. 14. c. 6.

Ces dégoûts que l'Empereur avoit éprouvés à Rome, joints à l'attachement que cette ville enivrée du sang des Martyrs conservoit pour le paganisme, lui firent naître la pensée d'établir ailleurs le siége de son empire. On peut juger par le peu de résidence qu'il avoit faite à Rome, depuis qu'il s'en étoit rendu maître, que cette ville n'avoit jamais eu pour lui beaucoup d'attraits. En effet ce n'étoit plus depuis long-tems le séjour de la vertu & d'une simplicité magnanime: c'étoit le rendez-vous de tous les vices & de toutes les débauches. La mollesse, la parure, la pompe des équipages, l'ostentation des richesses, la dépense de table y tenoient lieu de mérite. Les grands dominoient en ty-

CONSTANTIN. An. 326.

rans, & les petits rampoient en esclaves. Les hommes en place ne récompensoient plus que les services honteux ou les talens frivoles. La science & la probité étoient rebutées comme des qualités inutiles ou même importunes. On achetoit des valets la faveur des maîtres. Les études sérieuses se cachoient dans le silence; les amusemens étoient seuls en honneur; tout retentissoit de chants & de symphonie. Le musicien & le maître de danse tenoient dans l'éducation une place plus importante que le philosophe & l'orateur. Les bibliothéques étoient des solitudes ou plutôt des sépulcres, tandis que les théâtres & les salles de concert regorgeoient d'auditeurs : & dans une disette publique, où l'on fut obligé de faire sortir les étrangers, on chassa tous les maîtres des arts libéraux, & l'on garda les comédiennes, les farceurs, & trois mille danseuses avec autant de pantomimes, tant la science & la vertu étoient devenues étrangeres. Ajoutez à cette peinture toutes les intrigues de la corruption, toutes les manœuvres de l'ambition & de l'avarice, l'ivrogne-

rie de la populace, la paſſion déſeſpérée du jeu, la fureur & la cabale des ſpectacles. Telle eſt l'idée que nous donne de cette ville un auteur judicieux, qui peignoit à la poſtérité ce qu'il avoit ſous les yeux. Conſtantin l'abandonna pour n'y plus revenir, ſans être encore déterminé ſur le choix de ſa nouvelle demeure. Il en ſortit vers la fin de Septembre, & retourna en Pannonie en paſſant par Spolete & par Milan.

CONSTANTIN.
An. 326.

Il demeura toute l'année ſuivante 327 dans l'Illyrie & dans la Thrace, pendant le conſulat de Conſtance & de Maxime. Ce Conſtance n'étoit pas de la famille de Conſtantin; il avoit alors avec le conſulat la dignité de préfet du prétoire. Cette année eſt à jamais mémorable par la découverte de l'inſtrument de notre Rédemption; qui après avoir été enſeveli pendant près de trois cens ans, reparut à la chute de l'idolatrie, & s'éleva à ſon tour ſur ſes ruines.

An. 327.
LII.
Conſuls.
Chron. Cod. Th.
Buch. Cycl. p. 239, 250, 253.

Conſtantin avoit réſolu d'honorer Jéruſalem d'un monument digne de ſon reſpect pour cette terre ſacrée.

LIII.
Découverte de la Croix.
Euſ. vit. l. 3. *c.* 25. *& ſeq.*

CONSTANTIN.
An. 327.
Theod. l. 1. c. 17, 18.
Soz. l. 2. c. 1.
Paulin. epist. 11.
Hieron. epist. 12.

Helene sa mere, remplie de ce noble dessein, étoit partie de Rome l'année précédente après la mort de Crispe, pour aller chercher quelque consolation sur les vestiges du Sauveur. Agée de soixante & dix-neuf ans, elle ne se rebuta pas des fatigues d'un si long voyage. A son arrivée, sa piété fut attendrie de l'état déplorable où elle trouvoit le Calvaire. Les payens, pour étouffer le Christianisme dans son berceau même, avoient pris à tache de défigurer ce lieu : ils avoient élevé sur la colline quantité de terre, & après avoir couvert le sol de grandes pierres, ils l'avoient environné d'une muraille. C'étoit depuis Hadrien un temple consacré à Vénus, où la statue de la Déesse recevoit un encens profane, & éloignoit les hommages des Chrétiens qui n'osoient approcher de ce lieu d'horreur. Ils avoient perdu jusqu'à la mémoire du Sépulcre de Jesus-Christ. Helene sur les indices d'un Hébreu plus instruit que les autres, fit abbatre les statues & le temple, enlever les terres qui furent jettées loin de la ville, & découvrir

le Sépulcre. En fouillant aux environs, on trouva trois croix, les clous dont le Sauveur avoit été attaché, & séparément, l'inscription telle qu'elle est rapportée par les Evangélistes. Un miracle fit distinguer la croix de Jesus Christ.

CONSTANTIN. An. 327.

LIV. Eglise du S. Sépulcre.

Eus. vit. l. 3. c. 29. & seq. Soc. l. 1. c. 17. Soz. l. 2. c. 1. Valois epist. de Anastasi. Fleury. Hist. Eccles. l. 11. c. 54.

La découverte d'un si riche trésor combla de joye l'Empereur. Il ne pouvoit se lasser de louer la providence, qui ayant si long-tems conservé un bois de lui-même corruptible, le manifestoit enfin au ciel & à la terre, lorsque les Chrétiens devenus libres pouvoient marcher sans crainte sous leur étendard général. Il fit bâtir une Eglise qui est nommée dans les auteurs tantôt l'Anastase, c'est-à-dire, la Résurrection, tantôt l'Eglise de la Croix ou de la Passion, tantôt le saint Sépulcre. L'empereur recommanda à l'évêque Macaire de ne rien épargner pour en faire le plus bel édifice de l'univers. Il donna ordre à Dracilien, vicaire des préfets & gouverneur de Palestine, de fournir tous les ouvriers & les matériaux que demanderoit l'Evêque. Il envoya lui-même les pier-

CONSTANTIN. AN. 327.

reries, l'or, & les plus beaux marbres. Selon quelques auteurs, Eusthathe prêtre de Byzance en fut l'architecte. Voici la description que fait Eusebe de ce temple magnifique. La façade superbement ornée s'élevoit sur un large parvis, & donnoit entrée dans une vaste cour bordée de portiques à droite & à gauche. On entroit dans le temple par trois portes du côté de l'Occident. Le bâtiment se divisoit en trois corps. Celui du milieu, que nous appelons la nef, & qu'on nommoit proprement la basilique, étoit très étendu dans ses dimensions, & fort exhaussé. L'intérieur étoit incrusté des marbres les plus précieux : au-dehors les pierres étoient si bien liées & d'un si beau poli, qu'elles rendoient l'éclat du marbre. Le platfond formé de planches exactement jointes, décoré de sculpture & revêtu entierement d'un or très pur & très éclatant, sembloit un océan de lumiere suspendu sur toute la basilique. Le toît étoit couvert de plomb. Vers l'extrémité s'élevoit un dôme en plein

plein cintre, soutenu sur douze colonnes, dont le nombre représentoit celui des Apôtres ; sur les chapiteaux étoient placés autant de grands vases d'argent. De chaque côté de la basilique s'étendoit un portique, dont la voute étoit enrichie d'or. Les colonnes qui lui étoient communes avec la basilique, avoient beaucoup d'élévation ; l'autre partie portoit sur des pilastres très-ornés. On avoit pratiqué sous terre un autre portique, qui répondoit au supérieur dans toutes ses dimensions. De l'Eglise on passoit dans une seconde cour pavée de belles pierres polies, autour de laquelle regnoient des trois côtés de longs portiques. Au bout de cette cour & au chef de tout l'édifice étoit la chapelle du saint Sépulcre, où l'empereur s'étoit efforcé d'imiter par l'éclat de l'or & des pierres précieuses, la splendeur dont avoit brillé ce saint lieu au moment de la résurrection. Cet édifice commencé sous les yeux d'Hélene ne fut achevé & dédié que huit ans après. Il n'en reste plus de vestiges, parce qu'il a été plusieurs

CONSTANTIN. An. 327.

CONSTANTIN. An. 327.

fois ruiné : il se forma à l'entour une autre ville, qui reprit l'ancien nom de Jérusalem, & qui sembloit être, dit Eusebe, la nouvelle Jérusalem, prédite par les prophetes. Celle-ci renfermoit le saint Sépulcre & le Calvaire. L'ancienne, qui depuis Hadrien portoit le nom d'Ælia fut abandonnée; & dès ce tems-là commencerent les pélerinages & les offrandes des Chrétiens, que la dévotion y appeloit de toutes les parties du monde.

IV. Piété d'Hélene.

Eus. vit. l. 3. c. 41. & seq.
Soc. l. 1. c. 17.
Soz. l. 2. c. 1.
Theoph. p. 21.
Suid. in Ἑλενόπολις *& in* Ἑλένη.

La pieuse princesse bâtit encore deux autres Eglises, l'une à Bethléem dans le lieu où étoit né le Sauveur, l'autre sur le mont des Olives d'où il s'étoit élevé au Ciel. Elle ne se borna pas à la pompe des édifices. Sa magnificence se fit encore bien mieux connoître par les bienfaits qu'elle aimoit à répandre sur les hommes. Dans le cours de ses voyages elle versoit sur le public & sur les particuliers les trésors de l'empereur, qui fournissoit sans mesure à toutes ses libéralités : elle embellissoit les églises & les oratoires des moindres villes ; elle faisoit de sa propre main des largesses aux soldats ; elle nourrissoit &

habilloit les pauvres ; elle délivroit les priſonniers, faiſoit grace à ceux qui étoient condamnés aux mines, tiroit d'oppreſſion ceux qui gémiſſoient ſous la tyrannie des grands, rappeloit les exilés, en un mot, dans ce pays habité autrefois par le Sauveur du monde, elle retraçoit ſon image, faiſant pour les corps ce qu'il y avoit fait pour les ames. Ce qui la rapprochoit encore davantage de cette divine reſſemblance, c'étoit la ſimplicité de ſon extérieur, & les pratiques d'humilité qui voiloient la majeſté impériale ſans l'avilir. On la voyoit proſternée dans les Egliſes au milieu des autres femmes dont elle ne ſe diſtinguoit que par ſa ferveur. Elle aſſembla pluſieurs fois toutes les filles de Jéruſalem qui faiſoient profeſſion de virginité, elle les ſervit à table, & ordonna qu'elles fuſſent nourries aux dépens du public.

CONSTANTIN. An. 327.

LVI. Retour d'Hélene.

Après avoir rendu aux ſaints lieux tout leur éclat, elle partit pour aller rejoindre ſon fils. La ſainte Croix enfermée dans une châſſe d'argent, fut miſe entre les mains de l'évêque, qui

Soc. l. 1. c. 17. Theod. l. 1. c. 18.

CONSTANTIN. An. 327. ne la montroit au peuple qu'une fois l'année au vendredi Saint. Constantin reçut de sa mere les clous, l'inscription & une portion considérable de la Croix, dont il envoya une partie à Rome avec l'inscription : il la fit déposer dans la basilique du palais Sessorien, qui fut pour cette raison appelée l'Eglise de sainte Croix, ou l'Eglise d'Hélene. Il garda l'autre partie, qu'il fit dans la suite enfermer à Constantinople dans sa statue posée sur la colonne de porphyre. L'usage qu'il fit des clous n'est pas aussi clairement énoncé : tout ce qu'on peut tirer des expressions des auteurs originaux, c'est qu'il les fit entrer dans la composition de son casque & du mords de son cheval, pour lui servir de sauve-garde dans les batailles. Le pape Sylvestre établit une fête de l'Invention de sainte croix au troisiéme de Mai.

Soz. l. 2. c. 1. Cod. orig. C. P. p. 17.

LVII. Sa mort.

Hélene ne vécut pas longtems après cette pieuse conquête. Elle mourut au mois d'Août, âgée de quatre-vingts ans, entre les bras de son fils, qu'elle fortifia dans la foi

Euf. vit. l. 3. c. 46. & 47. Socr. l. 1. c. 17.

par ses dernieres paroles, & qu'elle combla de bénédictions. Il fit porter son corps à Rome, où il fut mis dans un tombeau de porphyre au milieu d'un mausolée que Constantin fit construire sur la voie Lavicane, près de la basilique de saint Marcellin & de saint Pierre. Il orna cette basilique d'un grand nombre de vases précieux. Les Romains prétendent encore posséder le corps de cette Princesse. Si l'on en croit les historiens Grecs, il fut deux ans après transporté à Constantinople & déposé dans l'Eglise des saints Apôtres. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince avoit comblé d'honneurs sa mere pendant sa vie; il lui donna le titre d'Auguste; il fit graver le nom d'Hélene sur les monnoies; il la laissa maîtresse de ses trésors. Elle n'en usa que pour satisfaire une piété magnifique & une charité inépuisable. Mais il est vraisemblable que d'un côté l'enlevement de toutes les richesses des temples, de l'autre les pieuses profusions d'Hélene sont le principal fondement du reproche, que les auteurs Payens font à Cons-

CONSTANTIN.
An. 327.

Theod. l. 1. c. 18.
Soz. l. 2. c. 1.
Anastas. in Sylvest.
Theoph. p. 21.
Niceph. Call. l. 8. c. 31.
Chron. Alex. p. 283.
Hesych. Miles.
Philost. l. 2. c. 13.
Justin. Coll. 4. tit. 7. nov. 28. c. 1.
Baron. an. 326.

CONSTANTIN. An. 327.

tantin, d'avoir prodigué d'une main ce qu'il raviſſoit de l'autre. Après la mort d'Hélene, ſon fils ne ceſſa d'honorer ſa mémoire. Il lui érigea une ſtatue à Conſtantinople dans une place qui prit de là le nom d'Auguſtéon. Ayant fait une ville du bourg de Drepane en Bithynie, pour honorer ſaint Lucien martyr, dont les reliques y repoſoient, il l'appela Hélenopolis, & déclara exemt, tout le terrein d'alentour, juſqu'où la vûe pouvoit s'étendre. Quelques-uns diſent que ce fut Hélene elle-même, qui à ſon retour augmenta cette bourgade; & c'eſt ce qui leur a donné lieu de croire qu'elle y étoit née. Sozomene parle encore d'une ville de Paleſtine que Conſtantin nomma Hélénopolis. Il changea auſſi en ſon honneur le nom d'une partie de la province du Pont, & l'appela Hélénopont. Juſtinien étendit enſuite cette dénomination à toute la province.

LXVIII. Guerres contre les barbares.

Les affaires de l'Egliſe dont nous rendrons compte ailleurs, retinrent Conſtantin à Nicomédie une grande partie de l'année ſuivante, où Janua-

rinus & Justus furent Consuls. Il en sortit pour une expédition dont on ignore le détail. Une inscription de cette année qui lui donne pour la vingt-deuxieme fois le titre d'*Imperator*, est le monument d'une victoire. La chronique d'Alexandrie, dit qu'il passa alors plusieurs fois le Danube, & qu'il fit bâtir sur ce fleuve un pont de pierre. Théophane s'accorde avec elle, & ajoute qu'il remporta une victoire signalée sur les Germains, les Sarmates & les Gots; & qu'après avoir ravagé leurs terres, il les réduisit en servitude. Mais il répéte la même chose deux ans après, & l'on ne peut compter sur l'exactitude de cet auteur. La situation de la ville d'Oëscos dans la seconde Mésie sur le Danube, où Constantin étoit au commencement de Juillet, peut faire conjecturer qu'il faisoit alors la guerre aux Gots & aux Taïfales. Ceux-ci étoient une peuplade de Scythes déja connue dans l'Empire; ils habitoient une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la Moldavie & la Valachie.

CONSTANTIN.
An. 328.
Vict. epit.
Chron. Alex. p. 284.
Theoph. p. 22.
Gol. Chron. Cod. Th. & in not. t. 2. p. 240.
Grut. CLIX. 6.

CONSTANTIN. An. 328.

LIX. Destruction des idoles.

Euf. vit. l. 3. c. 54, 57. *Soc. l.* 1. c. 18. *Soz. l.* 2. c. 4.

Au milieu de ces expéditions, l'empereur ne perdoit pas de vûe le dessein qu'il avoit formé d'affoiblir l'idolatrie : & tandis que pendant cette année & les suivantes, comme je l'expliquerai bientôt, l'Asie voyoit une nouvelle capitale s'élever avec splendeur au-delà du Bosphore, elle entendoit d'une autre part le fracas des idoles & des temples qu'on abbatoit en Cilicie, en Syrie, en Phénicie, provinces infectées des plus absurdes & des plus honteuses superstitions. La prudence du prince servoit de guide à son zele: pour ne pas donner l'allarme, il n'employoit aucun moyen violent; il envoyoit sans éclat dans chaque contrée deux ou trois officiers de confiance, munis de ses ordres par écrit. Ces commissaires traversant les plus grandes villes, & les campagnes les plus peuplées, détruisoient les objets de l'adoration publique. Le respect qu'on avoit pour l'empereur leur tenoit lieu d'armes & d'escorte. Ils obligeoient les prêtres eux-mêmes de tirer de leurs sanctuaires obscurs leurs propres divinités ; ils dépouilloient

ces dieux de leurs ornemens à la vûe du peuple, & se plaisoient à lui en montrer la difformité intérieure. Ils faisoient fondre l'or & l'argent, dont l'éclat avoit ébloui la superstition ; ils enlevoient les idoles de bronze ; on voyoit traîner hors de leurs temples ces statues célébrées par les fables des Grecs, & qui passoient parmi le vulgaire pour être tombées du Ciel. Le peuple qui trembloit d'abord & qui croyoit que la foudre alloit écraser, ou la terre engloutir ces ravisseurs sacriléges, voyant l'impuissance & la honte de ses dieux, rougissoit de ses hommages ; comme il ne leur avoit attribué qu'un pouvoir temporel & terrestre, il ne les regardoit plus comme des dieux, dès qu'on les outrageoit impunément ; ainsi une erreur guérissoit l'autre. Plusieurs embrassoient la religion Chrétienne ; les plus indociles cessoient d'en suivre aucune. Leur surprise étoit de ne voir dans les souterrains de ces sanctuaires, & dans le vuide intérieur de ces idoles que quelques ordures, & même des crânes & des ossemens, restes affreux des

CONSTANTIN. An. 328.

CONSTANTIN. An. 328.

cérémonies magiques ou des ſacrifices de victimes humaines. Ils s'étonnoient de n'y trouver aucun de ces dieux qui avoient fait autrefois parler ces images, aucun génie, aucun fantôme; & ces lieux devinrent mépriſables dès qu'ils ceſſerent d'être ſecrets & inacceſſibles.

IX. Temple d'Aphaque.

Euſ. vit. l. 3. c. 55. Soz. l. 2. c. 4. Zoſ. l. 1. Senec. nat. quæſt. l. 3. c. 26. Etymol. in. Ἄφακα.

Il y avoit des temples dont l'Empereur ſe contentoit de faire enlever les portes ou découvrir le toit. Mais il faiſoit abbatre de fond en comble ceux dans leſquels triomphoit plus inſolemment la débauche ou l'impoſture. Sur un des ſommets du Liban, entre Héliopolis & Byblos, près du fleuve Adonis, étoit un lieu nommé Aphaque. Là dans une retraite écartée, au milieu d'un bocage épais, s'élevoit un temple de Vénus. A côté étoit un lac ſi régulier dans ſon contour, qu'il ſembloit fait de main d'homme. Dans le tems des fêtes de la Déeſſe, on voyoit un certain jour, après une invocation myſtérieuſe, une étoile s'élever de la cime du Liban & s'aller plonger dans l'Adonis; c'étoit, diſoit-on, Vénus-Uranie. Perſonne

ne contestoit la réalité de ce phénomene, & Zosime qui se refuse à toutes les merveilles du Christianisme, n'ose douter de celle-là. Le lac étoit encore fameux par un autre miracle : les dévots de la Déesse y jettoient à l'envi des offrandes de toute espece : les présens qu'elle vouloit bien accepter, ne manquoient pas, disoit-on, d'aller à fond, fussent-ils des matieres les plus legeres, tels que des voiles de soye & de lin : mais ceux que la divinité refusoit, restoient sur l'eau quelque pesans qu'ils fussent. Ces fables accréditées par la tradition des amours de Vénus & d'Adonis, dont on plaçoit la scêne en ce lieu, augmentoient les charmes de cet agréable païsage. Tout y respiroit la volupté. Des femmes impudiques & des hommes semblables à ces femmes venoient célébrer dans ce temple leurs infâmes orgies ; la dissolution n'y craignoit point de censeur, parce que la pudeur & la vertu n'en approchoient jamais. Constantin fit détruire jusqu'aux fondemens cet azile d'impureté, ainsi que les idoles & les offrandes : il en fit purifier le terrein

CONSTANTIN.
An. 328.

CONSTANTIN.
An. 328.

LXI.
Autres débauches & superstitions abolies.

Euf. vit. l. 3. c. 56, 58.
Soc. l. 1. c. 18.
Soz. l. 2. c. 4.

souillé de tant d'obscénités, & arrêta par de terribles menaces le cours de cette dévotion impure & sacrilége.

Le désordre n'étoit pas une dévotion, c'étoit une loi immémoriale à Héliopolis dans le même païs. Les femmes y étoient communes, & les enfans n'y pouvoient reconnoître leurs peres. Avant que de marier les filles, on les prostituoit aux étrangers. Constantin tacha d'abolir par une loi févere cette infame coutume, & de rétablir dans les familles l'honneur & les droits de la nature. Il écrivit aux habitans pour les appeler à la connoissance du vrai Dieu; il fit bâtir une grande basilique; il y établit un évêque & un clergé; & pour ouvrir une voie plus facile à la vérité, il répandit dans la ville beaucoup d'aumônes. Son zele n'eut pas le succès qu'il en attendoit; & l'indocilité de ce peuple fit voir que les cœurs corrompus par de honteuses voluptés, sont les moins disposés à recevoir les semences de l'Evangile. Nous verrons comment ils se vengerent sous Julien de la violence que Constantin leur

avoit faite pour les rendre raisonnables. L'Empereur trouva moins d'opiniâtreté à Egès en Cilicie, où il ne s'agissoit que de détruire l'imposture. On accouroit de toutes parts au temple d'Esculape pour y recouvrer la santé. Le Dieu apparoissoit pendant la nuit, guérissoit en songe ou révéloit les remedes. Constantin étouffa cette charlatannerie en renversant & le dieu & le temple. L'Egypte adoroit le Nil, comme l'auteur de sa fertilité; elle lui avoit consacré une société de prêtres efféminés, qui avoient oublié jusqu'à la distinction de leur sexe. La mesure dont on se servoit pour déterminer l'accroissement du Nil étoit en dépôt à Alexandrie dans le temple de Sérapis. On attribuoit à ce Dieu le pouvoir de faire répandre le fleuve sur les terres. Le prince fit transporter cette mesure dans l'église d'Alexandrie. Toute l'Egypte en fut allarmée; on ne doutoit pas que Sérapis irrité ne se vengeât par la sécheresse; & pour rassurer les esprits, il ne fallut rien moins qu'une inondation plus favorable, comme elle arriva en effet

CONSTANTIN. An. 328.

plusieurs années de suite. Ce que Constantin fit sans doute de trop en cette rencontre, c'est qu'il ordonna de massacrer les prêtres du Nil. C'étoient à la vérité des hommes abominables ; mais c'étoient des aveugles, qu'il devoit au moins essayer de détromper avant que de les perdre.

LXII. Chêne de Mambré. *Eus. vit. l. 3. c. 51. & seq. Vales. not. ibid. Soc. l. 2. c. 3. Till. art. 68.*

Une autre superstition s'étoit établie en Palestine. A dix lieues de Jérusalem près d'Hébron étoit un lieu nommé le Térébinthe, à cause d'un arbre de cette espece qu'une tradition populaire faisoit aussi ancien que le monde. Ce lieu s'appelloit aussi le chêne de Mambré, parce qu'on prétendoit y voir encore celui sous lequel Abraham étoit assis quand il fut visité par les Anges qui alloient ruiner Sodôme. On y montroit le tombeau de ce Patriarche. C'étoit un pélerinage & une foire célebre, où dans un certain tems de l'année on se rendoit en foule de toutes les contrées de la Palestine, de la Phénicie, de l'Arabie, autant pour acheter & vendre des marchandises que par dévotion. Là les Chrétiens, les Juifs & les Payens faisoient, chacun

à leur maniere, les actes de leur religion. On y facrifioit des victimes, on y verfoit des libations en l'honneur d'Abraham, de tout tems très-révéré par les Orientaux. Les Anges repréfentés en peinture à côté des divinités payennes, le chêne même & le térébinthe, tout étoit un objet d'idolatrie. On campoit fous des tentes dans cette plaine nue & découverte; & la confufion ne produifoit aucun défordre: une exacte continence étoit une des loix de la fête, & les maris l'obfervoient même avec leurs femmes. Le puits d'Abraham étoit pendant tout ce tems bordé de lampes ardentes; on y jettoit du vin, des gateaux, des pieces de monnoie, & des parfums de toute efpece. Eutropie belle-mere de l'empereur, que la piété avoit apparemment conduite en Paleftine, l'inftruifit de cet abus par fes lettres. Il écrivit auffi-tôt à Macaire & aux autres évêques de la province, pour leur faire des reproches de n'avoir pas été les premiers à remarquer & à réprimer ce culte fuperftitieux. Il leur

CONSTANTIN. An. 328.

fait savoir qu'il a chargé le comte Acace de brûler sans délai toutes les images qui se trouveront en ce lieu, de détruire l'autel, & de punir sévérement tous ceux qui oseront dans la suite y pratiquer aucun acte d'idolatrie. Il recommande aux évêques de veiller avec soin à maintenir la pureté de ce lieu & de l'avertir de tout ce qui pourroit s'y passer de contraire au culte de la vraie Religion. On y bâtit par ordre de l'empereur une belle église. Le chêne de Mambré ne subsista pas longtems au-delà, il n'en restoit que le tronc du tems de saint Jérôme. Mais la superstition échappa à l'autorité de Constantin & à la vigilance des évêques : elle duroit encore dans le cinquiéme siécle.

LXIII. Eglises bâties.

Eus. vit. l. 3. c. 50. Soz. l. 2. c. 2. Fleury Hist. Eccl. l. 11. c. 35.

En même tems que l'Empereur abbatoit les temples des faux dieux, il en élevoit d'autres au véritable. Il en fit bâtir à ses dépens un très grand & très magnifique à Nicomédie, & le dédia au *Sauveur* en reconnoissance de ses victoires, que Dieu avoit couronnées en cette ville par la soumission de Licinius, Il n'y avoit guere

de cité qu'il n'embellît de quelque édifice consacré au culte divin. Antioche étoit comme la capitale de l'Orient. Il la décora d'une basilique distinguée par sa grandeur & par sa beauté. C'étoit un vaisseau de forme octogone, fort élevé, au centre d'une spacieuse enceinte. Il étoit environné de logemens pour le clergé, de salles & de bâtimens à plusieurs étages, sans parler des souterrains. L'or, le bronze, les matieres les plus précieuses y étoient prodiguées : on l'appela l'église d'or. Joseph, personnage considérable entre les Juifs, qui très endurci d'abord dans son aveuglement s'étoit enfin converti à force de miracles, & que l'Empereur avoit honoré du titre de Comte, muni d'une commission du prince, fit aussi construire un grand nombre d'églises dans toute l'étendue de la Judée. Ce Joseph se rendit mémorable par son attachement à la foi orthodoxe. C'étoit le seul catholique habitant de Scythopolis, ville que son évêque Patrophile avoit entierement infectée d'Arianisme. La dignité de comte le mit

CONSTANTIN.
An. 328.

à l'abri de la persécution des Ariens.

CONSTANTIN. An. 328.

LXIV. Arade & Maïuma deviennent Chrétiennes.

Eus vit. l. 4. c. 38, 39. Soc. l. 1. c. 18. Soz. l. 2. c. 4. & l. 5. c. 3. Noris, epoch. Syr. p. 363. God. ad Cod. Th. l. 15. tit. 6. leg. 2.

La splendeur que Constantin procuroit au Christianisme, faisoit ouvrir de plus en plus les yeux aux payens. On n'entendoit parler que de villes & de villages qui sans en avoir reçu aucun ordre avoient brûlé leurs dieux, rasé leurs temples, construit des églises. Une ville de Phénicie (on croit que c'est Arade) ayant jetté au feu un grand nombre d'idoles, se déclara Chrétienne. Constantin en récompense de ce zele changea son nom en celui de Constantine. Il donna le nom de sa sœur Constantia ou de son fils Constantius à Maïuma, qu'il appella Constantie. Ce n'étoit qu'un bourg qui servoit de port à la ville de Gaza en Palestine. Les habitans très adonnés aux superstitions y renoncerent tout à coup comme par inspiration. L'empereur honora ce lieu de grands priviléges; il lui donna le titre de ville, l'affranchit de la jurisdiction de Gaza, & voulut qu'il fût gouverné par ses propres loix & par ses propres magistrats. Il y établit un évêque. La jalousie qu'en conçut la ville

de Gaza, attacha celle-ci plus fortement à l'idolatrie. Elle se vengea sous Julien, qui dépouilla Maïume de tous ces droits, & la réduisit à son premier état. Mais la distinction subsista dans l'ordre écclésiastique, & Maïume continua d'avoir son évêque particulier. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que cette ville devenue Chrétienne conserva cependant une statue fort deshonnête de la déesse Vénus, qui avoit encore quelques adorateurs. Il paroît même qu'elle laissa subsister son théâtre, renommé par des scênes lascives, qui firent donner le nom de Maïumes à des spectacles licentieux fort à la mode, surtout en Syrie. Ils ne furent entierement abolis que par Arcadius à la fin de ce siecle.

LXV. Conversion des Ethiopiens & des Ibériens.

Soc. l. 1. c. 15, 16. Soz. l. 2. c. 5, 6, 7, 23. Theod. l. 1, c. 23, 24.

Déja l'empire étoit rempli de Chrétiens. La vraie religion avoit même depuis longtems franchi les bornes de la domination Romaine; elle avoit passé en plusieurs endroits le Rhin & le Danube. Les barbares qui depuis le regne de Gallien faisoient de fréquentes incursions en Europe & en Asie,

CONSTANTIN. An. 328.

Ruf. l. 1. c. 9. 10. Baron. Martyr. 15. Dec.

remportoient la foi dans leur pays avec les trésors de l'empire ; les prêtres & quelquefois les évêques captifs leur apprenoient le nom de Jesus-Christ ; & la patience, la douceur, la vie exemplaire, les miracles de ces saints personnages leur faisoient admirer & aimer sa religion. Les Gots avoient reçu l'Evangile : un roi d'Arménie nommé Tiridate avoit converti son peuple ; & le commerce des Arméniens & des Osrhoëniens faisoit pénétrer la foi bien avant dans la Perse. Constantin eut la joye de voir sous son regne cette lumiere se répandre dans des contrées qu'elle n'avoit jamais éclairées, du moins où elle s'étoit éteinte aussitôt après la prédication des Apôtres & de leurs premiers successeurs. Frumentius établit la foi chez les Ethiopiens, & fut ordonné par saint Athanase évêque d'Auxume, capitale du pays. Une captive fut l'Apôtre de l'Ibérie ; & le roi ayant fait bâtir une église, députa à Constantin pour faire alliance avec lui, & pour lui demander des prêtres capables d'instruire sa nation. La

conquête de ce royaume n'auroit pas causé autant de joye à l'empereur. Il envoya à ce prince de riches présens, dont le plus précieux étoit un évêque rempli de l'esprit de Dieu, & accompagné de dignes ministres. La foi jetta de profondes racines en Ibérie, & elle s'y est longtems conservée dans sa pureté, au milieu des hérésies qui l'environnoient.

CONSTANTIN. An. 328.

LXVI. Etablissement des Monasteres.

Eus. vit. l. 4. c. 28.
Soz. l. 1. c. 12, 13, 14.

Ce qui acheva sous Constantin d'affermir l'Eglise & de rendre complette, pour ainsi dire, son armée spirituelle, ce fut l'établissement des monasteres. Les persécutions avoient souvent fait fuir les Chrétiens dans les montagnes & dans les déserts. Ç'avoit été l'occasion de la vie solitaire. Mais cette même raison les tenoit séparés les uns des autres. La paix étant rendue, ces ames célestes se réunirent; il se forma des communautés nombreuses, où les mérites de chaque membre devenoient le bien commun de tout le corps. Les deserts furent peuplés de vertus. Saint Antoine révéré de l'empereur, comme nous le verrons bientôt, rassem-

CONSTANTIN. An. 328.

bla le premier plusieurs disciples. Saint Pacôme fondoit le monastere de Tabenne dans le tems que Constantin bâtissoit Constantinople. En peu de tems ces premiers plants de la vie cœnobitique se multiplierent à l'ombre d'un gouvernement qui les protégeoit ; & l'on vit s'élever dans toutes les parties de l'empire ces monasteres, si précieux à l'église tant qu'ils conservent la ferveur du premier institut ou de la réforme.

LXVII. Restes de l'idolatrie.

Euf. vit. l. 1. c. 8. Idem. l. 3. c. 1. Idem. l. 4. c. 16. Soc. l. 1. c. 18. Theod. l. 5. c 20. Soz. l, 1. c. 8. Prud. in Symm. Orof. l. 7. c. 28. Cod. Th. lib. 12. tit. 5.

Recueillons en peu de mots ce que fit Constantin pour la religion Chrétienne, & l'état où il la laissa. Disons, pour n'y plus revenir, qu'il la consulta sur les mesures qu'il prit pour la favoriser, & qu'il n'employa que les moyens qu'elle approuve elle-même. Il distingua par des faveurs ceux qui la professoient; il s'efforça de faire mépriser & oublier le Paganisme en fermant, deshonorant, démolissant les temples, en les dépouillant de leurs possessions, en manifestant les artifices des prêtres idolâtres, en interdisant les sacrifices, autant qu'il put y réussir, sans violence & sans com-

promettre la qualité de pere de tous ſes ſujets, même de ceux qui étoient dans l'erreur. Où il ne put abolir la ſuperſtition, il étouffa du moins les déſordres qui en étoient la ſuite. Il fit des loix ſéveres pour arrêter le cours de ces horribles déréglemens que la nature déſavoue. Il prêcha lui-même Jeſus-Chriſt par ſa piété, par ſon exemple, par ſes entretiens avec les députés des nations infidéles, & par les lettres qu'il écrivit aux barbares. Loin de faire aux dieux des payens l'honneur de placer ſa ſtatue dans leurs temples, comme le dit fauſſement Socrate, il défendit cet abus par une loi expreſſe, ſelon Euſebe. Il honora les évêques; il en établit en beaucoup de lieux. Il rendit le culte extérieur auguſte & magnifique. Il fit planter partout le ſigne ſalutaire de la Croix; ſes palais préſentoient cette image ſur toutes les portes, ſur toutes les murailles. On vit diſparoître de deſſus ſes monnoies les inſcriptions qui retraçoient la ſuperſtition: on l'y repréſenta le viſage levé vers le Ciel, & les mains éten-

CONSTANTIN. An. 328.

dues en posture de suppliant. Mais il ne se livra point à un zele précipité : il voulut attendre du tems, des circonstances, & surtout de la grace divine, la consommation de l'ouvrage de Dieu. Les temples subsisterent à Rome, à Alexandrie, à Antioche, à Gaza, à Apamée, en plusieurs autres lieux, où leur destruction auroit entraîné des suites funestes. Nous avons une loi affichée à Carthage la veille de sa mort, par laquelle il confirme les priviléges des prêtres payens en Afrique. Il étoit réservé à Théodose de porter les derniers coups. L'humanité & la religion elle-même savent gré à Constantin de n'avoir pas donné de martyrs à l'idolatrie.

An. 329. LXVIII. Date de la fondation de C. P.

Teoph. p. 17. Cod. orig. C. P. p. 8. Pagi, diss. p. 145. Petau doct. temp. l. 11. c. 42.

Ces événemens si intéressans pour la religion, n'ont point de date assurée. Plusieurs peuvent être antérieurs même au concile de Nicée ; d'autres postérieurs à la fondation de Constantinople. Ils firent une partie considérable des soins de Constantin depuis qu'il fut seul Empereur jusqu'à sa mort. Nous les avons réunis sous les yeux du lecteur, pour n'être plus occu-

pés

près que de l'établissement de la nouvelle Rome. On sait certainement en quel tems Constantinople fut achevée & dédiée : mais on ne convient pas du tems où elle fut commencée. Selon quelques auteurs, ce fut dès l'an trois cens vingt-cinq ; selon d'autres, seulement à la fin de trois cens vingt-neuf. Ce qui nous paroît plus probable, c'est que Constantin étant sorti de Rome en trois cens vingt-six avec le projet formé de donner une rivale à cette ville, il fut occupé l'année suivante à chercher un lieu propre à l'exécution de son dessein ; & qu'après un premier essai bientôt abandonné, il se fixa au terrein de Byzance ; où ayant commencé à bâtir en trois cens vingt-huit, il continua avec ardeur, & acheva presque l'ouvrage l'année suivante ; ensorte que la ville fut en état d'être dédiée au mois de Mai trois cens trente. Cette conjecture nous détermine à ranger sous l'an trois cens vingt-neuf tout ce qui regarde la fondation de Constantinople, l'Empereur étant consul pour la huitiéme fois, & son fils aîné pour la

CONSTANTIN.
An. 329.
Till. not. 60. sur Constantin.

CONSTANTIN. An. 329.

quatriéme. Il passa la plus grande partie de ces deux années dans le voisinage de son nouvel établissement, afin de pouvoir plus aisément se transporter souvent sur le lieu même, pour diriger & animer les travaux.

LXIX. Motifs de Constantin pour bâtir une nouvelle ville.

M. l'Abbé de la Bletterie. Hist. de Jovien. t. 1. p. 183.

Si l'on consulte les régles d'une sage politique, on ne peut s'empêcher de blâmer Constantin d'avoir entrepris de bâtir une nouvelle capitale, & de diviser les forces de l'Empire, dans un tems où ce grand corps fatigué de la longueur des guerres civiles, épuisé par la tyrannie & le luxe de tant de princes qui l'avoient en même-tems accablé, avoit besoin de réunir & de concentrer ses esprits, pour leur donner un nouveau ressort: cette distraction ne pouvoit que dissiper un reste de chaleur. Constantinople formée & nourrie aux dépens de Rome, sans pouvoir jamais l'égaler en vigueur & en puissance, ne servit qu'à l'affoiblir. Mais les raisons d'état céderent aux goûts particuliers du prince, à l'éloignement qu'il avoit conçu pour Rome & pour ses superstitions, & peut-être aussi à l'ambi-

tion d'être regardé comme fondateur d'un nouvel Empire, en transportant le siége de l'ancien. Cette résolution étant une fois bien arrêtée, il s'agissoit de choisir dans la vaste étendue de sa domination l'emplacement de sa ville impériale. La Perse étoit alors la seule puissance qui pût donner de l'inquiétude aux Romains, & Constantin prévoyoit que Sapor ne resteroit pas long-tems en paix. Il crut donc qu'il falloit reculer vers l'Orient le centre de ses forces, & opposer une barriere plus voisine à un si redoutable ennemi.

LXX. Il veut bâtir à Troye.

Suet. in Cæs. c. 79. Zos. l. 2. Soz. l. 2. c. 2. M. Crevier Hist. des Empereurs, t. 12. p. 186.

Le bruit avoit couru autrefois que Jule César vouloit transporter à Troye toute la splendeur de Rome. Ce fut aussi la premiere vûe de Constantin. Le souvenir de Troye étoit toujours cher aux Romains; & les Dardaniens d'Europe, chez lesquels il avoit pris naissance, regardoient cette ville comme la patrie de leurs ancêtres. D'ailleurs il se laissa sans doute enchanter par la beauté & la renommée des rivages de l'Hellespont, plus embellis encore par la

CONSTANTIN. An. 329. poësie d'Homere que par la nature ; & où tout lui rappeloit des idées héroïques. Il traça donc l'enceinte de sa ville entre les deux promontoires de Rhétée & de Sigée, près du tombeau d'Ajax ; & il en jetta les fondemens. Les murailles sortoient déja de terre, quand une vision céleste, selon Sozomene, ou sa propre réflexion lui fit abandonner l'entreprise, & préférer l'assiette de Byzance. Les navigateurs appercevoient encore longtems après les portes de cette ville commencée sur une hauteur.

LXXI. Situation de Byzance.

Cod. Orig. Dionys. Byzant. Zos. l. 2. Polyb. l. 4. Proc. de ædif. c. 5. Gyll. de Bosp. Thrac. l. 1. c. 2.

Les Grecs jaloux des merveilles qui ont ennobli la naissance de Rome, font ici usage de leur fécondité dans l'invention. Ils promenent le lecteur de miracle en miracle. Nous nous dispensons d'en rapporter aucun : il n'en falloit point d'autre pour attirer Constantin à Byzance, que l'admirable situation de cette ville : elle est unique dans l'univers. Située sur un côteau dans un isthme à la pointe de l'Europe & à la vûe de l'Asie, dont elle n'étoit séparée que par un détroit de sept stades, elle joignoit les avantages de la

sûreté & du commerce avec toutes les faveurs de la nature, & les charmes de la perspective. C'étoit la clé de l'Europe & de l'Asie, du pont Euxin & de la mer Egée. Les vaisseaux ne pouvoient passer d'une mer dans l'autre sans le congé des Byzantins. Baignée au midi par la Propontide, à l'Orient par le Bosphore, au Septentrion par un petit golfe nommé Chrysocéras ou la Corne d'Or, elle ne tenoit au continent que par le côté Occidental. La température du climat, la fertilité de la terre, la beauté & la commodité de deux ports, tout contribuoit à en faire un séjour délicieux. Les poissons, & surtout les Thons, qui viennent en affluence du Pont Euxin dans la Propontide, effrayés d'une roche blanche qui s'éleve presque à fleur d'eau du côté de Chalcédoine, & se rejettant vers Byzance, y procuroient une pêche abondante. La ville avoit quarante stades de circuit, c'est-à-dire, près de deux lieues, avant qu'elle eût été ruinée par l'empereur Septime Sévére.

CONSTANTIN. An. 329.

LXXII. Abrégé de

Les Byzantins ne manquoient pas



CONSTANTIN.
An. 329.

l'Histoire de Byzance jusqu'à Constantin.

Herodot. l. 4, 5. Thucid. l. 1. Xenoph. Hist. Græc. l. 1. Memnon apud Phot. Justin. l. 9. c. 1. Cic. Orat. de prov. consul. c. 6. Hesych. Miles. Herodien l. 3. Suet. Vesp. c. 8. Pollio in Gallieno, c. 6. Syncell. p. 382. Chron. Alex. p. 620. Tac. ann. l. 12. c. 63.

de faire remonter leur origine jusqu'aux tems fabuleux. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les Mégariens ayant bâti Chalcédoine de l'autre côté du détroit, Byzas chef d'une autre colonie de Mégare vint fonder Byzance dix-sept ans après, & plus de six cens cinquante ans avant l'ére Chrétienne. On ajoute que l'Oracle d'Apollon lui avoit ordonné de bâtir sa ville vis-à-vis des aveugles ; c'étoient les Chalcédoniens assez peu clairvoyans, pour ne s'être pas apperçus de l'avantage que leur offroit le terrein au-delà du Bosphore. Cette ville d'abord indépendante tomba successivement sous la puissance de Darius, des Ioniens, de Xerxès. Pausanias l'assujettit aux Lacédémoniens, l'augmenta & y établit une nouvelle colonie ; ce qui l'a fait passer pour le second fondateur de Byzance. Sept ans après les Athéniens s'en emparerent, & les deux Républiques s'en disputerent long-tems la possession. A la faveur de ces querelles les Byzantins reprirent leur liberté, rendirent respectables leurs forces maritimes

résisterent à Philippe de Macédoine qui les assiégea inutilement, & sortirent avec honneur de plusieurs guerres contre de puissans ennemis. Ils céderent avec le reste de la Grece à la valeur Romaine, & leurs nouveaux maîtres pour les payer de leurs bons services dans la guerre contre Mithridate, leur accorderent le privilége de se gouverner par leurs loix. Byzance étoit alors riche, peuplée & embellie de magnifiques statues. Elle avoit le titre de Métropole. Vespasien lui ôta sa liberté. Pescennius Niger qui disputoit l'empire à Sévere s'en étant emparé, & ayant perdu la vie, elle demeura fidéle au parti de ce Prince, même après sa mort, & soutint pendant trois ans contre le vainqueur un de ces siéges mémorables par l'opiniâtre défense des assiégés, & par les extrêmités les plus affreuses. Sévere maître enfin de Byzance, traita sa conquête avec la plus grande cruauté. Les principaux habitans furent mis à mort, les murs renommés pour leur structure furent rasés, la ville fut ruinée & réduite à la qualité

CONSTANTIN. An. 329.

d'un ſimple bourg, ſoumis à Périnthe ou Héraclée. Sévere ſe repentit bientôt d'avoir détruit un ſi fort boulevard de l'Empire; il la releva à la priere de ſon fils Caracalla; mais elle ne recouvra pas ſa premiere étendue ni ſon ancien éclat. Sous Gallien, elle fut encore détruite, & les habitans paſſés au fil de l'épée, ſans que l'hiſtoire en donne la raiſon. Il ne reſta des anciennes familles que ceux que leur abſence déroba à cet horrible maſſacre. Elle fut auſſitôt rétablie par deux de ſes citoyens, Cléodame & Athénée. Du tems de Claude II. une flotte d'Erules ayant traverſé les Palus Méotides & le pont Euxin, prit Byzance & Chryſopolis ſituée vis-à-vis, au-delà du détroit; mais ils furent bientôt obligés d'abandonner leur proye. Nous avons vû cette ville fidéle à Licinius, tant que ce Prince conſerva quelque eſpérance.

LXXIII. Etat du Chriſtianiſme à Byzance.

Le Quien Or. Chriſt. t.

L'origine de l'Egliſe de Byzance eſt moins conſtatée que celle de la ville. Les Grecs modernes pour ne pas céder à l'Egliſe Romaine l'avantage de l'ancienneté, en attribuent la

fondation à l'Apôtre ſaint André. Ils donnent depuis ce tems-là une ſuite d'évêques. D'autres diſent avec plus de vraiſemblance que le ſiége épiſcopal n'y fut établi que du tems de Séver, ſous lequel il y avoit, en effet, à Byzance beaucoup de Chrétiens. Quelques-uns même ne lui attribuent pour premier évêque que Métrophane, qui mourut huit ou neuf ans avant le concile de Nicée. Alexandre lui avoit ſuccédé, & gouvernoit cette Egliſe ſous la métropole d'Héraclée.

CONSTANTIN. An. 329. 1. p. 8. & 196. *Tertull. ad Scapul. c. 3.*

LXXIV. Nouvelle enceinte de C. P.

Tel étoit l'état de Byzance, lorſque Conſtantin entreprit d'en faire le ſiége principal de l'Empire. Il la prolongea de quinze ſtades au-delà de l'ancienne enceinte, & la ferma d'une muraille qui devoit s'étendre du golfe à la Propontide, mais qui ne fut achevée que par Conſtance. Cette enceinte reçut dans la ſuite divers accroiſſemens ſous Théodoſe le grand, Théodoſe le jeune, Héraclius & Léon l'Arménien. Une deſcription de Conſtantinople, qu'on croit faite entre le regne du grand Théodoſe & celui de Juſtinien, donne à cette ville qua-

Jul. Orat. 1. Themiſt. Orat 18. Soc. l. 7. c. 1. Chron. Alex. p. 397. Zonar. t. 2, p. 42.

CONSTANTIN. An. 329.

torze mille soixante & quinze pieds de longueur, en droite ligne, depuis la porte d'or à l'Occident, jusqu'à la pointe la plus orientale sur le Bosphore, & six mille cent cinquante pieds de largeur, apparemment à la base du triangle du côté de l'Occident. Le terrein semblable à celui de Rome se partageoit en sept collines.

LXXV. Bâtimens faits à C. P. *Ducange Const. Christ.*

L'Empereur s'efforça autant qu'il put d'achever cette conformité, en imitant dans la nouvelle Rome tous les ornemens & toutes les commodités de l'ancienne. Il fit élever un capitole, construire des palais, des aqueducs, des thermes, des portiques, un arsenal, deux grands édifices pour les assemblées du Sénat, deux autres bâtimens qui servoient de trésor, l'un destiné pour les deniers publics, l'autre pour renfermer les revenus patrimoniaux du prince.

LXXVI. Places publiques. *Eus. vit. l. 3. c. 48. & 52. Zos. l. 2. Philost. l. 2 c. 18.*

Deux grandes places faisoient une des principales beautés de la ville. L'une quarrée, entourée de portiques à deux rangs de colonnes, servoit comme d'avant cour commune à la grande église & au palais de

l'empereur, dont les deux façades s'élevoient à l'oppoſite l'une de l'autre. Cette place s'appeloit l'Auguſtéon, parce qu'il y fit poſer ſur une colonne la ſtatue d'Hélene, qu'il avoit, comme nous avons dit, honorée du titre d'Auguſte. On voyoit au milieu le milliaire d'or. Ce n'étoit pas comme à Rome une ſimple colonne de pierre poſée ſur une baſe & ſommée d'un globe doré; c'étoit une arcade élevée & décorée de ſtatues. L'uſage en étoit le même qu'à Rome: tous les grands chemins de l'Empire y devoient aboutir, & c'étoit le point d'où l'on partoit pour compter les diſtances. L'autre place étoit ronde, pavée de larges pierres; elle faiſoit le centre de la ville, & portoit le nom de Conſtantin. Elle étoit environnée d'un portique à deux étages, coupé en deux demi-cercles par deux grandes arcades de marbre de Proconneſe, oppoſées l'une à l'autre. Les entrecolonnes étoient garnies de ſtatues. Il y en avoit encore un grand nombre dans la place même. Au milieu étoit une fontaine, ſur laquelle

CONSTANTIN.
An. 329.
Zonar. t. 2. p. 7.
Cedren. t. 1, p. 322.

Constantin. An. 329.

s'élevoit la figure du Bon Pasteur ; comme sur toutes les autres fontaines de la ville ; mais celle-ci étoit de plus décorée d'un groupe de bronze, représentant Daniel au milieu des lions. Le plus bel ornement de cette place étoit la fameuse colonne de porphyre, venue de Rome, sur laquelle étoit élevée l'image deConstantin couronné de rayons. C'étoit une figure d'Apollon qu'on avoit apportée d'Ilion : on n'y avoit fait d'autre changement que de lui donner le nom du Prince. Ce fut dans cette statue qu'il renferma une partie de la vraie Croix. Les Grecs parlent encore de plusieurs reliques qu'il fit déposer sous la base. Une inscription déclaroit que Constantin mettoit sa ville sous la protection de Jesus-Christ. Cette colonne fut en grande vénération dans les siecles suivans. Tous les ans au premier de Septembre, où commençoit l'année des Grecs, le Patriarche accompagné du Clergé y venoit en procession avec l'Empereur ; & les Ariens ne manquerent pas de taxer les Chré-

tiens d'idolatrie, comme si ces hommages se rapportoient à la statue de Constantin. Celle-ci fut renversée par un orage sous Alexis Comnene : on la remplaça d'une Croix. Quelques Grecs superstitieux ont avancé que Constantin avoit enseveli au-dessous le Palladium qu'il avoit secrettement enlevé de Rome : c'eut été faire un mêlange monstrueux du sacré & du profane. Cette colonne se voit encore à Constantinople : elle est à la vérité très-endommagée ; mais un savant voyageur a conclu des proportions de ce qui en reste, qu'elle devoit avoir de hauteur plus de quatre vingts-dix pieds, non compris le chapiteau ni la base.

LXXVII.
Palais.

Zos. l. 2. Eus. l. 3. c. 49. Chron. Alex. p. 662. Ducange Const. Christ. l. 2. c. 4, 5, 6.

Deux palais s'élevoient aux deux extrémités de la ville : l'un situé au bord de la mer, à peu près à l'endroit où est aujourd'hui le serrail, s'appelloit le grand palais. Il ne cédoit à celui de Rome ni par la beauté, ni par la grandeur de l'édifice, ni par la variété des ornemens intérieurs. Dans la salle principale, enrichie de lambris dorés, au milieu du plafond étoit at-

CONSTANTIN. An. 329.

tachée une grande croix d'or rayonnante de pierreries. A l'autre bout de la ville du côté de l'Occident étoit un autre palais nommé la Magnaure. Conſtantin fit encore bâtir près de l'Hippodrome un ſallon ſuperbe, deſtiné aux feſtins que les Empereurs faiſoient à leur cour dans les grandes cérémonies, comme à leur couronnement, à celui de leurs femmes & de leurs enfans, & aux principales fêtes de l'année. L'Empereur & les convives y étoient aſſis à table & ſervis en argenterie : mais au feſtin de la fête de Noël, ils étoient couchés à l'antique & ſervis en vaiſſelle d'or.

LXXVIII. Autres ouvrages.

Glycas. l. 4. Chron. Alex. p. 620, 664. Cedren. p. 251. & ſeq. Ducange Conſt. Chriſt. l. 1. c. 27.

Outre les ouvrages dont il fut l'auteur, & dont une deſcription complette demanderoit un gros volume, il augmenta tous ceux qu'il trouva ſubſiſtans, excepté la priſon qu'il laiſſa petite & étroite. Elle ne fut aggrandie que par le cruel Phocas, qui eût voulu y renfermer tout l'empire. Sévere avoit déjà bâti l'Hippodrome, le théâtre, l'amphithéâtre, les bains d'Achille, les thermes de Zeuxippe. Conſtantin rendit ces édi-

fices dignes de la grandeur de sa ville. Il ajouta à l'Hippodrome des promenoirs, des degrés & d'autres embellissemens. Comme il souhaitoit d'abolir les spectacles des gladiateurs, l'amphithéâtre ne fut plus destiné qu'à des combats contre les bêtes ; & dans la suite, le Christianisme ayant peu à peu détaché les peuples de ce divertissement souvent ensanglanté, toujours dangereux, ce lieu ne servit plus qu'à l'exécution des criminels. Les thermes de Zeuxippe devinrent les plus belles du monde par le grand nombre de colonnes & de statues de marbre & de bronze dont il les enrichit.

CONSTANTIN. An. 329.

LXXIX. Statues.

Eus. vit. l. 3. c. 54. Soz. l. 2. c. 4. Cod. Or. C. P. p. 30, 31, 62.

Ces statues, dont on peut dire que Constantinople fut peuplée, étoient celles des dieux des payens, que Constantin avoit enlevées de leurs temples. On voyoit entre autres ces anciennes idoles, si long-tems les objets d'une adoration insensée ; l'Apollon Pythien & celui de Sminthe, avec les trépieds de Delphes, les Muses de l'Hélicon, ce Pan si célebre que Pausanias & les villes de la Grece avoient consacré après la victoire

CONSTANTIN. An. 329.

remportée ſur les Perſes, Cybele placée par les Argonautes ſur le mont Dindyme, la Minerve de Linde, l'Amphitrite de Rhodes, & ſurtout celles qui avoient autrefois rendu des oracles, & qui devenues muettes ne recevoient plus au lieu d'encens que du mépris & des railleries.

LXXX. Egliſes bâties.

Euſ. l. 4. c. 58. & ſeq. Soc. l. 1. c. 39. Soz. l. 2. c. 3. Greg. Naz. carm. 9. Theoph. p. 18. Hiſt. Miſcel. l. 11. Cedren. p. 284. Niceph. Call. l. 7. c. 49. Ducange Conſt. Chriſt. l. 3. c. 3.

Pour purger ſa ville de toute idolatrie, il abbatit les temples des dieux, ou les conſacra au culte du Dieu véritable. Il bâtit pluſieurs égliſes. Celle de la Paix étoit ancienne; Conſtantin l'augmenta & l'embellit. Elle fut la principale de la ville, juſqu'à ce que Conſtance en ayant fait conſtruire tout auprès une autre beaucoup plus grande, il les enferma toutes deux dans la même enceinte & n'en fit qu'une ſeule ſous le nom de ſainte Sophie. D'autres égliſes furent dédiées ſous l'invocation des Anges, des Apôtres & des Martyrs. Conſtantin deſtina à la ſépulture des Empereurs & des Evêques de la ville l'égliſe des ſaints Apôtres. Elle étoit bâtie en forme de croix, très-élevée, revêtue de marbre depuis le bas juſ-

qu'en haut. La voute étoit ornée d'un lambris d'or, le toît couvert de bronze doré, le dôme environné d'une balustrade d'or & de bronze. L'édifice étoit isolé au milieu d'une grande cour quarrée : à l'entour régnoit un portique, qui donnoit entrée dans plusieurs salles & appartemens pour l'usage de l'église, & le logement du clergé. Cette église ne fut achevée que peu de jours avant la mort de Constantin ; elle tomboit en ruine vingt ans après. Elle fut rétablie par Constance; rebâtie par Justinien, & détruite par Mahomet II. qui se servit des débris de cet édifice pour construire une Mosquée. Constantin fit encore bâtir plusieurs belles Eglises dans les environs de la ville : la plus célebre fut celle de saint Michel, sur le bord du Bosphore, du côté de l'Europe : les peuples y venoient chercher la guérison de leurs maladies. Les premiers successeurs de ce prince ne paroissent pas avoir été aussi zelés pour les pieuses fondations. Il n'y eut que quatorze Eglises à Constantinople jusqu'au regne d'Arcadius.

CONSTANTIN.
An. 329.

CONSTANTIN.

An. 329.

LXXXI. Egouts de C. P.

Cod. Or. C. P. p. 11. & 73. Ducange Const. Christ. l. 1. c. 29.

Les égouts de Rome passoient pour être un des plus beaux ouvrages de cette ville. Constantin voulut encore égaler cette magnificence. Il fit creuser de larges & profonds souterrains qui traversoient toute la ville, & qui avoient leur décharge dans la mer. Un gros ruisseau nommé le Lycus, dont on retenoit les eaux par le moyen d'une écluse, servoit à les nettoyer.

LXXXII. Prompte exécution de ces ouvrages.

Jornand. de reb. Get. c. 21. Vict. Epit. Themist. Or. 3.

Tant d'immenses entreprises occuperent Constantin le reste de sa vie. Il employa un nombre infini de bras, & attira quantité d'ouvriers du pays des Gots, & des autres barbares d'au-delà du Danube. Il ne fut pas jaloux de l'honneur des inscriptions. Il en accepta fort peu entre un si grand nombre dont il auroit pû couvrir tous les édifices; & il se mocquoit de Trajan, qu'il appeloit la *Pariétaire*, parce que le nom de ce prince se lisoit sur toutes les murailles de Rome. Mais Trajan avoit fait des ouvrages durables; & l'empressement de Constantin fut cause que les siens eurent bientôt besoin d'être réparés.

LXXXIII. Maisons bâties à C. P.

Les personnages distingués qui

abandonnerent Rome pour ſuivre le goût du prince, firent auſſi bâtir à Conſtantinople des maiſons conformes à leur rang & à leur fortune. L'empereur en fit conſtruire à ſes frais pour des gens illuſtres par leur mérite, qu'il y fit venir de toutes les contrées de l'Empire, & même des pays étrangers avec leurs familles. Il y attira par des priviléges & par les diſtributions de vivres dont nous parlerons bientôt, un peuple très-nombreux. Il ôta par une loi à tous ceux qui poſſédoient des fonds dans l'Aſie proprement dite, & dans le Pont, la liberté d'en diſpoſer, même par teſtament, à moins qu'ils n'euſſent une maiſon à Conſtantinople : cette loi onéreuſe ne fut abrogée que par Théodoſe le jeune. En peu de tems la ville fut tellement peuplée, que l'enceinte de Conſtantin, quelque vaſte qu'elle fût, ſe trouvoit trop petite. Les maiſons trop multipliées dans un terrein borné, rendirent les rues fort étroites : on avança les édifices juſque dans la mer ſur des pilotis ; & cette ville qui nourriſſoit autrefois Athénes, n'a-

CONSTANTIN.
An. 329.

Soz. l. 2. c. 2.
Heſych. Mileſ.
Novel. Theod. jun. tit. 12.
Sidon. carm. 2.
Eunap. in Ædeſ.
Zoſ. l. 2.

voit pas assez de toutes les flottes d'Alexandrie, d'Asie, de Syrie, de Phénicie, pour fournir à la subsistance de ses habitans.

CONSTANTIN. An. 329.

LXXXIV. Nom & divisions de C. P.

Soc. l. 1. c. 16. Hist. Misc. l. 11. Justinien. Nov. 43. c. 1. Zonar. t. 2. p. 6. Vetus Topog. C. P.

L'Empereur donna à sa ville le nom de Constantinople, & celui de nouvelle Rome. Il lui assura ce dernier titre par une loi gravée sur une colonne de marbre, dans la place nommée le *Stratege*. Il la divisa comme la ville de Rome en quatorze quartiers : cette division avoit déja été imitée à Carthage & à Alexandrie. Il attacha à chaque quartier un magistrat pour la police, une compagnie de bourgeois tirée de différens Ordres pour remédier aux incendies, & cinq inspecteurs des rues pour veiller à la sûreté des habitans pendant la nuit. Pendant que tout l'Empire se faisoit un mérite de contribuer à la grandeur & à l'embellissement de Constantinople, l'opération la plus inutile fut celle d'un Astrologue nommé Valens, qui chargé, dit-on, par le Prince de tirer l'horoscope de la ville, trouva à force de calculs qu'elle devoit durer six cens

quatre-vingts-ſeize ans. Cette prédiction ne s'eſt pas rencontrée dans le nombre de celles que le haſard rend quelquefois heureuſes. On voit par les anciennes médailles de Byzance, que le croiſſant fut toujours un ſymbole attaché à cette ville.

CONSTANTIN.
An. 329.

Fin du quatriéme Livre.



SOMMAIRE

DU CINQUIEME LIVRE.

I. CHANGEMENT *dans le gouvernement.* II. *Dédicace de C. P.* III. *Précautions de Constantin pour la subsistance de C. P.* IV. *Chrysargyre.* V. *Priviléges de C. P.* VI. *Autres établissemens.* VII. *Nouvel ordre politique.* VIII. *Nouvelle division de l'Empire.* IX. *Quatre Préfets du Prétoire établis.* X. *Des maîtres de la milice.* XI. *Patrices.* XII. *Des Ducs & des Comtes.* XIII. *Multiplication des titres.* XIV. *Luxe de Constantin.* XV. *Suite de l'histoire de Constantin.* XVI. *Guerre contre les Gots.* XVII. *Sarmates vaincus.* XVIII. *Delmace Consul.* XIX. *Peste & famine en Orient.* XX. *Mort de Sopatre.* XXI. *Ambassades envoyées à Constantin.* XXII. *Lettre de Constantin à Sapor.* XXIII. *Préparatifs de guerre faits par les Perses.* XXIV. *Constantin*

écrit à ſaint Antoine. XXV. *Conſtant Céſar.* XXVI. *Conſuls.* XXVII. *Les Sarmates chaſſés par leurs eſclaves.* XXVIII. *Conſuls.* XXIX. *Tricennales de Conſtantin.* XXX. *Delmace Céſar.* XXXI. *Partage des Etats de Conſtantin.* XXXII. *Comete.* XXXIII. *Conſuls.* XXXIV. *Mariage de Conſtance.* XXXV. *Ambaſſade des Indiens.* XXXVI. *Rappel d'Arius.* XXXVII. *Retour d'Euſebe & de Théognis.* XXXVIII. *Dépoſition d'Euſtathe.* XXXIX. *Troubles d'Antioche.* XL. *Euſebe de Céſarée refuſe l'Epiſcopat d'Antioche.* XLI. *Athanaſe refuſe de recevoir Arius.* XLII. *Calomnies contre Athanaſe.* XLIII. *Accuſation au ſujet d'Arſene.* XLIV. *Euſebe s'empare de l'eſprit de l'Empereur.* XLV. *Concile de Tyr.* XLVI. *Accuſateurs confondus.* XLVII. *Concluſion du Concile de Tyr.* XLVIII. *Dédicace de l'Egliſe du ſaint Sépulcre.* XLIX. *Concile de Jéruſalem.* L. *Athanaſe s'adreſſe à l'Empereur.* LI. *Exil d'Athanaſe.* LII. *Concile de C. P.* LIII. *Efforts d'Euſebe pour faire recevoir Arius par Alexandre.* LIV. *Mort d'Arius.* LV. *Conſtantin refuſe de*

rappeler Athanase. LVI. *Loix contre les hérétiques.* LVII. *Loi sur la Jurisdiction Episcopale.* LVIII. *Loix sur les mariages.* LIX. *Autres loix sur l'administration civile.* LX. *Les Perses rompent la paix.* LXI. *Maladie de Constantin.* LXII. *Son baptême.* LXIII. *Vérité de cette histoire.* LXIV. *Mort de Constantin.* LXV. *Deuil de sa mort.* LXVI. *Ses funérailles.* LXVII. *Fidélité des Légions.* LXVIII. *Inhumation de Constantin.* LXIX. *Deuil à Rome.* LXX. *Honneurs rendus à sa mémoire par l'Eglise.* LXXI. *Caractere de Constantin.* LXXII. *Reproches malfondés de la part des Payens.* LXXIII. *Ses filles.*

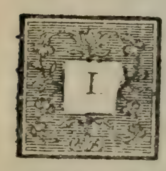


HISTOIRE



HISTOIRE
DU
BAS-EMPIRE.

LIVRE CINQUIEME.



A fondation de Constantinople peut être regardée comme le commencement d'un nouvel Empire. La seconde Rome éclipsa la premiere. Un grand nombre de gens de mérite, qui sont en tout genre le principal ornement & le véritable nerf de l'Etat, suivirent la cour, & porterent leurs talens & leurs services dans la sphere des faveurs & des récompenses. Rome

CONSTANTIN.
An. 330.

I.
Changement dans le gouvernement.

CONSTANTIN. An. 330.

abandonnée des Empereurs, devint semblable à un grand & superbe édifice, qui cessant d'être habité par le maître, perd d'abord ses ornemens, & enfin sa solidité même. Il lui arriva ce qui arrive à nos climats, quand le soleil s'en éloigne; tout s'y refroidit & s'y glaça peu à peu, & un siecle après on ne trouvoit plus de Romains au milieu de Rome. Le court intervalle pendant lequel l'Empire divisé en deux branches lui laissa des Souverains propres, mais qui ne furent la plûpart que des fantômes de Princes, ne lui rendit pas sa premiere fécondité. Ce ne fut pas-là le seul effet de cette nouveauté; elle en produisit une autre dans la personne des Empereurs: le gouvernement devint plus despotique. L'ancienne Rome avoit créé ses maîtres; elle se flattoit du moins de les avoir créés: quoiqu'ils l'eussent asservie, ils conservoient pour elle des égards; leur puissance étoit entée sur la république; ils y avoient trouvé des loix; les bons princes respectoient la majesté de Rome dans celle du Sénat;

les méchans ne la maltraitoient pas ſans danger, & dans leurs emportemens ils ne lui refuſoient gueres ces dehors de bienſéance, que des fils dénaturés conſervent ſouvent à l'égard de leurs meres. Mais les Empereurs ayant créé Conſtantinople n'y virent d'autre autorité que la leur; plus anciens qu'elle, ils crurent ne lui rien devoir. Les uns la gouvernerent en peres, les autres en tyrans; mais tous n'eurent dans l'ordre public d'autres loix que celles qu'ils ſe faiſoient eux-mêmes. Ils en furent plus abſolus & moins obéïs.

II. Dédicace de Conſtantinople.

Idace. Heſych. Mileſ. Chron. Alex. p. 285. Niceph. Call. l. 10. c. 23. Cod. Or. Conſt. p. 25. Baron. an. 330. Ducange Conſt. Chriſt. l. 1. c. 3, 4.

La dédicace de Conſtantinople fut célébrée le onziéme de Mai, de l'an trois cens trente, ſous le conſulat de Gallicanus & de Symmachus. La fête dura quarante jours. C'étoit chez les Payens une cérémonie myſtérieuſe & remplie de ſuperſtition; ce fut pour Conſtantin une pompe toute Chrétienne. Les évêques & le clergé ſanctifierent par des prieres le berceau de la nouvelle ville. L'Empereur en fit une fête annuelle; dans laquelle on donnoit, comme cette premiere fois,

CONSTANTIN. An. 330.

des jeux dans le Cirque; on faisoit des largesses aux soldats & au peuple, & sous les Empereurs suivans l'on promenoit sur un char la statue de Constantin, suivie des officiers du palais & des soldats, portant des cierges, & chantant des hymnes. Le prince regnant, assis sur un trône dans l'hippodrome, saluoit avec respect cette statue lorsqu'elle passoit devant lui; tout le peuple l'honoroit par des acclamations, jusqu'à ce qu'elle fût replacée sur la colonne de porphyre. Elle tenoit en main une autre petite statue qu'on appeloit la Fortune de Constantinople. La ville fut dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge, qui en fut toujours honorée comme la patrone & la protectrice.

III. Précautions de Constantin pour la subsistance de Constantinople.

Eunap. Ædes. Hier. Chron. Anony. Vales. Socr. l. 2. c. 13.

Constantin ayant épuisé ses trésors & dépeuplé plusieurs autres villes, pour peupler la sienne, songea à la subsistance de cette multitude d'habitans. Nous avons déja dit que la flotte d'Alexandrie, qui portoit auparavant du blé à Rome, changea de destination, & fut employée à nourrir Constantinople. C'étoit au préfet d'Egy-

pte à y faire tenir avant la fin du mois d'Août la quantité de blé nécessaire; il en répondoit sur ses propres biens. On en donnoit au peuple quatre-vingts mille mesures par jour. Constance irrité contre la ville en retrancha la moitié. Théodose I. ajouta encore à ce que Constantin avoit réglé. On distribuoit aussi de l'huile, de la chair de porc & du vin. Ces largesses ne se faisoient qu'aux familles qui avoient des maisons dans la ville, afin d'engager à y bâtir.

CONSTANTIN.
An. 330.
Philost. l. 2. c. 9.
Eccl. Just. 13. c. 4, 6.
Claud. de bel. Gildon.
Soz. l. 2. c. 2.
Zos. l. 2.
Cod. Th. lib. 14. tit. 16. & ibi God.
Suid. in Παλατῖνοι.
Vales. Amm. l. 14. c. 6.

Quelques auteurs prétendent que pour soutenir tant de dépenses, Constantin établit de nouveaux impôts. Le plus odieux étoit celui qu'on appela *Chrysargyre*, mot Grec, qui signifie *or & argent*, parce que les taxes ordinaires ne se payant qu'en or, celle-ci se pouvoit payer en or ou en argent. Si l'on en croit Zosime, Constantin en fut l'auteur. C'étoit une taxe imposée sur les marchands de quelque espece qu'ils fussent, jusqu'aux plus vils détailleurs; jusqu'à ces misérables qui faisoient ou avoient fait le honteux trafic de prostitution;

IV.
Chrysargyre.
Zos. l. 2.
Evagr. l. 3. c. 39.
Cedren p. 357.
God. ad. Cod. Th. tom. 5. p. 4.
Suet. Calig. c. 40.
Lamprid. in Alex. c. 24.
Theod. jun. nov. 18.
Euseb. l. 4 c. 2, 3.

CONSTANTIN. An. 330.

on ajoute que les esclaves & les mendians n'en étoient pas exemts : qu'il falloit payer pour les chevaux, les mulets, les bœufs, les ânes, les chiens même, soit dans les villes, soit dans les campagnes : ce tribut se percevoit jusque sur les plus sales ordures ; on achetoit la permission de les faire enlever. On le recueilloit tous les quatre ans. A l'approche de cette exaction, dit le même Zosime, ce n'étoit que larmes & désolation ; & dès que les collecteurs commençoient à paroître, on n'entendoit plus que coups de fouets ; on ne voyoit que tortures employées pour forcer la misere même à donner ce qu'elle n'avoit pas. Les meres vendoient leurs enfans, les peres prostituoient leurs filles. Il y a grande apparence que cette peinture est une exagération de Zosime pour noircir la mémoire de Constantin : il est le seul qui attribue à ce prince l'établissement de cet impôt. La taxe imposée sur les femmes publiques étoit presque aussi ancienne que l'Empire : elle fut imaginée par Caligula ; on voit qu'elle duroit sous

Alexandre Sévére. Elle fut abolie par Théodose le jeune, qui chassa de Constantinople tous les courtiers de débauche ; & après lui, Anastase anéantit tout à fait le Chrysargyre. Tout ce qu'on peut reprocher à Constantin, c'est de n'avoir pas prévenu ces deux Princes, & d'avoir laissé subsister un ancien impôt, moins cruel sans doute que ne le veut faire entendre Zosime, mais qui portoit un caractere honteux. Loin que Constantin se soit montré avide de nouveaux subsides, il déchargea ses sujets du quart de la taxe qu'il trouva imposée sur les terres ; & comme l'ancienne répartition passoit pour injuste, & qu'elle excitoit beaucoup de plaintes & de murmures ; il en fit dresser une nouvelle avec une exactitude scrupuleuse.

CONSTANTIN. An. 330.

V. Priviléges de Constantinople.

Dans le dessein de donner à sa ville tout le lustre de Rome ; il lui accorda de grands priviléges ; entre autres celui qu'on appeloit le droit Italique. C'étoit l'exemption de capitation & de taille, & le droit de suivre dans les actes & dans les con-

Soc. l. 1. c. 16. Idem l. 6. c. 41. Soz. l. 2. c. 2, 32.

CONSTANTIN. An. 330.

Idem. l. 4. c. 22. Idem. l. 7. c. 9. Zos. l. 2. Anony. Vales. Themist. Or. 3. & 14. Conc. Constant. can. 3. Cod. ad Cod. Th. lib. 14. tit. 13. Vales. ad Amm. l. 26. c. 6. Le Quien. Or. Christ. t. 1. p. 55. Till. art. 67.

trats, les mêmes loix & les mêmes coutumes que ſuivoit l'Italie. Le peuple y fut diviſé comme à Rome, en curies & en tribus. Il inſtitua la même diſtinction entre les ordres, les mêmes magiſtrats, revêtus des mêmes droits & des mêmes honneurs. Il y établit un ſénat : mais quoique ces ſénateurs fuſſent créés ſur le modele de ceux de Rome, leur autorité ne fut jamais égale. Les offices exercés pendant un certain tems dans la cour des Empereurs, y donnoient entrée. Selon quelques auteurs, ce n'étoit qu'un ſénat du ſecond ordre, & les membres n'avoient que le titre de *Clari*, au lieu que les *S*énateurs de Rome étoient appelés *Clariſſimi.* Thémiſtius va juſqu'à dire, que vingt-cinq ans après Conſtantin, ce ſénat avoit encore ſi peu de conſidération, que l'ambition d'y parvenir étoit taxée de folie ; & du tems de Théodoſe I, il avoue que ces ſénateurs, qu'on appeloit Peres Conſcripts, étoient fort au-deſſous de ce titre. Ce n'eſt pas que les Empereurs n'euſſent tâché de donner à leur ſénat tout l'é-

éclat qu'ils pouvoient lui communiquer ; mais ce ne fut jamais qu'une lumiere réfléchie : celui de Rome brilloit de ſon propre fonds, & par l'antiquité de ſa nobleſſe. Cette diſtinction primordiale, entre les deux ſénats, ſe maintint dans l'opinion publique, malgré tous les efforts de la puiſſance ſouveraine pour la faire diſparoître. Ajoutez que les Empereurs firent tout pour relever le nouveau ſénat, excepté la ſeule choſe qui peut vraîment illuſtrer une compagnie politique ; ils ne lui donnerent aucune part dans le gouvernement, & ne le reſpecterent pas aſſez pour le rendre reſpectable à leurs ſujets. Conſtantin fit une eſpece de partage entre Rome & Conſtantinople : il déclara celle-ci capitale de toute l'étendue compriſe du Septentrion au Midi, entre le Danube & les extrémités de l'Egypte, & d'Occident en Orient, entre le golfe Adriatique & les frontieres de la Perſe. Il y mit le ſiége du préfet du Prétoire d'Orient, & la détacha de la province d'Europe, & de la métropole d'Héraclée, pour la juriſdiction

CONSTANTIN. An. 330.

civile & écclésiastique. Mais son église ne fut érigée en Patriarchat qu'au concile de Chalcédoine en 451 ; ce qui fut jusqu'au commencement du treiziéme siecle un sujet de contestation entre cette Eglise & celle de Rome. Constance établit ensuite un préfet de la ville; & la coutume s'introduisit que des deux consuls l'un résidât à Rome, l'autre à Constantinople.

VI. Autres établissemens.

Cod. Th. lib. 13. tit. 3. Hist. Misc. l. 21. Zon. t. 2. p. 52. Eus. vit. l. 4. c. 36. 37. Just. nov. 43. & 59. Leon nov. 12. Ducange Const. Christ. l. 2. c. 9. Till. art. 65.

Le fondateur voulut encore que sa ville partageât l'Empire des sciences. Il y institua des écoles célebres, dont les professeurs jouissoient de grands priviléges. Elles subsisterent jusqu'à Léon l'Isaurien. La bibliotheque commencée par Constance, augmentée & placée dans un bel édifice par Julien, mise par Valens sous la garde de sept Antiquaires, montoit à cent vingts mille volumes quand elle fut brûlée sous Basilisque. Zénon la rétablit & elle étoit déjà fort nombreuse, lorsque ce même Léon, destructeur barbare de toute science, comme il eût voulu l'être de toute orthodoxie, la fit brûler avec le

chef & les douze ſavans aſſociés qui en avoient la direction. Conſtantin s'étoit contenté de fournir les égliſes de Conſtantinople d'exemplaires de l'écriture ſainte. Euſebe nous donne la lettre par laquelle ce prince le prie de faire copier ſur du parchemin bien préparé, par les plus habiles écrivains, cinquante de ces exemplaires, & de les lui envoyer dans deux chariots, ſous la conduite d'un diacre de Céſarée. Il chargea en même-tems le receveur général de la province de faire les avances néceſſaires. Ses ordres furent promptement exécutés, & l'Empereur accoutumé à donner à ſes peuples la ſubſiſtance corporelle, diſtribua aux égliſes avec encore plus de joye cette divine nourriture. Sa prévoyance s'étendit juſque ſur les morts. Pour leur procurer gratuitement la ſépulture, il fit don à l'égliſe de Conſtantinople de neuf cens cinquante boutiques exemtes de toute impoſition. Le loyer, dont cette exemtion augmentoit la valeur, étoit employé à gager un pareil nombre de perſonnes deſtinées au ſoin des

CONSTANTIN.
An. 330.

CONSTANTIN. An. 330.

funérailles dont ils faisoient tous les frais. On les appeloit *Decani, Lecticarii, Copiatæ*. Ils étoient au rang des clercs. L'Empereur Anastase en augmenta le nombre jusqu'à onze cents. Cette institution paroîtra peut-être de peu de conséquence ; mais elle épargnoit aux pauvres un surcroît de larmes ; & la sépulture de ceux qui mouroient dans l'indigence, n'étoit plus pour leurs enfans un second dommage.

VII. Nouvel ordre politique.

Vict. epit. in Hadriano.

C'est au tems de la fondation de Constantinople, qu'on doit, ce me semble, rapporter le nouvel ordre établi dans l'empire. Hadrien avoit introduit des changemens dans les emplois, tant civils que militaires : il avoit reglé les offices de la maison des Princes. Dioclétien & Constantin y firent encore quelques innovations. Les détails ont échappé à l'histoire : ces objets ne lui appartiennent en effet, qu'autant qu'ils intéressent l'administration publique. Ce sont aussi les seuls auxquels nous allons nous arrêter.

VIII. Nouvelle division de l'Empire.

Jusqu'à l'abdication de Dioclétien l'empire n'avoit formé qu'un corps

indivisible. Le partage qui se fit alors entre les deux Empereurs & les deux Césars, le sépara en quatre départemens, dont chacun avoit son préfet du prétoire & ses officiers. Constantin & Licinius étant restés seuls souverains, ce vaste Empire ne fut plus divisé qu'en deux parties : Constantin réunit à sa domination ce qu'avoit d'abord possédé Sévere, & ensuite Maxence ; Licinius joignit à l'héritage de Galere tout l'Orient, après la défaite & la mort de Maximin. La premiere guerre contre Licinius fit acquérir à Constantin la plus grande partie de ce que son rival possédoit en Europe ; & par la seconde il devint seul maître de tout l'Empire. Le titre de capitale donné à Constantinople, sans être ôté à la ville de Rome, produisit la nouvelle division d'empire d'Orient & d'empire d'Occident : c'étoit à peu près le même partage que celui des états de Constantin & de Licinius, avant la bataille de Cibales.

CONSTANTIN.
An. 330.
Eus. hist. l. 8. c. 13.

IX.
Quatre préfets du prétoire établis.

Constantin sentit bien que pour faire obéir ces deux grands corps,

CONSTANTIN. An. 330.

Zos. l. 2. De la Barre Mém. de l'Acad. des Insc. t. 8. p. 450. Giannone Hist. de Naples. l. 2. c. 1.

& les rendre, pour ainsi dire, plus flexibles, il étoit nécessaire de les subdiviser encore. L'exemple de Dioclétien lui avoit appris à ne pas se donner des collegues ou des subalternes qui fussent eux-mêmes souverains. Il se réserva la souveraineté toute entiere, & se contenta de créer quatre préfets du prétoire, au lieu des deux qui avoient servi de lieutenans aux Empereurs, depuis que la puissance avoit été réunie entre les mains de Constantin & de Licinius. Ces quatre préfets avoient à peu près le même district qu'avoient eu les deux Empereurs & les deux Césars, selon la division de Dioclétien. Ces districts étoient ceux d'Orient, d'Illyrie, d'Italie & des Gaules. Ils se subdivisoient en plusieurs parties principales qu'on appeloit diocèses, dont chacun comprenoit plusieurs provinces. L'Orient renfermoit cinq diocèses : l'Orient propre, l'Egypre, l'Asie, le Pont, la Thrace. L'Illyrie n'en contenoit que deux : la Macédoine & la Dace. Sous le nom de Macédoine étoit comprise toute la Grece.

Ces deux préfectures formoient l'empire d'Orient. Celui d'Occident contenoit les deux autres. L'Italie comprenoit trois diocèses : l'Italie propre, l'Illyrie Occidentale, & l'Afrique. Les Gaules en avoient le même nombre ; savoir, la Gaule proprement dite, la Bretagne, & l'Espagne à laquelle étoit jointe la Mauritanie Tingitane. Chacun de ces diocèses étoit gouverné par un vicaire du préfet, auquel les gouverneurs immédiats des provinces étoient subordonnés. Le diocèse d'Italie avoit seul deux vicaires, dont l'un résidoit à Rome, l'autre à Milan. Le rang des gouverneurs varioit aussi bien que leur nom, selon les divers ordres de dignité qu'il avoit plû à l'empereur d'établir entre les provinces. Les plus considérables de celle-ci donnoient à leurs gouverneurs le titre de consulaires ; à la tête de celles du second rang étoient les correcteurs ; les présidens gouvernoient celles du dernier ordre.

CONSTANTIN. An. 330.

X. Des maitres de la Milice.

Les préfets du prétoire qui n'étoient dans leur institution que les

CONSTANTIN. An 330.

Zos. l. 2. Notit. Imp. Till. art. 83.

capitaines de la garde du prince, étoient devenus très-puissans dès le regne de Tibere. C'étoient eux qui levoient, payoient, punissoient les soldats; ils recueilloient les impôts par leurs officiers; ils avoient le maniement de la caisse militaire, & l'inspection générale de la discipline des armées. Les troupes leur étoient dévouées, parce qu'ils les tenoient sous leur main. Constantin leur laissa la supériorité sur les autres magistrats; mais il les désarma; il en fit des officiers purement civils, de judicature & de finance. Il leur ôta l'autorité directe sur les gens de guerre, qu'ils continuerent pourtant de payer. Pour remplir toutes les fonctions qui concernent le maintien de la discipline, il créa deux maîtres de la milice, l'un pour la cavalerie, l'autre pour l'infanterie. Ces deux emplois se réunirent dans la même personne sous les enfans de Constantin; mais le nombre des maîtres de la milice s'accrut ensuite; on en trouve jusqu'à huit dans la notice de l'Empire, faite du tems de Théodose le jeune. Ils n'avoient au-dessus d'eux dans l'or-

dre des dignités, que les consuls, les patrices, les préfets du prétoire & les deux préfets de Rome & de Constantinople. Zosime accuse Constantin d'avoir affoibli la discipline, en séparant l'emploi de payer les troupes du droit de les punir : ces deux fonctions réunies auparavant dans le préfet du prétoire, contenoient les soldats dans le devoir, en leur faisant appréhender le retranchement de leur solde. Un autre inconvénient, selon lui, qui me paroît plus réel, c'est que ces nouveaux officiers & plus encore leurs subalternes, dévoroient par de nouveaux droits la substance du soldat.

XI. Patrices.

Zos. l. 2. Gol. ad. Cod. Th. t. 2. p. 75. Ducange. Gloss. Lat. Patricius.

Pour rabaisser d'un dégré les préfets du prétoire, & diminuer d'autant leur puissance & leur fierté, l'Empereur institua une nouvelle dignité qu'il éleva au-dessus d'eux : c'étoit celle des Patrices. Ce n'étoit qu'un honneur sans fonction. Le patrice cédoit le rang aux consuls ; mais il conservoit ordinairement ce titre pendant toute sa vie. Il pouvoit y en avoir plusieurs : Aspar sous Théodose le

jeune, eſt appelé le premier des patrices.

CONSTANTIN. An. 330.

XII. Des Ducs & des Comtes.

Zoſ. l. 2. Aurel. Vict. Proc. Ædif. l. 4. c. 7. Amm. l. 27. c. 5. Euſ. l. 4. c. 1. Pancirol. in notit. Or. c. 4, 36, 139. Col. ad Cod. Th. t. 2. p. 301. Till. art. 84.

Sous les Empereurs précédens le nom de Duc, qui dans l'origine, ſignifioit un chef, un conducteur, avoit été particulierement appliqué aux commandans des troupes diſtribuées ſur les frontieres, pour les défendre contre les incurſions des Barbares. Ces troupes placées de diſtance en diſtance dans des camps retranchés & dans des forts, formoient comme une barriere autour de l'empire. Zoſime loue Dioclétien d'avoir fortifié cette barriere, & reproche à Conſtantin de l'avoir dégarnie, en retirant une grande partie des ſoldats dans des villes qui n'avoient pas beſoin de garniſon : ce qui cauſa, dit-il, pluſieurs maux en même-tems ; l'entrée fut ouverte aux Barbares ; les ſoldats par leurs rapines & leur inſolence vexerent les villes juſqu'à en faire déſerter pluſieurs, & les villes par leurs délices & leurs débauches énerverent les ſoldats. Mais d'autres auteurs, même Payens, louent ce prince d'avoir multiplié les forts

des frontieres ; & l'hiſtoire en nomme entr'autres un des plus conſidérables, qu'elle appelle *Daphné de Conſtantin*, qu'Ammien place au-delà, Procope au-deçà du Danube dans la ſeconde Méſie. Les ducs, dont nous parlons, veilloient chacun à la défenſe d'une frontiere. C'étoit une dignité ſupérieure à celle de tribun ; ils étoient perpétuels ; & afin de les attacher au département qu'ils défendoient, on leur aſſignoit auſſi bien qu'à leurs ſoldats les terres limitrophes des Barbares, avec les eſclaves & les beſtiaux néceſſaires pour les mettre en valeur. Ils les poſſédoient en toute franchiſe, avec droit de les faire paſſer à leurs héritiers, à condition que ceux-ci porteroient les armes. Ces terres s'appeloient *Bénéfices* ; & c'eſt, ſelon un grand nombre d'auteurs, le plus ancien modele des fiefs. Quelques-uns de ces commandans de frontiere furent honorés par Conſtantin du titre de comtes, plus relevé alors que celui de duc. Les comtes étoient d'ancienne inſtitution : dès le tems d'Auguſte on voit des ſénateurs choiſis

CONSTANTIN. An. 330.

par le prince pour l'accompagner dans ses voyages, & pour lui servir de conseil. Ils furent ensuite distingués en trois ordres, selon le plus ou le moins d'accès qu'ils avoient auprès du prince : on les appeloit *Comites Augusti*; ce qui ne désignoit qu'un emploi. On en fit ensuite une dignité. Ce titre fut donné aux principaux officiers du palais, au gouverneur du diocèse d'Orient, & à plusieurs de ceux qui commandoient les armées dans les provinces.

XIII. Multiplication des titres.

Panciro l. Not. Or. c. 2.

La qualité de *noble* étoit depuis près d'un siécle attachée à la personne des Césars. Celle de nobilissime étoit née quelque tems avant Constantin : il la donna à ses deux freres Jule Constance & Hannibalien, avec la robbe d'écarlatte brodée d'or. Ce nom fut ensuite affecté aux fils des Empereurs, qui n'avoient pas encore celui de César. Ce fut vers ce tems là qu'on vit se multiplier les titres fastueux, qui s'attacherent aux divers grades de dignité, de commandement, de magistrature. Les noms d'illustres, de considérables *Spectabiles*,

de clarissimes, de perfectissimes, de distingués *Egregii*, eurent entre eux une gradation marquée. C'étoit une grande affaire de les bien ranger dans sa tête, & une faute impardonnable, de les confondre. Le style se hérissa d'épithetes enflées, & se chargea d'une politesse gothique. On convint de s'humilier & de s'enorgueillir tour à tour en donnant & recevant les noms de sublimité, d'excellence, de magnificence, de grandeur, d'éminence de révérence, & de quantité d'autres dont le rapport étoit toujours frivole & souvent ridicule. Le mérite baissa en même proportion que hausserent les titres.

CONSTANTIN. An. 330.

XIV. Luxe de Constantin.

Jul. in cæs. Vict. epit. Cedren. p. 295. Ducange de numm. inf. ævi. c. 17. M. l'Abbé de la Bléterie, not. sur les Césars de Julien, p. 359.

Quoique toute cette vanité eût commencé avant Constantin, & qu'elle se soit augmentée après lui, il mérite qu'on lui en attribue une partie. Fondateur de Constantinople, il en pouvoit être le législateur : c'étoit l'occasion la plus favorable de réformer les mœurs, & de les ramener à l'ancienne séverité. Au lieu d'orner ses sénateurs & ses magistrats de tant de pompe extérieure, il eût pu les décorer de ver-

CONSTANTIN. An. 330.

tus en resserrant les nœuds de la discipline. Sa ville n'eût rien perdu de son éclat ; elle auroit gagné du côté de la solide & véritable grandeur : Rome & tout l'Empire auroient profité de cet exemple. Mais Constantin aimoit l'appareil ; & les reproches que lui fait Julien quoiqu'envenimés par la haine, ne paroissent pourtant pas destitués de fondement. Il multiplia sur l'habit impérial les perles, dont Dioclétien avoit introduit l'usage ; il affectoit de porter toujours le diadême, dont il fit une espece de casque ou de couronne fermée & semée de pierreries. Il donna cours au lux[illegible] n enrichissant trop certains particuliers, dont la fortune excita une dangereuse émulation de faste & d'opulence. Cependant, quoiqu'il ne fût pas ennemi des plaisirs honnêtes, il n'en fut rien moins que l'esclave, tel que Julien le représente. Il s'occupa toute sa vie des affaires de l'Etat & peut-être un peu trop de celles de l'Eglise. Il composoit lui-même ses loix & ses dépêches ; il donnoit de fréquentes audiences, & recevoit avec affabilité tous ceux

qui s'adressoient à lui ; & s'il porta trop loin la magnificence des fêtes & la pompe de sa cour, c'étoit un délassement qu'on peut pardonner à ses travaux & à ses victoires.

CONSTANTIN. An. 330.

XV. Suite de l'histoire de Constantin.

Idace. Zos. l. 2.

Après avoir rassemblé sous un seul aspect ce qui regarde la fondation de Constantinople & les principaux changemens que cet établissement produisit dans l'ordre politique, nous allons reprendre la suite des faits. L'année 331, sous le consulat de Bassus & d'Ablave, fut employée à faire des loix & à régler plusieurs affaires de l'Eglise, dont nous parlerons ailleurs. Dès l'année suivante 332, Pacatien & Hilarien étant consuls, l'Empereur reprit les armes, d'abord pour défendre les Sarmates, & ensuite pour les punir. Zosime avance que depuis que Constantinople fut bâtie, le bonheur de Constantin l'abandonna & qu'il ne fit plus la guerre que pour y recevoir des affronts. Il raconte qu'un parti de cinq cens cavaliers Taïfales s'étant jetté sur les terres de l'Empire, Constantin n'osa en venir aux mains avec eux ; mais

An. 331.

An. 332.

CONSTANTIN.
An. 332.

qu'ayant perdu la plus grande partie de son armée (il ne dit pas comment) effrayé des ravages de ces barbares, qui venoient l'insulter jusqu'aux portes de son camp, il se crut trop heureux de se sauver par la fuite. Ce récit ne s'accorde ni avec le caractere de Constantin, ni avec tous les autres témoignages de l'histoire, qui nous montre ce prince toujours victorieux.

XVI.
Guerre contre les Gots.

Idace.
Anony. Vales.
Eus. l. 4. c. 5.
Socr. l. 1. c. 18.
Soz. l. 1. c. 8.
Themist. Or. 15.
Cod. Th. lib. 7. tit. 22. leg. 4. & ibi God.
Const. Porphyr. de adm. Imp. c. 53.

Il le fut encore deux fois cette année. Les Sarmates attaqués par les Gots implorerent le secours des Romains. Le prince leva une grande armée pour les défendre, & renouvela à cette occasion la loi qui obligeoit les fils des soldats vétérans, au-dessus de l'âge de seize ans, à porter les armes, s'ils vouloient profiter des privileges accordés à leurs peres. Il s'avança lui-même jusqu'à Marcianople dans la basse-Mésie, & fit passer le Danube à son fils Constantin à la tête de ses troupes. Le jeune César remporta le vingtieme d'Avril une glorieuse victoire. Près de cent mille ennemis périrent dans cette guerre par le

fer,

ſer, par la faim & par le froid. Les Gots furent réduits à donner des ôtages, entre leſquels étoit le fils de leur Roi Ariaric. Cette défaite les tint en reſpect pendant le reſte de la vie de Conſtantin & ſous le regne de ſon fils Conſtance. La penſion annuelle que les princes précédens s'étoient engagé à leur payer, au grand deshonneur de l'Empire, fut abolie; les Gots s'obligerent même à fournir aux Romains quarante mille hommes, qui étoient entretenus ſous le titre d'alliés. La Religion Chrétienne s'étendit chez eux & avec elle l'humanité & la douceur des mœurs. Comme la nation étoit partagée en un grand nombre de peuples, tous n'eurent pas le même ſort. Conſtantin ſut gagner par des négociations & des ambaſſades, ceux qu'il n'avoit pas réduits par les armes. Il ſe fit aimer de ces anciens ennemis de l'Empire; & porta peut-être un peu trop loin la facilité à leur égard, en élevant les plus diſtingués aux honneurs & aux dignités. Il fit même ériger une ſtatue dans Conſtantinople à un de leurs rois, pere d'Athanaric,

pour retenir ce prince barbare dans les intérêts des Romains.

CONSTANTIN. An. 332.

XVII. Sarmates vaincus.

Anony. Valef. Soc. l. 1. c. 18.

Les Sarmates délivrés des Gots, attaquerent leurs libérateurs. Ils firent des courſes ſur les terres des Romains : tant l'amour du pillage étoit chez ces barbares ſupérieur à tout autre ſentiment. L'Empereur les fit repentir de cette ingratitude : ils furent défaits par lui-même ou par ſon fils. Ce fut le dernier exploit de Conſtantin : pendant les quatre ans & demi qu'il vécut encore, ſon repos ne fut troublé que par une incurſion des Perſes. Ceux-ci l'obligerent la derniere année de ſa vie à faire des préparatifs de guerre, que ſa mort interrompit.

An. 333.

XVIII. Delmace Conſul.

Idace. Chron. Alex. p. 668. Auſon. Prof. 16. God. ad Cod. Th. tom. 6. p. 357. Valeſ. ad Amm. l. 14. c. 1.

Juſqu'à cette entiere tranquillité de l'Empire, Conſtantin avoit écarté ſes freres des affaires publiques. Peut-être étoit-ce l'effet d'une défiance politique. Il eſt étonnant que des princes, qui avoient ſur Conſtantin l'avantage d'être nés dans la pourpre, aient été aſſez dociles pour ne jamais ſe départir de l'obéïſſance pendant le cours d'un long regne. C'étoit le premier exemple de fils d'Empereurs, qui ſuſ-

sent restés dans l'état de particuliers. Le testament de leur pere qui les avoit exclus du gouvernement, loin d'étouffer leur ambition, n'eût fait qu'aigrir leur jalousie, si la douceur de leur naturel, & les précautions que prit apparemment Constantin ne les eussent tenus dans la dépendance. Comme ils étoient demeurés orphelins fort jeunes, il fut le maître de leur éducation; & l'on ne peut douter qu'il ne les ait élevés dans la subordination qu'il désiroit de leur part. Ils vécurent longtems éloignés de la cour, tantôt à Toulouse, où ils honorerent de leur amitié le Rhéteur Arborius, tantôt à Corinthe. Selon Julien, Hélene leur belle-mere ne les aimoit pas; elle les tint tant qu'elle vécut, dans une espece d'exil. Enfin Constantin les rapprocha de sa personne, & l'an 333 il nomma Delmace consul avec Xénophile. Peu de tems après il le créa censeur. L'autorité de cette ancienne magistrature avoit été, comme celle de toutes les autres, absorbée par la puissance impériale: le titre même en étoit depuis

CONSTANTIN.
An. 333.
Till. art. 71, 85.
Idem. not. 61.

CONSTANTIN. An. 333.

longtems aboli. L'Empereur Dece l'avoit fait revivre en faveur de Valérien, qui n'avoit pas eu de successeur dans la censure; elle s'éteignit pour toujours dans la personne de Delmace. Il eut deux fils, dont l'aîné de même nom que lui, jette de l'équivoque dans son histoire. On le confond avec son pere, & un grand nombre d'auteurs attribuent au fils le consulat de cette année.

XIX. Peste & famine en Orient.

Hier. Chron. Theoph. p. 23.

L'Empereur la passa à Constantinople jusqu'au mois de Novembre. Il fit alors en Mésie un voyage dont on ignore le sujet. Le repos que lui procuroit la paix fut troublé par des fléaux plus terribles que la guerre. Salamine dans l'île de Cypre fut renversée par un tremblement de terre, & quantité d'habitans périrent dans ses ruines. La peste & la famine désolerent l'Orient, surtout la Cilicie & la Syrie. Les paysans du voisinage d'Antioche s'étant attroupés en grand nombres, venoient comme des bêtes féroces pendant la nuit se jetter dans la ville, & entrant de force dans les maisons pilloient tout ce qui étoit

propre à la nourriture : bientôt enhardis par le déſeſpoir ils accouroient en plein jour, forçoient les greniers & les magaſins. L'île de Cypre, étoit en proie aux mêmes violences. Conſtantin envoya du blé aux égliſes pour le diſtribuer aux veuves, aux orphelins, aux étrangers, aux pauvres & aux éccléſiaſtiques. L'égliſe d'Antioche en reçut trente-ſix mille boiſſeaux.

CONSTANTIN. AN. 333.

XX. Mort de Sopatre.

Zoſ. l. 2. Soz. l. 1. c. 5. Eunap. in Ædeſ. Suid. Σώπατρος.

C'eſt peut-être au tems de cette famine, qu'il faut rapporter la mort de Sopatre; elle arriva dans les dernieres années de Conſtantin. C'étoit un Philoſophe natif d'Apamée, attaché à l'école Platonicienne & à la doctrine de Plotin. Après la mort d'Iamblique ſon maître, comme il étoit éloquent & préſomptueux, il crut que la cour étoit le ſeul théâtre digne de ſes talens. Il ſe flatta même de ſervir le Paganiſme dont il étoit fort entêté, & d'arrêter le bras de l'Empereur qui foudroyoit toutes les idoles. Si l'on en veut croire Eunape ſon admirateur, Conſtantin le goûta tellement, qu'il ne pouvoit ſe paſſer de

CONSTANTIN. An. 333.

lui, & qu'il le faisoit asseoir à sa droite dans les audiences publiques. Ce grand crédit, ajoute Eunape, allarma les favoris. La cour alloit devenir Philosophe ; ce rôle les eût embarrassés; il étoit plus court de perdre le réformateur ; ils le firent, & cet homme rare fut comme Socrate victime de la calomnie. On répandit le bruit dans Constantinople que Sopatre étoit un grand magicien. La disette affligeoit alors la ville, parce que les vents contraires fermoient le port aux vaisseaux qui apportoient le blé d'Alexandrie, & qui ne pouvoient y entrer que par un vent de Midi. Le peuple affamé s'assembla au théâtre ; mais au lieu des acclamations dont il avoit coutume de saluer l'Empereur, ce n'étoit qu'un morne silence. Constantin encore plus affamé d'éloges, en étoit désespéré. Les courtisans prirent ce moment pour lui insinuer que c'étoit Sopatre qui tenoit le vent de Midi enchaîné par ses sortiléges. Le prince crédule lui fit sur l'heure trancher la tête. Le chef de cette cabale étoit Ablave, préfet du prétoire, à qui la

gloire du Philosophe portoit ombrage. Tout ce récit sent l'ivresse d'un sophiste, qui dans l'ombre de son école compose un roman sur des intrigues de cour. Suidas dit simplement que Constantin fit mourir Sopatre pour faire connoître l'horreur qu'il avoit du Paganisme ; & il blâme ce prince par une raison excellente ; c'est que ce n'est pas la force, mais la charité qui fait les Chrétiens. Si l'on veut rendre justice à Constantin, on devinera aisément, que ce fanatique téméraire, qui avoit porté à la cour un zèle outré pour l'idolatrie, se sera laissé emporter à quelque trait d'insolence, ou même à quelque complot criminel, qui méritoit la mort.

CONSTANTIN. An. 333.

XXI. Ambassades envoyées à Constantin. *Eus. vit. l. 1. c. 8. Idem. l. 4. c. 7.*

Tout le monde connu retentissoit du nom de Constantin. Ce prince travailloit avec ardeur à la conversion des rois barbares, & ceux-ci s'empressoient à leur tour de lui envoyer des présens ; ils recherchoient son amitié, & lui dressoient même des statues dans leurs Etats. On voyoit dans son palais des députés de tous

CONSTANTIN. An. 333.

les peuples de la terre ; des Blemmyes, des Indiens, des Ethiopiens. Ils lui présentoient comme un hommage de leurs monarques, ce que la nature ou l'art produisoient de plus précieux dans leur pays ; des couronnes d'or, des diadêmes ornés de pierreries, des esclaves, de riches étoffes, des chevaux, des boucliers, des armes. L'Empereur ne se laissoit pas vaincre en magnificence ; non content de surpasser ces rois dans les présens qu'il leur envoyoit à son tour, il enrichissoit leurs ambassadeurs ; il conféroit aux plus distingués des titres de dignités Romaines ; & plusieurs d'entre eux oubliant leur patrie, resterent à la cour d'un prince si généreux.

XXII. Lettre de Constantin à Sapor.

Eus. vit. l. 4. c. 8. & seq. Theod. l. 1. c. 25. Soz. l. 2. c. 8. & seq.

Le plus puissant de tous ces rois étoit Sapor qui regnoit en Perse. Constantin prit occasion de l'ambassade que lui envoyoit ce prince, pour tenter de l'adoucir en faveur des Chrétiens. Sapor animé contre eux par les Mages & par les Juifs, les chargeoit de tributs accablans. Il préparoit dès-lors cette horrible per-

ſécution qui dura une grande partie de ſon regne, & dans laquelle il détruiſit les Egliſes & fit mourir tant d'Evêques, tant de Prêtres, & un nombre innombrable de Chrétiens de tout âge, de tout ſexe, de toute condition. Il n'épargna pas même Uſthazanes, vieillard vénérable, qui avoit été ſon gouverneur, & qui devoit lui être cher par l'ancienneté & la fidélité de ſes ſervices. Conſtantin affligé du malheureux ſort de tant de fidéles, ſentit que le moyen de leur procurer du ſoulagement, n'étoit pas d'aigrir par des reproches ou des menaces un prince hautain & jaloux de ſon pouvoir abſolu. Il accorda à ſes ambaſſadeurs toutes leurs demandes, & écrivit au roi une lettre, où ſans paroître inſtruit des deſſeins cruels de Sapor, il ſe contente de lui recommander les Chrétiens, proteſtant qu'il prendra ſur ſon compte tout ce que le Roi voudra bien faire en leur faveur; il l'exhorte à ménager une religion ſi ſalutaire aux Souverains. Il lui met ſous les yeux d'un côté l'exemple de Valerien perſécuteur que Dieu

CONSTANTIN. An. 333.

avoit puni par le ministere de Sapor I, de l'autre les victoires que Dieu lui a fait remporter à lui-même sous l'étendart de la croix. Cette lettre ne fit aucun effet sur l'ame farouche du roi de Perse.

XXIII. Préparatifs de guerre faits par les Perses.

Liban. Basilic.

L'ambassade envoyée par ce prince avoit pour but d'obtenir du fer, dont il avoit besoin pour fabriquer des armes. Les Perses ne s'étoient tenus en paix depuis la victoire de Galere, que pour se mieux disposer à la guerre. Ce fut pendant quarante ans leur unique occupation. Ils attribuoient les mauvais succès précédens au défaut de préparatifs. Ils amusoient les Romains par des ambassades & par des présens, tandis qu'ils formoient des archers & des frondeurs, qu'ils dressoient leurs chevaux, forgeoient des armes, amassoient des trésors, laissoient à leur jeunesse le tems de se multiplier, assembloient grand nombre d'éléphans, exerçoient à la milice jusqu'aux enfans. La culture des terres fut pendant ce tems-là abandonnée aux femmes. La Perse étoit très-peuplée; mais elle n'avoit point

de fer. Ils en demanderent aux Romains, ſous prétexte de ne s'en ſervir que contre les barbares leurs voiſins. Conſtantin ſe doutoit de leur deſſein : mais pour ne pas donner à Sapor occaſion de rupture, ſe fiant d'ailleurs en tout évenement ſur la ſupériorité de ſes forces, il leur en accorda. Ils en firent des javelots, des haches, des piques, des épées, de groſſes lances : ils couvrirent de fer leurs cavaliers & leurs chevaux ; & ce métal dangereux obtenu de Conſtantin, ſervit entre les mains des Perſes à déſoler la Méſopotamie & la Syrie, ſous l'empire de ſes ſucceſſeurs.

CONSTANTIN.
An. 333.

XXIV.
Conſtantin écrit à ſaint Antoine.

Euſ. vit. l. 4. *c.* 14.
Till. art. 72.

Tous les honneurs que les nations étrangeres s'empreſſoient de rendre à l'Empereur, ne le flatterent pas autant que les lettres qu'il reçut d'un Solitaire, qui dans une caverne toute nue étoit plus indépendant & plus riche que les plus grands rois. Conſtantin qui ſentoit continuellement le beſoin qu'il avoit des ſecours du ciel, ne ceſſoit, même au milieu de la paix de demander aux évêques leurs prieres & celles de leurs peuples. Il écrivit à

CONSTANTIN. An. 333.

S. Antoine caché aux extrémités de l'Empire dans les déserts de la Thébaïde. Il voulut que ses enfans lui écrivissent aussi comme à leur pere. Il le traitoit avec le plus grand honneur, & lui offroit de fournir abondamment à tous ses besoins. Le Saint qui n'en connoissoit aucun, n'étoit pas trop disposé à lui répondre. Enfin, à la priere de ses disciples, il écrivit à l'Empereur & aux jeunes Princes. Mais loin de leur rien demander, il leur donna des avis plus précieux que tous les trésors. Ses lettres furent reçues avec joye. Il fit dans la suite plusieurs remontrances en faveur de S. Athanase. Il est fâcheux pour la gloire de Constantin, qu'une injuste prévention l'ait emporté dans son esprit sur le respect qu'il portoit au saint Solitaire.

XXV. Constant César. *Idace. Aur. Vict.*

L'Empereur termina cette année, en donnant le vingt-cinquieme de Décembre le nom de César à Constant le plus jeune de ses fils, qui étoit dans sa quatorziéme année. On rapporte que la nuit suivante le ciel parut tout en feu. On devina après l'évenement

que ce phénomene avoit été un présage des malheurs que causeroit & qu'éprouveroit le nouveau César.

CONSTANTIN.

An. 334.

XXVI. Consuls.

Idace. *Zor. l. 2.* *Byz. fam. p. 45.* *Buch. Cycl. p. 239.* *Grut. inscr.* c. 6. CCCLIII, 4. CCCCLXIII, 3, 4. *Reines. ins. r. p. 67.*

L'année suivante 334 eut deux consuls distingués par leur naissance, par leur mérite & par les dignités dont ils avoient déja été honorés. Le premier étoit L. Ranius Acontius Optatus. Il avoit été proconsul de la Narbonnoise, lieutenant de l'Empereur dans l'Asturie & la Galice, & ensuite dans l'Asie, préteur, tribun du peuple, questeur de Sicile, sans compter d'autres magistratures, que plusieurs villes de l'Italie lui avoient conférées. Les habitans de Nole lui érigerent une statue de bronze. Constantin le nomma patrice, & c'est le premier qu'on sache avoir porté ce titre avec Jule Constance frere de l'Empereur. Quelques auteurs disent qu'après la mort de Bassien il épousa Anastasie ; ce qui n'est pas aisé à croire, parce qu'il étoit payen : ceux de Nole lui donnerent l'intendance de leurs sacrifices. L'autre consul fut Anicius Paulinus appelé *Junior*, pour le distinguer de son oncle paternel, qui avoit été consul en 325. Il fut préfet de

CONSTANTIN. An. 334.

Rome dans l'année même de ſon conſulat, & poſſéda cette charge pendant toute l'année ſuivante. Il avoit déja été proconſul de l'Aſie & de l'Helleſpont ; & dans l'inſcription d'une ſtatue qui lui fut élevée à Rome à la requête du peuple, avec l'agrément du ſénat, de l'Empereur & des Céſars, on loue ſa nobleſſe, ſon éloquence, ſa juſtice, & ſon attention ſévere à la conſervation de la diſcipline. Il fit cette année la dédicace d'une ſtatue que le ſénat & le peuple de Rome érigerent à Conſtantin.

XXVII. Les Sarmates chaſſés par leurs eſclaves.

Jornand. de reb. Get. c. 22. Euſ. vit. l. 4. c. 6. Anony. Valeſ. Hieron. Chron.

Les Gots ſubjugés deux ans auparavant n'étoient plus en état de combattre les Romains. Encore plus incapables de reſter en paix, ils ſe vengerent de leur défaite ſur les Sarmates qui la leur avoient attirée. Ils avoient à leur tête Gébéric, prince guerrier, arriere-petit-fils de ce Cniva qui commandoit les Gots dans la bataille où l'Empereur Dece perdit la vie. Les Sarmates avoient pour roi Wiſimar, de la race des Aſdingues, la plus noble & la plus belliqueuſe

de leur nation. Les Gots vinrent les attaquer ſur les bords du fleuve Mariſch, & les ſuccès furent balancés pendant aſſez long-tems. Enfin Wiſimar ayant été tué dans une bataille avèc la plus grande partie de ſes ſoldats, la victoire demeura à Gébéric. Les vaincus réduits à un trop petit nombre, pour réſiſter à de ſi puiſſans ennemis, prirent le parti de donner des armes aux Limigantes; c'eſt ainſi qu'ils appeloient leurs eſclaves; les maîtres ſe nommoient Arcaragantes. Ces nouveaux ſoldats vainquirent les Gots; mais ils n'eurent pas plutôt ſenti leur force, qu'ils la tournerent contre leurs maîtres & les chaſſerent du pays. Les Sarmates au nombre de plus de trois mille de tout âge & de tout ſexe, paſſerent le Danube & vinrent ſe jetter entre les bras de Conſtantin, qui s'avança juſqu'en Méſie pour les recevoir. Il incorpora dans ſes troupes ceux qui étoient propres à la guerre; mêlange mal entendu, qui contribua à corrompre la diſcipline des légions & à les abbatardir. Il donna aux autres des terres

CONSTANTIN. An. 334.

en Thrace, dans la petite Scythie, en Macédoine, en Pannonie, même en Italie; & ces barbares eurent à se féliciter d'un malheur, qui les avoit fait passer d'un état libre, mais turbulent & périlleux, à un doux assujettissement où ils trouvoient le repos & la sureté. Un autre corps de Sarmates se retira chez les Victohales, qui sont peut-être les mêmes que les Quades Ultramontains, dans la partie occidentale de la haute Hongrie. Ceux-ci furent vingt-quatre ans après rétablis dans leur pays par les Romains qui en chasserent les Limigantes.

An. 335. XXVIII. Consuls. *Idace. Byz. fam. p.* 49. *Themist. Or.* 4 *Grut. inscr.* ccclxxxvii, 3. *Buch. cycl.* p. 239. *Till. sur Julien. not.* 1.

Constantin avoit déja donné le consulat à Delmace, l'aîné de ses freres. Le second nommé Jule Constance fut consul en 335 avec Rufius Albinus. Il avoit épousé en premieres nôces Galla sœur de Rufin & de Céréal consuls en 347 & 358. Il en avoit eu Gallus qui nâquit en Toscane l'an 325 ou 326, un autre fils que l'histoire ne nomme pas, & qui fut tué après la mort de Constantin, & une fille qui fut mariée à Constance, & dont on ignore aussi le nom. Sa seconde fem-

me fut Basiline fille de Julien, consul en 322, & sœur d'un autre Julien qui fut comte d'Orient. Elle mourut jeune & laissa un fils nommé Julien comme son ayeul maternel; c'est le fameux Julien surnommé l'Apostat, qui nâquit vers la fin de l'an 331 à Constantinople, où son pere & sa mere avoient été mariés. Rufius Albinus collegue de Jule Constance est, à ce qu'on croit, le fils de Rufius Volusianus, consul pour la seconde fois en 314. Une inscription le nomme Philosophe. Il fut préfet de Rome l'année suivante.

CONSTANTIN. An. 335.

XXIX. Tricennales de Constantin.

L'Empereur resta pendant toute celle-ci à Constantinople, si on en excepte un voyage qu'il fit dans la haute Mésie, peu de jours après avoir célébré par des jeux le commencement de la trentieme année de son Empire, dans laquelle il entroit le vingt-cinquieme de Juillet. Une circonstance augmenta la joie & l'éclat de cette fête qu'on appeloit les tricennales; c'est qu'aucun Empereur depuis Auguste n'avoit regné si long-tems. Nous avons un éloge de Constantin

Idace. Chron. Alex. p. 286. Eus. orat. in tric. Valois notæ ib. c. 11. Eus. vit. l. 4. c. 43.

CONSTANTIN. An. 335.

prononcé à l'occasion de cette solemnité par Eusebe de Césarée, dans le palais en présence de l'Empereur : c'est plutôt un livre qu'un discours. Pour l'honneur de Constantin, un si long & si froid panégyrique auroit bien dû l'ennuyer : ce qui n'arriva pas, si l'on en croit Eusebe qui se félicite du succès. On loue cependant Constantin d'avoir été en garde contre la flatterie ; & l'histoire le compte entre le petit nombre de Souverains qui n'en ont pas été dupes. Un jour un écclésiastique s'étant oublié jusqu'à lui dire en face, qu'il étoit bienheureux, puisqu'après avoir mérité de régner sur les hommes en cette vie, il régneroit dans l'autre avec le Fils de Dieu, il rebuta brusquement l'encens de ce prêtre : *Gardez-vous*, lui dit-il, *de me tenir jamais un pareil langage ; je n'ai besoin que de vos prieres ; employez-les à demander pour moi la grace d'être un digne serviteur de Dieu en ce monde & dans l'autre.*

XXX. Delmace César. *Idace.*

Il paroît qu'entre ses freres, il chérissoit principalement Delmace.

Jule Constance avoit deux fils, dont l'aîné Gallus étoit déja âgé de dix ans. On ne voit pas que l'Empereur ait honoré ce neveu d'aucune distinction. Mais il combla de faveurs les deux fils de Delmace. L'aîné qui portoit le même nom que son pere étoit déja maître de la milice. Ce jeune prince montroit le plus beau naturel & ressembloit fort à l'Empereur son oncle. Les gens de guerre dont il étoit aimé contribuerent à son élévation. Il venoit d'acroître leur estime par la promptitude avec laquelle il avoit étouffé la révolte de Calocere. C'étoit un des derniers officiers de la cour, maître des chameaux de l'Empereur; mais assez extravagant pour former le projet de se rendre indépendant, & assez hardi pour le déclarer. Il se fit des partisans & se saisit de l'île de Cypre. Le jeune Delmace y passa à la tête de quelques troupes, & n'eut besoin que de le joindre pour le défaire & l'emmener prisonnier à Tarse, où il le traita comme un esclave & un brigand; il le fit brûler vif. Constantin fut charmé d'un service qui justifioit la préférence

CONSTANTIN.

An. 335.

Zos. l. 2.
Chron. Alex. p. 286.
Eutr. l. 10.
Anony. Vales.
Aurel. vict.
Philost. l. 3. c. 22. 28.
Amm. l. 14. c. 1.
Byz. fam. p. 49.
Auson. prof. 17.

CONSTANTIN. An. 335.

qu'il donnoit à ce neveu. Il l'égala à ses trois fils en le nommant César le dix-huitieme de Septembre. Le cadet de Delmace nommé Hannibalien comme un de ses oncles, eut le titre de nobilissime avec celui de roi des rois & des nations Pontiques. L'Empereur donna en mariage à celui-ci Constantine sa fille aînée. Elle reçut de son pere la qualité d'Auguste. Ces deux princes avoient été instruits à Narbonne par le Rhéteur Exupere, à qui ils procurerent le gouvernement d'Espagne avec de grandes richesses, quoique à en juger par l'éloge même qu'en fait Ausone, ce ne fût pas un homme d'un grand mérite.

XXXI. Partages des états de Constantin.

Eus. Orat. tric. c. 3. Idem. vit. l. 4. c. 51. Zos. l. 2. Vict. epit. Anony. Vales. Chron. Alex. p. 286.

Ces honneurs exciterent la jalousie des fils de Constantin; elle s'accrut encore par de nouvelles faveurs, & produisit après sa mort les effets les plus funestes. Ce prince qui avoit eu tant d'occasions d'éprouver combien la multitude des Souverains étoit onéreuse à l'Empire, ne put se résoudre à priver de la souveraineté aucun de ses fils. Il fit dès cette année

leur partage. Il leur aſſocia Delmace & Hannibalien, ſans donner aucune part à ſes freres ni à ſes autres neveux. Conſtantin l'aîné de ſes fils eut ce qu'avoit poſſédé Conſtance Chlore, c'eſt-à-dire, tout ce qui étoit vers l'Occident au-delà des Alpes, les Gaules, l'Eſpagne & la grande Bretagne. Conſtance eut l'Aſie, la Syrie, l'Egypte. L'Italie, l'Illyrie & l'Afrique furent données à Conſtant: la Thrace, la Macédoine, l'Acaïe à Delmace. Le royaume d'Hannibalien fut formé de l'Arménie mineure, des provinces de Pont & de Cappadoce: Céſarée étoit la capitale de ſes Etats. Entre les enfans de l'Empereur, Conſtance étoit le plus chéri, à cauſe de ſa ſoumiſſion & de ſa complaiſance. Il avoit eu pendant quelque tems le gouvernement des Gaules, peut-être lorſque Conſtantin ſon frere étoit employé contre les Gots. Il paſſa delà en Orient; & ce fut par prédilection que ſon pere lui en laiſſa le commandement, comme de la plus belle portion de l'Empire.

CONSTANTIN.
An. 335.

Soc. l. 1. c. 39. Theod. l. 1. c. 32. Soz. l. 2. c. 32. Jul. or. 1, 2. Eutr. l. 10. Hier. chron.

Il parut cette année à Antioche

CONSTANTIN. An. 335. depuis la troisieme heure du jour jusqu'à la cinquieme, du côté de l'Orient, un astre qui sembloit jetter une épaisse fumée. L'auteur qui rapporte ce fait, ne dit ni en quel jour, ni combien de jours se fit voir cet astre. C'est apparemment la comete à laquelle des historiens crédules font l'honneur d'avoir annoncé la mort de Constantin.

XXXII. Comete. Theoph. p. 24. Eutr. l. 10.

An. 336. Si la conjecture de quelques modernes est véritable, Népotien qui fut consul avec Facundus en 336, avoit pour mere Eutropie, sœur de Constantin, & pour pere Népotien qui avoit été consul sous Dioclétien en 301. L'empereur après avoir honoré du consulat deux de ses freres, aura voulu faire le même honneur au fils de sa sœur; & ce sera ce même Népotien qui prit la pourpre quinze ans après, quand il eut appris la mort de Constant.

XXXIII. Consuls. Ilace. Byz. fam. p. 45.

XXXIV. Mariage de Constance. Constantin fils aîné de l'Empereur étoit marié depuis quelque tems. On ignore le nom de sa femme. Cette année Constance épousa sa cousine germaine, fille de Jule Constance & de

Eus. l. 4. c. 49. Jul. Or. 7. Till. art. 76.

Galla. Julien ſe récrie contre ces mariages, qu'il prétend criminels. Il en prend avantage pour ſatisfaire ſa mauvaiſe humeur contre Conſtantin & ſes enfans. Mais il n'y avoit encore aucune loi qui défendît ces alliances entre couſins germains. L'empereur célébra les nôces avec grand appareil : il voulut mener lui-même l'époux. Il ſacrifia pourtant une partie de la joie & de l'agrément de la fête, au ſoin d'y maintenir une honnêteté ſévere: le feſtin & les divertiſſemens furent donnés dans deux ſalles ſéparées, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Il fit à cette occaſion des graces & des largeſſes conſidérables aux villes & aux provinces.

XXXV. Ambaſſade des Indiens.

Euſ. vit. l. 4. c. 50.

Ce fut dans ce même tems qu'il reçut des Indiens orientaux une ambaſſade, qui reſſembloit à un hommage que des vaſſaux rendent à leur Souverain; comme ſi ſa puiſſance ſe fût étendue auſſi loin que ſon nom. Ces princes lui envoyoient des pierres précieuſes, des animaux rares; ils lui faiſoient dire par leurs ambaſſadeurs, qu'ils honoroient ſes portraits, qu'ils

CONSTANTIN. An. 336.

XXXVI. Rappel d'Arius.

Soc. l. 1. c. 14, 25. Theod. l. 1. c. 20. Soz. l. 2. c. 15, 26. Philost. l. 2. c. 7. Polit. apud Phot. p. 1414. Baron. an. 327. Fuhrm. de bapt. Constant. part. 1. p. 54.

lui érigeoient des ſtatues, & qu'ils le reconnoiſſoient pour leur roi & leur empereur.

Tandis que la joie de ces fêtes ſe répandoit dans tout l'Empire, le banniſſement d'Athanaſe tenoit l'égliſe dans les larmes, & la mort terrible d'Arius en faiſoit verſer à ſes ſectateurs. Nous avons laiſſé cet héréſiarque en exil auſſibien qu'Euſebe de Nicomédie & leurs adhérans déclarés. Il faut reprendre le fil de leurs intrigues, & montrer par quels artifices ils vinrent à bout de ſurprendre l'Empereur, juſqu'à l'armer contre ceux-mêmes qu'il avoit toujours reſpectés comme les défenſeurs de la foi orthodoxe. Conſtantie veuve de Licinius & ſœur de l'Empereur avoit auprès d'elle un prêtre, Arien déguiſé, qui ayant commencé par faire ſa cour aux Eunuques, s'étoit enſuite par leur moyen rendu maître de l'eſprit de la princeſſe. Ce n'étoit pas un de ces directeurs vains & impérieux, dont la tyrannie les expoſe à de fâcheux retours. Celui-ci doux, flateur, rampant, plus jaloux du ſolide que de l'éclat, gouverna

verna d'abord Conſtantie, & enſuite l'Empereur même, avec ſi peu de bruit, que l'hiſtoire ignore ſon nom, & ne le fait connoître que par ſes œuvres. Quelques modernes, ſans beaucoup de fondement, le confondent avec Acace ſurnommé *le borgne*, qui fut évêque de Céſarée après Euſebe. Dans les funeſtes tragédies qui ſuivirent, ce fut cet inconnu, qui toujours caché derriere la ſcene, donnoit par des reſſorts imperceptibles le mouvement à toute la cour. Il ne lui fut pas difficile de perſuader à la princeſſe, qu'Arius étoit l'innocente victime de l'envie. Conſtantie tomba malade, & ſon frere, attendri par ſon état, plus encore par ſes malheurs dont il étoit lui-même la cauſe, lui rendoit des viſites aſſidues. Comme elle étoit ſur le point de mourir : « Prince, lui dit-elle, » en lui montrant ce prêtre, je vous » recommande ce ſaint perſonnage ; » je me ſuis bien trouvée de ſes » ſages conſeils ; donnez-lui votre » confiance : c'eſt la derniere grace » que je puis obtenir de vous, & c'eſt

Constantin. An. 336.

» pour votre ſalut que je la demande.
» Je meurs, & toutes les affaires de
» ce monde vont me devenir étrangeres;
» mais je crains pour vous la
» colere de Dieu; on vous ſéduit;
» n'êtes-vous pas coupable de vous
» prêter à la ſéduction & de tenir en
» exil des hommes juſtes & vertueux? »
Ces paroles pénétrerent le cœur de Conſtantin affoibli par la douleur: l'impoſteur s'y établit auſſitôt & s'y maintint juſqu'au dernier ſoupir du prince. Le premier effet de cette confiance fut le rappel d'Arius. L'Empereur ſe laiſſa inſinuer que ſa doctrine étoit celle du concile même; qu'on ne le traitoit en criminel que parce qu'on ne vouloit pas l'entendre; que ſi on lui permettoit de ſe préſenter au prince, il le ſatisferoit pleinement par ſa ſoumiſſion aux décrets de Nicée. *Qu'il vienne donc*, dit l'Empereur, *& s'il fait ce que vous promettez, je le renverrai avec honneur à Alexandrie.* On mande auſſitôt Arius. Mais ce ruſé politique, guidé ſans doute par ſon protecteur ſecret, affecta de douter

de la réalité des ordres du prince, & resta dans son exil. Constantin ardent dans ses désirs, lui écrit lui-même avec bonté, lui fait des reproches de son peu d'empressement, lui ordonne de se servir des voitures publiques, & lui promet l'accueil le plus favorable. C'étoit à ce degré de chaleur, qu'Arius vouloit amener le prince : il part sur le champ, se présente à l'Empereur, & lui en impose par une profession de foi équivoque.

CONSTANTIN. An. 336.

XXXVII. Retour d'Eusebe & de Theognis.

Le retour d'Arius entraînoit celui de ses partisans. Aussi Eusebe & Théognis ne s'oublierent pas. Mais pour varier la scêne, ils prirent un autre tour. Ils s'adresserent aux principaux évêques catholiques. Ils s'excusoient de n'avoir pas souscrit à l'anathême, sur la connoissance particuliere qu'ils avoient de la pureté des sentimens d'Arius ; ils protestoient de la parfaite conformité de leur doctrine avec la décision de Nicée : *Ce n'est pas*, disoient-ils, *que nous supportions notre exil avec impatience ; ce n'est que le soupçon d'hérésie qui nous afflige ; c'est l'honneur de l'Episcopat qui nous*

CONSTANTIN. An. 336.

fait élever la voix ; & puiſqu'on a rappelé celui qu'on regarde comme l'auteur de la diſcorde, puiſqu'on a bien voulu entendre ſes défenſes, jugez s'il ſeroit raiſonnable que par notre ſilence nous paruſſions nous reconnoître coupables. Ils prioient les évêques de les recommander à l'Empereur, & de lui préſenter leur requête. La circonſtance étoit favorable, & la demande paroiſſoit juſte. Ils revinrent la troiſieme année de leur exil, & rentrerent triomphans en poſſeſſion de leurs égliſes, d'où ils chaſſerent les deux évêques qu'on leur avoit ſubſtitués. Euſebe fut plus adroit dans la ſuite à maſquer ſon héréſie : toujours acharné ſur les catholiques, il ſut couvrir la perſécution ſous des prétextes ſpécieux, & ne ſe déclara ouvertement Arien qu'après la mort de Conſtantin. Bientôt, pour le malheur de l'Egliſe, il regagna les bonnes graces du prince ; & l'on ne peut s'empêcher d'être ſurpris que les couleurs affreuſes, ſous leſquelles l'Empereur avoit dépeint ce prélat trois ans auparavant dans ſa lettre aux habitans de Nicomédie, ſe fuſſent ſitôt effacées de

ſon eſprit. La lettre prouve que les impreſſions étoient bien vives dans Conſtantin ; & le prompt retour de ſa faveur, qu'elles n'étoient pas bien profondes. Euſebe s'étoit emparé du cœur de Conſtance, le fils bien-aimé de l'Empereur ; il n'en falloit pas davantage pour diſpoſer de toute la cour. Le reſte de l'hiſtoire de Conſtantin n'eſt qu'un tiſſu de fourberies de la part des Ariens, de foibleſſes & d'illuſions de la part du prince. Arius malgré ſon habileté à ſe déguiſer, ne trouva pas la même facilité dans Athanaſe. En vain s'efforça-t-il de rentrer dans la communion de ſon évêque ; celui-ci refuſa conſtamment de le recevoir, quelque inſtance que lui en fit Euſebe, qui lui écrivit même à ce ſujet les lettres les plus menaçantes.

CONSTANTIN. An. 336.

XXXVIII. Dépoſition d'Euſtathe.

Socr. l. 1. c. 23. 24. *Theod. l. 1. c. 21.* *Soz. l. 1. c. 17. 18.* *Philoſt. l. 2. c. 7.*

Pour intimider Athanaſe, & le priver en même-tems du plus ferme appui qu'il eût dans l'égliſe, Euſebe fit tomber les premiers éclats de l'orage ſur Euſtathe évêque d'Antioche. Il s'étoit élevé une diſpute fort vive entre cet illuſtre prélat & Euſebe de Céſarée. Euſtathe accuſoit Euſebe

CONSTANTIN. An. 336.

d'altérer la foi de Nicée ; Eusebe de son côté attribuoit à Eustathe l'erreur de Sabellius. Eusebe de Nicomédie voulut terminer cette querelle à l'avantage de son ami, par un coup de foudre. Il dressa son plan, & pour en cacher l'exécution à l'Empereur, il feignit d'avoir un grand désir d'aller en dévotion à Jérusalem, & d'y visiter l'église célebre que le prince y faisoit bâtir. Il sort de Constantinople en grand appareil, accompagné de Théognis son confident inséparable. L'Empereur leur fournissoit les voitures publiques, & tout ce qui pouvoit honorer leur voyage. Les deux prélats passent par Antioche ; Eustathe les reçoit avec une cordialité vraîment fraternelle : de leur côté ils n'épargnent pas les démonstrations de la plus sincere amitié. Arrivés à Jérusalem ils s'ouvrent de leur dessein à Eusebe de Césarée & à plusieurs autres évêques Ariens, & forment leur complot. Tous ces prélats les accompagnent comme par honneur dans leur retour à Antioche. Dès qu'ils sont dans la ville, ils s'assemblent

avec Eustathe & quelques évêques catholiques qui n'étoient pas dans le secret, & donnent à leur assemblée le nom de concile. A peine avoit-on pris séance, qu'ils font entrer une courtisanne, qui portant un enfant à la mammelle, s'écrie qu'Eustathe est le pere de cet enfant. Le saint Prélat rassuré par sa conscience & par sa fermeté naturelle, ordonne à cette femme de produire des témoins; elle répond avec impudence, qu'on n'en appella jamais pour commettre un pareil crime. Les Ariens lui déferent le serment; elle jure à haute voix qu'elle a eu cet enfant d'Eustathe: & sur le champ ces juges équitables, sans autre information ni autre preuve, prononcent la sentence de déposition contre Eustathe. Les évêques catholiques étonnés d'une procédure aussi irréguliere réclament en vain contre ce jugement: Eusebe & Théognis volent à Constantinople pour prévenir l'Empereur, & laissent leurs complices assemblés à Antioche.

CONSTANTIN. An. 336.

XXXIX. Troubles d'Antioche.

Une imposture si grossiere, & la déposition du saint Prélat souleverent

CONSTANTIN.
An. 336.

Euſ. vit. l. 3. c. 59.
So. l. 1. c. 24.
Theod. l. 1. c. 21, 22.
Soz. l. 2. c. 28.
Philoſt. l. 2. c. 7.
God. diſſert. in Philoſt. l. 2. c. 7.
Herm. vie de S. Athan. l. 3. c. 8. éclairciſſ.
Till. Arian. art. 14. & ſuiv.
Athan. ad ſolit.

tous ceux qui n'étoient pas vendus à la faction Arienne. Le conſeil de la ville, les habitans, les ſoldats de la garniſon ſe diviſent en deux partis; ce n'eſt plus que confuſion, injures, menaces. On étoit prêt à s'égorger, & Antioche alloit nager dans le ſang, quand une lettre de l'Empereur & l'arrivée du comte Stratege, qui ſe joignit à Acace comte d'Orient, appaiſerent les eſprits. Conſtantin manda Euſtathe. Les ennemis du prélat ne comptoient pas qu'une accuſation ſi mal appuyée, fût écoutée de l'Empereur; ils changerent de batterie, & accuſerent Euſtathe d'avoir autrefois outragé l'Impératrice Hélene: c'étoit toucher le prince par l'endroit le plus ſenſible: d'ailleurs Conſtantin rendoit l'évêque reſponſable de la ſédition. Euſtathe avant que de quitter ſon peuple, l'exhorta à demeurer ferme dans la foi de la conſubſtantialité: on reconnut dans la ſuite combien ſes dernieres paroles avoient eu de force. Il ne lui étoit pas difficile de ſe juſtifier devant l'Empereur; mais ce prince aveuglé par la

calomnie le relegua en Thrace, où il mourut. Cette malheureuse prostituée qui avoit servi d'organe à des prélats plus méchans qu'elle, se voyant peu de tems après à l'article de la mort, déclara en présence d'un grand nombre d'ecclésiastiques l'innocence d'Eustathe & la fourberie d'Eusebe : elle prétendoit pourtant être moins coupable, parce qu'en effet elle avoit eu cet enfant d'un artisan nommé Eustathe ; & c'étoit sans doute cette criminelle équivoque, qui jointe à l'argent d'Eusebe, avoit facilité la séduction. Asclepas de Gaza attaché au saint Evêque & à la foi catholique fut en même tems chassé de son église. D'un autre côté Basiline seconde femme de Jule Constance, fit exiler Eutrope évêque d'Andrinople, censeur intrépide de la doctrine & de la conduite d'Eusebe, qui étoit parent de cette princesse.

CONSTANTIN. An. 336.

XL. Eusebe de Césarée refuse l'Episcopat d'Antioche.

Paulin de Tyr & Eulalius ayant successivement rempli la place d'Eustathe, & étant morts en moins d'un an, il s'éleva de nouvelles contestations. Le parti Arien, à la tête duquel

Eus. vit. l.

CONSTANTIN. An. 336.

3. c. 60. & seq. Soc. l. 1. c. 24. Theod. l. 1. c. 22. Soz. l. 2. c. 38.

étoient la plûpart des évêques du prétendu concile, demandoit Eusebe de Césarée. Les catholiques s'opposoient à son élection. Les premiers en écrivirent à l'Empereur, & en mêmetems Eusebe, soit pour se faire presser, soit qu'il pressentît que cette nouvelle division déplairoit à Constantin, lui manda qu'il s'en tenoit à la rigueur des canons, & qu'il le prioit de permettre qu'il restât attaché à sa premiere épouse. Ce refus d'Eusebe fut accepté plus aisément peut-être qu'il ne l'auroit désiré. Le prince écrivit aux évêques & aux habitans d'Antioche pour les détourner de choisir Eusebe: il leur proposa lui-même deux écclésiastiques très-dignes, disoit-il, de l'épiscopat, sans cependant exclure tout autre qu'on voudroit élire; & ce qui fait voir que Constantin étoit alors entierement obsédé par les Ariens, c'est que ces deux prêtres, Euphrone de Césarée en Cappadoce, & George d'Aréthuse, étoient deux Ariens décidés. Le premier fut élu; & l'Empereur dédommagea la vanité de l'évêque de Césarée, par les louanges

qu'il lui prodigua, ſur le généreux ſacrifice qu'il avoit fait à la diſcipline écclésiaſtique. Celui-ci n'a pas manqué de rapporter en entier dans la vie de Conſtantin les lettres de l'Empereur qui contiennent ſon éloge ; & de toute l'hiſtoire de la dépoſition d'Euſtathe : c'eſt preſque la ſeule partie qu'il ait jugé à propos de conſerver. Le ſiége d'Antioche étant occupé par les Ariens juſqu'en 361, les catholiques abandonnerent les égliſes, & tinrent à part leurs aſſemblées: on les nomma Euſtathiens.

CONSTANTIN. An. 336.

XLI. Athanaſe refuſe de recevoir Arius.

Socr. l. 1. c. 27. Soz. l. 2. c. 21.

Euſebe de Nicomédie jugeant d'Athanaſe par lui-même, ſe flattoit que ces marques effrayantes de ſon crédit & de ſa puiſſance, feroient enfin trembler l'évêque d'Alexandrie. Il le preſſe encore de recevoir Arius, & le trouve encore infléxible. Maître de la main comme de l'eſprit de l'Empereur, il l'engage à écrire pluſieurs lettres à Athanaſe. Il en prévoyoit le ſuccès. Sur le refus du ſaint Evêque, il prend occaſion d'aigrir le prince : ſecondé par Jean Arcaph, chef des Méléciens, & par une foule d'évêques

CONSTANTIN.
An. 336.

& d'eccléſiaſtiques, qui cachant leur concert n'étoient que les échos d'Euſebe, il dépeint Athanaſe comme un féditieux, un perturbateur de l'égliſe, un tyran, qui à la tête d'une faction de prélats dévoués à ſes caprices, regnoit à Alexandrie, & ſe faiſoit obéïr le fer & le feu à la main. L'accuſé ſe juſtifioit en rejettant toutes les injuſtices & les violences ſur ſes adverſaires; & ſes preuves étoient ſi bien appuyées, que l'Empereur ne ſavoit à quoi s'en tenir. Enfin Conſtantin laſſé de ces incertitudes, mande pour derniere déciſion à Athanaſe, qu'il veut terminer toutes ces querelles; que l'unique moyen eſt de ne fermer à perſonne l'entrée de l'égliſe; qu'auſſitôt qu'Athanaſe connoîtra ſa volonté par cette lettre, il ſe garde bien de rebuter aucun de ceux qui ſe préſenteront; que s'il contrevient à ſes ordres, il ſera chaſſé de ſon ſiége. L'évêque peu effrayé de la menace d'une dépoſition injuſte, repréſente avec une fermeté reſpectueuſe, quelle playe feroit à l'Egliſe une aveugle indulgence pour des gens anathémati-

fés par un concile œcuménique, dont ils éludent encore les décrets. L'Empereur parut se rendre à la force de ses raisons.

CONSTANTIN. An. 336.

XLII. Calomnies contre Athanase.

Athan. Apol. 2. Socr. l. 1. c. 27. Theod. l. 1. c. 26, 27. Soz. l. 2. c. 21. Philost. l. 2. c. 11.

L'équité du prince aigrissoit le dépit d'Eusebe. Il connoissoit enfin Athanase; n'espérant plus le vaincre, il résolut de le perdre. Les chefs du parti Arien, concertés avec les Meléciens qu'ils avoient gagnés par argent, font d'abord courir le bruit que son ordination est nulle, ayant été faite par fraude & par violence. Comme la fable imaginée sur ce point étoit démentie par l'évidence, & qu'il s'agissoit de fraper l'esprit du prince, ils crurent ensuite plus à propos de lui supposer des crimes d'Etat. Ils l'accuserent d'avoir, de sa pleine autorité, imposé un tribut aux Egyptiens, & d'exiger des tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie. Les prêtres Apis & Macaire qui se trouvoient alors à Nicomédie, ne furent pas embarrassés à justifier leur évêque: ils montrerent à l'Empereur que c'étoit une contribution libre, autorisée par l'usage pour le service de l'Eglise. Les

CONSTANTIN. An. 336.

accusateurs, sans se rebuter, charagerent le saint Evêque de deux forfaits énormes. Le premier étoit un crime de lese-majesté : il avoit, disoient-ils, fomenté la révolte de Philumene en lui fournissant de grandes sommes d'argent : ce rebelle inconnu d'ailleurs est peut-être le même que Calocere. L'autre crime attaquoit Dieu même : voici le fait dont ils abusoient. Dans une contrée de l'Egypte, nommée Maréote, voisine d'Alexandrie, étoit un certain Ischyras autrefois ordonné prêtre par Colluthe. Au concile d'Alexandrie tenu en présence d'Osius, les ordinations de cet hérésiarque avoient été déclarées nulles. Mais malgré la décision du concile, à laquelle Colluthe lui-même s'étoit soumis, Ischyras s'obstinoit à exercer les fonctions sacerdotales. Athanase faisant la visite de la Maréote, lui envoya Macaire un de ses prêtres pour le sommer de venir comparoître devant l'évêque. Il étoit au lit malade ; on se contenta de lui signifier l'interdiction, & l'affaire n'eut pas alors d'autre suite.

Mais dans le tems qu'Eusebe mendioit de toute part des accusations contre Athanase, Ischyras vint lui offrir ses services; ils furent acceptés; on lui promit un Evêché: il déposa que Macaire par ordre de l'évêque s'étoit jetté sur lui, tandis qu'il célébroit les saints Mysteres; qu'il avoit renversé l'autel & la table sacrée, brisé le calice, brûlé les livres saints. Sur des crimes si graves, Athanase fut mandé à la cour. L'Empereur l'écouta, reconnut son innocence, le renvoya à Alexandrie, écrivit aux Alexandrins que les calomniateurs de leur évêque avoient été confondus, & que cet homme de Dieu (c'est le terme dont il se servit) avoit reçu à sa cour le traitement le plus honorable. Ischyras méprisé de l'Empereur & d'Eusebe qu'il avoit servi sans succès, vint se jetter aux pieds de son évêque, lui demandant pardon avec larmes. Il déclara en présence de plusieurs témoins par un acte signé de sa main, que son accusation étoit fausse, & qu'il y avoit été forcé par trois évêques Méléciens qu'il nomma.

CONSTANTIN.
An. 336.

Athanaſe lui pardonna ; mais ſans l'admettre à la communion de l'Egliſe, qu'il n'eût accompli la pénitence preſcrite par les canons.

XLIII.
Accuſation au ſujet d'Arſene.

Soc. l. 1. c. 27.
Theod. l. 1. c. 30.
Soz. l. 2. c. 22.
Ath. Apol. 2.
Herm. vie de S. Athan. l. 3. c. 14 éclairciſ.

Les adverſaires tant de fois confondus ne perdirent pas courage ; perſuadés que dans la multitude des coups il n'en faut qu'un pour faire une bleſſure mortelle. Arſene évêque d'Hypſele en Thébaïde étoit dans le parti de Mélece. Il diſparut tout à coup, & les Méléciens montrant de ville en ville la main droite d'un homme, publierent que c'étoit celle d'Arſene, qu'Athanaſe avoit fait maſſacrer ; qu'il lui avoit coupé la main droite pour s'en ſervir à des opérations magiques : ils ſe plaignoient avec larmes qu'il eût caché le reſte de ſon corps : ils reſſembloient à ces anciens fanatiques de l'Egypte qui cherchoient les membres épars d'Oſiris. Jean Arcaph jouoit dans cette piece le principal rolle. La choſe fit grand bruit à la cour. Le Prince commit pour en informer le cenſeur Delmace qui ſe trouvoit alors à Antioche ; il envoya Euſebe & Théognis pour aſſiſ-

ter au jugement. Athanase mandé par Delmace, sentit bien que le défaut de preuve de la part de ses adversaires, ne suffiroit pas pour le justifier, & qu'il falloit les confondre en leur prouvant qu'Arsene étoit vivant. Il le fait chercher par toute l'Egypte. On découvre sa retraite ; c'étoit un monastere près d'Antéople en Thébaïde : mais quand on y arriva, il en étoit déja sorti pour se sauver ailleurs. On se saisit du supérieur du Monastere & d'un moine qui avoit procuré l'évasion : on les amene à Alexandrie devant le commandant des troupes d'Egypte : ils avouent qu'Arsene est vivant, & qu'il a été retiré chez eux. Le supérieur avertit aussitôt Jean Arcaph que l'intrigue est découverte & que toute l'Egypte sait qu'Arsene est en vie. La lettre tombe entre les mains d'Athanase. On trouve le fugitif caché à Tyr : il nie d'abord qu'il soit Arsene ; mais il est convaincu par Paul évêque de la ville, dont il étoit parfaitement connu. Athanase envoye à Constantin par le

CONSTANTIN. An. 336.

diacre Macaire toutes les preuves de l'imposture. L'Empereur révoque aussitôt la commission donnée à Delmace ; il rassure l'évêque d'Alexandrie, & l'exhorte à n'avoir plus desormais d'autre soin que les fonctions du saint ministere, & à ne plus craindre les manœuvres des Méléciens: il ordonne que cette lettre soit lue dans l'assemblée du peuple, afin que personne n'ignore ses sentimens & sa volonté. Les menaces du Prince firent taire quelque tems la calomnie, & le calme sembloit rétabli. Arsene lui-même écrivit de concert avec son clergé une lettre à son Métropolitain, pour lui demander d'être admis à sa communion. Jean suivit cet exemple & s'en fit honneur auprès de l'Empereur. Le Prince étoit ravi de joye dans l'espérance que les Méléciens alloient à la suite de leur chef se réunir au corps de l'Eglise.

XLIV. Eusebe s'empare de l'esprit de l'Empereur.

Athan. Apol. 2. *Soc. l.* 1. *c.* 27.

Mais cette paix ne fut pas de longue durée. L'opiniâtreté des Ariens l'emporta enfin sur les bonnes intentions de l'Empereur. C'étoient des évêques, dont l'extérieur n'avoit rien que de respectable, qui crioient sans cesse

& qui faisoient répéter à toute la cour, *qu'Athanase étoit coupable des crimes les plus énormes ; qu'il s'en procuroit l'impunité à force d'argent ; que c'étoit ainsi qu'il avoit fait changer de langage à Jean le Mélécien ; que le nouvel Arsène étoit un personnage de théatre ; qu'il étoit étrange que sous un prince vertueux l'iniquité restât assise sur un des plus grands siéges du monde.* Jean regagné par les Ariens consentoit lui-même à se déshonorer ; il avouoit à l'Empereur qu'il s'étoit laissé corrompre. Constantin d'un caractere franc & généreux étoit fort éloigné de soupçonner une si noire perfidie. Tant de secousses lui firent enfin lacher prise ; il abandonna Athanase à ses ennemis ; c'étoit l'abandonner que de le laisser à la discrétion d'un concile, dont Eusebe devoit être le maître. Le choix de la ville de Césarée en Palestine, dont l'autre Eusebe étoit évêque, annonçoit déja le succès. Aussi le saint Prélat refusa-t-il de s'y rendre. Les Ariens en prirent avantage ; & pendant deux ans & demi que dura le refus d'Atha-

CONSTANTIN.
An. 336.

Theod. l. 1. c. 28. Soz. l. 2. c. 24. Pagi. ad Baron. an. 332.

CONSTANTIN. An. 336.

nase, c'étoit, à les entendre, un coupable qui fuyoit son jugement. Enfin l'Empereur, comme pour condescendre aux répugnances & aux craintes de l'accusé, change le lieu de l'assemblée, & l'indique à Tyr. Il vouloit qu'après avoir pacifié dans cette ville toutes les querelles, les Peres du concile réunis dans le même esprit, se transportassent à Jérusalem pour y faire ensemble la dédicace de l'église du saint Sépulcre. Il manda aux évêques, dont plusieurs étoient depuis longtems à Césarée, de se rendre à Tyr afin de remédier en diligence aux maux de l'Eglise. Sa lettre, sans nommer Athanase, marque assez qu'il étoit étrangement prévenu contre ce saint Personnage, & entierement livré à ses ennemis. Il assure ceux-ci qu'il a exécuté tout ce qu'ils lui ont demandé; qu'il a convoqué les évêques qu'ils désirent d'avoir pour coopérateurs; qu'il a envoyé le comte Denys afin de maintenir le bon ordre dans le concile; il proteste que si quelqu'un de ceux qu'il a mandés, se dispense d'obéir sous quelque prétexte

que ce ſoit, il le fera ſur le champ chaſſer de ſon égliſe. Cette lettre qui convoquoit le concile, en détruiſoit en même tems l'autorité ; elle ſuffit ſeule pour en prouver l'irrégularité : le choix des évêques dévoués aux Ariens, la préſence du comte Denys environné d'appariteurs & de ſoldats, étoient autant d'abus, que ſut bien relever dans la ſuite le concile d'Alexandrie. Il s'y trouva pourtant un petit nombre d'évêques catholiques, entre autres Maxime de Jéruſalem qui avoit ſuccedé à Macaire, Marcel d'Ancyre, & Alexandre de Theſſalonique. L'aſſemblée étoit déja compoſée de ſoixante prélats, avant l'arrivée des quarante-neuf évêques d'Egypte qu'Athanaſe y amena. Il n'y vint qu'à regret, ſur les ordres réitérés de l'Empereur, pour éviter le ſcandale que cauſeroit dans l'égliſe l'injuſte colere du prince, qui le menaçoit de l'y faire conduire par force. Le prêtre Macaire y fut amené chargé de chaînes. Archelaüs comte d'Orient & gouverneur de Paleſtine ſe joignit au comte Denys.

CONSTANTIN. An. 336.

XLV. Concile de Tyr.

Ath. Apol. 2. *Epiph. hær.* 68. *Soc. l.* 1. *c.* 29. *Theod. l.* 1. *c.* 30. *Soz. l.* 2. *c.* 24.

On ne donna point de siége à Ahanase : il fut obligé de se tenir debout en qualité d'accusé. D'abord, de concert avec les évêques d'Egypte, il récusa les juges comme ses ennemis. On n'eut aucun égard à sa récusation : comptant sur son innocence, il se détermina à répondre. Il lui fallut combattre les mêmes monstres qu'il avoit déja tant de fois terrassés. On fit revivre toutes les vieilles calomnies, dont l'empereur avoit reconnu la fausseté. Plusieurs évêques d'Egypte vendus aux Méléciens se plaignirent d'avoir été outragés & maltraités par ses ordres. Ischyras, malgré le désaveu signé de sa main, reparut entre les accusateurs ; & ce misérable fut encore une fois confondu par Athanase & par Macaire. Il n'y eut que les partisans d'Eusebe qui trouverent plausibles les mensonges qu'ils avoient dictés ; ils proposerent au comte Denys d'envoyer dans la Maréote pour informer sur les lieux. La réclamation d'Athanase & de tous les Orthodoxes ne put empêcher, qu'on ne nommât pour commissaires six de ses

plus mortels ennemis, qui partirent avec une escorte de soldats.

CONSTANTIN. An. 336.

XLVI. Accusateurs confondus.

Ath. Apol. 2. Theod. l. 1. c. 30. Soz. l. 2. c. 24. Vita Athan. apud Phot. p. 1438. Philost. l. 2. c. 12.

Deux accusations occuperent ensuite le concile. * On fit entrer une courtisanne effrontée, qui se mit à crier qu'elle avoit fait vœu de virginité; mais qu'ayant eu le malheur de recevoir chez elle Athanase, il lui avoit ravi l'honneur. Les juges ayant sommé Athanase de répondre, il se tint en silence; & l'un de ses prêtres, nommé Timothée, debout à côté de lui, se tournant vers cette femme: *Est-ce moi*, lui dit-il, *que vous accusez de vous avoir deshonorée; c'est vous-même*, s'écria-t-elle, en lui portant le poing au visage, & lui présentant un anneau qu'elle prétendoit avoir reçu de lui: elle demandoit jus-

* Je ne dois pas dissimuler que l'Histoire de cette Courtisanne n'est pas à beaucoup près aussi authentique que celle d'Arsene. Rufin la raconte; mais Rufin est rempli de fables. Sozomene, Theodoret, & l'Auteur de la vie de saint Athanase dans Photius, l'ont adoptée, & c'est ce qui m'a engagé à en faire usage. Mais il faut avouer que ni saint Athanase, qui en plusieurs endroits de ses Ouvrages développe les iniquités du Concile de Tyr, ni les Epîtres Synodales du Concile d'Alexandrie, & de celui de Sardique où les mensonges des Ariens sont détaillés, ni la lettre du Pape Jules, ni l'Historien Socrate n'en font aucune mention.

CONSTANTIN. An. 336.

tice en montrant du doigt Timothée qu'elle appeloit Athanaſe, l'inſultant, le tirant à elle avec un torrent de paroles familieres à ces femmes ſans pudeur. Une ſcêne ſi indécente couvroit les accuſateurs de confuſion, faiſoit rougir les juges, & rire les comtes & les ſoldats. On fit retirer la courtiſanne malgré Athanaſe, qui demandoit qu'elle fût interrogée, pour découvrir les auteurs de cette horrible calomnie. On lui répondit qu'on avoit contre lui bien d'autres chefs plus graves, dont il ne ſe tireroit pas par des ſubtilités, & dont les yeux mêmes alloient juger. En même-tems on tire d'une boëte une main deſſéchée : à cette vûe tous ſe récrierent, les uns d'horreur, croyant voir la main d'Arſene; les autres par déguiſement pour appuyer le menſonge, & les Catholiques par indignation, perſuadés de l'impoſture. Athanaſe après un moment de ſilence demanda aux juges ſi quelqu'un deux connoiſſoit Arſene ; pluſieurs ayant répondu qu'ils le connoiſſoient parfaitement, il envoya chercher

chercher un homme qui attendoit à la porte de la ſalle, & qui entra enveloppé d'un manteau. Alors Athanaſe lui faiſant lever la tête : *Eſt-ce là*, dit-il, *cet Arſene que j'ai tué, qu'on a cherché ſi long-tems, & à qui après ſa mort j'ai coupé la main droite ?* C'étoit en effet Arſene lui-même. Les amis d'Athanaſe l'ayant amené à Tyr, l'avoient engagé à s'y tenir caché juſqu'à ce moment ; & après s'être prêté injuſtement aux calomniateurs, il ſe prêtoit avec juſtice à confondre la calomnie. Ceux qui avoient dit qu'ils le connoiſſoient, n'oſerent le méconnoître : après leur aveu, Athanaſe retirant le manteau d'un côté, fit appercevoir une de ſes mains ; ceux que les Ariens avoient abuſés ne s'attendoient pas à voir l'autre, quand Athanaſe la leur découvrant : *Voilà*, dit-il, *Arſene avec ſes deux mains ; le Créateur ne nous en a pas donné davantage ; c'eſt à nos adverſaires à nous montrer où l'on a pris la troiſiéme*. Les accuſateurs devenus furieux à force de confuſion, & comme en-

CONSTANTIN.
An. 336.

CONSTANTIN. An 336.

ivrés de leur propre honte, rempliſſent toute l'aſſemblée de tumulte; ils crient qu'Athanaſe eſt un Magicien, un enchanteur qui charme les yeux ; ils veulent le mettre en piéces. Jean Arcaph profitant du déſordre ſe dérobe & s'enfuit. Le comte Archelaüs arrache Athanaſe des mains de ces frénétiques, & le fait embarquer ſecrettement la nuit ſuivante. Le ſaint évêque ſe ſauva à Conſtantinople, & éprouva tout le reſte de ſa vie que les méchans ne pardonnent jamais le mal qu'ils ont voulu faire, & qu'à leurs yeux c'eſt un crime irrémiſſible pour l'innocence de n'avoir pas ſuccombé. Ceux-ci ſe conſolerent de leur défaite en feignant de triompher ; & ſuivant l'ancienne maxime des calomniateurs, ils ne ſe laſſerent pas de renouveller des accuſations mille fois convaincues de fauſſeté. Leurs hiſtoriens même ſe ſont efforcés de donner le change à la poſtérité. Mais ils ne peuvent perſuader que des eſprits complices de leur haine contre l'Egliſe Catholique.

CONSTANTIN. An. 336.

XLVII. Conclusion du Concile de Tyr.

Ath. Apol. 2. *Socr. l.* 1. *c.* 31, 32. *Theod. l.* 1. *c.* 30. *Soz. l.* 2. *c.* 24.

Les commissaires envoyés dans la Maréote y firent l'information au gré de la calomnie. Toutes les regles furent violées, & la cabale soutenue par le préfet Philagre, apostat & très corrompu dans ses mœurs, y étouffa la vérité. Les Catholiques protesterent contre cette procédure monstrueuse. Alexandrie fut le théatre de l'insolence d'une soldatesque effrénée, qui donnoit main forte aux prélats, & qui les divertissoit par les insultes qu'elle faisoit aux fidéles attachés à leur Pasteur. Ces commissaires à leur retour ne trouverent plus à Tyr Athanase : il fut condamné sur leur information & sur tous les crimes dont il s'étoit justifié. La sentence de déposition fut prononcée; on lui défendit de rentrer dans Alexandrie. Jean le Mélécien & tous ceux de sa faction furent admis à la communion & rétablis dans leur dignité. Pour tenir parole à Ischyras, on le fit évêque d'un village où il fallut lui bâtir une église; & afin que tout fût étrange dans l'histoire de ce concile, on ne tarda pas à regagner Arsene; il si-

CONSTANTIN.
An. 336.

gna la condamnation de celui dont il prouvoit, lui-même, l'innocence. Les actes du concile furent envoyés à l'Empereur. On avertit les évêques par une lettre synodale de ne plus communiquer avec Athanase convaincu de tant de forfaits; & qui après une orgueilleuse résistance ne s'étoit trouvé au Concile que pour le troubler, pour y insulter les prélats, pour récuser d'abord & fuir ensuite le jugement. Les évêques Catholiques refuserent de souscrire, & se retirerent avant la conclusion de l'assemblée.

XLVIII.
Dédicace de l'Eglise du S. Sépulcre.

Euf. vit. l. 4. c. 43. & feq.
Socr. l. 1. c. 33.
Theod. l. 1 c. 31.
Soz. l. 2. c. 22, 25, 26.

Ce mystere d'iniquité étoit à peine consommé, que les évêques recurent ordre de se transporter à Jérusalem pour y faire la cérémonie de la Dédicace. Les lettres furent apportées par Marien, sécrétaire de l'empereur, illustre par ses emplois, par sa vertu, & par la fermeté avec laquelle il avoit confessé la foi sous les tyrans. Il étoit chargé de faire les honneurs de la fête, de traiter les évêques avec magnificence, & de distribuer aux pauvres de l'argent, des vivres & des habits. L'empereur envoyoit de riches présens

pour l'ornement de la Basilique. Outre les évêques assemblés à Tyr, il en vint un grand nombre de toutes les parties de l'Orient. Il s'y trouva même un évêque de Perse, qu'on croit être saint Milles, qui après avoir beaucoup souffert dans la persécution de Sapor, quitta sa ville épiscopale, où il ne trouvoit que des cœurs endurcis & rebelles au joug de la foi, & vint à Jérusalem sans autres richesses qu'une besace, où étoit le livre des évangiles. Un nombre infini de fidèles accourut de toutes parts. Tous furent défrayés pendant leur séjour, aux dépens de l'Empereur. La ville retentissoit de prieres, d'instructions chrétiennes, d'éloges & du prince & de la Basilique. On rendit cette fête annuelle; elle duroit pendant huit jours; & c'étoit alors un prodigieux concours de pélerins des pays les plus éloignés. Après la dédicace les autres évêques se retirerent : il ne resta que les prélats du concile de Tyr.

CONSTANTIN. An. 336.

Cette solemnité brillante fut suivie d'un événement fâcheux pour l'église. Arius & Euzoius avoient surpris

XLIX. Concile de Jérusalem.

CONSTANTIN. An. 336.

des lettres de Conſtantin. Ce prince trompé par une profeſſion de foi qui lui paroiſſoit conforme à celle de Nicée, reconnut pourtant qu'il n'appartenoit qu'à l'Egliſe de prononcer en cette matiere. Il renvoya Arius aux évêques aſſemblés à Jéruſalem, & leur écrivit d'examiner avec attention la formule qu'il préſentoit, & de le traiter favorablement s'il ſe trouvoit qu'il eût été injuſtement condamné, ou qu'ayant mérité l'anathême il fût revenu à réſipiſcence. Conſtantin ne s'appercevoit pas que mettre en doute la juſtice de la condamnation d'Arius, c'étoit porter atteinte au concile de Nicée, qu'il reſpectoit lui-même. Il n'en falloit pas tant pour engager des Ariens cachés à rétablir leur docteur & leur maître. Les prélats réunis de nouveau à Jéruſalem en forme de concile, reçoivent à bras ouverts Arius & Euzoius; ils adreſſent une lettre ſynodale à tous les évêques du monde; ils y font valoir l'approbation de l'empereur, & reconnoiſſent pour très orthodoxe la profeſſion de foi

d'Arius. Ils invitent toutes les églises à l'admettre à la communion, lui & tous ceux qui en avoient été séparés avec lui. Ils écrivent en particulier à l'Eglise d'Alexandrie, qu'il est tems de faire taire l'envie, & de rétablir la paix ; que l'innocence d'Arius est reconnue ; que l'Eglise lui ouvre son sein, & qu'elle rejette Athanase. Marcel d'Ancyre ne voulut prendre aucune part à la réception d'Arius.

CONSTANTIN. An. 336.

Les évêques venoient d'envoyer les lettres par lesquelles ils communiquoient avec complaisance leur décision à Constantin, lorsqu'ils en reçurent de sa part qui n'étoient pas aussi flatteuses. Athanase s'étant échappé de Tyr, étoit venu à Constantinople ; & comme l'Empereur traversoit la ville à cheval, le prélat accompagné de quelques amis se présenta sur son passage d'une maniere si subite & si imprévue, qu'il étonna Constantin. Le Prince ne l'auroit pas reconnu sans quelques-uns de ses courtisans qui lui dirent qui il étoit, & l'injuste traitement qu'il venoit

I. Athanase s'adresse à l'Empereur.

Ath. Apol. 2. Epiph. hær. 68. Socr. l. 1. c. 33. Soz. l. 2. c. 27.

CONSTANTIN. An. 336.

d'essuyer. Constantin passoit outre sans lui parler; & quoiqu'Athanase demandât d'être entendu, l'Empereur étoit prêt à le faire retirer par force. Alors l'évêque élevant la voix: *Prince*, lui dit-il, *le Seigneur jugera entre vous & moi, puisque vous vous déclarez pour ceux qui me calomnient: je ne vous demande que de faire venir mes juges, afin que je puisse vous faire ma plainte en leur présence.* L'Empereur frappé d'une requête si juste & si conforme à ses maximes, manda sur le champ aux évêques de venir lui rendre compte de leur conduite; il ne leur dissimula pas qu'on les accusoit d'avoir procédé avec beaucoup d'emportement & de passion.

LI. Exil d'Athanase.

Ath. Apol. 2. *Socr. l.* 1. *c.* 35. *Theod. l.* 1. *c.* 31. *Soz. l.* 2. *c.* 27.

Cette lettre consterna la cabale. Les évêques mandés à la cour se disperserent aussitôt & s'en retournerent dans leurs diocèses. Il n'en resta que six des plus hardis, à la tête desquels étoient les deux Eusebes. Ils se rendirent devant l'empereur, & se garderent bien d'entrer en dispute avec Athanase. Selon leur méthode ordinaire, au lieu de prouver les accusa-

tions dont il s'agiſſoit, ils en formerent une nouvelle. Bien inſtruits de la prédilection de Conſtantin pour ſa nouvelle ville, ils chargerent le ſaint évêque d'avoir menacé d'affamer Conſtantinople, en arrêtant le blé d'Alexandrie. Athanaſe eut beau repréſenter qu'un pareil attentat ne pouvoit tomber dans l'eſprit d'un particulier ſans pouvoir & ſans force; Euſebe prétendit qu'Athanaſe étoit riche, & chef d'une faction puiſſante. La ſeule imputation irrita tellement l'Empereur, qu'incapable de rien écouter, il exila l'accuſé à Treves, ſe flattant d'ailleurs que l'éloignement de ce prélat inflexible rendroit la paix à l'Egliſe. Le ſaint fut reçu avec honneur par l'évêque Maximin, zélé pour la vérité; & le jeune Conſtantin qui faiſoit ſa réſidence en cette ville, prit ſoin d'adoucir ſon exil par les traitemens les plus généreux.

CONSTANTIN. An. 336.

LII. Concile de Conſtantinople.

Ath. Apol. 2. Soc. l. 1. c. 36.

Les Ariens maîtres du champ de bataille, formerent à Conſtantinople une nouvelle aſſemblée. On y fit venir de bien loin les évêques du parti. Ils ſe réunirent en grand nombre. Il fut

CONSTANTIN. An. 336. Soz. l. 2. c. 31.

proposé en premier lieu de donner un successeur à Athanase. L'Empereur n'y voulut point consentir. On déposa Marcel d'Ancyre ; & Basile fut nommé en sa place. Marcel n'avoit jamais usé de ménagement à l'égard des Ariens : il s'étoit signalé contre eux au concile de Nicée ; il avoit refusé de communiquer avec eux au concile de Jérusalem ; il n'avoit pas même voulu prendre part à la cérémonie de la dédicace ; ce qu'on sut bien envenimer auprès de l'empereur, qui en fut fort irrité. Mais son plus grand crime étoit la guerre qu'il avoit déclarée à un Sophiste de Cappadoce nommé Astérius. Celui-ci étoit l'émissaire des Ariens, & couroit de ville en ville prêchant leur doctrine. Marcel le confondit, & ce succès mit le comble à la haine que lui portoient déjà les hérétiques. Ils l'accuserent de Sabellianisme. Il fut justifié au concile de Sardique. Mais ses écrits donnerent dans la suite occasion de soupçonner sa foi : & plusieurs saints Docteurs l'ont condamné comme ayant favorisé les erreurs de Pho-

tin. Quelques autres évêques furent encore déposés contre toute justice dans le concile de Constantinople.

CONSTANTIN. An. 336.

IIII. Efforts d'Eusebe pour faire recevoir Arius par Alexandre.

Socr. l. 1. c. 37. Theod. l. 1. c. 14. Soz. l. 2. c. 28. Polit. apud Phot. p. 1415.

Mais le grand ouvrage d'Eusebe, ce qu'il avoit le plus à cœur, c'étoit de forcer les Catholiques à recevoir Arius. Après le concile de Jérusalem cet hérésiarque étoit retourné à Alexandrie. Il se flattoit que l'exil d'Athanase feroit tomber devant lui toutes les barrieres. Il trouva les esprits plus aigris que jamais. On le rebuta avec horreur. Déja les troubles se rallumoient, quand l'empereur le rappela à Constantinople. Sa présence augmenta l'insolence de ses partisans, & la fermeté des Catholiques. Eusebe pressoit l'évêque Alexandre de l'admettre à sa communion, & sur son refus il le menaçoit de déposition. L'évêque mille fois plus attaché à la pureté de la foi qu'à sa dignité, n'étoit point ébranlé de ces menaces. L'empereur fatigué d'une contestation si opiniâtre, voulut la terminer. Il fait venir devant lui Arius, & lui demande s'il adhere aux décrets de Nicée. Arius

CONSTANTIN. An. 336.

répond ſans balancer qu'il y ſouſcrit de cœur & d'eſprit, & préſente une profeſſion de foi où l'erreur étoit adroitement couverte ſous des termes de l'écriture. L'empereur, pour plus grande aſſurance, l'oblige de jurer que ce ſont-là ſans détour ſes véritables ſentimens. Il n'en fait aucune difficulté. Quelques auteurs prétendent que tenant le ſymbole de Nicée entre ſes mains, & la formule de ſa croyance hérétique cachée ſous ſon bras, il rapportoit à celle-ci le ſerment qu'il paroiſſoit prononcer ſur l'autre. Mais Arius étoit apparemment trop habile pour uſer en pure perte d'une pareille ruſe, & trop éclairé pour ignorer qu'une reſtriction mentale ne rabat rien d'un parjure. Conſtantin ſatisfait de ſa ſoumiſſion : *Allez*, lui dit-il, *ſi votre foi s'accorde avec votre ſerment, vous êtes irrépréhenſible : ſi elle n'y eſt pas conforme, que Dieu ſoit votre juge.* En même-tems il mande à Alexandre de ne pas différer d'admettre Arius à la communion. Euſebe porteur de cet ordre, conduit Arius devant Alexandre, & ſignifie

à l'évêque la volonté du Prince. L'évêque persiste dans son refus. Alors Eusebe haussant la voix : *Nous avons malgré vous*, lui dit-il, *fait rappeler Arius ; nous saurons bien aussi malgré vous le faire entrer demain dans votre église.* Ceci se passoit le samedi ; & le lendemain tous les fidéles étant réunis pour la célébration des saints mysteres, le scandale en devoit être plus horrible. Alexandre voyant les puissances de la terre déclarées contre lui, a recours au ciel : il y avoit sept jours, que par le conseil de Jaques de Nisibe qui étoit alors à Constantinople, tous les Catholiques étoient dans les jeûnes & dans les prieres ; & Alexandre avoit passé plusieurs jours & plusieurs nuits enfermé seul dans l'église de la paix, prosterné & priant sans cesse. Frappé de ces dernieres paroles d'Eusebe, le saint vieillard accompagné de deux prêtres, dont l'un étoit Macaire d'Alexandrie, va se jetter au pied de l'autel : là courbé vers la terre qu'il baignoit de ses larmes : « Seigneur, » dit-il d'une voix entrecoupée de

CONSTANTIN. An. 336.

» sanglots, s'il faut qu'Arius soit de-
» main reçu dans notre sainte assemblée, retirez du monde votre serviteur; ne perdez pas avec l'impie celui qui vous est fidéle. Mais si vous avez encore pitié de votre Eglise, & je sais que vous en avez pitié, écoutez les paroles d'Eusebe, & n'abandonnez pas votre héritage à la ruine & à l'opprobre. Faites disparoître Arius, de peur que s'il entre dans votre Eglise, il ne semble que l'hérésie y soit entrée avec lui, & que le mensonge ne s'asseye dans la chaire de vérité. »

LIV. Mort d'Arius.

Soc. l. 1. c. 37. Theod. l. 1. c. 14. Soz. l. 2. c. 29.

Tandis que cette priere d'Alexandre s'élevoit au ciel avec ses soupirs, les partisans d'Arius promenoient celui-ci comme en triomphe dans la ville, pour le montrer au peuple. Lorsqu'il passoit avec un nombreux cortége par la grande place auprès de la colonne de porphyre, il se sentit pressé d'un besoin naturel, qui l'obligea de gagner un lieu public, tel qu'il y en avoit alors dans toutes les grandes villes. Le domestique qu'il avoit laissé au dehors, voyant

qu'il tardoit beaucoup, craignit quelque accident ; il entra & le trouva mort, renversé par terre, nageant dans son sang, & ses entrailles hors de son corps. L'horreur d'un tel spectale fit d'abord trembler ses sectateurs ; mais toujours endurcis, ils attribuerent aux sortiléges d'Alexandre un châtiment si bien caractérisé par toutes les circonstances. Ce lieu cessa d'être fréquenté ; on n'osoit en approcher dans la suite, & on le montroit au doigt comme un monument de la vengeance divine. Long-tems après, un Arien riche & puissant, acheta ce terrein, & y fit bâtir une maison afin d'effacer la mémoire de la mort funeste d'Arius.

CONSTANTIN. An. 336.

IV. Constantin refuse de rappeler Athanase.

Ath. ad Solit.

Le bruit s'en répandit bientôt dans tout l'Empire. Les Ariens en rougissoient de honte. Le lendemain jour de Dimanche, Alexandre à la tête de son peuple rendit à Dieu des actions de graces solemnelles, non pas de ce qu'il avoit fait périr Arius, dont il plaignoit le malheureux sort, mais de ce qu'il avoit daigné étendre son bras & repousser l'hérésie, qui

CONSTANTIN. An. 336.

marchoit avec audace pour forcer l'entrée du sanctuaire. Constantin fut convaincu du parjure d'Arius ; & cet événement le confirma dans son aversion pour l'Arianisme, & dans son respect pour le concile de Nicée. Mais les Ariens, après la mort de leur chef, trouvant dans Eusebe de Nicomédie autant de malice & encore plus de crédit, continuerent de tendre des piéges à la bonne foi de l'Empereur ; & il ne cessa pas d'être la dupe de leur déguisement. Les habitans d'Alexandrie sollicitoient vivement le retour de leur évêque : on faisoit dans la ville des prieres publiques, pour obtenir de Dieu cette faveur : saint Antoine écrivit plusieurs fois à Constantin pour lui ouvrir les yeux sur l'innocence d'Athanase & sur la fourberie des Méléciens & des Ariens. Le prince fut inexorable. Il répondit aux Alexandrins par des reproches de leur opiniâtreté & de leur humeur turbulente ; il imposa silence au Clergé & aux Vierges sacrées, & protesta qu'il ne rappelleroit jamais Athanase ; que c'étoit un

féditieux, condamné par un jugement écclésiastique. Il manda à saint Antoine qu'il ne pouvoit se résoudre à mépriser le jugement d'un concile ; qu'à la vérité la passion emportoit quelquefois un petit nombre de juges; mais qu'on ne lui persuaderoit pas qu'elle eût entraîné le suffrage d'un si grand nombre de prélats illustres & vertueux ; qu'Athanase étoit un homme emporté, superbe, querelleur, intraitable : c'étoit en effet l'idée que les ennemis d'Athanase donnoient de lui à l'Empereur, parce qu'ils connoissoient l'aversion de ce prince pour les hommes de ce caractere. Il ne pardonna pas même cet esprit de cabale à Jean le Mélécien, qui venoit d'être si bien traité par le concile de Tyr. Ayant appris qu'il étoit le chef du parti opposé à Athanase, il l'arracha, pour ainsi dire, d'entre les bras des Méléciens & des Ariens, & l'envoya en exil, sans vouloir écouter aucune sollicitation en sa faveur. Toutefois dans les derniers momens de sa vie il revint de son injuste préjugé. Mais avant que de ra-

CONSTANTIN. An. 336.

conter la mort de ce prince, il eſt à propos de donner une idée des loix qu'il avoit faites depuis le concile de Nicée.

LVI. Loix contre les Hérétiques.

Cod. Th. lib. 16. tit. 5. Euſ. vit. l. 3. c. 63. & ſeq. Soz. l. 2. c. 30. Amm. l. 15. c. 13. & ibi Valeſ.

Dès le commencement du ſchiſme des Donatiſtes, Conſtantin les avoit exclus des graces qu'il répandoit ſur l'égliſe d'Afrique. Il tint la même conduite à l'égard de tous ceux que le ſchiſme ou l'héréſie ſéparoit de la communion Catholique : il déclara par une loi, que non-ſeulement ils n'auroient aucune part aux priviléges accordés à l'Egliſe ; mais que leurs clercs ſeroient aſſujettis à toutes les charges municipales. Cependant il montra dans le même tems quelques égards pour les Novatiens. Comme on les inquiétoit ſur la propriété de leurs temples & de leurs cimetieres, il ordonna qu'on leur laiſſât la libre poſſeſſion de ces lieux, ſuppoſé qu'ils euſſent été légitimement acquis, & non pas uſurpés ſur les Catholiques. Vers la fin de ſa vie il devint plus ſévére : il publia contre les hérétiques un édit, dans lequel à la ſuite d'une véhémente invective, il leur déclare

CONSTANTIN. An. 336.

qu'après les avoir tolérés, comme il voit que sa patience ne sert qu'à donner à la contagion la liberté de s'étendre, il est résolu de couper le mal dans sa racine : en conséquence, il leur défend de s'assembler, soit dans les lieux publics, soit dans les maisons des particuliers ; il leur ôte leurs temples & leurs oratoires, & les donne à l'Eglise Catholique. On fit la recherche de leurs livres ; & comme on en trouva plusieurs qui traitoient de magie & de maléfices, on en arrêta les possesseurs, pour les punir selon les ordonnances. Cet édit fit revenir un grand nombre d'hérétiques ; les uns de bonne foi, les autres par hypocrisie. Ceux qui demeurerent obstinés, étant privés de la liberté de s'assembler, & de séduire par leurs instructions, laisserent peu de successeurs ; & ces plantes malheureuses se secherent insensiblement, & se perdirent enfin tout à fait faute de culture & de semence. Les Novatiens, quoiqu'ils fussent nommés dans l'édit, furent encore traités avec indulgence ; ils étoient moins éloignés que les

CONSTANTIN. An. 336.

autres des sentimens Catholiques, & l'empereur aimoit Acese leur évêque. On laissa aussi subsister tranquillement ceux des Cataphryges qui se renfermoient dans la Phrygie & dans les contrées voisines : c'étoit une espece de Montanistes. L'édit ne parle point des Ariens : ils ne formoient pas encore de secte séparée ; & depuis leur rétractation simulée, l'Empereur, loin de les regarder comme exclus de l'Eglise, s'efforçoit de les faire rentrer dans son sein. Il s'étoit fait instruire de la doctrine & des pratiques des diverses sectes par Stratege, dont il changea le nom en celui de Musonien. C'étoit un homme né à Antioche, qui fit fortune auprès de Constantin par son savoir & par son éloquence dans les deux langues. Il étoit attaché à l'Arianisme, & parvint sous Constance à des honneurs, qui mirent dans un grand jour ses bonnes & ses mauvaises qualités.

LVII. Loi sur la Jurisdiction Episcopale.

Eus. vit. l. 4. c. 27.

Eusebe dit que Constantin se fit un devoir de confirmer par son autorité les sentences prononcées dans les conciles, & qu'il les faisoit exécuter

par les gouverneurs des Provinces. Sozomene ajoute que par un effet de son respect pour la religion, il permit à ceux qui avoient des procès, de récuser les juges civils, & de porter leurs causes au jugement des évêques; qu'il voulut que les Sentences des évêques fussent sans appel comme celles de l'Empereur, & que les magistrats leur prêtassent le secours du bras séculier. Nous avons à la suite du Code Théodosien un titre sur la jurisdiction épiscopale, dont la premiere loi attribuée à Constantin & adressée à Ablave préfet du prétoire, donne aux évêques une puissance suprême dans les jugemens : elle ordonne que tout ce qui aura été décidé en quelque matiere que ce soit par le jugement des évêques, soit regardé comme sacré, & fortifie irrévocablement son effet, même par rapport aux mineurs; que les préfets du prétoire & les autres magistrats tiennent la main à l'exécution; que si le demandeur ou le défendeur, soit au commencement de la procédure, soit après les délais expirés, soit à la

Soz. l. 1. c. 9. Cod. Th. extra. leg. 1. & ibi God. Till. not. 71. sur Constantin.

CONSTANTIN. An. 336.

derniere audience, soit même quand le juge a commencé à prononcer, en appelle à l'évêque, la cause y soit aussi-tôt portée, malgré l'opposition de la partie adverse ; qu'on ne puisse appeller d'un jugement épiscopal; que le témoignage d'un seul évêque soit reçu sans difficulté dans tous les tribunaux, & qu'il fasse taire toute contradiction. L'autenticité de cette loi fait une grande question entre les critiques. Il ne m'appartient pas d'entrer dans cette contestation. Le lecteur jugera peut-être que ceux qui soutiennent la vérité de la loi font plus d'honneur aux évêques, & que ceux qui l'attaquent comme fausse & supposée, en font plus à Constantin. Cujas justifie ici la sagesse de ce prince par le mérite éminent des évêques de ce tems-là, & par leur zele pour la justice. Constantin vit à la vérité dans l'Eglise, ce qu'on y a vû dans tous les siécles, d'éclatantes lumieres & de sublimes vertus : mais je doute que saint Eustathe, saint Athanase & Marcel d'Ancyre eussent été de l'avis de Cujas; dumoins auroient-

ils excepté des conciliabules fort nombreux.

CONSTANTIN. An. 336.

LVIII. Loix sur les mariages.

Cod. Th. lib. 9. tit. 7. Lib. 3. tit. 16. Cod. Just. lib. 5. tit. 27. Lib. 4. tit. 39.

La religion & les mœurs se soutiennent mutuellement. Aussi Constantin fut-il attentif à conserver la pureté des mœurs, surtout par rapport aux mariages. Dans ses ordonnances, il met toujours les adulteres à côté des homicides & des empoisonneurs. Selon la jurisprudence Romaine, qui avoit suivi en ce point celle des Athéniens, les femmes qui tenoient cabaret, étoient mises au rang des femmes publiques; elles n'étoient point sujettes aux peines de l'adultere : Constantin leur ôta cette impunité infamante; mais par un reste d'abus il laissa ce honteux privilége à leurs servantes; & il en apporte une raison qui n'est gueres conforme à l'esprit du Christianisme : *C'est*, dit-il, *que la sévérité des jugemens n'est pas faite pour des personnes que leur bassesse rend indignes de l'attention des loix*. L'adultere étoit un crime public; c'est-à-dire, que toute personne étoit reçue à en intenter accusation : pour empêcher que la paix

CONSTANTIN. An. 336.

des mariages ne fût mal à propos troublée, Constantin ôta l'action d'adultere aux étrangers; il la réserva aux maris, aux freres, aux cousins germains; & pour leur sauver le risque que couroient les accusateurs, il leur permit de se désister de l'accusation intentée, sans encourir la peine des calomniateurs. Il laissa aux maris la liberté que ses prédécesseurs leur avoit accordée, d'accuser leurs femmes sur un simple soupçon, sans s'exposer à la peine de la calomnie, pourvû que ce fût dans le terme de soixante jours depuis le crime commis ou soupçonné. Les divorces étoient fréquens dans l'ancienne république; Auguste en avoit diminué la licence; mais la discipline s'étoit bientôt relâchée sur ce point, & les causes les plus légeres suffisoient pour rompre le lien conjugal. Constantin le resserra: il retrancha aux femmes la faculté de faire divorce, à moins qu'elles ne pussent convaincre leurs maris d'homicide, d'empoisonnement, ou d'avoir détruit des sépultures, espece de sacrilége qui se mettoit depuis quelque

quelque-tems à la mode. Dans ces cas la femme pouvoit reprendre ſa dot. Mais ſi elle ſe ſéparoit pour toute autre cauſe, elle étoit obligée de laiſſer à ſon mari *juſqu'à une aiguille*, dit la loi, & condamnée à un banniſſement perpétuel. Le mari de ſon côté ne pouvoit répudier ſa femme & ſe remarier à une autre, qu'en cas d'adultere, de poiſon, ou d'infâme commerce : autrement, il étoit forcé de lui rendre ſa dot entiere, ſans pouvoir contracter un autre mariage : s'il ſe remarioit, la premiere femme étoit en droit de s'emparer & de tous les biens du mari, & de la dot même de la ſeconde épouſe. On voit que cette loi, toute rigoureuſe qu'elle dût ſembler alors, n'étoit pourtant pas encore conforme à celle de l'Evangile ſur l'indiſſolubilité du mariage. Par une autre loi Conſtantin voulut arrêter les mariages contraires à la bienſéance publique. Il déclara que les peres revêtus de quelque dignité ou de quelque charge honorable, ne pourroient légitimer les enfans venus d'un mariage con-

CONSTANTIN. An. 336.

tracté avec une femme abjecte & indigne de leur alliance : il met en ce rang les servantes, les affranchies, les comédiennes, les cabaretieres, les revendeuses, & les filles de ces sortes de femmes ; aussi-bien que les filles de ceux qui faisoient trafic de débauche ou qui combattoient dans l'amphithéatre. Il ordonna que tous les dons, tous les achats faits en faveur de ces enfans, soit au nom du pere, soit sous des noms empruntés, leur seroient retirés, pour être rendus aux héritiers légitimes ; qu'il en seroit de même des donations & des achats en faveur de ces épouses : qu'en cas qu'on pût soupçonner quelque distraction d'effets ou quelque fidei-commis, on mettroit à la question ces malheureuses enchanteresses; qu'au défaut des parens, s'ils étoient deux mois sans se présenter, le fisc s'empareroit des biens ; & qu'après une recherche sévére, ceux qui seroient convaincus d'avoir détourné quelque partie de l'héritage, seroient condamnés à restituer le quadruple. En un mot, il prit toutes les précautions que la prudence lui sug-

géra pour arrêter le cours de ces libéralités, que la loi appelle des *largesses impudiques*. Il défendit sous peine de la vie de faire des eunuques dans toute l'étendue de l'empire, & ordonna que l'esclave qui auroit éprouvé cette violence, seroit adjugé au fisc, aussi-bien que la maison où elle auroit été commise, supposé que le maître de cette maison en eût été instruit.

LIX. Autres loix sur l'administration civile.

Cod. Th. lib. 2. *tit.* 16. *Lib.* 14. *tit.* 4, 24. *Lib.* 8. *tit.* 9. *Lib.* 1. *tit.* 7. *Lib.* 6. *tit.* 37. *Lib.* 2. *tit.* 25. *Lib.* 4. *tit.* 4. *Lib.* 2. *tit.* 26. *Lib.* 15. *tit.* 2. *Lib.* 13. *tit.* 4. *Cod. Just. Lib.* 11. *tit.* 61. *Lib.* 2. *tit.* 20.

Attentif à toutes les parties de l'administration civile, il ne perdit jamais de vûe les intérêts des mineurs, exposés aux fraudes d'un tuteur infidéle, ou d'une mere capable de les sacrifier à une nouvelle passion. Il voulut que la négligence des tuteurs à payer les droits du fisc, ne fût préjudiciable qu'à eux-mêmes. En quittant Rome, il prit soin de veiller aux approvisionnemens de cette grande ville; il ne diminua rien des distributions qu'y avoient établies ses prédécesseurs. Les concussions palliées sous le prétexte d'achat de la part des officiers des provinces, furent punies par la perte, & de la chose achetée, & de l'argent donné

CONSTANTIN.
An. 336.

pour cet achat. Il réprima l'avidité de certains officiers qui entreprenoient sur les fonctions des autres : il régla l'ordre de leur promotion, & voulut connoître, par lui-même, ceux dont la capacité & la probité méritoient les premieres places. Il arrêta les concussions des receveurs du fisc, & les usurpations des fermiers du domaine. Mais une preuve plus forte, que tous les témoignages des historiens, & de la corruption des officiers de ce prince, & de l'horreur qu'il avoit de leurs rapines, c'est l'édit qu'il adressa de Constantinople à toutes les provinces de l'Empire : il mérite d'être rapporté en entier : l'indignation dont il porte le caractere, fait honneur à ce bon prince ; mais ce ton de colere est peut-être en même-tems une marque de la violence qu'il se faisoit pour menacer, & de la répugnance qu'il sentoit à exécuter ses menaces. *Que nos officiers*, dit-il, *cessent donc enfin, qu'ils cessent d'épuiser nos sujets ; si cet avis ne suffit pas, le glaive fera le reste. Qu'on ne profane plus par un infâme commerce le sanctuaire de la justice ; qu'on ne*

Lib. 1. tit. 31. Lib. 3. tit. 27. Lib. 11. tit. 62. Lib. 1. tit. 40. Lib. 11. tit. 65. Lib. 3. tit. 19. Lib. 3. tit. 35. Lib. 7. tit. 16.

fasse plus acheter les audiences, les approches, la vûe même du président : Que les oreilles du juge soient également ouvertes pour les plus pauvres & pour les riches. Que l'Audiencier ne fasse plus un trafic de ses fonctions, & que ses subalternes cessent de mettre à contribution les plaideurs. Qu'on réprime l'audace des ministres inférieurs, qui tirent indifféremment des grands & des petits ; & qu'on arrête l'avidité insatiable des commis qui délivrent les sentences : c'est le devoir du supérieur de veiller à empêcher tous ces Officiers de rien exiger des plaideurs. S'ils persistent à se créer eux-mêmes des droits imaginaires, je leur ferai trancher la tête : nous permettons à tous ceux qui auront éprouvé ces vexations d'en instruire le magistrat : s'il tarde d'y mettre ordre, nous vous invitons à porter vos plaintes aux comtes des provinces, ou au préfet du prétoire, s'il est plus proche ; afin que sur le rapport qu'ils nous feront de ces brigandages, nous imposions aux coupables la punition qu'ils méritent. Par un autre édit, on peut-

CONSTANTIN.
An. 336.

CONSTANTIN. An. 336.

être par une autre partie du même édit, ce prince, sans doute pour intimider les juges corrompus & s'épargner la peine de les punir, permet aux habitans des provinces d'honorer par leurs acclamations les magistrats intégres & vigilans, quand ils paroissent en public, & de se plaindre à haute voix de ceux qui sont malfaisans & injustes : il promet de se faire rendre compte de ces divers suffrages publics par les gouverneurs & les préfets du prétoire, & d'en examiner les motifs. Les priviléges attachés aux titres honorables furent supprimés à l'égard de ceux qui avoient acquis ces titres par intrigue ou par argent, sans avoir les qualités requises. Il assura aux particuliers la possession des biens qu'ils achetoient du fisc, & déclara qu'ils en jouiroient paisiblement, eux & leur postérité, sans crainte qu'on les retirât jamais de leurs mains. Un trait qui prouve que les plus petits objets n'échappoient pas à Constantin quand l'humanité y étoit intéressée, c'est qu'il ordonna par une loi, que dans les différentes répartitions qui se

faisoient des terres du prince lors des nouvelles adjudications, on eût soin de mettre ensemble sous un même fermier les esclaves du domaine qui composoient une même famille : *C'est*, dit-il, *une cruauté de séparer les enfans de leurs peres, les freres de leurs sœurs, & les maris de leurs femmes*. Il fit aussi plusieurs reglemens sur les testamens ; sur l'état des enfans quand la liberté de leur mere étoit contestée ; sur l'ordre judiciaire, pour empêcher les injustices & les chicannes, pour éclaircir & abréger les procédures. Les propriétaires des fonds par lesquels passoient les aquéducs, furent chargés de les nettoyer ; ils étoient en récompense exemts des taxes extraordinaires ; mais la terre devoit être confisquée, si l'aquéduc périssoit par leur négligence. La quantité d'édifices que Constantin élevoit à Constantinople, & d'églises qu'on bâtissoit par son ordre dans toutes les provinces, demandoit un grand nombre d'architectes : il se plaint de n'en pas trouver assez, & ordonne à Félix préfet du prétoire

CONSTANTIN. An. 336.

d'Italie d'encourager l'étude de cet art, en y engageant le plus qu'il sera possible de jeunes Afriquains de dix-huit ans, qui ayent quelque teinture des belles lettres. Afin de les y attirer plus aisément, il leur donne exemtion de charges personnelles pour eux, pour leurs peres & pour leurs meres; & il veut qu'on assure aux professeurs un honoraire convenable. Il est remarquable qu'il choisit par préférence des Afriquains, comme les jugeant plus propres à réussir dans les arts. Par une autre loi adressée au préfet du prétoire des Gaules, il accorde la même exemtion aux ouvriers de toute espece, qui sont employés à la construction ou à la décoration des édifices; afin qu'ils puissent sans distraction se perfectionner dans leurs arts & y instruire leurs enfans.

An. 337. LX. Les Perses rompent la paix. *Eus. l. 4. c. 53, 56, 57. Eut. l. 10. Aur. Vict. Chron. Alex. p. 286.*

L'Empereur commençoit la soixante & quatriéme année de sa vie, & malgré ses travaux continuels, malgré les chagrins mortels qu'il avoit essuyés, & la délicatesse de son tempérament, il devoit à sa frugalité & à l'éloignement de toute es-

CONSTANTIN. An. 337.

pece de débauche, une santé qui ne s'étoit jamais démentie. Il avoit conservé toutes les graces de son extérieur; & les approches de la vieillesse ne lui avoient rien dérobé de ses forces. Il montroit encore la même vigueur, & dans tous les exercices militaires on le voyoit avec la même facilité monter à cheval, marcher à pied, lancer le javelot. Il crut avoir besoin d'en faire une nouvelle épreuve contre les Perses. Sapor âgé de vingt-sept ans, étincelant de courage & de jeunesse, pensa qu'il étoit tems de mettre en œuvre les grands préparatifs que la Perse faisoit depuis quarante ans. Il envoya redemander à Constantin les cinq provinces que Narsès vaincu avoit été contraint d'abandonner aux Romains à l'occident du Tigre. L'empereur lui fit dire qu'il alloit en personne lui porter sa réponse; en même-tems il se prépara à marcher, disant hautement qu'il ne manquoit à sa gloire que de triompher des Perses. Il fit donc assembler ses troupes, & il prit des mesures pour ne pas interrompre ses pratiques de reli-

CONSTANTIN. An. 337.

gion, au milieu du tumulte de la guerre. Les évêques qui se trouvoient à sa cour, s'offrirent tous avec zele à l'accompagner, & à combattre pour lui par leurs prieres. Il accepta ce secours, sur lequel il comptoit plus encore que sur ses armes, & les instruisit de la route qu'il devoit suivre. Il fit préparer un oratoire magnifique, où il devoit avec les évêques présenter ses vœux à l'arbitre des victoires ; & se mettant à la tête de son armée, il arriva à Nicomédie. Sapor avoit déjà passé le Tigre & ravageoit la Mésopotamie, lorsqu'ayant appris la marche de Constantin, soit qu'il fût étonné de sa promptitude, soit qu'il voulût l'amuser par un traité, il lui envoya des ambassadeurs, pour demander la paix avec une soumission apparente. Il est incertain si elle fut accordée ; mais les Perses se retirerent des terres de l'Empire, pour n'y rentrer que l'année suivante sous le regne de Constance.

LXI. Maladie de Constantin.

Eus. vit. l. 4. c. 22. 55. & seq.

La fête de Pâques qui tomboit cette année au troisiéme d'Avril, trouva Constantin à Nicomédie. Il passa la nuit

de la fête en prieres au milieu des fidéles. Il avoit toujours honoré ces saints jours par un culte très solennel; c'étoit sa coutume de faire allumer la nuit de Pâques dans la ville où il se trouvoit, des flambeaux de cire & des lampes; ce qui rendoit cette nuit aussi brillante que le plus beau jour; & dès le matin il faisoit distribuer en son nom des aumônes abondantes dans tout l'empire. Peu de jours avant sa maladie, il prononça dans son palais un long discours sur l'immortalité de l'ame, & sur l'état des bons & des méchans dans l'autre vie. Après l'avoir prononcé, il arrêta un de ses courtisans qu'il soupçonnoit d'incrédulité, & lui demanda son avis sur ce qu'il venoit d'entendre. Il est presque inutile d'ajouter, ce que Constantin auroit bien dû prévoir, que celui-ci, quoi qu'il en pensât, n'épargna pas les éloges. L'Eglise des Apôtres qu'il destinoit à sa sépulture, venoit d'être achevée à Constantinople; il donna ordre d'en faire la dédicace, sans attendre son

CONSTANTIN.

An. 337.

Soc. l. 1. c. 39.
Theod. l. 1. c. 32.
Soz. l. 2. c. 32.
Vales. not. ad. Eus. vit. l. 4. c. 61.
Concil. Neocæs. Can. 12.

Constantin. An. 337.

retour, comme s'il eût prévû ſa mort prochaine. En effet, peu après la fête de Pâques il ſentit d'abord quelque legere indiſpoſition ; enſuite étant tombé ſérieuſement malade, il ſe fit tranſporter à des ſources d'eaux chaudes près d'Hélénople. Il n'y trouva aucun ſoulagement. Etant entré dans cette ville, que la mémoire de ſa mere lui faiſoit aimer, il reſta long-tems en prieres dans l'égliſe de ſaint Lucien ; & ſentant que ſa fin approchoit, il crut qu'il étoit tems d'avoir recours à un bain plus ſalutaire, & de laver dans le baptême toutes les taches de ſa vie paſſée. C'étoit un uſage trop commun de différer le baptême juſqu'aux approches de la mort. Les Conciles & les ſaints Peres ſe ſont ſouvent élevés contre cet abus dangereux. L'Empereur qui s'étoit expoſé au riſque de mourir ſans la grace du baptême, alors rempli de ſentimens de pénitence, proſterné en terre demanda pardon à Dieu, confeſſa ſes fautes & reçut l'impoſition des mains.

S'étant fait reporter au voiſinage de Nicomédie dans le château d'Achyron qui appartenoit aux Empereurs, il fit aſſembler les Evêques, & leur tint ce diſcours : « Le voici enfin » ce jour heureux, auquel j'aſpirois » avec ardeur. Je vais recevoir le » ſceau de l'immortalité. J'avois deſ- » ſein de laver mes péchés dans les » eaux du Jourdain, que notre Sau- » veur a rendues ſi ſalutaires en dai- » gnant s'y baigner lui-même. Dieu » qui ſait mieux que nous ce qui nous » eſt avantageux, me retient ici ; il » veut me faire ici cette faveur. Ne » tardons plus. Si le ſouverain arbi- » tre de la vie & de la mort, juge » à propos de me laiſſer vivre, s'il me » permet encore de me joindre aux » fidéles pour participer à leurs prie- » res dans leurs ſaintes aſſemblées, » je ſuis réſolu de me preſcrire des re- » gles de vie, qui ſoient dignes d'un » enfant de Dieu. » Quand il eût achevé ces paroles, les Evêques lui conférerent le baptême ſelon les cérémonies de l'Egliſe, & le rendirent participant des ſaints myſteres. Le

CONSTANTIN.
An. 337.

LXII.
Son baptême.

Euſ. l. 4. c. 61. & ſeq Socr. l. 1. c. 39. Theod. l. 1. c. 32. Soz. l. 2. c. 32. Hier. Chron. Chron. Alex. p. 286.

CONSTANTIN. An. 337.

Prince reçut ce ſacrement avec joie & reconnoiſſance ; il ſe ſentit comme renouvellé & éclairé d'une lumiere divine. On le revêtit d'habits blancs ; ſon lit fut couvert d'étoffes de même couleur, & dès ce moment il ne voulut plus toucher à la pourpre. Il remercia Dieu à haute voix de la grace qu'il venoit de recevoir, & ajouta : *C'eſt maintenant que je ſuis vraîment heureux, vraîment digne d'une vie immortelle. Quel éclat de lumiere luit à mes yeux ! Que je plains ceux qui ſont privés de ces biens !* Comme les principaux officiers de ſes troupes venoient fondans en larmes lui témoigner leur douleur de ce qu'il les laiſſoit orphelins, & qu'ils prioient le Ciel de lui prolonger la vie : *Mes amis*, leur dit-il, *la vie où je vais entrer eſt la véritable vie : je connois les biens que je viens d'acquérir, & ceux qui m'attendent encore. Je me hâte d'aller à Dieu.*

LXIII. Vérité de cette hiſtoire. *Athan. de Syn. Ambroſ.*

C'eſt ainſi qu'Euſebe qui écrivoit ſous les yeux même des fils de Conſtantin & de tout l'Empire, deux ou trois ans après cet événement, raconte le

baptême de ce Prince, & ce témoignage est au-dessus de toute exception. Il est confirmé par ceux de saint Ambroise, de saint Prosper, de Socrate, de Théodoret, de Sozomene, d'Evagre, de Gelase de Cyzique, de saint Isidore & de la Chronique d'Alexandrie. Tant d'autorités ne sont contredites que par les faux actes de saint Sylvestre, & par quelques autres piéces de même valeur. Aussi la lepre de Constantin & les fables qu'elle amene, le baptême donné dans Rome à ce prince avant le Concile de Nicée par le Pape Sylvestre, sa guérison miraculeuse, ne trouvênt plus de croyance que dans l'esprit de ceux qui s'obstinent à défendre la donation de Constantin, pour le soutien de laquelle ce Roman a été inventé. Il ne l'étoit pas encore, lorsque peu d'années après la mort de ce Prince, Julien d'un côté insultoit les Chrétiens en leur disant que leur baptême ne guérissoit pas de la lepre, & que de l'autre, saint Cyrille occupé à le confondre, ne disoit pas en si belle occasion un seul mot ni de la lepre ni de la guérison de Constantin.

CONSTANTIN. An. 337.

Orat. in fun. Theod.
Hier. Chron.
Soc. l. 1. c. 26.
Theod. l. 1. c. 32.
Soz. l. 2. c. 32.
Till. not. 65. sur Constantin.
Cyrill. Alex. l. 7. contra Julian.

CONSTANTIN. An. 337.

LXIV. Mort de Constantin.

Lib. Basilic. Ath. Apol. 2. & ad solit. Theod. l. 1. c. 22. & l. 2. c. 2. Soz. l. 3. c. 2. Acta. Mart. p. 667. Philost. l. 2. c. 17. Cedren. p. 297. Zonar. t. 2. p. 10. Till. art. 78. Rufin. l. 1. c. 11.

Ce grand prince régénéré pour le ciel, ne songea plus aux choses de la terre, qu'autant qu'il falloit pour laisser ses enfans & ses sujets heureux. Il legua à Rome & à Constantinople des sommes considérables pour faire en son nom des largesses annuelles. Il fit un testament par lequel il confirma le partage qu'il avoit fait entre ses enfans & ses neveux, & le mit entre les mains de ce prêtre hypocrite, qui avoit procuré le rappel d'Arius; il lui fit promettre avec serment qu'il ne le remettroit qu'à son fils Constance. Il voulut que ses soldats jurassent qu'ils n'entreprendroient rien contre ses enfans ni contre l'église. Malgré Eusebe de Nicomédie, qui toujours déguisé ne l'abandonnoit pas sans doute dans ces derniers momens, il se délivra du scrupule que lui causoit l'exil d'Athanase, & ordonna qu'il fût renvoyé à Alexandrie. Ce saint Prélat incapable de ressentiment & plein de respect pour la mémoire de ce prince, quelque sujet qu'il eût de s'en plaindre, voulut bien l'excuser dans la suite, & se persuada que Constantin

ne l'avoit pas proprement exilé; mais que pour le ſauver des mains de ſes ennemis, il l'avoit mis comme en dépôt en celles de ſon fils aîné qui le chériſſoit. Quelques auteurs ont prétendu que Conſtantin avoit été empoiſonné par ſes freres, & qu'en étant inſtruit il avoit recommandé à ſes enfans de venger ſa mort. C'eſt un menſonge inventé par les Ariens, pour juſtifier, aux dépens de ce prince, leur protecteur Conſtance qui fit périr ſes oncles. Conſtantin mourut le vingt-deuxiéme de Mai, jour de la Pentecôte, à midi, ſous le conſulat de Félicien & de Titien; ayant regné trente ans, neuf mois, vingt-ſept jours; & vécu ſoixante-trois ans, deux mois & vingt-cinq jours.

CONSTANTIN. An. 337.

LVV. Deuil à ſa mort. *Euſ. l. 4. c. 65.*

Dès qu'il eut rendu le dernier ſoupir, ſes gardes donnerent des marques de la plus vive douleur: ils déchiroient leurs habits, ſe jettoient à terre & ſe frappoient la tête. Au milieu de leurs ſanglots & de leurs cris lamentables, ils l'appeloient leur maître, leur empereur, leur pere. Les tribuns, les centurions, les ſoldats ſi ſouvent té-

CONSTANTIN. An. 337.

moins de sa valeur dans les batailles, sembloient vouloir encore le suivre au tombeau. Cette perte leur étoit plus sensible que la plus sanglante défaite. Les habitans de Nicomédie couroient tous confusément par les rues, mêlant leurs gémissemens & leurs larmes. C'étoit un deuil particulier pour chaque famille ; & chacun pleurant son prince, pleuroit son propre malheur.

LXVI. Ses funerailles.

Eus. l. 4. c. 66, 67.

Son corps fut porté à Constantinople dans un cercueil d'or couvert de pourpre. Les soldats dans un morne silence précédoient le corps & marchoient à la suite. On le déposa orné de la pourpre & du diadême dans le principal appartement du palais, sur une estrade élevée, au milieu d'un grand nombre de flambeaux portés par des chandeliers d'or. Ses gardes l'environnoient jour & nuit. Les généraux, les comtes & les grands officiers venoient chaque jour, comme s'il eût été encore vivant, lui rendre leurs devoirs aux heures marquées, & le saluoient en fléchissant le genou. Le sénateurs & les magistrats

entroient ensuite à leur tour ; & après eux une foule de peuple de tout âge & de tout sexe. Les officiers de sa maison se rendoient auprès de lui comme pour leur service ordinaire. Ces lugubres cérémonies durerent jusqu'à l'arrivée de Constance.

CONSTANTIN. An. 337.

LXVII. Fidélité des Légions. *Euf. vit. l. 4. c. 68.*

Les tribuns ayant choisi entre les soldats ceux qui avoient été les plus chéris de l'Empereur, les dépêcherent aux trois Césars, pour leur porter cette triste nouvelle. Les légions répandues dans les diverses parties de l'Empire, n'eurent pas plutôt appris la mort de leur prince, qu'animées encore de son esprit, elles résolurent comme de concert de ne reconnoître pour maîtres que ses enfans. Peu de tems après elles les proclamerent Augustes, & se communiquerent mutuellement par des couriers cet accord unanime.

LXVIII. Inhumation de Constantin. *Euf. vit. l. 4. c. 70, 71. Soz. l. 2. c. 32.*

Cependant Constance, moins éloigné que les deux autres Césars, arriva à Constantinople. Il fit transporter le corps de son pere à l'église des Apôtres. Il conduisoit lui-même le convoi:

CONSTANTIN.
An. 337.
Sulp. Sev. l. 2.
Joan Chrysost in 2. ad Corinth hom 26.
Cedren. p. 296.
Hist. Misc. l. 11.
Gyll. Topog. Constantinop l. 4. c. 2.

à sa suite marchoit l'armée en bon ordre; les gardes entouroient le cercueil, suivi d'un peuple innombrable. Quand on fut arrivé à l'église, Constance qui n'étoit encore que catéchumene, se retira avec les soldats, & on célébra les saints Mysteres. Le corps fut déposé dans un tombeau de porphyre qui n'étoit pas dans l'église même, mais dans le vestibule. Saint Jean Chrysostome dit que Constance crut faire un honneur distingué à son pere en le plaçant à l'entrée du palais des Apôtres. Vingt ans après comme on fut obligé de rétablir cet édifice qui tomboit déja en ruine, on fit transférer le corps dans l'église de saint Acace; mais on le rapporta ensuite dans celle des Apôtres. Gilles savant voyageur du seizieme siécle, dit qu'on lui montra à Constantinople, près du lieu où avoit été cette église, un tombeau de porphyre, vuide & découvert, long de dix pieds & haut de cinq & demi, que les Turcs disoient être celui de Constantin.

Tout l'empire pleura ce grand prin-

ce. Ses conquêtes, ses loix les superbes édifices dont il avoit décoré toutes les provinces, Constantinople elle-même qui toute entiere étoit un magnifique monument érigé à sa gloire, lui avoient attiré l'admiration : ses libéralités & son amour pour ses peuples lui avoient acquis leur tendresse. Il aimoit la ville de Rheims ; & c'est à lui sans doute plutôt qu'à son fils, qu'on doit attribuer d'y avoir fait construire des Thermes à ses dépens : l'éloge pompeux que porte l'inscription de ces Thermes ne peut convenir qu'au pere. Il avoit déchargé Tripoli en Afrique & Nicée en Bithynie de certaines contributions onéreuses, auxquelles les Empereurs précédens avoient assujeti ces villes depuis plus d'un siécle. Il avoit accepté le titre de Stratege ou de Préteur d'Athenes, dignité devenue depuis Gallien supérieure à celle d'Archonte : il y faisoit distribuer tous les ans une grande quantité de blé ; & cette largesse étoit établie à perpétuité. Rome se signala entre les autres villes

CONSTANTIN.
An. 337.

LXIX.
Deuil a Rome.

Eus. vit. l. 4. c. 69, & 73. Aurel. Vict. Jul. or. 1. Eunap. in Proœr. Grut. clxxviij. 1.

CONSTANTIN. An. 337.

par l'excès de sa douleur. Elle se reprochoit d'avoir causé à ce bon prince des déplaisirs amers, & de l'avoir forcé à préferer Byzance : pénétrée de regret elle se faisoit à elle-même un crime de l'élévation de sa nouvelle rivale. On ferma les bains & les marchés; on défendit les spectacles & tous les divertissemens publics. On ne s'entretenoit que de la perte qu'on avoit faite. Le peuple déclaroit hautement qu'il ne vouloit avoir pour Empereurs que les enfans de Constantin. Il demandoit à grands cris qu'on lui envoyât le corps de son Empereur ; & la douleur augmenta quand on sut qu'il restoit à Constantinople. On rendoit honneur à ses images, dans lesquelles on le représentoit assis dans le ciel. L'idolâtrie toujours bisarre le plaça au nombre de ces mêmes Dieux qu'il avoit abbatus; & par un mélange ridicule, plusieurs de ses médailles portent le titre de Dieu avec le monogramme de Christ. Les cabinets des antiquaires en conservent d'autres telles que les décrit Eusebe : on y voit Cons-

tantin aſſis dans un char attelé de quatre chevaux ; il paroît être attiré au ciel par une main qui ſort des nues.

CONSTANTIN. An. 337.

LXX. Honneurs rendus à ſa mémoire par l'Egliſe.

Bolland. 21. *Maii.* *Till. art.* 78. *Theod. l.* 1. *c.* 34. *Baron. an.* 324. *Pachym. in Mich. Palæol. l.* 9. *c.* 1.

L'Egliſe lui a rendu des honneurs plus ſolides. Tandis que les payens en faiſoient un Dieu, les chrétiens en ont fait un Saint. On célébroit ſa fête en Orient avec celle d'Hélene, & ſon office qui eſt fort ancien chez les Grecs, lui attribue des miracles & des guériſons. On bâtit à Conſtantinople un monaſtere ſous le nom de ſaint Conſtantin. On rendoit des honneurs extraordinaires à ſon tombeau & à ſa ſtatue placée ſur la colonne de porphyre. Les peres du concile de Chalcédoine crurent honorer Marcien le plus religieux des princes, en le ſaluant du nom de nouveau Conſtantin. Au neuvieme ſiécle on récitoit encore à Rome ſon nom à la meſſe avec celui de Théodoſe I & des autres princes les plus reſpectés. Il y avoit ſous ſon nom en Angleterre pluſieurs égliſes & pluſieurs autels. En Calabre eſt le bourg de S. Conſtantin à quatre milles du mont S. Léon. A Prague en Bohême on a long-tems ho-

CONSTANTIN. An. 337.

noré sa mémoire & l'on y conservoit de ses reliques. Son culte & celui d'Hélene ont passé jusqu'en Moscovie ; & les nouveaux Grecs lui donnent ordinairement le titre d'*égal aux Apôtres*.

LXXI. Caractere de Constantin. *Aurel. Vict. Eutr. l.* 10.

Les défauts de Constantin nous empêchent de souscrire à un éloge aussi hyperbolique. Les spectacles affreux de tant de captifs dévorés par les bêtes, la mort de son fils innocent, celle de sa femme dont la punition trop précipitée prit la couleur de l'injustice, montrent que le sang des Barbares couloit encore dans ses veines ; & que s'il étoit bon & clément par caractere, il devenoit dur & impitoyable par emportement. Peut-être eut-il de justes raisons d'ôter la vie aux deux Licinius ; mais la postérité a droit de condamner les princes qui ne se sont pas mis en peine de se justifier à son tribunal. Il aima l'Eglise ; elle lui doit sa liberté & sa splendeur ; mais facile à séduire il l'affligea lorsqu'il croyoit la servir ; se fiant trop à ses propres lumieres, & se reposant avec trop de crédulité sur la bonne foi des méchans qui l'environnoient, il livra à la persécution

persécution des prélats qui méritoient à plus juste titre d'être comparés aux Apôtres. L'exil & la déposition des défenseurs de la foi de Nicée, balancent au moins la gloire d'avoir convoqué ce fameux concile. Incapable lui-même de dissimulation, il fut trop aisément la dupe des hérétiques & des courtisans. Imitateur de Tite Antonin & de Marc Aurele, il aimoit ses peuples & vouloit en être aimé; mais ce fond même de bonté, qui les lui faisoit chérir, les rendit malheureux; il ménagea jusqu'à ceux qui les pilloient: prompt & ardent à défendre les abus, lent & froid à les punir: avide de gloire & peut-être un peu trop dans les petites choses. On lui reproche d'avoir été plus porté à la raillerie qu'il ne convient à un grand prince. Au reste il fut chaste, pieux, laborieux & infatigable, grand capitaine, heureux dans la guerre & méritant ses succès par une valeur brillante & par les lumieres de son génie; protégeant les arts & les encourageant par ses bienfaits. Si on le compare avec Auguste, on trouvera

CONSTANTIN. An. 337.

qu'il ruina l'idolatrie avec les mêmes précautions & la même adresse que l'autre employa à détruire la liberté. Il fonda comme Auguste un nouvel empire ; mais moins habile & moins politique, il ne sut pas lui donner la même solidité ; il affoiblit le corps de l'Etat en y ajoutant en quelque façon une seconde tête par la fondation de Constantinople ; & transportant le centre du mouvement & des forces trop près de l'extrémité orientale, il laissa sans chaleur & presque sans vie les parties de l'occident, qui devinrent bientôt la proye des barbares.

LXXII. Reproches mal-fondés de la part des Payens.

Eutr. l. 10. Vict. Epit.

Les payens lui ont voulu trop de mal pour lui rendre justice. Eutrope dit que dans la premiere partie de son regne, il fut comparable aux princes les plus accomplis, & dans la derniere aux plus médiocres. Le jeune Victor, qui lui donne plus de trente & un an de regne, prétend que dans les dix premieres années ce fut un héros, dans les douze suivantes un ravisseur, & un dissipateur dans les dix dernieres. Il est aisé de sentir que de ces deux reproches de Victor, l'un porte

ſur les richeſſes que Conſtantin enleva à l'idolatrie, & l'autre ſur celles dont il combla l'Egliſe.

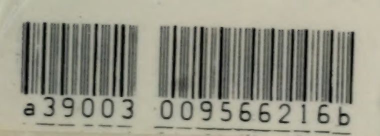
CONSTANTIN. AN. 337.

LXXIII. Ses filles. Ducange Fam. Byz. p. 47. Till. not. 18. ſur Conſtantin.

Outre ſes trois fils il laiſſa deux filles ; Conſtantine mariée d'abord à Hannibalien roi de Pont, enſuite à Gallus ; & Hélene qui fut femme de Julien. Quelques auteurs en ajoutent une troiſiéme qu'ils nomment Conſtantie : ils diſent qu'ayant fait bâtir à Rome l'Egliſe & le Monaſtere de ſainte Agnès, elle s'y renferma après avoir fait vœu de virginité. Cette opinion ne porte ſur aucun fondement ſolide.

FIN.




a39003 009566216b